Cote du document:

A/8423/Rev.1 (Vol. IV)

Meilleur exemplaire Disponible

RAPPORT
DU COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ÉTUDIER LA SITUATION EN CE QUI CONCERNE L'APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

VOLUME IV

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : VINGT-SIXIÈME SESSION

SUPPLÉMENT Nº 23 (A/8423/Rev.1)

NATIONS UNIES

RAPPORT
DU COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ÉTUDIER LA SITUATION EN CE QUI CONCERNE L'APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

VOLUME IV

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : VINGT-SIXIÈME SESSION

SUPPLÉMENT Nº 23 (A/8423/Rev.1)

NATIONS UNIES

New York, 1975

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Le rapport du Comité spécial comprend quatre volumes. Le présent volume contient les chapitres XXII à XXVII*; le volume I contient les chapitres I à V; le volume II contient les chapitres VI à VIII; et le volume III contient les chapitres IX à XXI. Chaque volume contient une table des matières complète.

Pour les documents A/7623 et additifs et A/8023 et additifs mentionnés dans le présent rapport, voir respectivement : *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Supplément No 23* (A/7623/Rev.1), et *ibid., vingt-cinquième session, Supplément No 23* (A/8023/Rev.1).

---

*La présente version des chapitres XXII à XXVII résulte de la compilation de documents parus sous forme miméographiée, à savoir : A/8423/Add.7 (première partie) du 10 novembre 1971; A/8423/Add.7 (deuxième partie) du 22 octobre 1971; A/8423/Add.7 (troisième partie) du 1er novembre 1971; A/8423/Add.7 (quatrième partie) du 24 novembre 1971; et A/8423/Add.8/Rev.1 du 22 octobre 1971.

/Original : anglais/

TABLE DES MATIERES

Chapitres — Paragraphes

VOLUME I

(Chapitres I à V)

LETTRE D'ENVOI

I. CREATION, ORGANISATION ET ACTIVITES DU COMITE SPECIAL /A/8423 (Première partie)/

A. CREATION DU COMITE SPECIAL ..... 1 - 14

B. OUVERTURE DE LA SESSION DE 1971 ..... 15 - 35

C. ORGANISATION DES TRAVAUX ..... 36 - 46

D. REUNIONS DU COMITE SPECIAL, DE SON GROUPE DE TRAVAIL ET DE SES SOUS-COMITES ..... 47 - 70

E. EXAMEN DES TERRITOIRES ..... 71 - 75

F. QUESTION DE LA LISTE DES TERRITOIRES AUXQUELS LA DECLARATION EST APPLICABLE ..... 76 - 82

G. QUESTIONS RELATIVES AUX PETITS TERRITOIRES ..... 83 - 85

H. PUBLICITE A DONNER AUX TRAVAUX DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES EN MATIERE DE DECOLONISATION ..... 86 - 101

I. CONVENTION INTERNATIONALE SUR L'ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION RACIALE : PETITIONS EMANANT DES PEUPLES DES PAYS COLONIAUX ..... 102 - 108

J. EXAMEN D'AUTRES QUESTIONS ..... 109 - 142

K. RELATIONS AVEC D'AUTRES ORGANISMES DES NATIONS UNIES ET AVEC LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES ASSOCIEES A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ..... 143 - 162

L. RELATIONS AVEC L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE (OUA) .. 163 - 165

M. RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES ..... 166 - 181

N. EXAMEN DES TRAVAUX ..... 182 - 194

O. TRAVAUX FUTURS ..... 195 - 204

P. ADOPTION DU RAPPORT ..... 205 - 206

ANNEXES

I. APERCU DES TRAVAUX :

A. RAPPORT DU SOUS-COMITE II

B. RAPPORT DU SOUS-COMITE III

TABLE DES MATIERES (suite)

Chapitres — Paragraphes

II. PUBLICITE A DONNER AUX TRAVAUX DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES EN MATIERE DE DECOLONISATION :

A. RAPPORT DU SERVICE DE L'INFORMATION SUR SES ACTIVITES D'INFORMATION EN MATIERE DE DECOLONISATION ET DE QUESTIONS CONNEXES

B. LETTRE, DATEE DU 12 AVRIL 1971, ADRESSEE AU PRESIDENT DU COMITE SPECIAL PAR LE DIRECTEUR DE LA DIVISION DE LA PRESSE ET DES PUBLICATIONS DU SERVICE DE L'INFORMATION

III. RAPPORT DE LA DELEGATION D'OBSERVATEURS A LA REUNION SPECIALE DU COMITE EXECUTIF DE L'ORGANISATION DE SOLIDARITE DES PEUPLES D'AFRIQUE ET D'ASIE, TENUE A DAMAS, LES 23 ET 24 JUIN 1971

IV. LISTE DES REPRESENTANTS AU COMITE SPECIAL

II. ACTIVITES ET ACCORDS MILITAIRES DES PUISSANCES COLONIALES DANS LES TERRITOIRES QU'ELLES ADMINISTRENT, DE NATURE A FAIRE OBSTACLE A L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX /A/8423 (Deuxième partie)/

A. EXAMEN DE LA QUESTION PAR LE COMITE SPECIAL ..... 1 - 5

B. DECISION DU COMITE SPECIAL 6

ANNEXE : RAPPORT DU SOUS-COMITE I

III. APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX PAR LES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES ASSOCIEES A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES /A/8423 (Troisième partie)/

A. EXAMEN DE LA QUESTION PAR LE COMITE SPECIAL ..... 1 - 11

B. DECISION DU COMITE SPECIAL 12

ANNEXE : RAPPORT DU PRESIDENT

IV. QUESTION DE L'ENVOI DE MISSIONS DE VISITE DANS LES TERRITOIRES /A/8423 (Quatrième partie) et Add.1/

A. EXAMEN DE LA QUESTION PAR LE COMITE SPECIAL ..... 1 - 17

B. DECISIONS DU COMITE SPECIAL ..... 18 - 22

ANNEXES

I. RAPPORT DU PRESIDENT

II. LETTRE DATEE DU 15 JUILLET 1971, ADRESSEE AU PRESIDENT DU COMITE SPECIAL PAR LE REPRESENTANT DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

TABLE DES MATIERES (suite)

Chapitres		Paragraphes
V.	REUNIONS EN AFRIQUE DU GROUPE AD HOC CREE PAR LE COMITE SPECIAL (A/8423/Add.1)	
	A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 17
	B. DECISIONS DU COMITE SPECIAL	18 - 19
	ANNEXE : RAPPORT DU GROUPE AD HOC CREE PAR LE COMITE SPECIAL A SA 789ème SEANCE, LE 7 AVRIL 1971	

VOLUME II

(Chapitres VI à VIII)

VI.	RHODESIE DU SUD /A/8423/Add.2 (Première et deuxième parties)/	
	A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 30
	B. DECISIONS DU COMITE SPECIAL	31 - 34
	C. NOUVEL EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	35 - 40
	D. NOUVELLES DECISIONS DU COMITE SPECIAL	41

ANNEXES

I. DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT

II. LETTRES ECHANGEES PAR LE PRESIDENT DU COMITE SPECIAL ET LE REPRESENTANT DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

III. RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

VII.	NAMIBIE /A/8423/Add.3 (Première et deuxième parties)/	
	A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 18
	B. DECISION DU COMITE SPECIAL	19
	C. EXAMEN DE PETITIONS	20 - 23
	D. DECISIONS DU COMITE SPECIAL CONCERNANT LES PETITIONS	24
	ANNEXE : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT	
VIII.	TERRITOIRES ADMINISTRES PAR LE PORTUGAL (A/8423/Add.4)	
	A. EXAMEN DE LA QUESTION PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 29
	B. DECISIONS DU COMITE SPECIAL	30 - 32

ANNEXES

I. DOCUMENTS DE TRAVAIL ETABLIS PAR LE SECRETARIAT

II. RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

III. LETTRE, EN DATE DU 3 SEPTEMBRE 1971, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL ADJOINT A LA TUTELLE ET AUX TERRITOIRES NON AUTONOMES PAR LE SECRETAIRE EXECUTIF DE L'OUA

TABLE DES MATIERES (suite)

Chapitres — Paragraphes

VOLUME III

(Chapitres IX à XXI)

IX. SEYCHELLES ET SAINTE-HELENE /A/8423/Add.5 (Première partie)/

A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL ..... 1 - 9

B. DECISION DU COMITE SPECIAL 10

ANNEXES

I. DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT

II. NOTE DU PRESIDENT

III. RAPPORT DU SOUS-COMITE I

X. SAHARA ESPAGNOL /A/8423/Add.5 (Deuxième partie)/

A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL ..... 1 - 4

B. DECISIONS DU COMITE SPECIAL ..... 5 - 6

ANNEXES

I. DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT

II. ECHANGE DE COMMUNICATIONS ENTRE LE SECRETAIRE GENERAL ET LE REPRESENTANT DE L'ESPAGNE

XI. GIBRALTAR /A/8423/Add.5 (Deuxième partie)/

A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL ..... 1 - 4

B. DECISION DU COMITE SPECIAL 5

ANNEXES

I. DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT

II. LETTRE, EN DATE DU 17 DECEMBRE 1974, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE REPRESENTANT DE L'ESPAGNE

XII. COTE FRANCAISE DES SOMALIS /A/8423/Add.5 (Deuxième partie)/

A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL ..... 1 - 5

B. DECISION DU COMITE SPECIAL 6

ANNEXE : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT

TABLE DES MATIERES (suite)

Chapitres — Paragraphes

XIII. OMAN /A/8423/Add.5 (Troisième partie)/

A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL ..... 1 - 6

B. DECISION DU COMITE SPECIAL 7

ANNEXE : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT

XIV. NOUVELLES-HEBRIDES /A/8423/Add.6 (Première partie)/

A. EXAMEN DE LA QUESTION PAR LE COMITE SPECIAL ..... 1 - 8

B. DECISION DU COMITE SPECIAL 9

ANNEXES

I. DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT

II. RAPPORT DU SOUS-COMITE II

XV. NIOUE ET LES ILES TOKELAOU /A/8423/Add.6 (Première partie)/

A. EXAMEN DE LA QUESTION PAR LE COMITE SPECIAL ..... 1 - 8

B. DECISION DU COMITE SPECIAL 9

ANNEXES

I. DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT

II. RAPPORT SUR L'EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE DE NIOUE

III. RAPPORT DU SOUS-COMITE II

XVI. ILES GILBERT ET ELLICE, PITCAIRN ET LES ILES SALOMON /A/8423/Add.6 (Première partie)/

A. EXAMEN DE LA QUESTION PAR LE COMITE SPECIAL ..... 1 - 7

B. DECISION DU COMITE SPECIAL 8

ANNEXES

I. DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT

II. RAPPORT DU SOUS-COMITE II

XVII. SAMOA AMERICAINES ET GUAM /A/8423/Add.6 (Deuxième partie)/

A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL ..... 1 - 8

B. DECISION DU COMITE SPECIAL 9

ANNEXES

I. DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT

II. RAPPORT DU SOUS-COMITE II

TABLE DES MATIERES (suite)

Chapitres		Paragraphes
XVIII.	TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE /A/8423/Add.6 (Deuxième partie)/	
	A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 15
	B. DECISION DU COMITE SPECIAL	16
	ANNEXES	
	I. DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT	
	II. RAPPORT DU SOUS-COMITE II	
XIX.	ILES COCOS (KEELING), PAPUA ET TERRITOIRE SOUS TUTELLE DE LA NOUVELLE-GUINEE /A/8423/Add.6 (Troisième partie)/	
	A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 10
	B. DECISION DU COMITE SPECIAL	11
	ANNEXES	
	I. DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT	
	II. RAPPORT DU SOUS-COMITE II	
XX.	BRUNEI /A/8423/Add.6 (Troisième partie)/	
	A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 5
	B. DECISION DU COMITE SPECIAL	6
	ANNEXE : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT	
XXI.	HONG-KONG /A/8423/Add.6 (Troisième partie)/	
	A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 4
	B. DECISION DU COMITE SPECIAL	5
	ANNEXE : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT	

TABLE DES MATIERES (suite)

Chapitres		Paragraphes	Pages
	VOLUME IV		
	(Chapitres XXII à XXVII)		
XXII.	ANTIGUA, DOMINIQUE, GRENADE, SAINT-CHRISTOPHE-ET-NIEVES ET ANGUILLA, SAINTE-LUCIE ET SAINT-VINCENT /A/8423/Add.7 (Première partie)/		
	A. EXAMEN DE LA QUESTION PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 5	2
	B. DECISION DU COMITE SPECIAL	6	3
	ANNEXE : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT		5
XXIII.	ILES VIERGES AMERICAINES /A/8423/Add.7 (Deuxième partie)/		
	A. EXAMEN DE LA QUESTION PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 9	60
	B. DECISION DU COMITE SPECIAL	10	61
	ANNEXES		
	I. DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT ...		63
	II. RAPPORT DU SOUS-COMITE III		79
XXIV.	BAHAMAS, BERMUDES, ILES VIERGES BRITANNIQUES, ILES CAIMANES, MONTSERRAT ET ILES TURQUES ET CAIQUES /A/8423/Add.7 (Troisième partie)/		
	A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 9	82
	B. DECISIONS DU COMITE SPECIAL	10	83
	ANNEXES		
	I. DOCUMENTS DE TRAVAIL ETABLIS PAR LE SECRETARIAT .		87
	II. NOTE DU PRESIDENT		171
	III. RAPPORT DU SOUS-COMITE III		174
XXV.	ILES FALKLAND (MALVINAS) /A/8423/Add.7 (Quatrième partie)/		
	A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 7	176
	B. DECISION DU COMITE SPECIAL	8	177
	ANNEXE : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT		179

TABLE DES MATIERES (suite)

Chapitres		Paragraphes	Pages
XXVI.	HONDURAS BRITANNIQUE /A/8423/Add.7 (Quatrième partie)/		
	A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 4	189
	B. DECISION DU COMITE SPECIAL	5	189
	ANNEXE : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT		191
XXVII.	RENSEIGNEMENTS SUR LES TERRITOIRES NON AUTONOMES COMMUNIQUES EN VERTU DE L'ALINEA e DE L'ARTICLE 73 DE LA CHARTE (A/8423/Add.8/Rev.1)		
	A. EXAMEN DE LA QUESTION PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 6	200
	B. DECISION DU COMITE SPECIAL	7	201
	ANNEXE : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL		203

CHAPITRE XXII

/A/8423/Add.7 (Première partie)/

ANTIGUA, DOMINIQUE, GRENADE, SAINT-CHRISTOPHE-ET-NIEVES ET ANGUILLA, SAINTE-LUCIE ET SAINT-VINCENT

TABLE DES MATIERES

	Paragraphes	Pages
A. EXAMEN DE LA QUESTION PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 5	2
B. DECISION DU COMITE SPECIAL	6	3
ANNEXE		
DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT		5

CHAPITRE XXII

ANTIGUA, DOMINIQUE, GRENADE, SAINT-CHRISTOPHE-ET-NIEVES ET ANGUILLA, SAINTE-LUCIE ET SAINT-VINCENT

A. EXAMEN DE LA QUESTION PAR LE COMITE SPECIAL

1. A sa 784ème séance, le 25 mars 1971, le Comité spécial, en approuvant le cinquante-huitième rapport de son groupe de travail (A/AC.109/L.687), a décidé, notamment, d'étudier Antigua, la Dominique, la Grenade, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, Sainte-Lucie et Saint-Vincent en tant que question distincte au cours de ses séances plénières.

2. Le Comité spécial a examiné la question à sa 828ème séance, le 6 octobre.

3. Lors de l'examen de cette question, le Comité spécial a tenu compte des dispositions pertinentes de la résolution 2708 (XXV) de l'Assemblée générale du 14 décembre 1970 relative à la question de l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Au paragraphe 11 de cette résolution, l'Assemblée générale a prié le Comité spécial "de continuer à rechercher des moyens appropriés d'assurer l'application immédiate et intégrale de la Déclaration dans tous les territoires qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance et, en particulier, de formuler des propositions précises pour l'élimination des manifestations persistantes du colonialisme, en tenant pleinement compte des dispositions pertinentes du programme d'action pour l'application intégrale de la Déclaration". Le Comité spécial a également tenu compte des dispositions de la résolution 2709 (XXV) de l'Assemblée générale du 14 décembre 1970 relative à vingt-cinq territoires, y compris Antigua, la Dominique, la Grenade, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, Sainte-Lucie et Saint-Vincent.

4. Pour l'examen de cette question, le Comité spécial était saisi d'un document de travail établi par le Secrétariat (voir l'annexe au présent chapitre) donnant un aperçu des dispositions prises précédemment par le Comité spécial et l'Assemblée générale et des faits nouveaux concernant les territoires en question.

5. En outre, le Comité spécial était saisi des pétitions écrites suivantes :

a) Lettre datée du 13 février 1971, émanant de MM. Ben J. Jones (Président), H.R. Scipio (Secrétaire général) et H. A. Blaize (Chef du parti), membres du Grenada Natical Party, concernant la Grenade (A/AC.109/PET.1175);

b) Lettre datée du 29 avril 1971, émanant de M. Colin Pereira, secrétaire du People's Action Movement, concernant Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla (A/AC.109/PET.1185).

B. DECISION DU COMITE SPECIAL

6. A sa 828ème séance, le 6 octobre 1971, après avoir entendu une déclaration de son président (A/AC.109/PV.828), le Comité spécial a décidé sans opposition de transmettre à l'Assemblée générale le document de travail visé au paragraphe 4 ci-dessus, afin de faciliter l'examen de la question par la Quatrième Commission et, sous réserve des directives que l'Assemblée générale pourrait lui donner à cet égard, d'examiner la question à sa prochaine session.

ANNEXE*

DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT

TABLE DES MATIERES

		Paragraphes
A.	MESURES PRISES ANTERIEUREMENT PAR LE COMITE SPECIAL ET L'ASSEMBLEE GENERALE	1 - 4
B.	RENSEIGNEMENTS SUR LES TERRITOIRES	5 - 309
	INTRODUCTION	6 - 8
	1. ANTIGUA	9 - 34
	2. DOMINIQUE	35 - 66
	3. GRENADE	67 - 124
	4. SAINT-CHRISTOPHE-ET-NIEVES ET ANGUILLA	125 - 230
	5. SAINTE-LUCIE	231 - 270
	6. SAINT-VINCENT	271 - 309

* Texte publié précédemment sous la cote A/AC.109/L.737.

A. MESURES PRISES ANTERIEUREMENT PAR LE COMITE SPECIAL ET L'ASSEMBLEE GENERALE

1. La question d'Antigua, de Dominique, de Grenade, de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent est examinée par le Comité spécial depuis 1964 et par l'Assemblée générale depuis 1965. Les conclusions et recommandations du Comité spécial concernant les territoires sont consignées dans les rapports de cet organe à l'Assemblée générale à ses dix-neuvième et vingt et unième à vingt-quatrième sessions a/. Les décisions de l'Assemblée générale concernant les territoires figurent dans les résolutions 2069 (XX) du 16 décembre 1965, 2232 (XXI) du 20 décembre 1966, 2357 (XXII) du 19 décembre 1967, 2430 (XXIII) du 18 décembre 1968 et 2592 (XXIV) et 2593 (XXIV) du 16 décembre 1969.

2. Après avoir examiné la question des territoires d'Antigua, de Dominique, de Grenade, de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent, en 1970, le Comité spécial a décidé, sous réserve de toutes directives que l'Assemblée générale pourrait donner à ce sujet, d'en continuer la discussion à sa prochaine session, compte tenu des déclarations faites par des membres du Comité ainsi que des résultats des consultations qui ont lieu à l'heure actuelle concernant ces territoires b/.

3. Par la résolution 2709 (XXV) du 14 décembre 1970, relative à vingt-cinq territoires, dont Antigua, la Dominique, la Grenade, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, Sainte-Lucie et Saint-Vincent, l'Assemblée générale a notamment approuvé les chapitres du rapport du Comité spécial relatif à ces territoires et prié le Comité spécial de continuer à leur accorder une attention spéciale et de faire rapport à l'Assemblée générale, lors de sa vingt-sixième session sur l'application de la résolution.

4. Par la résolution 2710 (XXV) du 14 décembre 1970, relative aux territoires d'Antigua, de Dominique, de Grenade, de Sainte-Christophe-et-Nièves et Anguilla, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent, l'Assemblée générale, ayant examiné le chapitre pertinent du rapport du Comité spécial, a prié le Comité "d'examiner d'urgence tous les aspects de cette question, conformément à la résolution 2593 (XXIV)" et de faire un rapport à ce sujet à l'Assemblée lors de sa vingt-sixième session.

---

a/ Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-neuvième session, Annexes, annexe No 8 (A/5800/Rev.1), chap. XXI, par. 308 à 321; ibid., vingt et unième session, Annexes, additif au point 23 de l'ordre du jour (A/6300/Rev.1), chap. XXII, par. 469; ibid., vingt-deuxième session, Annexes, additif au point 23 de l'ordre du jour (troisième partie) (A/6700/Rev.1), chap. XXIII, par. 1033; ibid., vingt-troisième session, Annexes, additif au point 23 de l'ordre du jour (A/7200/Rev.1), chap. XXVI, sect. II; ibid., vingt-quatrième session, Supplément No 23 (A/7623/Rev.1), chap. XXIII, par. 17 et 18; ibid., vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), chap. XVII, par. 7.

b/ Ibid., vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), chap. XVII, par. 7.

B. RENSEIGNEMENTS SUR LES TERRITOIRES[c/]

5. Les renseignements de base sur les territoires figurent dans le rapport dont le Comité spécial a saisi l'Assemblée générale lors de sa vingt-cinquième session. Des renseignements supplémentaires sont fournis ci-après.

INTRODUCTION

6. A la suite de la dissolution de la Fédération des Indes occidentales en 1962 et des négociations qui avaient suivi concernant le statut de chacun des territoires antillais, le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a proposé, en 1965, un nouveau statut constitutionnel aux six territoires d'Antigua, de Dominique, de Grenade, de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent. En vertu de ces propositions qui ont été concrétisées ultérieurement, en 1967 (pour Antigua, la Dominique, la Grenade, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla et Sainte-Lucie) et en 1969 (pour Saint-Vincent), chaque territoire est devenu "un Etat associé au Royaume-Uni", ayant la direction de ses affaires intérieures et le droit d'amender sa propre constitution, y compris le pouvoir de mettre fin à cette association et de se déclarer indépendant; le Gouvernement du Royaume-Uni a conservé la responsabilité des affaires extérieures et de la défense des territoires.

7. Le Royaume-Uni soutient que l'une des principales caractéristiques du statut d'Etat associé est le fait que les populations intéressées "s'administrent complètement elles-mêmes", selon les termes de la Charte des Nations Unies. Le Gouvernement du Royaume-Uni estime donc qu'il s'est acquitté "de façon complète et définitive" des responsabilités qui lui incombaient aux termes du Chapitre XI de la Charte et a cessé de communiquer des renseignements au Secrétaire général en vertu de l'alinéa e) de l'Article 73 de la Charte.

8. Par la résolution 2701 (XXV) du 14 décembre 1970, l'Assemblée générale a déclaré "que, en l'absence d'une décision de l'Assemblée générale elle-même établissant que les territoires d'Antigua, de Dominique, de Grenade, de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent s'administrent complètement eux-mêmes selon les termes du Chapitre XI de la Charte, le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord devrait continuer de communiquer des renseignements en vertu de l'alinéa e) de l'Article 73 de la Charte en ce qui concerne ces territoires".

---

c/ Les renseignements contenus dans la présente section ont été tirés de rapports publiés.

1. ANTIGUA

Evolution politique

Partis politiques

9. Jusqu'en 1967, il y avait deux partis politiques dans le territoire : l'Antigua Labour Party (ALP) et l'Antigua-Barbuda Democratic Movement (ABDM). En octobre 1967, les membres démissionnaires de l'Antigua Trades and Labour Union (ATLU) ont formé une nouvelle organisation, l'Antigua Progressive Movement (APM), qui a ensuite fusionné avec l'ABDM pour constituer un nouveau parti politique, le Progressive Labour Movement (PLM). En octobre 1969, l'Antigua People's Party (APP) s'est formé. L'AIP est dirigé par M. Vere C. Bird, le PLM par M. George Walter et l'APP par M. Rowan Henry, avocat antiguais et propriétaire d'hôtels. L'AIP est appuyé par l'Antigua Trades and Labour Union (ATLU), et le PLM est activement soutenu par l'Antigua Worker's Union (AWU). L'APP est le seul groupe politique antiguais sans aile syndicale.

Elections générales

10. Aux élections de 1965, l'ALP a remporté tous les sièges à la Chambre des représentants. En 1968, lorsque le nombre des sièges à la Chambre a été porté de 10 à 14, le parti d'opposition PLM a remporté les quatre nouveaux sièges, constituant ainsi pour la première fois à la Chambre une opposition composée de représentants élus. Pour les élections de 1971, le nombre des sièges de la Chambre a été porté à 17 (16 pour Antigua et un pour la Barboude). Le 15 décembre 1970, le Gouverneur, agissant sur le conseil du Premier Ministre, a dissous la Chambre des représentants. Le 18 janvier 1971, le Premier Ministre a annoncé que les élections générales auraient lieu le 11 février 1971. Les deux principaux partis politiques ont présenté des candidats aux 17 sièges, tandis que l'APP n'en présentait que pour 14; trois candidats indépendants se sont aussi présentés (notamment, M. McChesney George, ancien ministre).

11. Au cours de la campagne électorale, le parti d'opposition PLM a fortement critiqué le parti au pouvoir, l'ALP, en lui reprochant la lenteur de la croissance économique du territoire, le taux de chômage élevé, l'absence de toute politique agricole et "la vente déraisonnable de terres aux étrangers". L'ALP a défendu sa politique en faisant remarquer l'augmentation de l'activité économique et sociale dans le territoire, notamment l'électrification, la création d'une industrie touristique, la solution du traditionnel problème de l'eau, la création d'un port en eau profonde, les activités visant à attirer de nouvelles industries dans le territoire et l'expansion des écoles. L'APP a fondé sa campagne électorale sur le Manifeste publié une année auparavant et dans lequel était entre autres soulignée la nécessité d'abolir le travail des enfants, de limiter et de surveiller les heures de travail et d'améliorer les conditions de travail des jeunes.

12. Le 11 février 1971, le PLM a remporté 13 des 17 sièges à la Chambre des représentants, alors que l'ALP n'en remportait que 4 et que l'ancien Premier Ministre et chef du parti, M. Bird, était battu dans son propre district. L'APP n'a remporté aucun des 14 sièges qu'il disputait. Le candidat indépendant pour la Barboude, M. McChesney George, n'a pas non plus remporté la majorité requise.

13. Selon la déclaration du contrôleur des élections générales, 30 682 personnes au total étaient inscrites sur les listes électorales; 17 311 personnes, soit 56,42 p. 100 du corps électoral (le pourcentage le plus élevé de l'histoire d'Antigua), ont effectivement voté. Le PLM a recueilli 69,31 p. 100 des voix.

14. Après les élections, M. George Walter, chef du PLM, a été nommé Premier Ministre. M. Ernest Williams, le seul ministre ALP qui ait conservé son siège, a été nommé chef de l'opposition.

15. Le 16 février 1971, huit ministres et trois secrétaires parlementaires sont entrés en fonctions et ont formé un nouveau cabinet; c'était la première fois que des secrétaires parlementaires étaient nommés au cabinet.

Statut du territoire

16. Le 17 février 1971, le nouveau Premier Ministre, M. George Walter, a déclaré au cours d'une conférence de presse que "pour le moment" le territoire ne pouvait penser à une indépendance complète, et il a ajouté "j'aimerais voir plus d'unité entre les îles des Caraïbes, car c'est dans cette unité que résident nos chances de succès".

Autres événements politiques

17. En mars 1971, le Gouvernement du territoire a rapatrié à Saint-Vincent 35 habitants de cette île qui achevaient un cours de formation de huit mois à l'Ecole de police. Cette action a été interprétée comme une mesure apparemment prise par le nouveau gouvernement pour créer une force de police antiguaise autochtone et pour réduire les dépenses budgétaires trop élevées. A cet égard, le Premier Ministre a accusé l'ancien gouvernement d'avoir "transformé Antigua en Etat policier". Selon le Premier Ministre, l'ancien gouvernement aurait dépensé plus d'argent pour la police que pour l'enseignement et la santé et Antigua aurait "plus de policiers par habitant que tout autre pays du monde".

Situation économique

18. Dans une déclaration faite peu après les élections générales, le nouveau Premier Ministre, M. George Walter, a dit notamment que la tâche principale de son gouvernement consisterait à réduire le taux de chômage, qu'il estimait se situer entre 35 et 40 p. 100, à développer l'industrie du tourisme et à promouvoir l'artisanat; il a aussi préconisé un retour à l'agriculture qui permettrait au territoire de subvenir à ses propres besoins alimentaires, la construction d'un ensemble étendu d'habitations et le lancement d'un programme de construction routière.

19. Au début de mars 1971, le Gouverneur a déclaré à l'ouverture de la session de la nouvelle législature que les investissements étrangers jouaient un rôle capital dans l'économie du territoire et que tout serait fait pour les encourager. Il a dit que le gouvernement était prêt à se joindre aux investisseurs en vue de l'exécution de projets communs. Il a déclaré que le gouvernement continuerait à appuyer la Carribean Free Trade Association (Carifta), mais qu'il

envisageait de revoir les dispositions de l'accord qui, "dans la pratique, ont défavorisé les petits territoires". Le Gouverneur a aussi déclaré que le gouvernement s'efforcerait d'engager sans tarder des discussions avec le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et celui du Canada afin de trouver des débouchés pour les produits manufacturés et agricoles du territoire.

Adduction d'eau et énergie électrique

20. Le 29 octobre 1970, le Gouverneur a formellement inauguré la nouvelle usine de dessalement de la presqu'île de Grabbs, à huit miles de Saint-John. Cette nouvelle installation, dont la construction a coûté 12 millions de dollars des Antilles orientales d/ a une capacité journalière de production de 1,2 million de gallons. Le dernier et le plus grand des 19 barrages du territoire, avec une retenue de 100 000 millions de gallons d'eau a été ouvert en mai 1970. Les réserves d'eau actuelles sont donc suffisantes pour satisfaire les besoins normaux du territoire.

Agriculture

21. On a signalé en septembre 1970 qu'à la fin de la campagne sucrière de 1970 50 000 tonnes environ de cannes à sucre sont restées sur pied. Les exportations de sucre provenant de la récolte de 1970 se sont élevées à 4 260 tonnes.

22. Les premières estimations sur la production sucrière de 1971 étaient très optimistes. En mars 1971, le Président de la West Indies Sugar Association a déclaré par exemple : "Nous étions presque tous convaincus que l'industrie sucrière à Antigua était finie. Elle avait été complétement ruinée par une sécheresse prolongée. Elle connaît maintenant un renouveau remarquable et il est question d'une production de quelque 20 000 tonnes de sucre." Cependant, des rapports ultérieurs indiquent que la production sucrière pour 1971 reste très en-deçà des estimations antérieures à la récolte.

23. L'industrie du coton a beaucoup souffert ces dernières années des rigueurs du temps, de la pénurie de main-d'oeuvre et de la chute des cours. La récolte de 1969/1970 a produit au total 33 000 livres de coton brut qui ont donné environ 11 000 livres de fibres. D'après certains rapports, la récolte de 1970/1971 a été la plus faible de l'histoire, la surface cultivée étant estimée à 50 acres.

Industrie

24. Une nouvelle usine de mise en bouteilles de boissons à base de cola et d'autres boissons gazeuses a été ouverte en avril 1970.

---

d/ Le 6 octobre 1965, la East Caribbean Currency Authority (créée en vertu de l'Accord du 18 janvier 1965) a émis de nouveaux billets de banque libellés en dollars des Antilles orientales ($EC); cette monnaie est en circulation dans tous les territoires intéressés. D'après des informations communiquées au début d'août 1971, la parité initiale de cette monnaie (deux dollars des Antilles orientales pour un dollar des Etats-Unis) avait été fixée par accord entre le Gouvernement de la Barbade et le Fonds monétaire international (FMI).

Transports et communications

25. En 1970, plus de 6 000 véhicules à moteurs étaient enregistrés dans le territoire.

26. En 1970, la longueur de la piste de décollage de l'aéroport de Coolidge a été portée à 9 000 pieds (2 745 mètres); les travaux ont coûté plus de un million de dollars des Antilles orientales. En août 1970, la Leeward Islands Air Transport (LIAT) a ouvert un service aérien entre Antigua et la Barboude.

27. En juillet 1970, on a inauguré dans le territoire un nouveau réseau téléphonique automatique. Il appartient au gouvernement qui l'exploite comme un service public. La société Cable and Wireless (West Indies) Ltd. fournit les conseils et l'encadrement techniques nécessaires.

Tourisme

28. Peu après les élections, M. Selwyn Walter, nouveau Ministre de l'industrie et du commerce, a déclaré que le gouvernement avait l'intention de créer une industrie touristique "dynamique et viable". A ce sujet, il a souligné que l'on s'employait activement à renforcer la représentation antiguaise outre-mer et à promouvoir en général l'industrie touristique dans le territoire. Il a dit aussi que le gouvernement encouragerait la construction de nouveaux hôtels et la création d'autres industries liées au tourisme.

29. Le nombre total des touristes qui ont visité le territoire a été de 61 262 en 1969, contre 55 838 en 1968; le nombre d'escales de bateaux de croisière s'est accru de 65 p. 100 pendant le même laps de temps.

Finances publiques

30. Après être entré en fonctions, le nouveau Premier Ministre, M. Walter, a déclaré que le gouvernement se trouvait dans une situation financière détestable, que le paiement des intérêts des prêts existants absorbait près de 40 p. 100 du budget du territoire et que la dette publique se montait à 60 millions de dollars des Antilles. Il a accusé l'administration de M. Bird d'emprunter de l'argent à court terme à des taux très élevés. Répondant à ces accusations, M. Bird a expliqué que la dette résultait de l'exécution de travaux publics importants, y compris la réalisation d'un port en eau profonde à Saint-John, l'expansion de l'aéroport, la construction d'une usine de dessalement, la mise en place d'installations téléphoniques et électriques, et l'achat par le gouvernement d'une sucrerie. Le 4 mai 1971, le Ministre chargé des affaires de la Chambre, M. Donald Halstead, a annoncé à la Chambre des représentants que le gouvernement organisait une enquête sur l'utilisation abusive des deniers de l'Etat par l'ancien Premier Ministre.

31. Le 27 avril 1971, le Premier Ministre a soumis à la législature un budget se montant à 30 920 166 dollars des Antilles, accompagné de propositions qui, d'après lui, constitueraient des instruments à court terme pour mettre fin à l'inflation rapide des prix qui étouffe l'Etat depuis quelques années. Le budget ne prévoyait aucun impôt nouveau; d'après la déclaration du Premier Ministre, la plus grande partie des sommes nécessaires pour couvrir les dépenses proviendrait de subventions du Gouvernement du Royaume-Uni et de celui du Canada.

Situation sociale

32. Le taux de chômage dans le territoire est l'un des plus élevés des Antilles. D'après certains renseignements, 35 à 40 p. 100 de la main-d'oeuvre totale était en chômage en 1970.

33. On a appris en mars 1971 que les deux principaux syndicats du territoire, la Antigua Trades and Labour Union (ATLU) et l'Antigua Workers Union (AWU) avaient des vues très différentes au sujet de l'abrogation, par le gouvernement, du Protection Wages Act qui interdit notamment aux employeurs de déduire le montant de redevances syndicales de la paie des travailleurs non syndiqués. L'AWU, qui a appuyé au cours des élections générales le Progressive Labour Movement, le parti du Premier Ministre Walter, était favorable à l'abrogation de la loi. Le secrétaire général de l'AWU a déclaré que l'Agency (Union) Shop e/ est une pratique syndicale acceptée dans le monde entier, et que c'est à l'Antigua Trades and Labour Union qu'il appartient de convaincre les travailleurs qu'elle peut mieux les servir. L'ATLU a toutefois maintenu que l'abrogation de la loi contraindrait en fait les travailleurs à faire partie d'un syndicat, qu'ils le désirent ou non, et que le processus aurait pour effet de détruire les syndicats minoritaires. Le secrétaire général de l'ATLU a déclaré notamment que le régime de l'Agency Shop serait contraire aux intérêts du syndicat minoritaire opérant sur les lieux de travail et priverait le travailleur du droit d'adhérer au syndicat de son choix. L'ATLU a aussi déclaré qu'elle ferait tout son possible pour protéger les travailleurs contre des prélèvements opérés de force sur leurs salaires.

Situation de l'enseignement

34. Au cours de l'exercice 1970/1971, le territoire a reçu, au titre des fonds de développement du Royaume-Uni, des subventions se montant à 640 000 dollars des Antilles orientales environ, destinées notamment à financer la construction à Golden Grove d'un collège technique pour 350 étudiants et à améliorer l'école normale d'instituteurs située au même endroit ainsi que les écoles secondaires du premier et du deuxième cycle d'Antigua et de la Barboude.

---

e/ Sous le régime de l'Agency Shop, un employeur est tenu de déduire du salaire d'un travailleur, sans le consentement ou l'accord de ce dernier, des sommes qu'il doit ensuite verser aux syndicats.

2. DOMINIQUE

Généralités

35. Au dernier recensement, effectué en 1970, la population totale du territoire était de 70 302 habitants; la population de Roseau, la capitale, était de 10 157 habitants. Au recensement de 1960, on dénombrait 59 916 habitants.

Evolution politique

36. Jusqu'en 1968, il y avait deux partis politiques dans le territoire, le Dominica Labour Party (DLP) et le Dominican United People's Party (DUPP). En octobre 1968, un nouveau parti politique, le Dominica Freedom Party (DFP), s'est constitué en raison du mécontentement du public devant le Seditious and Undesirable Publications Act du 5 juillet 1968.

37. Peu avant les dernières élections générales, des désaccords au sein du DLP ont entraîné une scission et la formation de deux factions politiques séparées, l'une dirigée par M. Edward O. Leblanc (appelée Leblanc LP) et l'autre par l'ancien Ministre du commerce M. N. A. N. Ducreay (qui a continué à s'appeler DLP).

38. Les désaccords au sein du DLP sont devenus publics après que M. Leblanc ait renvoyé trois ministres : M. N. A. N. Ducreay, ministre du commerce, M. Wills Stevens, ministre de l'éducation et de la santé et Mme Mabel James, ministre des affaires intérieures, pour avoir censément participé à un complot tendant à remplacer M. Leblanc comme Président du DLP.

39. On signale que la campagne électorale de 1970 a été la plus âprement combattue dans l'histoire du territoire. Cependant, aucun des partis n'a mentionné, ni dans des manifestes ni dans des déclarations publiques, des sujets importants touchant le statut du territoire, tels que l'indépendance ou l'intégration à d'autres territoires de la région.

40. Aux élections générales qui ont eu lieu en octobre 1970, le parti Leblanc a obtenu huit des onze sièges de la Chambre d'Assemblée, le DFP, dirigé par une avocate, Mlle Eugenia Charles, a obtenu deux sièges, et le DLP un siège. Dans l'ancienne chambre, le DLP (qui était alors dirigé par M. Leblanc) avait remporté 10 sièges sur 11.

41. Au total 19 779 personnes ont voté. D'après les résultats, le parti Leblanc a obtenu 53 p. 100 des voix, le DFP 41 p. 100, les 6 p. 100 restants se répartissant entre les Indépendants et le DLP. Après les élections, M. Leblanc a été nommé Premier Ministre.

42. Le 1er décembre 1970, pendant une réunion générale du Comité de direction, M. Leblanc a été réélu à l'unanimité chef politique du DLP. Une résolution qui demandait l'expulsion des neuf membres du DLP "qui, par leur comportement irréfléchi, avaient jeté le discrédit sur le parti" a été retirée au cours de la réunion.

43. Le 12 février 1971, la Chambre d'assemblée a approuvé à l'unanimité une loi réduisant de 21 à 18 ans l'âge minimum requis pour voter aux élections de membres de la Chambre. Une ordonnance portant amendement de la Constitution en ce sens a été promulguée le 30 avril 1971 et est entrée en vigueur le 1er juillet 1971.

Situation économique

Généralités

44. A la séance d'ouverture de la nouvelle Chambre d'assemblée, qui s'est tenue le 19 novembre 1970, le Gouverneur du territoire a annoncé que le gouvernement se proposait de publier en 1971 le premier plan quinquennal de développement de l'Etat, pour la période 1971-1975. Il a déclaré en outre que ce document n'avait pas uniquement pour but de déterminer l'allocation des fonds de l'Etat en fonction de certains objectifs de développement, mais aussi d'indiquer au secteur public les moyens les plus favorables d'harmoniser ses activités avec celles des entreprises de la communauté.

45. Les renseignements reçus indiquent que la majeure partie de l'économie du territoire se trouve sous le contrôle des sociétés Geest Industries, L. Rose Company, Dom-Cam Timbers et Dominica Mining, dont la gestion est assurée de l'extérieur.

46. Les fortes pluies et les innondations d'août 1970 ont causé aux routes, aux ponts et aux installations hydrauliques, des dégâts estimés à 575 000 dollars des Antilles orientales; ce chiffre ne comprend pas les graves dommages subis par les récoltes, en particulier celle des bananes.

Ressources minérales

47. La société américaine Dominica Mining a un permis d'extraction de la pierre ponce dans les collines proches de Roseau. Ce produit a déjà trouvé des débouchés dans les territoires voisins en tant qu'isolant dans la construction. En 1970, les exportations de pierre ponce se sont élevées à environ 3 000 tonnes par mois.

Questions foncières

48. Dans le discours qu'il a prononcé à la séance d'ouverture de la Chambre d'assemblée (voir par. 44 ci-dessus), le Gouverneur a déclaré que la politique de son gouvernement consistait à faire en sorte que les terres ne soient pas cédées sans distinction ni contrôle par des Dominicains à des étrangers, ce qui aboutirait à la création d'une classe sans terres, qui se soucierait peu de l'avenir du pays. Il a ajouté que son gouvernement était convaincu que la terre devait appartenir à la population autochtone.

Energie

49. Le 20 février 1971, le Président de la Commonwealth Development Corporation a ouvert officiellement une nouvelle centrale électrique dans le territoire.

Agriculture, sylviculture et pêche

50. Le territoire a marqué certain progrès dans le développement du tourisme et de l'industrie légère, mais l'économie de l'île est encore fortement tributaire de

l'agriculture. Les bananes constituent la culture principale du territoire et représentent les trois quarts environ des exportations. On estime qu'il y a environ 9 000 agriculteurs, dont la plupart affectent à la culture des bananes une surface inférieure ou égale à 0,6 ha.

51. Les chiffres suivants indiquent les exportations de bananes pendant les années 1967 à 1969 :

Année	Régimes	Valeur (En dollars des Antilles orientales)
1967	3 829 239	8 225 588
1968	4 026 565	7 465 785
1969	3 478 096	7 441 154

D'après une déclaration faite par le Gouverneur le 19 novembre 1970, le gouvernement a l'intention d'intensifier ses efforts pour améliorer la qualité et augmenter la productivité de l'industrie de la banane en développant l'enseignement agricole et en offrant des encouragements aux producteurs.

52. Les autres produits agricoles comprennent les limes, les pamplemousses, les noix de coco, le coprah, le cacao, les haricots, les mangues et les avocats.

53. Une société canadienne, la Dom-Can Timbers, est autorisée à pratiquer des coupes de bois dans le territoire et exploite les forêts du territoire depuis le milieu de 1968; la société a un potentiel de quelque 615 stères de bois scié ou en planches (260 000 board feet) par mois.

54. A la fin de 1969, la Dominica Fisheries Co-operative avait 245 membres et un capital social de 12 317 dollars des Antilles orientales.

Tourisme

55. Le gouvernement s'emploie activement à prendre des mesures propres à promouvoir le développement du tourisme. Les compagnies hôtelières se voient offrir des avantages tels que l'exemption de l'impôt sur le revenu pour une période de 10 ans et l'importation hors douane des matières premières et de l'équipement hôtelier.

56. Le nombre des touristes a augmenté, passant de 2 000 en 1960 à 10 000 environ en 1969. De 1963 à 1969 le nombre de lits disponibles pour les touristes dans des hôtels et dans des pensions de famille est passé à 180, soit plus du double qu'en 1963.

Industrie

57. Le territoire produit des cigares roulés à la main à partir de tabac importé, de petites quantités de confitures et du savon fabriqué à partir de coprah cultivé sur place.

Transports et communications

58. Vers le milieu de 1970, le gouvernement du territoire a demandé à la Caribbean Development Bank de lui accorder un prêt de 8 millions de dollars des Antilles orientales pour la construction d'un port en eau profonde.

59. Le gouvernement étudierait aussi la possibilité d'établir dans le territoire un aéroport international pour avions à réaction.

60. Un nouveau réseau téléphonique automatique fonctionne depuis 1969 dans tout le territoire; l'année suivante, les travaux d'aménagement de nouvelles lignes téléphoniques se sont poursuivis dans les divers districts.

Commerce

61. En 1970, le déficit commercial était d'environ 5 millions de dollars des Antilles orientales, mais ce chiffre a été réduit environ de moitié grâce aux subventions, aux prêts de capitaux, aux envois d'argent de Dominicains travaillant à l'étranger, au tourisme et aux investissements privés.

Finances publiques

62. Le tableau suivant indique la valeur totale des recettes et des dépenses pour les années 1967 à 1969 :

	Recettes	Dépenses
	(En dollars des Antilles orientales)	
1967	9 032 719	10 266 770
1968	10 434 885	10 434 885
1969	8 774 885	10 914 830

63. Le gouvernement compte remanier en 1971 la politique fiscale du territoire afin de rationaliser les impôts directs et indirects existants, de rechercher de nouvelles sources de revenus et d'aligner plus étroitement les impôts sur les objectifs de développement de l'Etat.

Situation sociale

Coût de la vie

64. En septembre 1970, le gouvernement a indiqué que l'augmentation du fret et des taux d'assurance constituait un facteur extérieur important de l'élévation du coût de la vie. A ce sujet, le gouvernement a annoncé qu'il avait désigné un comité pour enquêter sur les prix du poisson et de la viande vendus à un prix élevé dans le territoire.

Situation de l'enseignement

65. On a annoncé en janvier 1971 que les matériaux pour la construction d'une nouvelle école primaire étaient arrivés à Roseau. L'école, d'une capacité de 800 élèves, doit être construite à Salisbury dans la paroisse de St-Joseph. Les frais de construction sont financés au titre du programme de développement du Royaume-Uni.

66. En novembre 1970, la construction d'un nouveau collège technique à Stock Farm, à un mile environ de Roseau, a commencé. Ce collège offrira des cours sur les sujets suivants : construction mécanique, mécanique automobile, électricité, réfrigération, charpente, maçonnerie, plomberie, agriculture, sylviculture, activités commerciales.

3. GRENADE

Généralités

67. Selon les résultats provisoires du dernier recensement effectué en 1970, la population totale du territoire était de 94 500 habitants, contre 88 677 au recensement de 1960.

Evolution politique

Partis politiques et élections

68. Il y a deux partis politiques dans le territoire, le Grenada United Labour Party (GULP) et le Grenada National Party (GNP).

69. Les dernières élections générales ont eu lieu le 24 août 1967 : le GULP, ayant à sa tête M. Eric Gairy, a remporté sept sièges et le GNP, ayant à sa tête l'ancien premier ministre, M. Herbert Blaize, en a remporté trois. Le 26 août 1967, M. Gairy a prêté serment comme Premier Ministre de la Grenade, succédant à M. Blaize. Les prochaines élections générales auront lieu en 1972.

70. A la fin de janvier 1971, au cours de cinq rassemblements organisés par le GNP dans les différentes parties du territoire, plus de 5 000 personnes ont signé une résolution qui a été communiquée aux divers organes de l'ONU et ensuite distribuée en tant que pétition (voir A/AC.109/PET.1175). La résolution a notamment engagé l'Organisation des Nations Unies "à examiner la possibilité de prendre les dispositions voulues en vue d'une impartiale supervision des prochaines élections à la Grenade". Le porte-parole du GNP aurait dit qu'il était nécessaire de prendre des mesures efficaces destinées à empêcher des manoeuvres électorales frauduleuses.

71. Au début de septembre 1970, M. H. Blaize, leader du GNP, parti de l'opposition, a déclaré, au cours d'une conférence de presse tenue à Saint-Georges, que le GNP s'engageait notamment à :

a) Rétablir l'ordre dans le territoire;

b) Mener une enquête sur le fonctionnement des syndicats en vue de sauvegarder les intérêts de leurs membres;

c) Instituer une politique de réforme agraire, fournir des terres aux petits exploitants et élargir la superficie des terres arables cultivées;

d) Restaurer les administrations locales et municipales en leur accordant une plus grande autonomie;

e) Eliminer l'analphabétisme et instituer l'enseignement secondaire gratuit;

f) Raviver les activités agricoles, en particulier la production de la banane et du cacao;

g) Affecter une partie du revenu annuel à un fonds spécial en faveur de le jeunesse.

Forces de police

72. On a signalé que les forces de police du territoire étaient passées de 340 hommes en 1968 à environ 460 hommes en 1969 et à environ 560 hommes en 1970. Un effectif de 668 hommes a été autorisé au titre du budget de 1971. Le 4 mai 1970 le premier ministre, M. Gairy, a déclaré que le gouvernement "double l'effectif" des forces de police du territoire et qu'il reçoit des quantités presque illimitées de fournitures et d'équipement neuf et moderne".

73. L'accroissement des forces de police fait l'objet d'une critique généralisée de la part de l'opposition; on dit aussi que certains membres de la police ont été recrutés parmi les repris de justice de l'île. Répondant à cette critique, le 4 mai 1970, le premier ministre a dit notamment ce qui suit lors d'une déclaration radiodiffusée : "L'opposition dit que j'ai recruté des repris de justice pour constituer une force de réserve. A cela je ne répondrai ni oui ni non. Est-ce qu'on ne coupe pas l'acier avec de l'acier? Je suis fier que les Grenadiens aient promptement répondu à l'appel que je leur avais adressé, quels que soient leurs antécédents, pour leur demander d'aider à assurer la défense de mon gouvernement et à maintenir l'ordre dans leur pays. En effet, il se sont présentés par centaines et certains des vrais durs ont été recrutés. Quiconque se livre à une forme quelconque d'activité subversive est surveillé."

74. A la même occasion, le Premier Ministre a également parlé de la nécessité de réintroduire le châtiment du fouet. Cette déclaration a également provoqué une vive opposition et de vives critiques. Dans une lettre ouverte au Premier Ministre, le Grenada Christian Council, qui représente les Eglises catholique, anglicane, méthodiste et presbytérienne du territoire ainsi que l'Armée du salut, a protesté contre le fait qu'il n'avait pas démenti les allégations selon lesquelles des repris de justice étaient recrutés dans la police; le Council a également protesté contre la menace faite par le Premier Ministre de réintroduire le châtiment du fouet, qu'il estimait contraire à la loi, et a déploré le fait que ce "châtiment qui est malheureusement violent" est de nature à provoquer de nouveaux actes de violence.

Statut du territoire

75. En mi-février 1971, au cours d'une conférence de presse à la Barbade, on a posé à M. Blaize, leader de l'opposition, la question de savoir "si la Grenade demanderait l'indépendance au cas où son parti reprendrait le pouvoir politique"; il a répondu : "non". Il a déclaré que l'île était trop petite avec ses 340 kilomètres carrés et une population de moins de 100 000 habitants et qu'"il serait absurde de rechercher l'indépendance politique parce que l'île ne pouvait pas se permettre d'être indépendante".

76. Le 16 juillet 1971, le ministre d'Etat aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth, M. Joseph Godber, discutant les problèmes relatifs au statut des territoires antillais devant la Chambre des communes, a fait la déclaration suivante :

> "Depuis que je suis retourné dans l'administration, j'ai eu le privilège de me rendre dans tous les six Etats associés et d'y discuter ces problèmes. L'un de ces Etats, la Grenade, tient à accéder à l'indépendance à une date rapprochée et les dispositions de l'article 10 de la West Indies Act, 1967 (loi de 1967 relative aux Indes occidentales) prévoit cette possibilité".

La Grenade et le Surinam

77. En mars 1971, le premier ministre du territoire, M. E. Gairy, s'est rendu au Surinam; à cet égard, le chef du Service de l'information du Gouvernement de la Grenade a déclaré qu'"il faut s'attendre à ce que les deux territoires établissent bientôt de plus étroites relations commerciales et culturelles". Il a également dit qu'on prévoyait qu'à la suite de la visite du Premier Ministre, les relations et la coopération entre les deux territoires s'amélioreraient nettement dans le domaine du tourisme et de l'agriculture.

Licenciement d'infirmières et manifestations à la fin de 1970

78. En novembre 1970, 10 élèves infirmières ont été renvoyées pour avoir manifesté, à leur dire, contre l'insuffisance de fournitures et de matériel médicaux et les mauvaises conditions dans lesquelles les malades étaient soignés à l'Hôpital général de Saint-Georges. Elles avaient également critiqué la mauvaise administration de l'hôpital et l'ingérence politique dans les activités médicales. Plusieurs autres infirmières ont été suspendues et un groupe de 29 infirmières diplômées ont démissionné par solidarité.

79. Les infirmières avaient l'appui du Christian Council of Grenada et de la Commercial and Industrial Workers'Union.

80. Le licenciement des infirmières a été suivi d'une série de manifestations et de troubles qui ont abouti, le 15 décembre 1970, à l'occupation par les manifestants du bâtiment du Ministère de la santé pendant plus d'une heure, jusqu'à ce que la police les chasse au moyen de gaz lacrymogène et de tuyaux d'incendie. La police aurait de nouveau utilisé du gaz lacrymogène et des tuyaux d'incendie contre les manifestants le jour suivant, à Saint-Georges, au centre de la ville.

81. Pendant et après les troubles, 41 personnes au total ont été arrêtées et accusées d'attroupements séditieux en vue de troubler l'ordre public et d'autres délits. Certaines d'entre elles ont été mises en liberté sous caution et d'autres ont été relaxées par le Magistrate.

82. En juillet 1971, 21 personnes (dont 11 infirmières) ont été passées en jugement pour "attroupement séditieux en vue de troubler l'ordre public" à Saint-Georges en décembre 1970. Toutefois, le 15 juillet, le juge a invité le jury à prononcer un verdict de non-culpabilité, faute de preuves suffisantes.

Autres faits nouveaux

83. Un projet de loi présenté par le premier ministre, et intitulé Emergency Powers Act 1970 (Loi relative aux pouvoirs d'urgence) a été adopté par la Chambre des représentants du territoire le 2 mai 1970. Les trois membres du parti de l'opposition ont quitté la session en signe de protestation avant l'adoption du projet de loi. Le leader du parti de l'opposition, M. Blaize, a dit qu'il craignait les répercussions que la nouvelle de cette loi pourrait causer; un autre membre de son parti a dit qu'il ne voyait rien dans l'avenir immédiat qui puisse semer la panique dans l'esprit du gouvernement.

84. En mars 1971, les manifestations ont eu lieu dans le territoire à l'encontre du programme gouvernemental de réorganisation d'associations de planteurs de banane et de noix de muscade (voir par. 89 et 93 ci-après). Malgré le démenti de la police, plusieurs témoins ont affirmé que des coups de feu avaient été tirés.

Situation économique

Généralités

85. En décembre 1970, le gouvernement a proclamé l'année 1971 "Année agricole". Selon un communiqué de presse publié par le Cabinet du Premier Ministre, le gouvernement s'efforcerait, en 1971, de diversifier l'économie et de la libérer de sa dépendance à l'égard des trois principales cultures - noix de muscade, banane et cacao - et en même temps, a-t-il été souligné, d'accroître la production de ces cultures.

86. Selon le communiqué, on devrait développer l'économie de manière que le territoire se suffise à lui-même en ce qui concerne les cultures alimentaires, l'élevage et les produits de l'élevage.

87. L'exécution du programme de 1971 devrait être appuyée par une division de recherche efficace en vue de permettre aux exploitants agricoles de suivre les progrès techniques en agriculture et d'appliquer les méthodes approuvées dans leurs activités.

Ressources minières

88. Il a été signalé en janvier 1971 que la société Westrans Grenada Ltd., qui avait reçu l'autorisation d'effectuer des travaux de prospection pétrolière au large de la côte sud du territoire entreprendrait sous peu une étude sismique de la zone où elle prévoyait de faire les forages.

Agriculture et pêcheries

a) Production de noix de muscade et de bananes :

89. Au milieu du mois de mars 1971, la Chambre des représentants a adopté deux projets de loi controversés; il s'agit du Nutmeg Industry Amendment Act (loi modifiant la législation sur l'industrie de la noix de muscade) et du Banana Amendment Act (loi portant modification de la législation sur la culture de la banane).

90. Les objectifs du Nutmeg Industry Amendment Act sont :

a) De permettre aux petits producteurs de noix de muscade comme aux grands producteurs de devenir automatiquement membres de la Grenada Co-operative Nutmeg Association;

b) D'empêcher que les fonds de l'Association ne soient investis hors du territoire sans que leur transfert ait été approuvé par les trois quarts des producteurs;

c) De permettre aux membres du Farmers Club Council patronné par le gouvernement d'être représentés au Nutmeg Board (Conseil supervisant l'Association). Aux termes de la législation ainsi modifiée, ce conseil comprendra dorénavant 11 membres dont six élus par les producteurs, trois nommés par le gouvernement et deux désignés par le Farmers Club Council.

91. Le Banana Amendment Act tend à permettre à tous les producteurs de bananes de devenir membres de la Grenada Banana Co-operative Society (Association de producteurs de bananes) et à définir avec plus de précision la composition et les pouvoirs du Comité de gestion de l'Association. Ce comité se composera également de 11 personnes à savoir, six membres élus par les producteurs de bananes, trois membres nommés par le Gouverneur et deux autres désignés par le Farmers Club Council.

92. Des manifestations organisées par l'opposition ont eu lieu à Saint-Georges pendant les débats de la Chambre. Des accrochages auraient eu lieu entre la police et les manifestants et auraient fait plusieurs blessés (voir également le paragraphe 84 ci-dessus).

93. L'opposition considère la présentation de ces deux projets de loi comme une manoeuvre tendant à aider le Premier Ministre à exercer un contrôle réel sur le Conseil de supervision de l'Association des producteurs de noix de muscade et le Comité de gestion de l'Association des producteurs de bananes. Un porte-parole officiel de la Nutmeg Co-operative Association a déclaré à l'occasion des débats qui ont eu lieu à la Chambre que le Premier Ministre tentait "de confisquer et de piller la Nutmeg Association et la Banana Society"; il a également allégué que le Farmers Club Council n'était qu'un instrument politique aux mains du Premier Ministre.

94. La production de bananes en 1969 et 1970 a diminué par rapport à 1967 et 1968. On trouvera au tableau ci-après le détail des exportations de bananes pour les années 1967 à 1970 :

Année	Nombre de régimes	Tonnes	Valeur (en dollars des Antilles orientales)
1967	2 053 399	26 195	3 115 872
1968	2 041 914	26 758	3 579 875
1969	1 679 346	22 744	2 930 344
1970[a/]	1 203 265	18 471	2 278 511

a/ Jusqu'au 15 décembre 1970

95. La production de noix de muscade pendant la campagne agricole se terminant en juin 1970 s'est élevée au total à 3 813 hundredweights (ce qui représente une augmentation de 18 p. 100 par rapport à la campagne de 1969) d'une valeur moyenne à l'exportation de 3 528 millions de dollars des Antilles orientales. On indique qu'environ 40 p. 100 des recettes extérieures du territoire proviennent des exportations de noix de muscade.

b) Cacao

96. On signale que les recettes tirées des récoltes de cacao pour 1969 sont les plus élevées qui aient jamais été enregistrées dans l'histoire du territoire sauf en 1954, année durant laquelle une récolte de 51 362 hundredweights de cacao a rapporté au total 4 959 403 dollars des Antilles orientales. On trouvera au tableau ci-après le détail des exportations de cacao pour les années 1967 à 1969 :

Année	Hundredweights	Valeur (en dollars des Antilles orientales)
1967	48 339	3 028 505
1968	57 391	3 670 019
1969	58 755	4 496 320

c) Autres produits agricoles

97. La production de macis de la campagne de 1970 représente au total 4 380 hundredweights, d'une valeur moyenne de 770 000 dollars des Antilles orientales à l'exportation.

98. On trouvera au tableau ci-après le détail des exportations d'huile de lime et d'essence de lime de 1967 à 1969 :

Année	Huile de lime (livres)	Essence de lime (gallons)	Valeur (en dollars des Antilles orientales)
1967	3 013	63 443	119 660
1968	3 000	69 674	120 676
1969	1 000	70 425	88 226

99. L'huilerie de coprah de Tempe qui avait été détruite par un incendie en avril 1968 a été reconstruite et équipée d'installations de raffinage plus modernes; elle a recommencé à fonctionner en mai 1969.

100. On a constaté en 1969 un déclin de la production de sucre dû principalement au fait que la récolte n'a pas été achevée, faute de coupeurs de cannes à sucre et de moyens de transport suffisants. On trouvera au tableau ci-dessous le détail de la production de sucre de 1967 à 1969 :

Année	Sucre (Tonnes)	Rapport entre les tonnes de cannes et les tonnes de sucre
1967	1 742	10,9
1968	1 771	10,6
1969	1 368	11,8

101. La sucrerie locale où l'on traite en moyenne 15 000 tonnes de cannes par an pour produire environ 1 500 sacs de sucre non raffiné permet de satisfaire approximativement 60 p. 100 des besoins du territoire en ce qui concerne ce type de sucre; le reste est importé de Trinité-et-Tobago.

102. En juillet 1970, le gouvernement a pris la décision de subventionner l'industrie cotonnière pour tenter d'en enrayer le déclin. C'est ainsi que les producteurs ont reçu 16 cents par livre de coton produite, soit 4 cents de plus qu'auparavant.

d) Pêcheries

103. D'après les renseignements reçus, le gouvernement a entamé des négociations avec une société américaine, la Poseidon International, en vue de l'implantation dans le territoire d'un vaste complexe industriel de pêcheries et d'usines de traitement des poissons et crustacés. Les opérations effectuées par

ce complexe comprendraient la pêche, l'entreposage et le traitement des poissons d'eau douce et des homards et crevettes. Ce complexe devrait employer environ 300 travailleurs. Le produit de cette industrie serait vendu essentiellement dans la région des Antilles et aussi aux Etats-Unis et dans la République fédérale d'Allemagne.

Tourisme

104. Si l'on en croit une déclaration faite en mai 1970 par le Premier Ministre Gairy, "l'industrie touristique joue un rôle capital dans le développement économique" du territoire.

105. En 1970, 27 429 visiteurs sont arrivés dans le territoire par avion et 71 607 par bateau, contre 26 669 et 68 745 respectivement en 1969.

106. Au début de 1971, le territoire disposait d'environ 600 chambres d'hôtel; on comptait aussi 200 chambres dans des pensions de famille.

Industrie

107. En vertu de la Development Incentives Ordinance, 1964, des concessions ont été accordées en 1969 à certaines sociétés en vue de la production de tuiles en ciment pour toitures et d'autres produits de l'industrie du béton, de la fabrication de produits laitiers, de la fabrication de savon, de la production d'huile comestible et d'aliments minéraux ainsi que de la mise en service d'une usine de conditionnement des insecticides et pesticides. Des facilités ont également été accordées à une société fabriquant des meubles, des vêtements de plage et du linge de maison.

Transports

108. Le 29 janvier 1971, le gouvernement du territoire a signé un accord tendant à la création d'une compagnie aérienne nationale qui s'appellera Air Grenada. Le gouvernement aurait paraît-il un intérêt de 39 p. 100 dans cette nouvelle compagnie; un investisseur privé de Grenade détiendrait une part de 10 p. 100 et un groupe d'investisseurs américains serait majoritaire avec une part de 51 p. 100. Cette compagnie assurera le transport des passagers et des marchandises dans toute la région des Antilles à l'aide de six aéronefs de type "Convair", elle devrait commencer à fonctionner au début de 1972.

Commerce

109. Les échanges commerciaux du territoire ont augmenté au total d'environ 10 p. 100 de 1967 à 1968. Les importations ont augmenté d'environ 8 p. 100 et représentent au total 26 346 030 dollars des Antilles orientales; les exportations ont augmenté à un rythme plus rapide (17 p. 100) et ont atteint le montant global de 9 962 320 dollars des Antilles orientales.

Finances publiques

110. Le projet de budget pour 1971 que le Ministre des finances du territoire a présenté le 30 décembre 1970 à la Chambre des représentants s'élevait au montant record de 35,6 millions de dollars des Antilles orientales. Il prévoyait que les dépenses courantes s'élèveraient à 21 285 226 dollars des Antilles orientales et les dépenses d'équipement à 14 328 200 dollars des Antilles orientales.

111. Près de 500 000 dollars des Antilles orientales ont été alloués au secteur agricole, 897 700 à la police, 5 000 000 au secteur des travaux publics, 2 263 300 aux écoles, 1 453 000 à l'exploitation des ressources en eau, plus de un million aux travaux de réfection routière et à l'achat de matériel d'entretien des routes et environ 750 000 au logement; une allocation de 4 474 500 des Antilles orientales a été attribuée à d'autres programmes et projets.

112. Le budget pour l'année précédente s'était élevé à 26 735 388 dollars des Antilles orientales (17 147 388 dollars pour les dépenses courantes et 9 588 000 dollars pour les dépenses d'équipement). On indiquait qu'en 1970 le gouvernement avait été en mesure d'équilibrer le budget sans avoir recours à des subventions.

113. En 1969, le montant estimatif des dépenses était de 21 309 540 dollars des Etats-Unis, dont 14 859 540 dollars pour les dépenses courantes et 6 450 000 dollars pour les dépenses d'équipement. Les recettes prévues devaient provenir des sources suivantes : recettes intérieures : 13 553 410 dollars des Antilles orientales; prêts, fonds réservé et dons : 3 739 410 dollars des Antilles orientales; aide au titre du Colonial Development and Welfare : 2 243 630 dollars des Antilles orientales; et subventions : 1 733 000 dollars des Antilles orientales.

114. En 1969, la Banque de crédit agricole a concédé 406 prêts représentant au total 481 442 dollars des Antilles orientales; la Banque a ainsi accordé au total 1 760 prêts depuis sa création. Ces prêts servent au financement de la culture de la banane, de la noix de muscade, du cacao et de diverses denrées comestibles, à l'achat de machines et d'engrais ainsi qu'à la construction de bâtiments agricoles.

115. Le 25 juillet 1971, la Chase Manhattan Bank, des Etats-Unis, a ouvert une première succursale dans le territoire.

Assistance technique des Nations Unies

116. Les Nations Unies ont fourni une assistance technique à Grenade depuis 1965, d'abord par l'intermédiaire du Programme élargi d'assistance technique (PEAT) et, par la suite, au titre du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le Conseil d'administration du PNUD a approuvé pour l'assistance au territoire l'objectif de 35 000 dollars des Etats-Unis par an pour la période allant de 1969 à 1972.

Situation sociale

Main-d'oeuvre

117. On estime que 20 à 30 p. 100 de la main-d'oeuvre du territoire est actuellement en chômage.

Coût de la vie

118. L'indice du coût de la vie était en décembre 1969 de 135,9 contre 124,2 en décembre 1968 et 100 en février 1964.

119. En octobre 1970, un porte-parole du gouvernement a déclaré que le Cabinet s'inquiétait beaucoup de l'augmentation rapide des prix et notamment des prix de denrées de base. Le gouvernement a décidé de créer une commission consultative chargée d'examiner les moyens d'enrayer la montée en flèche des prix de détail; il a également décidé que l'Attorney-General devrait réexaminer la législation existante en vue d'accroître les sanctions infligées en cas d'infractions aux dispositions de l'ordonnance sur le contrôle des prix.

Sécurité sociale

120. La main-d'oeuvre agricole d'exploitations situées dans quatre des communes rurales du territoire a manifesté à Saint-George, le 19 août 1970 contre le système de sécurité sociale géré par l'American Life Insurance Company.

Santé publique

121. On a signalé en août 1970 qu'une société du Royaume-Uni avait été chargée d'effectuer une étude des hôpitaux et des installations de santé publique dans le territoire. Cette étude comprendra l'évaluation des installations existantes (hôpitaux, centres de santé et équipement) de sorte que des recommandations concernant les mesures à prendre pendant la prochaine décennie puissent être formulées.

122. Une nouvelle salle susceptible d'accueillir huit malades mentaux a été ouverte en novembre 1970 à l'hôpital de médecine générale.

Situation de l'enseignement

123. Le territoire a vu s'ouvrir en septembre 1970, quatre nouvelles écoles primaires et une école normale. Le Gouvernement canadien a financé la construction des écoles primaires; l'école normale a été construite par le gouvernement du territoire avec l'assistance de la United Kingdom Development Division de la Barbade (Division du Royaume-Uni pour le développement), ainsi que du Gouvernement canadien.

124. Le programme d'enseignement du territoire, considéré comme prioritaire depuis 1967, devrait bénéficier d'environ 1,1 million de dollars des Antilles orientales au titre de l'aide britannique au développement pour 1971. On doit ouvrir un collège technique d'une capacité de 350 étudiants, terminer la construction d'une école normale pouvant accueillir 100 étudiants et moderniser les écoles secondaires du premier cycle existantes.

4. SAINT-CHRISTOPHE-ET-NIEVES ET ANGUILLA

Généralités

125. La population de Saint-Christophe-et-Nièves est à peu près constante et comprend environ 56 000 personnes. Anguilla est peuplée d'environ 6 000 habitants.

Evolution constitutionnelle et politique

Commission d'enquête chargée d'étudier le problème d'Anguilla

126. Le 18 décembre 1969, conformément à un accord conclu entre eux en mai 1969, le Gouvernement du Royaume-Uni et le Gouvernement du territoire ont nommé conjointement une commission dirigée par sir Hugh O. B. Wooding, ancien Chief Justice de Trinité, pour étudier "les causes de la situation qui s'est créée à Anguilla, les meilleurs moyens de dissiper les malentendus relatifs à cette situation et formuler des recommandations en vue de trouver une solution satisfaisante et durable".

127. La Commission a commencé ses travaux le 30 janvier 1970. Elle a terminé son rapport, signé par ses membres, le 29 septembre 1970.

128. En s'acquittant de son mandat, la Commission a envisagé un "certain nombre d'options", qui sont en bref les suivantes :

a) Maintien du statu quo;

b) Administration (unique ou commune) par un ou plusieurs des pays indépendants des Caraïbes faisant partie du Commonwealth;

c) Association avec un pays du Commonwealth autre que le Royaume-Uni;

d) Rattachement à un territoire associé au Royaume-Uni;

e) Association avec un pays n'appartenant pas au Commonwealth;

f) Administration par l'Organisation des Nations Unies;

g) Adhésion à une fédération ou à une confédération éventuellement formée dans la région des Caraïbes;

h) Liens différents avec le Royaume-Uni;

i) Indépendance;

j) Liens différents avec Saint-Christophe.

129. A propos de l'alinéa f) du paragraphe 128 ci-dessus, la Commission a déclaré : "Par le passé, certains territoires étaient administrés comme territoires sous tutelle, sous les auspices de l'ONU. Cette pratique a cessé, mais on peut concevoir d'autres arrangements sous l'égide de l'ONU, comme par exemple la mise en place d'un mécanisme destiné à aider les micro-Etats à obtenir et à conserver leur indépendance, et qui leur fournirait également des services qu'eux-mêmes ne peuvent se procurer indépendamment. Mais nous n'en sommes pas à une étape assez avancée ou assez décisive pour envisager la possibilité de mettre en place de tels arrangements aux fins qui nous sont proposées".

130. Après avoir étudié "toutes les façons possibles de régler le problème d'Anguilla", la Commission a conclu que "pour résoudre la situation, la méthode la plus satisfaisante consisterait à permettre aux Anguillais de diriger leurs propres affaires, en leur déléguant des pouvoirs relativement étendus". Cette conclusion était fondée sur l'hypothèse que le territoire de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla continuerait à former une unité politique et géographique. Le rapport déclarait : "L'analyse de la situation que nous avons effectuée, ainsi que d'autres études pertinentes, nous incitent à croire qu'il est possible, et qu'il est dans l'intérêt de tous les intéressés, de parvenir à un arrangement qui donnerait aux Anguillais des pouvoirs étendus pour la direction de leurs propres affaires, mais qui, en même temps, sauvegarderait l'intégrité de l'Etat de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla".

131. La Commission résumait ainsi ses recommandations concrètes :

"a) Anguilla devrait posséder un Conseil composé entièrement de membres élus, ayant une autorité, des fonctions et des pouvoirs législatifs, exécutifs et fiscaux étendus.

b) Il faudrait créer un nouvel organe, appelé Conseil de coordination, au sein duquel chaque élément constitutif de l'Etat devrait avoir un nombre égal de représentants.

c) Il faudrait accroître la participation d'Anguilla aux affaires publiques en augmentant le nombre de ses représentants à la Chambre d'assemblée et en améliorant sa représentation dans les commissions de la fonction publique et de la police."

132. Le 7 novembre 1970, le Conseil d'Anguilla a examiné le texte du rapport et les recommandations de la Commission. Dans une résolution adoptée au cours de la même séance, le Conseil a déclaré qu'il ne pouvait "accepter que l'intégrité territoriale de l'Etat l'emporte sur les voeux, ardents et souvent réitérés, de la population" et il réaffirmait sa détermination "de ne pas se laisser associer d'une façon ou d'une autre avec l'Etat unitaire de Saint-Christophe-et-Nièves". En conséquence, le Conseil rejetait les propositions contenues dans le rapport en faisant valoir "qu'elles n'apportaient pas de solution qui puisse être acceptée par le Conseil d'Anguilla et par le peuple d'Anguilla". Le Conseil lançait un appel au Gouvernement du Royaume-Uni pour que celui-ci "entreprenne des consultations avec le Conseil d'Anguilla et, en accord avec celui-ci, prenne des mesures pour qu'Anguilla jouisse d'un gouvernement libre et distinct de Saint-Christophe".

133. Au cours d'une conférence de presse réunie à Basseterre le 10 novembre 1970, le premier ministre du territoire, M. Robert L. Bradshaw, a déclaré que son gouvernement acceptait le rapport de la Commission et que celui-ci pouvait servir de "base à des négociations visant à résoudre le problème d'Anguilla". En même temps, il a déclaré que force lui était de "déplorer et regretter le geste malencontreux du Conseil d'Anguilla qui rejetait le rapport de la Commission Wooding ... moins de 24 heures après l'avoir reçu".

134. Le 6 novembre 1970, M. Joseph Godber, ministre d'Etat aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth, a fait, à propos du rapport, la déclaration suivante devant la Chambre des communes :

> "Un haut fonctionnaire du Ministère des affaires étrangères et des affaires du Commonwealth s'est rendu à Saint-Christophe et à Anguilla afin d'y procéder à des discussions préliminaires avec le gouvernement de l'Etat et les Anguillais. Le Gouvernement de Sa Majesté examinera le rapport en fonction de la suite des discussions entre les parties intéressées au premier chef."

135. M. Godber a également réitéré la promesse qu'il avait faite devant la Chambre des communes, le 20 juillet 1970, et a déclaré que le Gouvernement du Royaume-Uni "ne chercherait en aucun cas à imposer une solution, mais essaierait d'en trouver une par un accord".

136. Des assurances identiques ont été données devant la Chambre des Lords, le 11 novembre 1970, par le secrétaire d'Etat adjoint aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth, le marquis de Lothian; alors qu'il lui était demandé s'il pouvait donner "l'assurance qu'aucun règlement ne serait imposé par la force et que le Gouvernement de Sa Majesté continuerait, par de patientes négociations, à essayer de rapprocher les deux parties pour parvenir à un règlement", le Marquis a répondu qu'il "pouvait donner cette assurance sans équivoque".

137. Le 13 novembre 1970, le Times de Londres publiait une lettre de M. Ronald Webster, datée du 9 novembre 1970, qui qualifiait le rapport de la Commission d'"irrecevable en tant que point de départ à la solution du problème d'Anguilla". M. Webster déclarait notamment :

> "Avec les années, la suspicion avec laquelle les Anguillais considéraient le Gouvernement de Saint-Christophe est allée en augmentant au point que maintenant, il ne faudra rien moins que la séparation totale.
>
> C'est parce que la Commission n'a pas su reconnaître ce fait fondamental que ses bonnes intentions sont réduites à néant et que son analyse des diverses questions ne présente qu'un intérêt académique."

138. A ce propos, M. Webster déclarait que le désir d'autodétermination éprouvé par les Anguillais "ne pouvait être contrecarré que par l'emploi d'une force supérieure et cela aurait dû être évident pour la Commission".

139. Dans sa lettre, M. Webster poursuivait en disant que le Gouvernement du Royaume-Uni "doit mettre au point avec le Conseil d'Anguilla, un arrangement grâce auquel Anguilla dirigerait elle-même ses affaires intérieures tandis que la Grande-Bretagne conserverait son autorité dans le domaine des affaires étrangères ainsi que certains pouvoirs réservés dans le domaine financier, tant qu'Anguilla continuerait à recevoir des subventions".

140. Au début de décembre 1970, des conversations ont eu lieu à Londres entre des représentants du Gouvernement du Royaume-Uni et du gouvernement du territoire. Au cours de ces conversations, M. Godber a proposé un ensemble de mesures destinées à amener "un règlement provisoire" du problème. Comme l'indiquait M. Godber à la Chambre des communes, le 16 juillet 1971, ces propositions partaient du principe que le Gouvernement de Saint-Christophe devrait déléguer au Gouvernement du Royaume-Uni des pouvoirs qui permettraient au Commissaire "d'administrer Anguilla efficacement pendant un certain nombre d'années"; la période en question n'a pas été définie. Ces propositions étaient destinées "à rétablir pleinement l'autorité qui émane du Gouvernement britannique, mais en même temps, à préserver l'intégrité fondamentale de l'Etat associé". M. Godber signalait que le Gouvernement du Royaume-Uni espérait qu'"après un certain temps, il serait possible de parvenir à une solution permanente en amenant les deux parties à accepter volontairement un nouveau rapprochement".

141. Bien qu'au cours des conversations, les positions se soient quelque peu rapprochées sur certains points, le Gouvernement de Saint-Christophe n'est pas prêt à accorder la délégation de pouvoirs qui lui est demandée et que le Gouvernement du Royaume-Uni considère comme essentielle si le Commissaire nommé spécialement à cette fin doit administrer Anguilla efficacement.

142. Le Ministère des affaires étrangères et des affaires du Commonwealth a annoncé, le 8 décembre 1970, qu'il n'avait pas été possible de parvenir à un accord et que le Gouvernement du Royaume-Uni envisageait "les nouvelles mesures qui pouvaient être prises". M. Bradshaw a fait lui aussi paraître une déclaration confirmant l'absence d'accord. Il déclarait qu'à la suite de l'échec des conversations, il envisagerait "des méthodes différentes".

143. Après l'échec des conversations, le 9 novembre 1970, M. Godber a fait connaître à la Chambre des communes la position du Gouvernement du Royaume-Uni en ce qui concerne le rapport de la Commission. Il a déclaré : "On m'a demandé si nous acceptions le rapport Wooding. Nous avons consulté les intéressés. Nous avons envoyé un haut fonctionnaire à Anguilla pour expliquer à la population les points traités dans le rapport, mais celle-ci l'a rejeté. Il est donc difficile d'utiliser ce document comme base de négociation. Cependant, nous sommes reconnaissants à sir Hugh Wooding et ses collègues des efforts considérables qu'ils ont déployés pour établir le rapport. Nous sommes convaincus que celui-ci comporte des éléments constructifs...".

144. Dans la même déclaration, M. Godber disait encore : "Nous devons vraiment laisser aux esprits et aux sentiments le temps de s'apaiser. Les antagonismes personnels qui existent entre les dirigeants des deux îles sont à la base de bien des problèmes... Nous ne voulons pas créer dans cette région une fragmentation inutile. Nous demeurons fidèles à l'engagement que le précédent gouvernement

a pris et que nous réitérons, à savoir que nous n'imposerons pas à la population d'Anguilla un régime qu'elle refuse... A cause de cet engagement, il nous faut essayer de trouver une solution acceptable pour les Anguillais et qui en même temps paraisse tolérable et raisonnable à la population de Saint-Christophe".

145. A propos du même sujet, M. Godber a déclaré le 16 juillet 1971, à la Chambre des Communes : "Etant donné que les Anguillais ont rejeté les recommandations de la Commission Wooding et étant donné également que nous avons donné l'assurance que nous ne souhaitions pas que les Anguillais soient forcés de vivre sous une administration qu'ils rejettent, il ne nous est pas possible d'utiliser les recommandations Wooding comme point de départ d'un règlement".

146. En janvier et en février 1971, M. Godber s'est rendu dans un certain nombre des territoires des Caraïbes, y compris Saint-Christophe et Anguilla; il a pris contact avec M. Bradshaw et M. Webster et a eu des conversations portant sur le problème d'Anguilla. Après la visite de M. Godber, M. Webster a fait une déclaration publique dans laquelle, se référant aux séances des 2 et 3 février 1971 du Conseil d'Anguilla, il disait notamment : "Je souhaite que vous sachiez qu'à la suite de la visite de M. Godber, mes collègues du Conseil et moi-même sommes fermement convaincus que le Gouvernement britannique est actuellement à la recherche d'une solution acceptable pour nous, habitants d'Anguilla. Comme vous le savez, tout au long des difficultés des quatre dernières années, notre objectif a toujours été d'obtenir un statut direct avec la Grande-Bretagne. Nous voulons que dans nos relations avec la Grande-Bretagne, la qualité d'organe juridique et constitutionnel du Conseil d'Anguilla soit pleinement reconnue, que le droit de diriger toutes les affaires d'Anguilla soit à Anguilla, entre les mains d'un Commissaire britannique représentant sa Majesté la Reine, et exerçant ses fonctions en consultation et en coopération totale avec le Conseil d'Anguilla. Ainsi, nous aurons la certitude que la Grande-Bretagne continuera à nous assister comme nous le souhaitons, notamment en poursuivant son aide économique et son assistance technique, et nous serons nantis de tous les pouvoirs juridiques nécessaires pour gérer les affaires d'Anguilla dans l'intérêt des Anguillais".

147. Le 19 avril 1971, M. Godber a déclaré à la Chambre des Communes, que "des négociations se poursuivaient à la recherche d'une solution"; il a aussi dit que le problème était "ardu et très difficile".

148. Les entretiens entre des représentants du Gouvernement du Royaume-Uni et MM. Bradshaw et Webster se sont poursuivis en mai et juin 1971. A la mi-juin, M. Godber s'est de nouveau rendu à Saint-Christophe et à Anguilla et a présenté à M. Bradshaw et à M. Webster "des propositions nouvelles" visant au règlement du différend relatif au statut d'Anguilla. Ces propositions n'ont pas été rendues publiques immédiatement, mais M. Bradshaw les a qualifiées d'inacceptables et de contraires à la Constitution; on a appris que le Conseil d'Anguilla avait d'une manière générale accueilli favorablement ces propositions.

149. Le 10 juin 1971, juste avant le voyage de M. Godber, M. Bradshaw, dans une déclaration radiodiffusée, a dit qu'en vertu de la Constitution, le territoire constitué par les trois îles était "indivisible" et que toute tentative de porter atteinte à l'intégrité territoriale de cet Etat serait considérée comme un acte inamical auquel le peuple opposerait une résistance".

150. Selon des informations publiées le 18 juin 1971, il semble que le voyage de M. Godber à Saint-Christophe et à Anguilla devait aboutir à l'adoption d'un Ordre en Conseil tendant à soustraire l'île d'Anguilla à l'autorité du Gouvernement de Saint-Christophe pour la placer sous l'administration directe du Commissaire du Royaume-Uni. Selon ce plan, l'entité Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla serait maintenue, mais pendant une période de transition, dont la durée pourrait être de trois à cinq ans, les autorités de Saint-Christophe n'exerceraient aucun pouvoir sur Anguilla. A la fin de cette période, la population d'Anguilla serait consultée, éventuellement par voie de référendum, afin d'établir si l'île devait réintégrer l'association ou au contraire être séparée de Saint-Christophe-et-Nièves pour établir officiellement avec le Royaume-Uni des liens directs. On indique également qu'aux termes de cet arrangement, les soldats du régiment des Royal Engineers seraient immédiatement retirés d'Anguilla, et que les forces de police d'Anguilla recevraient la formation voulue pour remplacer les membres de la Metropolitan Police qui se trouvent encore dans l'île.

151. Selon des déclarations que l'on prête à M. Bradshaw, ces propositions "ôtent toute signification au statut d'Etat associé"; "en semant aujourd'hui le vent chez nous, le Royaume-Uni s'expose à récolter demain la tempête", aurait-il prédit par ailleurs.

152. Au même moment, on indiquait en outre que, puisque M. Godber ne parvenait pas à rallier M. Bradshaw aux nouvelles propositions, le Royaume-Uni serait contraint, en cette affaire, d'agir unilatéralement. Quelques semaines plus tard, le 16 juillet 1971, M. Godber a fourni à ce sujet les explications suivantes : "Après six mois de discussion, il est apparu que l'écart entre ce que le Gouvernement de l'Etat était disposé à proposer et ce que les habitants d'Anguilla étaient prêts à accepter semblait impossible à combler. Lors des entretiens que j'ai eus à Saint-Christophe le 11 juin, je me suis donc trouvé dans l'obligation, à mon grand regret, d'informer le Gouvernement de Saint-Christophe qu'étant donné que nous ne pouvions laisser le problème en suspens indéfiniment, le Gouvernement de Sa Majesté devrait mettre en application unilatéralement ses propositions de règlement provisoire".

153. Le 22 juin 1971, le Conseil d'Anguilla a émis un vote favorable aux nouvelles propositions après que le Commissaire Résident lui ait fait savoir que le Gouvernement du Royaume-Uni avait accepté d'apporter au projet initial certaines modifications qui n'ont pas été précisées. Neuf membres du Conseil ont voté pour ces propositions, et deux contre. Il y avait deux absents.

154. Dans une lettre datée du 23 juin 1971 et publiée le 29 juin dans le Times de Londres, M. Webster a rendu compte en ces termes des négociations qui se sont déroulées entre les représentants du Gouvernement du Royaume-Uni et le Conseil d'Anguilla : "Le Gouvernement britannique a présenté au Conseil d'Anguilla un projet d'ordre en Conseil définissant les modalités des relations futures entre le Conseil d'Anguilla et le Gouvernement britannique. Le Conseil d'Anguilla a fait certaines recommandations au Gouvernement britannique quant aux dispositions de ce texte, qui ont été retenues pour l'essentiel. Le 22 juin 1971, le Conseil a donc adopté le projet d'ordre au Conseil auquel avaient été apportées les modifications demandées".

155. Répondant vraisemblablement à certaines critiques formulées par quelques pays et territoires des Antilles au sujet du déroulement des négociations, M. Webster,

dans la même lettre, a en outre déclaré : "Le Conseil d'Anguilla invite également les autres pays du Commonwealth de la région des Antilles à ne pas s'immiscer dans une situation qui ne les concerne pas et au règlement de laquelle ils n'ont apporté aucune contribution valable".

156. M. Godber, rendant compte devant la Chambre des Communes, le 29 juin 1971, de son voyage à Saint-Christophe et à Anguilla et du déroulement des négociations, a notamment déclaré : "Les propositions que j'ai faites au Gouvernement de l'Etat associé et au Conseil d'Anguilla tendaient essentiellement à ce que le Commissaire de Sa Majesté soit doté de pouvoirs lui permettant d'établir pour plusieurs années à Anguilla une administration satisfaisante, en consultation et en collaboration avec le population anguillaise".

157. "Le Conseil d'Anguilla a accepté ces propositions" et "le Gouvernement de l'Etat ne s'est pas estimé en mesure de faire de même", a ajouté M. Godber.

158. Le 8 juillet 1971, le Cabinet de M. Bradshaw a publié un communiqué où il était indiqué que le Gouvernement du territoire avait été informé par le Gouvernement du Royaume-Uni, le 6 juillet 1971, de son intention de présenter le nouveau texte législatif relatif à Anguilla; un exemplaire du projet était joint au message, remis personnellement par un représentant du Royaume-Uni. Le Gouvernement du territoire a notamment déclaré à ce sujet : "Il est signalé au Gouvernement de l'Etat que cette initiative du Gouvernement britannique n'est pas conforme aux procédures normales, puisqu'elle vise à modifier le West Indies Act de 1967, sans obtenir, comme il est précisément stipulé dans ce texte, le consentement du Gouvernement de l'Etat. Il est également signalé au Gouvernement de l'Etat que cette initiative est illégale ... le Gouvernement la tient pour abusive et condamnable ... le Gouvernement est en outre convaincu que cette initiative constitue un manquement aux engagements pris vis-à-vis de tous les Etats associés, puisqu'elle fait fi de leurs constitutions ainsi que des arrêts de la Cour. D'un cynisme flagrant, l'initiative du Gouvernement britannique met en lumière les faiblesses de la formule des Etats associés, dont la viabilité paraît désormais très compromise. Le Gouvernement tient à se dissocier entièrement de l'initiative du Gouvernement britannique, dont il est impossible encore de mesurer les conséquences pour les Antilles orientales".

159. Le 13 juillet 1971, la Chambre d'Assemblée du territoire a adopté, sur la proposition de M. Bradshaw, une résolution condamnant les nouvelles propositions du Royaume-Uni. Par cette résolution, la Chambre d'Assemblée a notamment repoussé l'initiative du Gouvernement du Royaume-Uni, parce qu'elle n'était pas conforme aux procédures normales et à la pratique constitutionnelle, et a déclaré que le texte législatif portait arbitrairement atteinte à la Consitution du territoire et constituait "une menace pour les constitutions de tous les Etats associés". Par cette résolution, la Chambre a d'ailleurs "pris à témoin l'humanité tout entière, de ce que l'on envisageait de recourir à la force contre ce peuple, dans le dessein de perpétuer l'impérialisme et le colonialisme". Elle a autorisé en outre le Gouvernement à utiliser tous les moyens dont il disposait pour "résister au recours ouvert à la force et à prendre, dans les limites du possible, toutes mesures nécessaires au maintien de l'intégrité territoriale de l'Etat et à la défense de sa Constitution, ainsi qu'à rechercher, en coopération avec d'autres territoires antillais amis, une solution au problème d'Anguilla".

L'Anguilla Act de 1971 et l'Anguilla (Administration) Order de 1971

160. Le nouvel Anguilla Bill, auquel ont abouti les négociations évoquées précédemment, a été publié par le Gouvernement du Royaume-Uni le 7 juillet 1971. Il a été examiné par la Chambre des Communes et la Chambre des Lords dans le courant de juillet 1971.

161. A la fin de juillet 1971 le Bill adopté par la Chambre des Communes le 16 juillet et par la Chambre des Lords le 27 juillet, a pris force de loi sous le titre "Anguilla Act, 1971" après avoir obtenu la sanction royale.

162. Il s'agit d'un "enabling Act" qui permet au Gouvernement du Royaume-Uni de prendre des mesures concrètes et des dispositions détaillées en ce qui concerne l'administration d'Anguilla. En particulier, ce texte :

i) Confère à la Reine le pouvoir de prendre toutes les dispositions "que Sa Majesté jugera utiles pour le maintien de la paix, de l'ordre et d'une bonne administration à Anguilla";

ii) Prévoit la nomination dans l'île d'un Commissaire chargé "d'exercer, conformément aux directives de Sa Majesté, les fonctions qui pourront lui être assignées par Ordre en Conseil ... ou en vertu de toute autre disposition législative en vigueur";

iii) Prévoit l'adoption d'un Ordre en Conseil disposant qu'Anguilla cesserait de faire partie du territoire de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla au cas où serait présenté devant la législature du territoire un projet de loi tendant à mettre fin au statut d'association du territoire avec le Royaume-Uni; comme l'a expliqué M. Godber, "dans cette éventualité, l'administration d'Anguilla par le Royaume-Uni ne serait nullement affectée", et "le cas échéant, Sa Majesté aurait le pouvoir de doter Anguilla d'une constitution, par voie de décret".

iv) Définit les responsabilités du Royaume-Uni en ce qui concerne la défense et les affaires extérieures d'Anguilla. Le 16 juillet 1971, M. Godber a déclaré à ce sujet : "S'il se créait un vide à Anguilla, au cas par exemple où la présence britannique actuelle viendrait à prendre fin, il serait possible, et d'aucuns diront probable, qu'une épreuve s'engage entre Saint-Christophe et Anguilla".

163. Evoquant le problème des responsabilités du Royaume-Uni en ce qui concerne la défense d'Anguilla contre une éventuelle invasion, M. Godber, en réponse à une question précise, a déclaré devant la Chambre des Communes, le 16 juillet 1971 : "Nous avons pleinement conscience de ce problème, et j'ai bien fait comprendre au Premier Ministre de Saint-Christophe, lors de notre dernière entrevue, que la Grande-Bretagne ne tolérerait pas une invasion, et que tant que nous incombera la responsabilité de la défense d'Anguilla, que nous avons acceptée sans ambiguïté, nous assumerons pleinement cette responsabilité".

164. La durée de la "période de transition" pendant laquelle le Commissaire sera autorisé à exercer ses pouvoirs à Anguilla n'est pas précisée dans l'Act. Toutefois, M. Godber a précisé devant la Chambre des Communes, le 16 juillet, lors du débat consacré au Bill, qu'il estimait qu'elle serait de l'ordre de trois ans. A l'issue

de cette période, a-t-il déclaré, il appartiendra aux habitants d'Anguilla de "décider s'ils souhaitent le retour au statut d'Etat associé ou s'ils désirent aller plus loin sur la voie de la décentralisation". Dans cette dernière éventualité, a-t-il ajouté, "il nous faudra prendre des mesures précises pour accéder aux voeux de la population".

165. La question des modalités de la consultation des Anguillais à l'issue de la "période de transition" n'a pas été réglée. Au cours des conversations, il a été question d'un recours au référendum, mais il a été décidé finalement de ne pas régler définitivement la question, étant entendu que la "décision dépendrait en dernier ressort de la volonté du peuple anguillais".

166. Un Ordre en Conseil portant le titre d'Anguilla (Administration) Order, 1971, adopté sur la base de la Loi du 28 juillet, a pris effet le 4 août 1971. Dans ce texte sont énoncées les dispositions qui régiront l'administration d'Anguilla pendant les années qui viennent. Il est notamment prévu que le Commissaire, nommé par la Reine, exercera les pouvoirs nécessaires au bon gouvernement et à l'administration efficace d'Anguilla, pouvoirs qu'il tiendra directement du Gouvernement du Royaume-Uni et exercera en pleines coopération et consultation avec le Conseil d'Anguilla, élu par la population de l'île. Le Commissaire aura notamment le pouvoir de légiférer, le cas échéant, et il pourra créer des tribunaux et mettre sur pied une force de police locale.

167. Le 6 août 1971, les membres du Conseil d'Anguilla ont prêté serment au cours d'une cérémonie organisée au Palais de Justice d'Anguilla. Lors de cette cérémonie, M. Webster a été élu "leader" f/ du Conseil.

Partis politiques et élections

168. Il y a deux partis politiques principaux dans le territoire : le Labour Party (LP), avec à sa tête le Premier Ministre M. Bradshaw, et le People's Action Movement (PAM), parti d'opposition dirigé par M. William Herbert. Il existe également le United National Movement (UNM), affilié au LP, et le Nevis Reformation Party (NRP).

169. Aux élections générales qui ont eu lieu le 25 juillet 1966, le LP l'a emporté à nouveau, obtenant la totalité des sept sièges de Saint-Christophe; le PAM en a obtenu deux, l'un à Nièves et l'autre à Anguilla, et l'UNM un, à Nièves.

170. Au milieu du mois de mars 1971, M. Bradshaw a déclaré qu'aucune date précise n'avait été fixée pour les prochaines élections générales. Se référant aux dispositions de la Constitution (conformément auxquelles les élections doivent avoir lieu au plus tard trois mois après l'expiration légale du mandat de cinq ans), il a dit : "Cela nous donne jusqu'à la mi-novembre".

171. Le 22 avril 1971, à la demande de M. Bradshaw, le Gouverneur par intérim a dissous la Chambre d'Assemblée et fixé au 1er mai 1971 la date de présentation des candidatures en vue des nouvelles élections générales. M. Bradshaw a fait une allocution à la radio gouvernementale, disant que le peuple du territoire serait appelé à voter le 10 mai 1971 "en cas de nécessité".

---

f/ Comme l'a indiqué M. J. Godber lors du débat que le Chambre des Communes a consacré au Bill le 16 juillet 1971, le Royaume-Uni était disposé à habiliter officiellement les membres du Conseil à élire un "leader" (il ne s'agit pas d'un président).

172. Le 29 avril 1971, le secrétaire du PAM a envoyé au Comité spécial une lettre qui a été ultérieurement distribuée sous forme de pétition (A/AC.109/PET.1185), selon laquelle "le 10 mai 1971, le peuple de l'Etat de Saint-Christophe-et-Nièves serait appelé à élire un gouvernement, dont le mandat serait de cinq ans". A cet égard, le secrétaire du PAM a invité le Comité spécial à envoyer un représentant de l'Organisation des Nations Unies à Saint-Christophe "pour qu'il y exerce les fonctions d'observateur et aussi pour qu'il suive la campagne électorale et le déroulement des élections".

173. Le 28 avril 1971, le LP et l'UNM ont fait paraître un manifeste électoral déclarant que les deux partis restaient fidèles à leur promesse de promouvoir un "développement vigoureux" dans les trois îles; leurs programmes et leurs projets se fondaient sur une politique dont l'axiome était que "tous les citoyens de l'Etat sont égaux" et qu'ils sont en droit de prétendre à des "chances égales". Ce manifeste a également exposé les projets visant à une refonte des organes politiques du territoire en vue d'"unifier et de mobiliser totalement le peuple" pour garantir sa participation à la vie politique.

174. Sur la question du sucre, le manifeste a déclaré que l'industrie sucrière avait "un rôle considérable à jouer" dans l'économie du territoire, mais qu'elle ne pourrait jouer ce rôle avec succès que si elle était contrôlée "par le gouvernement au nom du peuple". Le manifeste précisait que l'industrie touristique était une partie essentielle du programme de diversification de l'économie du territoire et qu'on encourageait par tous les moyens les investissements d'origine locale et étrangère dans des projets de développement touristique. Le manifeste a particulièrement souligné la nécessité d'améliorer l'enseignement dans le territoire.

175. Le programme électoral du PAM insistait sur la nécessité d'assurer l'égalité économique et raciale et de créer "une atmosphère d'où la peur, l'intimidation et la malveillance seraient absentes". Le programme se fondait dans une large mesure sur une réforme sociale et culturelle.

176. On a annoncé que le LP et le PAM présenteraient tous deux un candidat au siège d'Anguilla. Toutefois, M. Webster a annoncé que les Anguillais ne participeraient pas aux élections. Le 6 mai 1971, M. Godber a déclaré à la Chambre des communes "qu'il n'était pas possible, dans les circonstances actuelles, d'organiser un scrutin à Anguilla le 10 mai", et que "le Gouvernement de Saint-Christophe en avait été informé".

177. Aux élections générales qui ont eu lieu le 10 mai 1971 pour pourvoir les dix sièges de la Chambre d'Assemblée, le LP, parti au pouvoir, a obtenu la totalité des sept sièges de Saint-Christophe. Le PAM, parti d'opposition, a obtenu un siège à Nièves, où l'autre siège a été attribué au NPP. Il n'y a pas eu de vote à Anguilla pour le dixième siège de la Chambre. A la suite des élections, M. R. Bradshaw a été à nouveau nommé Premier Ministre pour la durée d'un autre mandat.

178. Selon les statistiques du bureau des élections, le LP a obtenu 50,8 p. 100 du total des 14 587 suffrages exprimés. Le PAM a obtenu 37 p. 100 du total, soit 5 397 voix. Le NRP a obtenu 7,7 p. 100 du total des voix et l'UMM environ 4 p. 100.

Statut du territoire

179. A la suite des élections générales, le représentant du LP responsable des relations publiques, dans une interview accordée à la presse, a déclaré notamment : "Nous avons promis le changement. Notre but est d'élaborer une constitution qui nous donne la possibilité de découvrir, de développer et de réaliser toutes nos possibilités. Nous voulons un nouveau statut qui nous permette d'y parvenir. Si le seul nouveau statut possible est l'indépendance, alors c'est dans ce sens que nous devrions nous orienter. Mais il ne faut rien précipiter. Il ne faut pas croire que nous projetions d'aller à Londres pour réclamer notre indépendance."

180. De plus, le porte-parole du LP a qualifié de "peu satisfaisant" le statut actuel d'association, et il a déclaré : "S'il existe un statut qui ne nous impose pas tous les fardeaux de la personnalité internationale, mais qui nous accorde tous les droits politiques, alors c'est pour lui que nous opterons. S'il n'en existe aucun, et si la seule formule possible est l'indépendance, alors nous nous orienterons vers l'indépendance, mais sans précipitation."

Statut de Nièves

181. On a rapporté à la fin de janvier 1971 que le NRP avait demandé au Gouvernement du Royaume-Uni d'accorder à Nièves "le statut qu'obtiendrait Anguilla, quel qu'il soit". On a également rapporté que le parti était tout à fait partisan "qu'Anguilla s'achemine vers la sécession".

Fonction publique

182. Le 30 novembre 1970, plusieurs centaines de fonctionnaires ont tenu une manifestation à Basse-Terre, Saint-Christophe, réclamant des augmentations et des rappels. Les manifestations ont été organisées par l'association des fonctionnaires et l'association des enseignants. Elles ont eu lieu à la suite du refus opposé par le gouvernement de répondre dans les trois jours à un ultimatum par lequel les fonctionnaires exigeaient de "savoir exactement" quand ils toucheraient les salaires augmentés, avec rappel, qui, selon la recommandation faite en mai 1970 par une commission établie par le gouvernement et composée de deux experts, devaient leur être versés.

183. Immédiatement après les élections générales qui ont eu lieu le 10 mai 1971, un groupe de fonctionnaires de rang élevé de Saint-Christophe ont reçu des notes leur annonçant leur révocation. Selon ces lettres de révocation, émanant de la Commission de la fonction publique, la conduite de ces fonctionnaires était incompatible avec leur maintien dans leurs fonctions et l'intérêt public exigeait leur révocation, à compter du 12 mai 1971. Les fonctionnaires ont eu sept jours pour "faire des représentations au sujet de la mise à la retraite proposée".

184. Le parti d'opposition PAM a vu dans l'action du gouvernement des représailles politiques et a déclenché une campagne énergique contre ces révocations. Le parti a

affirmé que les fonctionnaires intéressés n'étaient révoqués que parce qu'ils n'avaient pas soutenu le gouvernement aux élections et qu'ils avaient exercé leur droit constitutionnel en votant pour les candidats de l'opposition.

185. Le 20 mai 1971, l'Association de la fonction publique de Saint-Christophe a fait paraître une déclaration protestant énergiquement contre ces révocations. La déclaration indiquait notamment que "le Labour Party avait, à plusieurs reprises, menacé les fonctionnaires ne soutenant pas ce parti de leur faire perdre leur emploi". Selon cette déclaration, les fonctionnaires étaient "écoeurés par les mesures prises par la Commission de la fonction publique, organe dont la Constitution garantit l'indépendance ... pour réaliser des menaces proférées à partir de tribunes politiques". La déclaration ajoutait que "si le gouvernement souhaitait politiser l'administration, il ne pouvait le faire légalement qu'après avoir modifié la Constitution par voie de référendum". La déclaration faisait suite à une réunion extraordinaire de l'Association, qui a eu lieu le 17 mai 1971, et dont le rôle était de discuter les mesures du gouvernement "et les menaces de semblables mesures adressées à beaucoup d'autres personnes, à la suite du retour au pouvoir du Labour Party de Saint-Christophe, sous la direction du premier ministre M. Bradshaw".

186. En réponse à ce qu'il a qualifié d'"accusations mensongères", M. Bradshaw a envoyé une lettre au journal The Advocate News (Barbade), qui l'a publiée le 3 juin 1971. Dans sa lettre, le Premier Ministre a réfuté ces accusations et déclaré notamment : "Bien avant que la date des élections générales n'ait été annoncée, le programme du Labour Party a fait savoir que certains fonctionnaires avaient pris l'habitude de faire de la politique dans leur travail, de s'opposer aux ordres des ministères, d'agir avec déloyauté et de faire campagne publiquement pour la défaite du gouvernement. Ces fonctionnaires sauront qu'ils n'ont pas leur place dans l'administration s'il advient que le Labour Party reprenne le pouvoir. Cet avertissement a été répété au cours de la campagne électorale, mais sans résultats : les fonctionnaires n'ayant prêté aucune attention et ayant simplement persisté dans leurs activités. Quant le gouvernement a repris le pouvoir le 10 mai 1971, il a exercé l'option prévue par le rapport Wand-Tetley g/ et congédié 11 fonctionnaires..."

187. En janvier 1971, les fonctionnaires d'Anguilla au nombre d'environ 150 ont reçu une augmentation de salaire d'environ 30 p. 100 et un rappel effectif à partir de janvier 1970. Le coût de l'augmentation a été couvert par une subvention spéciale du Gouvernement du Royaume-Uni.

Forces de police d'Anguilla (APU) et Royal Engineers

188. L'APU opère dans l'île conformément aux règlements de police de 1969 (Service d'outre-mer) (Anguilla), qui sont entrés en vigueur le 19 mars 1969. L'APU est placée sous le contrôle du secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères et les affaires du Commonwealth.

---

g/ Le rapport de la Commission des salaires Wand-Tetley du 21 mai 1970, accepté par le gouvernement du territoire en janvier 1971, offrait aux fonctionnaires le choix entre la retraite après 25 ans de service ou bien à l'âge de 50 ans révolus.

189. En janvier 1971, il y avait environ 130 soldats des Royal Engineers et 80 membres de l'APU à Anguilla. En mars 1971, le contingent des Royal Engineers a été réduit à 56 hommes et les forces de police à environ 30 hommes.

190. Le 17 février 1971, M. Godber a évalué à environ 1,3 million de livres sterling le coût du maintien de ces forces à Anguilla pour l'exercice 1970 et à près de 3 millions de livres le coût total, depuis le débarquement de troupes britanniques dans l'île en mars 1969.

Réorganisation de l'industrie sucrière

191. Faisant état de l'effondrement virtuel de l'industrie sucrière, M. Bradshaw a déclaré à la 31ème conférence annuelle de la Trades and Labour Union de Saint-Christophe, le 26 octobre 1970, que le gouvernement envisageait à la fois le transfert de la propriété et de la direction de cette industrie et "une diversification sérieuse et réelle". La propriété de l'usine sucrière et des plantations de canne à sucre de Saint-Christophe serait transférée à une seule compagnie dont le gouvernement serait un "actionnaire important". Les actions de la nouvelle société seraient également offertes au public.

192. En présentant le budget du territoire pour 1971, le 17 avril 1971, le Vice-Premier Ministre et le Ministre des finances ont dit que le gouvernement devrait jouer un rôle important dans la réorganisation de l'industrie et que peut-être "la conception même de la production sucrière subirait des modifications radicales pouvant se traduire par une réorganisation de la société".

193. A une réunion du Labour Party le 18 mai 1971, M. Bradshaw a de nouveau discuté de la réorganisation de l'industrie sucrière et a déclaré que le gouvernement devrait procéder "d'urgence à une opération de secours". Il a dit que cette opération en coûterait aux propriétaires fonciers et à l'usine, mais qu'"il leur faudrait l'accepter, faute de quoi c'est toute l'économie qui s'effondrerait". Il a dit que : "Personne ne voulait déposséder les propriétaires inutilement ou sans compensation", mais en même temps, il a signalé que "dans l'intérêt du pays tout entier, il faudrait prendre certaines mesures draconiennes". A cet égard, il a déclaré qu'"il faudrait prendre les commandes et placer cette industrie sous un régime central de propriété, de gestion et de contrôle".

194. Dans une interview ultérieure accordée à la presse, le Premier Ministre a déclaré que le gouvernement n'avait pas l'intention de nationaliser l'industrie "pour le moment", mais que "des mesures seraient prises pour en relever le niveau". Il a également déclaré que l'ampleur de la participation du gouvernement dans l'industrie "n'avait pas encore été décidée" mais que ce dernier devrait jouer "un rôle croissant".

Autres faits récents

195. Le 1er août 1970, le ferryboat Christena qui assurait la navette régulière sur les 12 milles de mer séparant Saint-Christophe de Nièves a chaviré et plus de 200 personnes ont trouvé la mort. Le désastre a eu de sérieuses conséquences pour Nièves dont la population s'élève à environ 12 500 personnes; selon un communiqué du Commissaire aux Antilles orientales à Londres, Nièves a perdu environ la moitié

de ses fermiers, 12 de ses 30 enseignants et un certain nombre de ses fonctionnaires. Immédiatement après le naufrage du Christena, le gouvernement a demandé à une équipe d'experts britanniques d'effectuer une étude sur le "type, l'orientation et les besoins" d'un service de transport maritime régulier entre Saint-Christophe et Nièves.

196. Le 30 mars 1971, M. Bradshaw a présenté à la Chambre d'assemblée un projet de loi interdisant aux personnes étrangères au territoire d'organiser des réunions publiques ou d'y prendre la parole, ainsi que de participer à des marches publiques sur le territoire sans la permission des autorités. Le projet de loi proposait de frapper d'une peine de six mois d'emprisonnement ou d'une amende de 240 dollars des Antilles orientales, ou des deux, les personnes se rendant coupables de ces délits. Des groupes religieux, des organisations de jeunesse et autres organismes reconnus et n'ayant pas de liens avec les organisations politiques ne sont pas visés par les dispositions de ce projet de loi.

Situation économique

Généralités

197. En dépit des efforts du gouvernement pour développer l'industrie du tourisme à Saint-Christophe-et-Nièves, l'économie de Saint-Christophe repose en grande partie sur le sucre. A Nièves, la polyculture prédomine et le coton est produit pour l'exportation.

198. A Anguilla, l'économie repose presque exclusivement sur la petite exploitation agricole mais il existe également un peu d'élevage, de la pêche et une petite production de sel. Un nombre relativement élevé d'habitants comptent sur des envois de fonds de l'étranger.

199. Parmi les projets d'équipement achevés par les Royal Engineers en 1970 avec l'aide financière du Commonwealth Development Corporation figurent la jetée de Sandy Ground, l'école de The Valley, la construction de Radio-Anguilla, et le revêtement sur plusieurs kilomètres de la grand-route est-ouest. Parmi les projets de 1971, figurent une école pour Island Harbour, l'amélioration d'aérodromes, le forage de puits ainsi que quelques autres projets.

Questions foncières

200. On a signalé qu'un pourcentage élevé des propriétaires fonciers d'Anguilla ne possédaient pas les documents requis pour prouver leur droit de propriété sur leurs terres. On pense qu'il sera peut-être nécessaire d'effectuer un relevé cadastral de l'île tout entière avant de pouvoir procéder à l'enregistrement des titres de propriété.

201. Le Conseil d'Anguilla a édicté un règlement selon lequel il ne peut être procédé à aucun transfert de terrains, même entre Anguillais, sans son accord préalable.

Ressources en eau et en énergie

202. En 1970 et 1971, plusieurs nouveaux puits ont été creusés à Anguilla pour approvisionner l'île en eau douce.

203. Il existe à Saint-Christophe une centrale électrique appartenant à l'Etat. Nièves possède plusieurs alternateurs diesel et la moitié de l'île à peu près est alimentée en électricité. Il n'existe pas de système de production d'électricité à Anguilla.

Agriculture

204. A Saint-Christophe, 80 p. 100 environ des terres arables de l'île sont réparties entre 35 grandes plantations de canne à sucre qui emploient la plus grande partie de la main-d'oeuvre agricole. A Nièves, l'agriculture repose avant tout sur la polyculture; l'île compte également plusieurs plantations de cocotiers et quelques fermes d'élevage. Les principales cultures sont le coton, les légumes et la canne à sucre qui est en déclin marqué.

205. A Anguilla, où le sol est particulièrement pauvre et souffre de sécheresses prolongées, les activités agricoles sont à peu près les mêmes qu'à Nièves. Toutefois, l'élevage y est plus important.

206. La Saint-Kitts London Sugar Factory,Ltd., possède la seule sucrerie du territoire, la Saint-Kitts (Basseterre) Sugar Factory, Ltd., dont elle est la société mère. La capacité de production de cette usine est de 150 à 180 tonnes de sucre par jour.

207. La récolte et le broyage de la canne à sucre pour 1970 se sont achevés le 18 octobre 1970, et les résultats ont été inférieurs de 8 000 tonnes au chiffre prévu; la récolte n'a produit que 27 163 tonnes de sucre, tandis que 49 200 tonnes de canne à sucre étaient laissées telles quelles dans les champs et que 9 300 tonnes de canne non récoltée étaient brûlées sur place. La production de sucre pour 1969 était inférieure de 2 000 tonnes environ aux prévisions qui s'élevaient à 38 000 tonnes, et 60 000 tonnes de canne à sucre n'ont pas été récoltées.

208. Le tableau suivant résume l'évolution de la production sucrière de 1967 à 1970 (en tonnes) :

	1967	1968	1969	1970
Canne broyée	327 779	321 440	383 820	324 662
Sucre	39 195	35 390	36 001	27 163
Canne à sucre non récoltée	...	...	60 000	58 562
Volume de canne à sucre par tonne de sucre	8,38	9,08	10,66	11,95

209. Les 150 acres plantées en coton à Nièves ont fourni en 1968/69 une récolte de 17 000 livres de fibres propres et 2 500 livres de fibres souillées. En 1967/68, le coton couvrait une superficie de 200 acres et a fourni 48 500 livres de fibres propres et 7 189 livres de fibres souillées. Au cours de ces mêmes années, le coton n'a pas été cultivé à Saint-Christophe.

210. En 1969, 1 075 818 gallons de mélasse ont été exportés sur une production totale de 1 941 052 gallons. En 1968, ces chiffres étaient de 1 098 761 et 1 495 362 litres respectivement.

Tourisme

211. Le développement de l'industrie du tourisme prend de plus en plus d'importance. Au cours des cérémonies inaugurales des vols de la compagnie PRINAIR, le 12 mai 1971, M. Bradshaw a déclaré que "le tourisme était la seule industrie viable et active des Antilles en ce moment".

212. En 1970, plus de 13 000 visiteurs sont arrivés à Saint-Christophe-et-Nièves par avion, soit 12 p. 100 de plus qu'en 1969. Cinq mille cinq cents visiteurs environ sont venus par bateau de croisière soit 22 p. 100 de moins qu'en 1969. En mai 1971, il existait à Saint-Christophe trois hôtels et deux pensions et deux nouveaux hôtels étaient en construction. Selon les estimations, 150 touristes visitent Anguilla chaque année; il n'existe qu'un seul hôtel de tourisme de 20 chambres.

213. Le gouvernement du territoire aménage activement Frigate Bay dans la région de Saint-Christophe, pour en faire un centre touristique complet; la zone aménagée s'étend sur 800 acres. On prévoit que le complexe comprendra 9 hôtels, 750 lots qui pourront être achetés par des particuliers ou des promoteurs, et 750 appartements. En outre, 20 magasins, 1 bureau de poste, 1 banque et d'autres services doivent s'installer dans cet ensemble. Le projet prévoit également une église, un musée, un cinéma, un port de plaisance et un terrain de golf international. Une partie du complexe sera occupée par une zone industrielle (usine de montage électronique, fabrique de vêtements, distillerie de rhum et minoterie). On a appris en avril 1970, que cette zone avait déjà coûté au gouvernement du territoire la somme de 500 000 livres sterling, consacrée à des travaux d'infrastructure (routes, adduction d'eau, électricité, égouts et téléphone).

Industries

214. En dehors du traitement de la canne à sucre et de l'égrenage du coton, il n'existe que des industries mineures, notamment une brasserie, une fabrique de cigarettes, une petite usine de farine de maïs, une installation de production de gaz carbonique, des moulins à maïs, des installations de production d'huile et de tourteaux de graines de coton et une fabrique de savon.

215. Anguilla produit du sel marin en petite quantité.

Transports et communications

216. On pense qu'à la fin de 1971, les travaux de construction d'un nouvel aéroport destiné à accueillir les avions à réaction à Saint-Christophe seront entrepris et que le projet sera achevé en deux ans environ. Les plans d'un nouveau port en eau profonde sont également à l'étude pour Saint-Christophe et des négociations sont actuellement en cours avec la Caribbean Development Bank en vue d'obtenir une assistance financière.

217. En mai 1971, les Puerto Rico International Airlines (PRINAIR) ont inauguré des vols réguliers pour Saint-Christophe. Deux petites compagnies aériennes assurent des vols pour Anguilla.

218. La nouvelle jetée de Sandy Ground à Anguilla, construite par les Royal Engineers et qui est revenue à 288 000 dollars des Antilles orientales, a été officiellement inaugurée le 22 février 1970.

219. Vers le milieu de 1971, des négociations avec la Cable and Wireless Ltd., ont été entreprises en vue d'installer des services de communications à Anguilla.

Commerce extérieur

220. Les principales importations comprenant la farine, le riz et autres produits alimentaires, différents types de bois, les textiles, l'habillement et les chaussures, et les boissons alcoolisées. Les principales exportations sont le sucre, la mélasse non comestible, le coton et, pour Anguilla, du sel en petite quantité.

Finances publiques

221. Le 17 avril 1971, le Premier Ministre adjoint et Ministre des finances a présenté le nouveau budget du territoire pour 1971 à la Chambre d'Assemblée. Le total des dépenses s'élevait à 27 911 654 dollars des Antilles orientales et le total du revenu disponible à 25 611 220 dollars des Antilles orientales, soit un déficit de 2 300 434 dollars des Antilles orientales.

222. Le budget d'Anguilla pour 1970 prévoyait que les dépenses renouvelables s'élèveraient à 703 108 dollars des Antilles orientales (soit une augmentation de 178 758 dollars des Antilles orientales par rapport à 1969); le revenu local était de 493 156 dollars des Antilles orientales. Les subventions du Royaume-Uni se sont montées à 209 952 dollars des Antilles orientales. Le budget ne tenait pas compte des dépenses d'équipement occasionnées par les projets de développement exécutés par les Royal Engineers, le Ministère du développement des territoires d'outre-mer et le Bureau du Commissaire.

Assistance de l'Organisation des Nations Unies et aide au développement fournie par le Royaume-Uni

223. L'ONU a fourni une assistance technique au territoire depuis 1965, par l'intermédiaire du Programme élargi d'assistance technique (PEAT) et ensuite au titre du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le Conseil d'administration du PNUD a approuvé pour l'assistance au territoire un objectif annuel équivalant à 35 000 dollars des Etats-Unis pour la période 1969 à 1972.

224. En novembre 1970, le Bureau du Commissaire à Anguilla a annoncé que pendant les neuf mois qui se sont écoulés depuis le 1er avril 1970, Anguilla a reçu des fonds d'un montant de 211 200 dollars des Antilles orientales de la British Development Division of the Caribbean, et qu'à la date du 31 octobre 1970, 208 700 dollars des Antilles orientales avaient été consacrés à divers projets de développement.

Situation sociale

Main-d'oeuvre

225. L'industrie sucrière et le bâtiment sont les principales sources d'emploi. Selon les estimations, l'industrie sucrière emploie presque 35 p. 100 de la main-d'oeuvre disponible de Saint-Christophe. A Anguilla, l'industrie du sel emploie environ 140 personnes.

226. Il existe sur le territoire plusieurs syndicats officiels qui comptent un total d'environ 5 000 membres. Le plus important est le St. Kitts-Nevis Trades and Labour Union, qui négocie avec la Sugar Producers Association (Association des producteurs de sucre), au nom des travailleurs de l'industrie sucrière. Le président de ce syndicat est M. Bradshaw.

Habitation

227. La situation dans ce domaine est généralement mauvaise et les zones urbaines sont nettement surpeuplées.

Santé publique

228. L'hôpital général Joseph France, de Basseterre (Saint-Christophe), a une capacité d'environ 160 lits et est équipé de laboratoires de recherche et de salles d'opération modernes. En outre, il existe deux autres hôpitaux généraux de 157 lits et deux hôpitaux ruraux de 25 lits. Il existe également plusieurs maisons de retraite.

Situation de l'enseignement

229. L'enseignement primaire est gratuit et obligatoire pour les enfants âgés de six à quatorze ans. Aucun changement ne semble être intervenu dans le nombre des écoles de Saint-Christophe-et-Nièves.

230. En janvier 1971, une nouvelle école a été transportée du Royaume-Uni à Anguilla par avion spécial dans le cadre du British Development Scheme.

5. SAINTE-LUCIE

Généralités

231. Selon les résultats provisoires du dernier recensement effectué en 1970, la population totale du territoire était de 101 100 habitants; lors du recensement de 1960, il y avait 86 100 habitants.

Evolution politique

Partis politiques et élections

232. Il y a trois partis politiques dans le territoire : le United Worker's Party (UWP), dirigé par le Premier Ministre, M. John Compton, qui est le parti au pouvoir, le parti de l'opposition, le Labour Party (LP) et le St. Lucia United Front (UF), constitué au début de 1969 par un groupe d'anciens membres du LP.

233. Lors des élections qui ont eu lieu en juin 1964, le LP, qui avait été au pouvoir pendant 13 ans, a été battu. Le UWP a remporté huit sièges et le LP deux.

234. Les dernières élections ont eu lieu le 25 avril 1969. Le UWP, parti au pouvoir, a désigné des candidats dans les dix circonscriptions. Le LP a désigné des candidats dans neuf circonscriptions. Le UF, à la tête duquel se trouvait M. George Charles, ancien Premier Ministre et ancien dirigeant politique du LP, a désigné des candidats dans deux circonscriptions. Aux élections, le UWP a remporté la victoire dans six des dix circonscriptions, perdant deux sièges qu'il détenait à la dernière Chambre d'assemblée. Le LP a remporté trois sièges et le UF un siège (M. George Charles). A la suite des élections, M. Compton a été une nouvelle fois nommé Premier Ministre du territoire.

Statut du territoire

235. Comme on l'a déjà signalé précédemment, le Premier Ministre du territoire s'est mis en rapport avec les dirigeants de certains autres territoires des Antilles en mai et juin 1969 pour leur communiquer une proposition "en vue de l'indépendance dans un cadre fédéral". Au cours de sa visite à Port-of-Spain (Trinité-et-Tobago), M. Compton aurait examiné la possibilité d'une telle fédération entre Sainte-Lucie et la Trinité-et-Tobago. Cependant, lors d'une visite à Londres en janvier 1971, M. Compton a dit : "J'avais espéré que tous ceux des Etats associés qui ont entamé des pourparlers concernant l'indépendance, en 1969, auraient achevé leurs entretiens sur les questions de principe en 1970 et auraient pu mettre le cadre juridique au point cette année... Mais nous n'avons rien fait du tout si ce n'est nous éloigner plus encore les uns des autres."

236. M. Compton a réaffirmé qu'il était favorable à "l'indépendance avec au moins un Etat et, de préférence, plusieurs Etats associés". Il a dit : "Sainte-Lucie ne s'engagera pas seule ... car nous ne pourrions pas porter à nous tout seuls le poids des responsabilités qu'implique l'indépendance : cela serait trop onéreux. Le coût exéderait tous les avantages que nous pourrions en retirer ... Je refuse

de conduire à l'indépendance quelque 100 000 personnes, de les éduquer et de les maintenir emprisonnées dans une petite île, leur disant 'ceci est notre monde' ... Le monde actuel n'est absolument pas fait pour les mini-Etats."

Situation économique

Généralités

237. L'économie du territoire repose sur l'agriculture; au cours des années, l'industrie de la banane a constitué plus de 80 p. 100 des exportations. Grâce au tourisme, le territoire devient progressivement moins tributaire des récoltes; c'est actuellement la deuxième source de revenus du territoire.

238. On a signalé en septembre 1970 que le Commonwealth Development Corporation (CDC) prévoyait d'investir environ 1,58 million de livres sous forme de capital et de prêts, dans la Rodney Bay, nouvelle société, créée pour assécher, défricher et mettre en valeur les terres du territoire. Cette société dans laquelle la CDC est associée au Gouvernement du territoire et à une société de génie jamaïquaine (la Construction and Dredging, Ltd.) asséchera les marécages du Reduit situé sur la côte du nord-ouest de l'île; on estime que cette partie du territoire a les meilleures possibilités de développement.

239. En mars 1971, la Chambre d'assemblée du territoire a voté une loi portant création d'une société de développement national. Les principales fonctions de cette société seront d'"entreprendre et de stimuler le développement économique de Sainte-Lucie et d'en favoriser le progrès agricole et industriel".

Questions foncières

240. Selon les dispositions du Aliens Landholding Act, tous les non-résidents doivent obtenir une autorisation spéciale pour acheter des terres dans le territoire.

241. En juillet 1971, le Gouverneur du territoire a signé une loi, votée par la Chambre d'assemblée, supprimant tout impôt pour les parcelles de terre de moins de 10 acres; selon une déclaration du Premier Ministre, environ 8 000 personnes bénéficieront de cette nouvelle loi.

Eaux et énergie électrique

242. En avril 1969, le gouvernement a annoncé un nouveau projet de 5 millions de dollars des Antilles orientales pour répondre aux besoins en eau de la ville de Castrie (en lui fournissant un million de gallons d'eau supplémentaires par jour) et du nord de l'île pendant les 50 années à venir; ce nouveau système atteindra son plein rendement avant la fin de 1971. Le Gouvernement canadien, qui participe au projet, fournira du matériel et des équipements d'une valeur de 4 millions de dollars des Antilles orientales.

243. En août 1970, on a signalé que le Service de l'électricité de Sainte-Lucie a abordé la seconde phase de l'électrification du territoire. Le coût de ce projet est évalué à 50 000 dollars des Antilles orientales, y compris les prêts de la CDC.

Agriculture et sylviculture

244. L'agriculture, qui est l'activité principale et qui emploie la plupart des habitants, a subi une sérieuse crise en 1970 lorsque la valeur de la production de la banane a baissé d'environ 40 p. 100; la valeur des exportations de bananes est tombée de 10 868 966 dollars des Antilles orientales en 1969 à 4 901 968 dollars des antilles orientales en 1970. On s'attend à ce que la banane continue de dominer l'économie agricole du territoire durant un certain temps, en dépit du déclin de cette culture et malgré une tendance à la diversification des récoltes.

245. Si les exportations de bananes ont baissé considérablement, la production et les exportations de noix de coco et de cacao ont augmenté. On estime que la récolte de coprah a rapporté 2,3 millions de dollars des Antilles orientales en 1970 contre 1,57 million de dollars des Antilles orientales en 1969. Les exportations de cacao ont été évaluées en 1970 à environ 1,9 million de dollars des Antilles orientales contre 1,83 million en 1969.

246. Le territoire a des cultures commerciales d'agrumes. Une baisse récente de la production des limes a été contrebalancée par une augmentation de la production des oranges et des pamplemousses.

247. Les forêts tropicales qui couvrent une superficie d'environ 20 000 acres sur les terres montagneuses à l'intérieur de l'île sont placées sous le contrôle du Département de l'agriculture. Les terres de la Couronne et les terres privées produisent des quantités limitées de bois d'oeuvre.

248. En avril 1971, on a signalé que la Caribbean Development Bank avait accepté de prêter 500 000 dollars des Antilles orientales au territoire pour le développement de l'agriculture.

Tourisme

249. Au cours de ces dernières années, le tourisme est devenu une source importante de revenus, la seconde après l'agriculture. Le nombre des personnes s'étant rendues dans le territoire s'élevait en 1969 à 25 382 contre 22 653 en 1968. Pour ces années, le nombre des passagers de navires de croisière a été de 40 451 et de 23 261. On a calculé que les dépenses des touristes en 1969 s'étaient élevées à 3 888 000 dollars des Antilles orientales contre 3 225 600 en 1968.

250. Le nombre des chambres d'hôtel est passé de 286 en 1968 à 520 en 1970. Un important programme de construction hôtelière lancé ces dernières années est actuellement en cours d'exécution dans le territoire; on pense qu'à la fin de 1971 il y aura 1 100 chambres d'hôtel dans l'île.

Industrie

251. Parmi les industries locales, on peut citer la production de rhum, d'huile comestible, d'huile de noix de coco, de cigarettes, d'eau minérale, de savon, de meubles, de papier, une fabrique d'engrais et une fabrique de "chips" de banane et de noix de coco.

252. En septembre 1970, on a annoncé qu'une usine d'emballage serait créée à Sainte-Lucie. Une société vénézuélienne, la Papelera Industrial de Caracas, montera cette usine dont le coût est évalué à 5 millions de dollars des Antilles orientales et détiendra 50 p. 100 des actions. Les Gouvernements des quatre territoires - Dominique, Grenade, Sainte-Lucie et Saint-Vincent - détiendront chacun 12,5 p. 100 des actions. On prévoit que cette usine fabriquera 13 millions de boîtes par an pour approvisionner la Geest Industries Co. qui s'occupe des exportations de bananes. On compte que la production de l'usine servira principalement à emballer les bananes des îles Windward qui sont exportées vers le Royaume-Uni.

Transport et communications

253. Il y a environ 420 miles de routes dans le territoire dont moins de la moitié sont goudronnées. Une route côtière fait le tour de l'île et relie toutes les villes et les villages; une nouvelle route actuellement en construction ira de Castries à Vieux Fort.

254. Le port principal du territoire se trouve à Castries. Des services réguliers sont assurés en direction du Canada, des Etats-Unis et de l'Europe par la Geest Line, la Saguenay, la Compagnie royale néerlandaise SS, les lignes Harrison, Atlantic et Grimaldi-Siosa et d'autres. Le service entre les îles est assuré par la West Indies Shipping Service et par plusieurs petits bateaux.

255. Le territoire a deux aéroports commerciaux. L'aéroport qui est situé à Vigie à environ 2 000 miles au nord de Castries est petit mais bien équipé pour recevoir le trafic aérien international. L'aéroport de Beane Field à Vieux Fort, soit à 42 miles au sud de Castries, est une ancienne base militaire américaine désaffectée construite au cours de la seconde guerre mondiale. La piste d'envol principale a été récemment portée de 5 000 à 9 000 pieds et l'aéroport a été réaménagé pour accueillir un trafic aérien plus important d'avions à réaction, grâce à l'assistance technique et financière du Canada; l'aéroport a été rebaptisé Hewanorra International Airport.

256. Les services aériens sont assurés par la British West Indian Airways (BWIA), la Leeward Islands Air Transport (LIAT), la Dutch Antillean Airlines (ALM) et la Caribbean Atlantic Airlines (CARIBBAIR).

257. La Cable and Wireless Ltd. possède le réseau téléphonique automatique de même que des services internationaux de télécommunications. En décembre 1970, la compagnie a mis en service une nouvelle liaison radio entre Castries et Vieux Fort, qui a coûté environ un million de dollars des Antilles orientales.

Commerce

258. Les principaux produits exportés sont les bananes et l'huile de coprah et de noix de coco. Les principales importations sont le ciment, les articles en matière plastique, les produits en fer et en acier, la quincaillerie, les véhicules à moteur, le matériel agricole, les engrais, les biens de consommation et les denrées alimentaires.

Finances publiques

259. On évalue le budget de 1971 à 23,7 millions de dollars des Antilles orientales (ce qui représente une augmentation d'environ 5 millions de dollars des Antilles orientales par rapport au budget de 1970). Sur cette somme, environ 17,5 millions de dollars des Antilles orientales seront consacrés aux dépenses renouvelables et le reste à des dépenses d'équipement.

260. Les principales sources de recettes sont les droits de douane à l'importation et à l'exportation, les contributions indirectes, l'impôt sur le revenu, les droits de succession, l'impôt foncier et l'impôt sur le logement.

261. Les principaux stimulants pour favoriser les entreprises agréées comprennent une exonération d'impôts pendant sept ans et une exemption de douane sur les matériaux de construction. Les pertes subies pendant cette période de sept ans qui ne peuvent être amorties peuvent être reportées sur une nouvelle période de six années. En ce qui concerne les hôtels, toutes les dépenses de biens d'équipement et de construction peuvent être déduites des recettes au cours des sept premières années. Ils bénéficient également des exemptions de droits de douane.

262. Il y a huit banques importantes dans le territoire : la Bank of Nova Scotia, Ltd., la Barclays Bank D.C.O., la Royal Bank of Canada, la Canadian Imperial Bank of Commerce, la Government Savings Bank, la St. Lucia Co-operative Bank, Ltd., l'Agricultural Credit Bank et la Chase Manhattan Bank, qui a ouvert son agence en avril 1971.

263. En janvier 1971, le Premier Ministre a déclaré que son gouvernement avait l'intention de présenter des projets de loi pour contrôler les banques et les assurances. Il a dit que son gouvernement avait l'intention d'"inciter" les banques commerciales à affecter une plus grande partie de leurs dépôts à des investissements dans les secteurs de l'agriculture et du logement et que les 14 compagnies d'assurances sur la vie du territoire seraient "priées" d'investir au moins 10 p. 100 de leur revenu dans des prêts pour le logement. M. Compton a déploré le fait que quelque 6 millions de dollars des Antilles orientales, représentant les économies en banque des habitants de Sainte-Lucie soient détenus à l'étranger par des banques commerciales étrangères.

Assistance technique de l'Organisation des Nations Unies

264. L'ONU fournit une assistance technique à Sainte-Lucie depuis 1964, d'abord dans le cadre du Programme élargi d'assistance technique (PEAT), puis dans celui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le Conseil d'administration du PNUD a approuvé comme objectif annuel de l'assistance accordée au territoire l'équivalent de 35 000 dollars des Etats-Unis pour la période 1969-1972.

Situation sociale

Main-d'oeuvre

265. Une loi en vertu de laquelle tous les étrangers doivent être titulaires d'un permis "pour occuper un emploi rémunérateur à Sainte-Lucie" a été promulguée en janvier 1971. La délivrance des permis de travail (leur prix va jusqu'à

25 dollars des Etats-Unis) dépend du Ministre du travail "qui a toute autorité pour accorder ce permis sous conditions, pour l'accorder sans conditions ou pour refuser de l'accorder."

266. Cinq associations de salariés groupant au total 5 000 adhérents et une association d'employeurs sont enregistrées dans le territoire.

Coût de la vie et logement

267. Beaucoup de produits qui doivent être importés sont chers. L'indice du coût de la vie en décembre 1969 était de 124,2 contre 100 en avril 1964. Les logements sont difficiles à trouver et onéreux

Santé publique

268. Les services médicaux et les services de santé dépendent du Ministère de la santé. Il y a un hôpital général à Castries (Le Victoria Hospital) qui compte 100 lits; cet hôpital est pleinement équipé du point de vue medical et chirurgical. Il y a également des hôpitaux de district à St. Jude et à Dennery. Il y a à Vieux-Fort un hôpital privé qui compte 100 lits.

Situation de l'enseignement

269. L'enseignement primaire est gratuit et obligatoire. Sur un total d'environ 70 écoles, 55 étaient catholiques, 3 anglicanes, 3 méthodistes et 2 dépendaient de l'Etat. L'enseignement secondaire est assuré par deux écoles subventionnées par le gouvernement à Castries, par le Couvent Saint Joseph pour les jeunes filles et par le Collège de garçons Ste Mary pour les garçons et par une école mixte à Vieux-Fort.

270. Un ensemble scolaire et universitaire en grande partie financé par le United Kingdom Colonial Development and Welfare funds est en construction près de la capitale du territoire. Cet ensemble comprend déjà une école normale, une école secondaire d'Etat, une école de secrétaires et un département d'études communautaires, et recevra en outre un centre de l'Université des Indes occidentales.

6. SAINT-VINCENT

Généralités

271. Au recensement effectué le 7 avril 1970, la population du territoire s'élevait à 89 129 habitants, ce qui représente une augmentation de 8 709 habitants en 10 ans. Kingstown, la capitale, compte 17 258 habitants.

Evolution constitutionnelle et politique

Constitution

272. La nouvelle Constitution du territoire figure dans le St. Vincent Constitution Order 1969, qui est entré en vigueur le 27 octobre 1969. La Constitution prévoit un Gouverneur, un Parlement composé de la Reine et d'une Chambre d'assemblée (composée de 13 membres élus et de trois membres désignés), et un Cabinet qui a la direction générale et le contrôle de l'administration du territoire h/.

Statut du territoire

273. On se rappellera qu'à la 130ème séance du Sous-Comité III du Comité spécial, le 3 septembre 1969, le représentant du Royaume-Uni a déclaré notamment : "Saint-Vincent aura, à tout moment et unilatéralement, la possibilité d'accéder à l'indépendance ou de choisir tout autre statut et donc de mettre un terme à l'association avec le Royaume-Uni sans que celui-ci n'ait à donner son consentement... Saint-Vincent pourra même choisir, s'il le désire, l'indépendance totale" (A/AC.109/SC.4/SR.130).

274. On se rappellera également que dans son discours prononcé le 27 octobre 1969 à la séance d'ouverture de la Chambre d'assemblée, le Gouverneur du territoire a notamment déclaré : "Mon gouvernement a pour unique objectif de favoriser l'intégration économique et politique totale des pays de la région des Antilles, et il continuera à s'employer, en premier lieu, à resserrer les liens politiques entre Saint-Vincent et les autres Etats associés, pris collectivement ou individuellement".

275. En août 1970, on apprenait que le Ministre du commerce et du tourisme du territoire avait suggéré une formule d'intégration des territoires de Saint-Vincent, Grenade et Sainte-Lucie qui prévoyait un chef d'Etat unique, le Parlement étant situé dans l'une des îles et le Sénat dans une autre.

Evolution récente

276. Au début de décembre 1970, un Emergency Power Bill a été adopté par la Chambre d'assemblée du territoire après la démission des membres de l'opposition. Cette loi a eu pour objet de remplacer l'Emergency Power Order in Council, 1939, qui a cessé d'avoir effet le 1er novembre 1969.

---

h/ Pour plus de détails sur la Constitution, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément No 23, (A/8023/Rev.1), chap. XVII, annexe II G, par. 17 à 45.

277. En janvier 1971, le Gouverneur du territoire a annoncé que l'âge minimum du vote serait ramené de 21 à 18 ans au cours de la session actuelle de la Chambre d'assemblée.

Situation économique

Généralités

278. Le gouvernement s'efforce de diversifier l'économie qui est presque entièrement fondée sur l'agriculture et d'augmenter l'importance du tourisme. Selon le Premier Ministre, 1970 a été une année au cours de laquelle l'économie a enregistré une croissance satisfaisante, avec une expansion des secteurs du tourisme et du bâtiment. Les cultures de la banane et de l'arrowroot étaient les cultures qui avaient fourni les rentrées de fonds les plus importantes dans le domaine agricole. Le Premier Ministre a annoncé les plans de développement suivants pour l'année 1971 : achèvement de la construction du collège technique; construction d'une jetée de 86 mètres pour faciliter les transports entre les îles; amélioration du système d'approvisionnement en eau; et remise en état des principales routes par une équipe d'ingénieurs envoyée par le Royaume-Uni.

Politique foncière

279. Les terres de la Couronne occupent une surface totale d'environ 15 000 hectares. Les planteurs possèdent 17 000 acres, les petits agriculteurs 25 500 acres et les surfaces construites occupent 6 000 acres. Toutes les terres autres que les terres de la Couronne sont détenues en toute propriété. La propriété privée est reconnue mais les étrangers ne peuvent acheter de terres qu'avec l'approbation du gouvernement.

Eau et énergie

280. Selon le Premier Ministre, la nécessité urgente dans laquelle se trouve le territoire d'améliorer son système d'approvisionnement en eau ressort du fait que l'île suffit à moins de 60 p. 100 de ses besoins en eau totaux, de sorte que de nombreuses maisons n'ont pas du tout l'eau. Dans certains endroits, les gens sont obligés de franchir de grandes distances pour trouver un minimum d'eau.

281. Au milieu de 1969, le Canada a consenti à fournir au gouvernement du territoire 425 000 dollars canadiens pour financer l'expansion de l'approvisionnement en eau de Kingstown et pour étudier les ressources en eau de la partie méridionale du territoire et de quatre des îles Grenadines. On estime que lorsque le projet sera terminé en mars 1972, Kingstown pourra disposer de 8,6 millions de litres d'eau par jour.

282. Le réseau de fourniture et de distribution de l'énergie électrique appartient à la société St. Vincent Electricity Services qui le gère. Ce réseau se compose de trois centrales ayant une puissance de 1 460, 1 100 et 716 kW respectivement.

Agriculture, élevage et sylviculture

283. Les cultures les plus importantes sont la banane, la noix de coco, l'arrowroot et la muscade. Les autres cultures d'exportation comprennent le coton Sea island, la patate douce, l'igname, l'arachide, le cacao et le manioc.

les légumes verts et autres sont cultivés pour la consommation locale. En 1969, les exportations de bananes s'élevaient au total à 33 300 tonnes, évaluées à 5,1 millions de dollars des Antilles orientales, contre 30 527 tonnes estimées à 4,1 millions de dollars des Antilles orientales en 1968.

284. On cultive les noix de coco sur 2 400 hectares environ. La vente est en général effectuée par les producteurs eux-mêmes. On ne dispose pas de chiffres récents sur la production et l'exportation des noix de coco et du coprah. En 1968, les exportations de coprah ont été de 1 445 tonnes longues, évaluées à 517 811 dollars des Antilles orientales, et les exportations de noix de coco ont été évaluées à 160 000 dollars des Antilles orientales.

285. En raison de la production excédentaire d'arrowroot et d'un fléchissement des ventes, il y a eu un excédent important de fécule; par conséquent, la production de l'arrowroot a dû être limitée afin que les importantes réserves accumulées puissent être écoulées. En février 1971, les stocks d'excédents étant épuisés, le Premier Ministre du territoire a averti les producteurs que si la production n'augmentait pas, les réserves de fécule ne seraient pas suffisantes pour faire face aux obligations découlant des contrats de vente de l'arrowroot prévus pour 1971. Il a également déclaré : "Les ventes d'arrowroot sont passées de 24 000 barils en 1969 à 26 000 en 1970. Or, bien que ce soit là une des récoltes qui n'aient pas eu à souffrir de la sécheresse, ces ventes n'ont été possibles qu'en raison des réserves accumulées lors des dernières années. La production de fécule effective n'était que de 8 064 barils et, pour 1971, on prévoit que la production s'élèvera à 9 000 barils".

286. Le bétail est élevé pour la consommation locale et pour l'exportation. L'industrie laitière est assez importante mais de grandes quantités de lait sont importées. Il y a trois fermes laitières, gérées par l'Etat, et une usine de pasteurisation.

287. Sur Saint-Vincent, 18 200 hectares environ sont couverts de forêts. La vente de bois d'oeuvre est limitée pour éviter une exploitation excessive aux dépens de la conservation du sol et de l'eau.

Tourisme

288. En 1970, le nombre total de touristes qui ont visité le territoire a augmenté de 13 p. 100 environ. En 1970, 17 586 visiteurs (contre 15 569 en 1969) ont passé la nuit dans le territoire et y ont dépensé 5,5 millions de dollars des Antilles orientales (contre 4,6 millions en 1969).

Industrie

289. L'industrie repose principalement sur la production agricole du territoire. Il existe pour le traitement de l'arrowroot une usine centrale qui appartient à l'Etat et plusieurs usines privées pour le traitement de l'arrowroot et du manioc. On expédie maintenant les bananes dans des caisses; on espère qu'à la fin de 1971 toute la production du territoire sera expédiée de cette façon. Le gouvernement continue à encourager l'établissement de nouvelles usines, qui transformeraient notamment les produits agricoles locaux.

290. Le gouvernement possède deux machines à égrener le coton et une usine privée traite les graines de coton. Parmi les autres petites industries, il faut citer une fabrique de cigarettes (tout le tabac est importé), une rhumerie qui traite la molasse importée de Saint-Christophe, plusieurs fabriques de boissons gazeuses, deux ateliers de rechapage de pneus et quelques fabriques de meubles. Une deuxième huilerie, la Arnos Vale Oil Industries Limited, a commencé à fonctionner en mars 1969 et toute la production de coprah de l'île, soit 2 400 tonnes environ, est actuellement traitée sur place. En septembre 1969, une nouvelle société, la St. Vincent Lime Factory Limited, a ouvert une petite usine pour la production d'essence et d'huile de lime.

291. En août 1970, la société locale P.H. Veira and Co. Ltd., en association avec la Milling Company of Toronto (Canada), a commencé la construction d'une minoterie. La société qui s'intitulera St. Vincent Flour Mill Ltd prévoit de produire au début 900 sacs de farine de froment par jour pour pourvoir aux besoins du marché local et se lancer également dans le commerce d'exportation.

Transports et communications

292. Il existe environ 265 kilomètres de routes utilisables par tous les temps, 290 kilomètres de routes carrossables difficiles et 330 kilomètres de pistes et de chemins.

293. Le port principal est Kingstown. En avril 1970, un accord entre le gouvernement du territoire et la Wallace Evans and Partners a été conclu en vue de l'agrandissement des installations portuaires qui comprendront la construction d'une digue et de chenaux destinés à drainer les eaux en cas de tempête et la construction d'un port de plaisance. Selon le Premier Ministre, la plus grande partie des fonds nécessaires pour financer le démarrage du projet a été obtenue par l'émission de bons d'Etats d'une valeur de 2 millions de dollars des Antilles orientales.

294. La piste d'atterrissage de Arnos Vale située à 3,2 kilomètres de Kingstown mesure 1 440 mètres. Des AVRO-748 de la Leeward Islands Air Transport relient Saint-Vincent à Antigua, à la Guadeloupe, à la Dominique, à la Martinique, à Sainte-Lucie et à la Barbade. Il existe aussi un service entre Sainte-Lucie, Saint-Vincent et Grenade, assuré par des Twin Otters de la Leeward Islands Air Transport.

295. Le fonctionnement du réseau téléphonique automatique local et des services internationaux de téléphone, de télégraphe et de télex est assuré par la Cable and Wireless (West Indies) Ltd.

Commerce

296. Les principales exportations sont les bananes, l'arrowroot, le coprah, les noix de muscade, les patates douces, le coton et diverses racines et épices. Les principales importations comprennent notamment des produits alimentaires, des cotonnades, du ciment, du bois d'oeuvre, des engrais et des véhicules à moteur. La plus grande partie du commerce du territoire se fait avec le Royaume-Uni, les Etats-Unis d'Amérique et le Canada.

Finances publiques

297. En 1969 les recettes du territoire se sont élevées à 7 104 587 dollars des Antilles orientales contre 7 308 140 en 1968; en 1969 les dépenses ont été de 9 192 587 millions de dollars des Antilles orientales contre 8 592 928 en 1968. Les subventions du Royaume-Uni se sont élevées au total à 2 088 000 dollars des Antilles orientales en 1969 contre 2 238 398 en 1968. Les droits de douane et les impôts constituent la source principale des recettes.

298. Il existe trois grandes banques commerciales dans le territoire : la Barclays Bank D.C.O., la Royal Bank of Canada et la Canadian Imperial Bank of Commerce. Des comptes d'épargne peuvent également être ouverts auprès de la St. Vincent Agricultural Credit and Loan Bank Ltd., la St. Vincent Co-operative Bank Ltd. et la Government Savings Bank. L'Agricultural and Co-operative Bank of St. Vincent fournit aux exploitants agricoles et aux pêcheurs des prêts d'équipement en vue de l'augmentation de la production agricole et de l'expansion de la pêche.

Assistance de l'Organisation des Nations Unies et aide du Royaume-Uni pour le développement

299. L'Organisation des Nations Unies fournit une assistance technique au territoire depuis 1965, tout d'abord par l'intermédiaire du Programme élargi d'assistance technique (PEAT) et ensuite au titre du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). A la fin de 1968, le montant de l'assistance approuvé pour le territoire s'élevait à environ 76 000 dollars des Etats-Unis. Le Conseil d'administration du PNUD a approuvé, en tant qu'objectif pour l'assistance accordée au territoire, un montant annuel équivalant à 35 000 dollars des Etats-Unis pour la période 1969-1972.

300. En 1970/71 l'assistance du Royaume-Uni au territoire s'élevait au total à 6 913 000 dollars des Antilles orientales, ce qui représentait une augmentation de 67,1 p. 100 par rapport à la période 1969/70. Cette assistance se composait de 4 978 000 dollars des Antilles orientales au titre de l'aide au développement et de 1 935 000 dollars destinés à faire face aux dépenses renouvelables du territoire.

Situation sociale

Main-d'oeuvre

301. L'effectif total de la main-d'oeuvre est d'environ 30 000 personnes. Il existe un chômage saisonnier considérable dans l'agriculture et dans les industries fondées sur les activités agricoles.

302. Six syndicats sont enregistrés dans le territoire : la Federal Industrial and Agricultural Workers Union, la St. Vincent Union of Teachers, la Civil Service Association, la Secondary School Teachers' Association, la Commercial, Technical and Allied Workers' Union et la St. Vincent Employers' Federation.

303. En mars 1970, le gouvernement du territoire a créé une caisse nationale de prévoyance pour les salariés âgés de 16 à 60 ans afin de leur assurer une source de revenus durant leur vieillesse. Les salariés verseront 5 p. 100 de leur salaire et les employeurs y contribueront pour un montant équivalent.

Logement

304. En ce qui concerne le logement dans le territoire, le niveau général est très bas et le gouvernement doit à la fois s'employer à reloger les familles vivant dans des taudis et dans des locaux inadéquats et construire des logements supplémentaires pour faire face à l'augmentation de la population. En septembre 1970, le gouvernement a annoncé qu'il avait reçu une subvention de 125 000 dollars des Antilles orientales au titre des Commonwealth Development and Welfare Funds destinée à financer son programme de réaménagement rural. Ce programme prévoit également la construction de routes, des travaux de drainage et l'installation de canalisations d'eau.

Santé

305. Au nombre des installations sanitaires et hospitalières, il y a lieu de citer le Kingstown Hospital (270 lits) qui est doté d'une annexe consacrée au traitement de la tuberculose et d'autres maladies contagieuses, un asile d'aliénés pouvant accueillir 110 malades, le Lewis Punnett Home for the Aged Poor qui dispose de 125 lits et une petite léproserie de 20 lits. Les districts ruraux sont desservis par trois petit hôpitaux, 21 centres sanitaires et dispensaires. Le gouvernement prend à sa charge les frais afférents à 538 lits d'hôpital au total.

306. Selon le Président de la St. Vincent Planned Parenthood Association, le taux de natalité est passé de 39,2 p. 1 000 en 1968 à 33,3 en 1969.

307. En 1968, les dépenses renouvelables dans le domaine de la santé publique se sont élevées à 1 303 574 dollars des Antilles orientales.

Enseignement

308. L'enseignement primaire, gratuit mais non obligatoire, est dispensé aux enfants de 5 à 15 ans. Le taux d'alphabétisation est évalué à 85 p. 100. En 1968 il y avait 58 écoles primaires publiques, avec un effectif de 27 199 élèves. Il y avait deux écoles secondaires publiques avec un effectif de 800 élèves et 9 écoles secondaires privées ayant 1 937 élèves. L'école normale avait 239 étudiants.

309. En juillet 1971, il a été annoncé qu'un nouveau collège technique s'ouvrirait dans le territoire au mois de septembre. Ce collège fait partie d'un projet exécuté par la British Development Division dans les Antilles en vue de favoriser l'enseignement technique et professionnel dans cette région.

CHAPITRE XXIII

/A/8423/Add.7 (Deuxième partie)/

ILES VIERGES AMERICAINES

TABLE DES MATIERES

		Paragraphes	Pages
A.	EXAMEN DE LA QUESTION PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 9	60
B.	DECISION DU COMITE SPECIAL	10	61

ANNEXES

I.	DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT	63
II.	RAPPORT DU SOUS-COMITE III	79

CHAPITRE XXIII

ILES VIERGES AMERICAINES

A. EXAMEN DE LA QUESTION PAR LE COMITE SPECIAL

1. A sa 784ème séance, le 25 mars 1971, le Comité spécial, lorsqu'il a adopté le 58ème rapport du Groupe de travail (A/AC.109/L.687), a décidé, notamment, de renvoyer la question du territoire des îles Vierges américaines au Sous-Comité III pour examen et rapport.

2. Le Comité spécial a étudié la situation dans le territoire à ses 814ème et 815ème séances, les 11 et 13 août.

3. Pour l'examen de la situation dans les territoires, le Comité spécial a tenu compte des dispositions pertinentes de la résolution 2621 (XXV) de l'Assemblée générale en date du 12 octobre 1970, contenant le programme d'action pour l'application intégrale de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, et de la résolution 2708 (XXV) en date du 14 décembre 1970, relative à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Au paragraphe 14 de la résolution 2708 (XXV), l'Assemblée générale a prié le Comité spécial "de continuer à accorder une attention particulière aux petits territoires et de recommander à l'Assemblée générale les méthodes les plus appropriées à appliquer ainsi que les mesures à prendre pour permettre aux populations de ces territoires d'exercer pleinement et sans retard leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance". Le Comité spécial a également tenu compte d'autres résolutions de l'Assemblée générale, en particulier de la résolution 2709 (XXV) du 14 décembre 1970 concernant vingt-cinq territoires, dont les îles Vierges américaines. Au paragraphe 8 de ladite résolution, l'Assemblée générale priait le Comité spécial "de continuer à accorder une attention spéciale à ces territoires et de faire rapport à l'Assemblée générale, lors de sa vingt-sixième session, sur l'application de la présente résolution".

4. Le Comité spécial disposait, pour l'examen de la situation dans le territoire, d'un document de travail établi par le Secrétariat (voir annexe I au présent chapitre) où figurent des renseignements sur les mesures prises antérieurement par le Comité spécial et l'Assemblée générale, ainsi que sur l'évolution récente de la situation dans le territoire.

5. En outre, le Comité spécial était saisi à propos du territoire d'une pétition écrite émanant de M. Rufus Miller, président par intérim de l'United Alien Association, Inc. (A/AC.109/PET.1176).

6. A sa 814ème séance, le 11 août, le Rapporteur du Sous-Comité III a prononcé une déclaration devant le Comité spécial (A/C.109/PV.814) pour présenter le rapport du Sous-Comité relatif à ce territoire (voir annexe II au présent chapitre).

7. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a participé aux travaux du Comité spécial lors de l'examen de cette question.

8. A sa 815ème séance, le 13 août, le Comité spécial, après avoir entendu une déclaration du représentant des Etats-Unis a adopté le rapport et fait siennes les conclusions et recommandations qui y figurent. On trouvera le texte de ces conclusions et recommandations au paragraphe 10 ci-après.

9. Le 16 août, le texte des conclusions et recommandations a été communiqué au représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies afin qu'il le porte à l'attention de son gouvernement.

B. DECISION DU COMITE SPECIAL

10. On trouvera reproduit ci-après le texte des conclusions et recommandations adoptées par le Comité spécial à sa 815ème séance, le 13 août, et dont il a été question au paragraphe 8 ci-dessus.

1) Le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux rappelle et réaffirme ses conclusions et recommandations relatives aux îles Vierges américaines, en particulier celles qu'il a adoptées à sa session de 1970 et que l'Assemblée générale a approuvées à sa vingt-cinquième session.

2) Le Comité spécial réaffirme que la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux est pleinement applicable au territoire.

3) Le Comité spécial réaffirme le droit inaliénable du peuple du territoire à l'autodétermination et à l'indépendance.

4) Le Comité spécial émet à nouveau l'avis que les caractéristiques particulières tenant à la situation géographique du territoire, à sa dimension et à sa population limitée ainsi qu'à ses ressources restreintes et à d'autres facteurs particuliers, ne doivent aucunement être considérées comme un obstacle retardant l'application intégrale et rapide de la Déclaration en ce qui concerne le territoire.

5) Le Comité spécial exprime le regret que la Puissance administrante n'ait jusqu'à présent pas appliqué les dispositions de la Déclaration et des autres résolutions pertinentes de l'Assemblée générale relatives au territoire. Le Comité spécial invite la Puissance administrante à prendre immédiatement les mesures nécessaires pour le transfert des pouvoirs à la population du territoire et à encourager celle-ci à discuter ouvertement et librement les diverses possibilités qui lui sont offertes pour la réalisation de ses aspirations, en vue de l'application rapide et intégrale de la Déclaration.

6) Le Comité spécial rappelle les termes de la résolution 2709 (XXV) adoptée par l'Assemblée générale le 14 décembre 1970, en particulier la décision figurant au paragraphe 7 de ladite résolution, selon laquelle "L'Organisation des Nations Unies devra prêter toute l'aide nécessaire aux peuples de ces territoires dans les efforts qu'ils déploient pour décider librement de leur statut futur".

Compte tenu de ces dispositions, le Comité spécial réaffirme sa conviction qu'il est indispensable qu'il y ait présence et participation de l'Organisation des Nations Unies soit durant le processus d'exercice du droit à l'autodétermination, soit pendant la phase préalable, soit aux deux stades de l'opération, pour que le peuple du territoire puisse exercer son droit inaliénable à l'autodétermination en toute liberté et sans aucune restriction, en étant pleinement informé de toutes les dispositions pertinentes de la Déclaration.

7) Ayant examiné la question de l'évolution constitutionnelle dans les îles Vierges américaines, le Comité spécial note avec regret que, sur le plan constitutionnel, aucun progrès significatif n'est intervenu dans le territoire en ce qui concerne l'application intégrale de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Le Comité spécial note toutefois que, pour la première fois dans l'histoire du territoire, le Gouverneur du territoire a été élu lors d'élections générales organisées en novembre 1970. Le Comité spécial exprime l'espoir que la convention constitutionnelle, qui doit se tenir en septembre 1971, permettra de réaliser, sur le plan politique et constitutionnel, les progrès nécessaires pour faciliter l'application rapide des dispositions de la Déclaration et des autres résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies relatives au territoire.

8) Le Comité spécial, reconnaissant l'importance de la population étrangère des îles Vierges américaines pour assurer un développement économique suivi dans le territoire, s'inquiète des troubles qui y ont eu lieu récemment du fait des conditions de vie peu satisfaisantes et même difficiles de la population étrangère, et prend note des mesures prises par la Puissance administrante pour faire face à la situation. Le Comité spécial demande une fois de plus instamment à la Puissance administrante de prendre des mesures appropriées pour apporter une solution immédiate aux problèmes les plus urgents dans le domaine de l'habitation, de la protection sociale, de l'économie et de l'éducation pour la population étrangère.

9) Le Comité spécial note que les renseignements dont il dispose ne lui permettent pas de déterminer avec plus de précisions jusqu'à quel point la population du territoire est informée de la possibilité qu'elle a d'exercer son droit de libre détermination et réaffirme l'importance vitale des missions de visite en tant que moyen de recueillir directement des renseignements adéquats concernant la situation politique, économique et sociale dans le territoire; en conséquence, le Comité spécial demande instamment à la Puissance administrante, une fois de plus, de permettre à l'Organisation des Nations Unies d'envoyer une mission de visite dans le territoire, et de lui offrir toute sa coopération et son assistance.

ANNEXE I*

DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT

TABLE DES MATIERES

		Paragraphes
A.	DECISIONS PRISES ANTERIEUREMENT PAR LE COMITE SPECIAL ET PAR L'ASSEMBLEE GENERALE	1 - 4
B.	RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE	5 - 78
	1. GENERALITES	6 - 7
	2. EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE	8 - 25
	3. SITUATION ECONOMIQUE	26 - 51
	4. SITUATION SOCIALE	52 - 71
	5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT	72 - 78

* Texte publié précédemment sous la cote A/AC.109/L.715.

A. DECISIONS PRISES ANTERIEUREMENT PAR LE COMITE SPECIAL ET PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

1. La question des îles Vierges américaines est examinée par le Comité spécial depuis 1964 et par l'Assemblée générale depuis 1965. Les conclusions et recommandations du Comité spécial concernant le territoire sont consignées dans les rapports qu'il a adressés à l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session et de la vingt et unième à la vingt-cinquième session a/. Les décisions de l'Assemblée générale concernant le territoire figurent dans les résolutions 2069 (XX) du 16 décembre 1965, 2232 (XXI) du 20 décembre 1966, 2357 (XXII) du 19 décembre 1967, 2430 (XXIII) du 18 décembre 1968, 2592 (XXIV) du 16 décembre 1969 et 2709 (XXV) du 14 décembre 1970.

2. Dans les conclusions et recommandations particulières qu'il a adoptées à l'issue de la discussion consacrée en 1970 au territoire des îles Vierges américaines, le Comité spécial a notamment déclaré ce qui suit b/ :

> "12) Le Comité spécial constate avec regret qu'aucun progrès sensible d'ordre constitutionnel en ce qui concerne la mise en oeuvre intégrale de la Déclaration n'a été accompli dans les territoires des Bermudes, des îles Caïmanes, des îles Vierges américaines, des îles Vierges britanniques et de Montserrat depuis la dernière fois que le Comité spécial et l'Assemblée générale ont examiné la question.
>
> ...
>
> 19) Le Comité spécial exprime son inquiétude devant la situation peu satisfaisante et souvent critique de la population étrangère des îles Vierges américaines et demande instamment à la Puissance administrante de prendre d'autres mesures en vue d'apporter une solution immédiate aux problèmes les plus pressants qui se posent en ce qui concerne le logement, la protection sociale, la situation économique et l'enseignement. Le Comité spécial en appelle également à la Puissance administrante pour qu'elle prenne, sans délai, les mesures nécessaires pour réaliser pleinement les objectifs de la Déclaration en ce qui concerne le territoire."

---

a/ Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-neuvième session, Annexes, Annexe No 8, première partie (A/5800/Rev.1), chap. XXV, par. 308 à 321 et 333; ibid., vingt et unième session, Annexes, additif au point 23 de l'ordre du jour, document A/6300/Rev.1, chap. XXII, par. 469; ibid., vingt-deuxième session, Annexes, additif au point 23 de l'ordre du jour (troisième partie), document A/6700/Rev.1, chap. XXIII, par. 1033; ibid., vingt-troisième session, Annexes, additif au point 23 de l'ordre du jour, document A/7200/Rev.1, chap. XXVIII, sect. II B; ibid., vingt-quatrième session, Supplément No 23 (A/7623/Rev.1), chap. XXIV, par. 9; ibid., vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), chap. XVIII, par. 11.

b/ Ibid., chap. XVIII, par. 11, alin. b).

3. En outre, le Comité spécial a adopté un certain nombre de conclusions et de recommandations générales sur tous les territoires de la région des Antilles dont il a examiné le cas en 1970. Ces conclusions et recommandations sont consignées dans le rapport du Comité à la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale c/.

4. Dans sa résolution 2709 (XXV) du 14 décembre 1970, qui concerne 25 territoires, dont les îles Vierges américaines, l'Assemblée générale a notamment approuvé les chapitres du rapport du Comité spécial relatifs à ces territoires, et elle a prié le Comité de continuer à accorder une attention spéciale à ces territoires et de lui faire rapport, lors de sa vingt-sixième session, sur l'application de ladite résolution.

B. RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE d/

5. Des données de base sur le territoire figurent dans le rapport du Comité spécial à la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale (voir la note a) ci-dessus). On trouvera ci-après des renseignements supplémentaires.

1. GENERALITES

6. Les îles Vierges américaines, situées à environ 40 miles (64 km) à l'est de Porto Rico, comptent environ 50 îles et îlots dont les plus importants sont Saint-Thomas, Saint-John et Sainte-Croix. La superficie totale des trois îles principales est de 132 miles carrés (341,9 km^2).

7. La population du territoire était, au moment du recensement effectué en 1960, de 32 099 habitants, contre 26 665 au recensement de 1950. Charlotte Amélie, la capitale, avait une population de 12 880 habitants en 1960. En 1969, la population du territoire s'élevait au total à 69 649 habitants, dont 33 286 étaient établis à Sainte-Croix et 36 363 se répartissaient entre Saint-Thomas et Saint-John.

2. EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE

Constitution

8. La loi fondamentale du territoire est contenue dans la loi organique de 1954 révisée, en vertu de laquelle le Congrès des Etats-Unis a autorisé la création d'organes exécutifs, législatifs et judiciaires du gouvernement local. Cette loi a été depuis remaniée par plusieurs décisions du Congrès, dont la plus récente, le Virgin Islands Elective Governor Act, a été promulguée le 23 août 1968 e/.

---

c/ Ibid., chap. XVIII, par. 11, alin. a).

d/ Les renseignements contenus dans la présente section sont tirés de rapports publiés et des renseignements communiqués au Secrétaire général par les Etats-Unis d'Amérique, en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte, le 23 avril 1971, pour l'année se terminant le 30 juin 1970.

e/ Pour plus amples détails, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), chap. XVIII, annexe I-G.

9. En résumé, le Gouverneur est responsable de l'application des lois locales, de la gestion de toutes les activités de l'exécutif et de la nomination des chefs de service et autres fonctionnaires. Il fait annuellement rapport à la législature sur la situation dans le territoire et formule des recommandations concernant l'adoption de lois nouvelles visant à mettre en oeuvre les programmes du gouvernement local. En novembre 1970, pour la première fois dans l'histoire du territoire, le Gouverneur a été choisi par voie d'élections générales (voir également le paragraphe).

10. Le pouvoir législatif est détenu par une chambre unique dont les membres sont élus pour deux ans, et qui se compose de 15 sénateurs : cinq sénateurs représentent la circonscription de Sainte-Croix, cinq représentent Saint-Thomas, un représente Saint-John et quatre sont élus par l'ensemble des électeurs de toutes les îles.

11. Le 22 mars 1971, le Parlement a approuvé à l'unanimité un projet de loi relatif à la tenue, le 7 septembre 1971, d'une assemblée constituante chargée de revoir la Revised Organic Act of 1958 (loi organique de 1958 révisée) et de lui donner un nouveau titre (le titre proposé est Virgin Islands Federal Relations Act). Chacun des trois partis politiques représentés au Parlement y enverra 11 délégués; les 15 sénateurs dont le Parlement se compose participeront d'office à l'assemblée constituante, et le reste des délégués sera choisi par les comités territoriaux de chaque parti. Tous les représentants se réuniraient pour une période "ne dépassant pas dix jours ouvrables", et toute proposition formulée en vue d'être soumise au Président des Etats-Unis et au Congrès des Etats-Unis devra être approuvée et adoptée à la majorité des deux tiers, dans les limites de la période susmentionnée.

Pouvoir judiciaire

12. Le Président de la District Court du territoire et le District Attorney des Etats-Unis sont nommés par le Président des Etats-Unis. Les magistrats de la Municipal Court sont nommés par le Gouverneur et confirmés dans leurs fonctions par le Parlement. La Municipal Court comprend deux divisions : la Division de Saint-Thomas et Saint-John, et la Division de Sainte-Croix.

Réorganisation du pouvoir exécutif

13. Au mois de février 1971, le Parlement a adopté un projet de loi portant création d'une commission chargée d'étudier la réorganisation du pouvoir exécutif dans le territoire. La Commission comprend le Gouverneur, le Président du Parlement, l'Attorney General, le Budget Director (Directeur du budget) et quatre autres membres qui ont été sélectionnés. On s'attend à ce que les recommandations de la Commission portent sur la réorganisation des pouvoirs statutaires et des responsabilités en matière de finances, ainsi que sur la révision des traitements des fonctionnaires de l'administration et du corps législatif et de ceux des magistrats de la Municipal Court.

Partis politiques et élections

14. Il y a dans le territoire trois partis politiques : le Parti démocrate des îles Vierges (DPVI), le Parti républicain progressiste des îles Vierges (PRPVI) et

l'Independent Citizens Movement (ICM). Au 8 septembre 1970, il y avait 17 974 électeurs inscrits sur les listes électorales du territoire; ils se répartissaient comme suit entre les trois partis :

DPVI :	13 817
PRPVI :	1 316
ICM :	923
Sans étiquette politique :	1 918
Total :	17 974

15. Lors des élections générales au Parlement, qui ont eu lieu le 5 novembre 1968, le DPVI a remporté les 15 sièges. Les électeurs ont également élu, pour la première fois, "un représentant des îles Vierges à Washington, D.C.", dont le rôle est "d'exposer à Washington les problèmes des îles Vierges".

16. Conformément aux dispositions de la Virgin Islands Elective Governor Act de 1968, les premières élections pour la désignation du Gouverneur ont eu lieu le 3 novembre 1970. Trois partis politiques ont pris part aux élections. Le DPVI avait désigné le sénateur Alexander A. Farrelly, attorney de Sainte-Croix; le PRPVI avait désigné le dernier gouverneur nommé du territoire, M. Melvin H. Evans; et l'ICM avait présenté la candidature de M. Cyril E. King, ancien secrétaire du gouvernement sous le mandat du Gouverneur démocrate, M. Ralph M. Paiewonsky (M. King avait également exercé les fonctions de gouverneur par intérim pendant quatre mois et demi environ, après que le Président des Etats-Unis ait accepté la démission de M. Paiewonsky et avant que M. Evans ait pris ses fonctions).

17. Sur les 19 756 électeurs qui étaient inscrits sur les listes électorales, 15 991 ont participé aux élections. M. King a remporté 5 517 voix; M. Evans 4 792 voix et le sénateur Farrelly 4 620 voix. Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, un deuxième tour du scrutin a été nécessaire, auquel ont pris part les deux candidats qui avaient recueilli le plus grand nombre de suffrages. Près de 16 000 personnes ont voté au deuxième tour de scrutin, qui a eu lieu le 17 novembre 1970. M. Evans a obtenu plus de 8 000 voix, et est devenu le premier Gouverneur élu du territoire. M. David E. Maas, qui s'était présenté également sous l'étiquette du parti républicain, a été élu lieutenant-gouverneur. M. Evans qui, le 1er juillet 1970, avait pris officiellement ses fonctions en qualité de "dernier gouverneur nommé", a continué de les exercer jusqu'au 4 janvier 1971, date à laquelle de nouvelles cérémonies d'installation ont eu lieu à Charlotte Amélie.

18. Lors des élections du 3 novembre 1970, les électeurs ont également désigné 15 des 49 candidats aux sièges de sénateur, un représentant à Washington, D.C., et 9 membres du Board of Education (Conseil de l'enseignement). Le DPVI et l'ICM ont remporté chacun six sièges de sénateur, et le PRPVI 3 sièges. M. Ronald de Lugo (DPVI) a été réélu représentant à Washington, D.C., devant le candidat de l'ICM, Mlle Lucia Galiber.

19. Au cours des mêmes élections, les électeurs ont approuvé un référendum tendant à abaisser l'âge électoral. Environ 7 600 personnes ont voté pour l'abaissement de l'âge électoral à 18 ans, et environ 3 300 pour son maintien à 21 ans; 700 personnes se sont prononcées pour une limite d'âge de 19 ans et 2 000 pour une limite d'âge de 20 ans. On estime à 2 000 le nombre des bulletins nuls.

20. Les partisans de l'abaissement de l'âge électoral ont déclaré qu'il ne fallait pas compter les bulletins nuls, et que par conséquent la proposition fixant l'âge minimum à 18 ans avait obtenu la majorité des votants et était donc adoptée. Ce point de vue n'a cependant pas rencontré l'agrément général. L'Attorney General, par exemple, donnant son avis de façon officieuse, a soutenu qu'il fallait tenir compte des bulletins nuls pour interpréter les résultats et que par conséquent le référendum avait été rejeté. Le préposé au contrôle des élections n'a pas pu formuler d'avis et a finalement décidé de renvoyer l'ensemble de la question de l'interprétation des résultats au Parlement. Celui-ci, à son tour, a adopté une résolution enjoignant au Bureau de contrôle de décider lui-même. La question a été finalement résolue au début du mois de mars 1971 par une décision du juge de la District Court des Etats-Unis, selon laquelle le référendum avait eu pour résultat d'abaisser de 21 ans à 18 ans l'âge requis pour voter.

Statut du territoire

21. En décembre 1970, le Gouverneur du territoire a déclaré qu'aux îles Vierges "la plupart des personnes ayant pu se former une opinion" considéraient l'accession au statut d'Etat comme "l'objectif ultime" pour le territoire. Il a également déclaré qu'il était prématuré de parler d'une modification du statut du territoire, et il a ajouté que les îles Vierges devraient concentrer leurs efforts sur des objectifs plus modestes au cours de leur évolution vers la démocratie, tels que, par exemple, assurer à la Chambre des représentants la présence d'un représentant du territoire qui siégerait sans droit de vote. Il a ajouté qu'il ne connaissait personne dans le territoire qui souhaitât l'indépendance.

22. En février 1971, lorsqu'on a demandé au Gouverneur lors d'une interview télévisée s'il voulait que le territoire devienne un Etat des Etats-Unis, il a répondu qu'à son avis, "cela était encore bien loin". Il a déclaré en outre : "Nous voulons nous rapprocher toujours davantage des Etats-Unis et en devenir véritablement partie intégrante."

Autres faits nouveaux

23. Au titre du programme d'exploration sous-marine "Tektite II", plus de 60 chercheurs-aquanautes appartenant aux institutions fédérales, à l'industrie privée et aux universités ont mené des recherches dans le domaine des sciences de la mer, du comportement humain et de la biologie humaine. Les sujets de recherche spéciaux portaient notamment sur l'océanographie, l'écologie, le comportement des homards, l'intérêt des pièges à poissons et l'effet des barres artificielles. On a également expérimenté de nouveaux équipements océanologiques. La base principale d'exécution du projet était la région du Great Lameshur Bay à Saint-John; le projet, dont l'exécution a duré d'avril à novembre, était patronné par le Département de l'intérieur des Etats-Unis, le Département de la santé, de l'éducation et de la protection sociale, le Gouvernement des îles Vierges, la National Science Foundation (NASA), le Smithsonian Institute, les gardes-côtes des Etats-Unis, la Marine des Etats-Unis et la société General Electric. A la fin du premier semestre de 1970, les plans et le financement destinés à Tektite III étaient déjà en bonne voie.

Activités militaires

24. Les habitants du sexe masculin des îles Vierges américaines continuent d'être soumis, en matière de service militaire, au Military Selective System lorsqu'ils atteignent 18 ans. En 1969/70, on a lancé une nouvelle méthode de sélection appelée "Calendar year lottery" (Loterie de l'année civile). En 1969/70, 11 597 jeunes gens susceptibles d'être incorporés étaient enregistrés dans les deux bureaux locaux, contre 10 481 en 1968/69 et 9 309 en 1967/68. D'après les renseignements communiqués par la Puissance administrante, "le nombre élevé d'inscriptions enregistré au cours des trois dernières années est une conséquence directe du nombre exceptionnellement élevé d'étrangers autorisés à résider de façon permanente dans le territoire et remplissant les conditions d'âge requises pour l'incorporation. Le nombre des jeunes gens pouvant être appelés sous les drapeaux dans le territoire était de 97 pour l'année à l'étude, contre 135 en 1968/69 et 231 en 1967/68. Quatre-vingt-sept d'entre eux ont effectivement été incorporés, contre 127 en 1968/69 et 220 en 1967/68.

25. L'opposition et les protestations contre le service militaire qu'on a signalées l'année dernière se sont poursuivies au cours de la période à l'étude. La Puissance administrante a déclaré notamment : "Les protestations contre le Selective Service System qui ont pris naissance aux Etats-Unis-mêmes se sont propagées aux îles Vierges au début de l'exercice 1970. Les étudiants rentrant chez eux pour l'été, les groupes locaux d'étudiants et d'enseignants, et divers groupements de jeunes ont lancé une campagne active contre le Selective Service. Certains étaient opposés à l'application de la loi elle-même aux résidents des îles Vierges. D'autres organisations ont étudié de façon plus approfondie l'organisation du Selective Service et la façon dont fonctionne le système. Un groupe appartenant au Collège des îles Vierges a créé un bureau de "Draft Counseling" (Conseils en matière d'incorporation) en ville. Les moyens d'information ont donné une large publicité à ces groupes.

3. SITUATION ECONOMIQUE

Généralités

26. D'après les renseignements communiqués par la Puissance administrante, l'économie du territoire continue à se développer. L'année à l'étude a été marquée par "d'importantes réalisations qui ont eu pour effet d'améliorer l'habitat, la construction et l'éclairage des routes, d'accroître la sécurité de l'emploi pour les fonctionnaires et d'améliorer les relations communautaires"; le commerce et l'industrie ont continué de se développer et l'amélioration des méthodes de recouvrement des impôts a permis au gouvernement d'augmenter ses recettes.

27. Evoquant la situation économique du territoire, le Gouverneur a déclaré dans l'allocution qu'il a prononcée le 23 mars 1971 :

> "L'économie des îles Vierges a toujours été liée à celle des Etats-Unis ... Au cours de la dernière décennie, l'énorme développement de l'industrie touristique et les diverses dispositions de certaines sections du code douanier des Etats-Unis ont eu pour effet d'accroître encore l'interdépendance entre l'économie des îles Vierges et celle du continent."

28. En 1968/69, on estimait que le revenu par habitant dépassait 2 700 dollars des Etats-Unis f/, ce qui le plaçait au premier rang de la région des Antilles, contre 2 500 dollars des Etats-Unis en 1967/68 et 2 100 dollars des Etats-Unis en 1966/67; il n'existe pas de statistiques officielles indiquant la répartition du revenu entre les divers secteurs de l'économie ou les divers groupes de la population.

29. A la suite des fortes pluies et des inondations d'octobre 1970, le Président des Etats-Unis a déclaré le territoire zone sinistrée. Le montant total des dommages à Saint-Thomas a été estimé à 6,22 millions de dollars des Etats-Unis et à Saint-John à 3,6 millions de dollars des Etats-Unis.

Distribution d'eau et d'électricité

30. En 1969/70, le système d'adduction d'eau a été amélioré dans diverses régions de Sainte-Croix; on a ajouté au système actuel environ 3 300 mètres de canalisations au total ainsi que deux puits supplémentaires. Pendant la période 1969/70, on a achevé six grands projets hydrauliques, comprenant la construction de réservoirs et l'installation de plusieurs milliers de mètres de canalisations. L'eau était transportée à Saint-John par péniches à raison de deux chargements en moyenne par semaine. Selon certains renseignements, des plans sont en cours pour construire sur l'île un réservoir d'une capacité d'environ 1 900 m3.

31. En 1969/70, la production d'électricité à Sainte-Croix était de 107 millions de kW contre 84 millions de kW en 1968/69. A Saint-Thomas, la production totale atteignait 148,8 millions de kW contre 124 millions de kW en 1968/69.

Tourisme

32. Le tourisme est toujours l'industrie la plus importante et la principale source de revenus du territoire, bien que le nombre total de visiteurs au cours de l'année à l'étude (1 069 702) ait été légèrement inférieur à celui de l'année précédente (1 122 317).

33. Au milieu de l'année 1970, le territoire comptait 4 453 chambres d'hôtels ainsi réparties : 2 529 à Saint-Thomas, 1 667 à Sainte-Croix et 257 à Saint-John. Deux cent trente-sept chambres étaient, en outre, en construction à Sainte-Croix.

34. Le montant total des dépenses effectuées par les touristes pendant la période à l'étude a été de 107 006 745 dollars des Etats-Unis, contre 112 268 245 dollars des Etats-Unis en 1968/69 et 100 894 303 dollars des Etats-Unis en 1967/68.

Agriculture et pêche

35. Il a été progressivement mis fin à la culture commerciale du sucre. Plusieurs milliers d'acres d'excellentes terres sont actuellement utilisés dans le cadre d'un plan global agricole qui prévoit des études sur les cultures vivrières qui pourraient être développées ainsi que des programmes de développement agricole à moyen terme.

---

f/ La monnaie locale est le dollar des Etats-Unis (1,00 dollar E.-U.).

36. Bien que l'industrie de la pêche à des fins commerciales ne soit pas importante, les Îles Vierges sont connues comme une excellente région de pêche, surtout pour les grosses espèces.

Industries

37. Les efforts se poursuivent en vue de créer une infrastructure industrielle plus importante dans le cadre de l'économie du territoire. D'après les renseignements communiqués par la Puissance administrante, on s'emploie activement à exécuter des programmes pour encourager la pêche commerciale, l'industrie manufacturière, les magasins de vente au détail, les restaurants et les métiers manuels, tels que la charpenterie, l'ébénisterie et la plomberie. En mars 1970, la Small Business Development Agency a été créée; elle a pour tâche d'encourager les habitants des îles Vierges à participer davantage au développement économique et commercial du territoire.

38. Deux grands complexes industriels à Sainte-Croix - la Harvey Aluminum Corporation et la Hess Oil Corporation - ont continué de fournir des emplois à un grand nombre d'habitants des îles Vierges.

39. Par une résolution adoptée par le Parlement le 24 février 1971, le Département de la conservation et des affaires culturelles a été invité à "enquêter en détail sur les zones polluées par la Hell Oil et la Harvey Alumina et à s'assurer "les compétences et les moyens techniques nécessaires pour trouver une solution aux problèmes actuels".

40. On signale que l'industrie horlogère a une importance vitale pour l'économie du territoire. Pendant l'année considérée, les 15 sociétés d'horlogerie ont employé 1 200 personnes (contre 987 l'année précédente) et l'ensemble des salaires qu'elles ont versés pendant l'année s'est élevé à 4 millions de dollars des Etats-Unis (contre 3,5 millions de dollars des Etats-Unis l'année précédente). Pendant l'exercice 1969, les importations de mécanismes et de pièces détachées d'horlogerie en provenance de différents pays ont été évaluées comme suit :

Origine	1968	1969
	(En dollars des Etats-Unis)	
Japon	5 032 237	5 997 628
République fédérale d'Allemagne	2 226 822	2 712 560
Hong-kong	517 454	701 473
France	853 088	645 001
Suisse	166 384	554 333
Union des Républiques socialistes soviétiques	833 198	424 029
Italie	5 004	2 820

En 1969/70, plus de 4 millions de mécanismes et de pièces détachées d'horlogerie, évalués à 26,7 millions de dollars des Etats-Unis environ, ont été exportés à destination des Etats-Unis, contre 3,4 millions de pièces, évaluées à 23,1 millions de dollars des Etats-Unis, l'année précédente.

41. En 1969/70, les expéditions totales de rhum à destination des Etats-Unis se sont élevées à 1 574 293 gallons titrés g/, contre 1 651 847 gallons titrés en 1968/69.

Bâtiment

42. Un total de 1 952 permis de construire, évalués à 66 534 235 dollars des Etats-Unis, ont été délivrés en 1969/70. Sur ce nombre, 985 permis ont été délivrés à Sainte-Croix et 967 à Saint-Thomas et Saint-John.

Transports et communications

43. Pendant l'hiver 1970, le Gouverneur a proclamé un "état d'urgence en ce qui concerne le réseau routier des îles Vierges"; cette intervention a permis au Gouvernement d'éviter de lancer des appels de soumission, et a supprimé les restrictions imposées en ce qui concerne les sources de matériaux et d'équipement. En conséquence, pendant la période 1969/70, un total de 10,4 km de routes et de rues ont été construites et revêtues à Saint-Thomas et Saint-John, et 29 km environ à Sainte-Croix.

44. Au total, 23 172 véhicules de tous types ont été immatriculés dans le territoire pendant la période 1969/70.

45. Des améliorations importantes ont été apportées aux installations de l'aéroport Alexander Hamilton à Sainte-Croix, notamment la construction d'un nouveau bâtiment pour le fret, qui couvrira 2 787 m2; on a également entrepris la construction d'un nouveau bâtiment des arrivées internationales et des contrôles avant passage en douane, qui couvrira environ 2 322 m2. Des améliorations ont également été apportées à l'aéroport Harry S. Truman à Saint-Thomas (notamment la construction d'aires cimentées pour l'aviation et d'ouvrages de drainage des pistes). On a poursuivi les consultations concernant la construction d'un nouvel aéroport pouvant recevoir les avions à réaction. Cinq lignes régulières, quatre taxis aériens réguliers, six taxis aériens et compagnies organisant des vols affrétés non réguliers et deux compagnies de transport de fret aérien étaient en exploitation dans le territoire en 1970.

46. D'après les renseignements communiqués par la Puissance administrante, l'encombrement des gares maritimes de Frederiksted et de Christiansted a continué à être une grande source de préoccupations. A l'heure actuelle, on étudie deux emplacements où serait construit un troisième port à Sainte-Croix, l'un à Port Harvey, et l'autre à l'est de Port Hess.

47. Les trois îles possèdent un réseau téléphonique automatique; au milieu de l'année 1970, il y avait 20 121 postes dans le territoire.

Echanges commerciaux

48. Les échanges commerciaux du territoire ont continué à se développer. En 1969/70, la valeur des exportations a atteint 199,9 millions de dollars des Etats-Unis, contre 123,4 millions de dollars des Etats-Unis l'année précédente. Les importations se sont élevées à 327,1 millions de dollars des Etats-Unis en 1969/70, contre 260 millions de dollars des Etats-Unis en 1968/69.

---

g/ Un gallon titré est l'équivalent alcoolique d'un gallon (5,54 l) des Etats-Unis à 60 °F (15,56 °C) contenant 50 p. 100 d'alcool éthylique par volume.

Finances publiques

49. Le tableau ci-dessous indique les recettes et les dépenses pour les années 1967/68 à 1969/70 :

(Dollars des Etats-Unis)

Exercice	Recettes	Dépenses
1967/68	78 747 766	80 856 031
1968/69	96 511 513	96 331 559
1969/70	105 902 865	94 757 103

50. Au 30 juin 1970, il y avait six banques exploitant au total 29 bureaux principaux et succursales dans le territoire; pendant la période considérée, la Royal Bank of Canada a reçu l'autorisation d'effectuer des opérations bancaires. En outre, la First Federal Savings and Loan of Puerto Rico et la Virgin Islands Title and Trust Company exploitent trois bureaux dans le territoire.

51. En 1969/70, 403 sociétés ont reçu l'autorisation d'exercer des activités commerciales dans le territoire : 331 sont des sociétés nationales, 41 sont étrangères et 31 sont des associations à but non lucratif. Pendant la même période, 127 sociétés ont été dissoutes pour défaut de paiement des concessions, ou autres violations des lois sur les sociétés. En conséquence, au 30 juin 1970, il y avait 2 184 sociétés autorisées à exercer des activités commerciales ou industrielles en vertu des lois des îles Vierges sur les sociétés, ce qui représente un accroissement notable par rapport à l'année précédente.

4. SITUATION SOCIALE

Main-d'oeuvre

52. Le nombre estimatif total de travailleurs dans le territoire était de 27 000 à 32 000 en 1969 et de 32 000 à 36 000 en 1970. Selon les renseignements communiqués par la Puissance administrante, le tourisme et les industries connexes employaient près de 50 p. 100 des effectifs totaux de la main-d'oeuvre et les industries manufacturières 10 p. 100 pendant la période considérée.

Chômage

53. Dans un message sur l'état de l'économie du territoire, le Gouverneur a dit le 23 mars 1971 :

> "Déjà, nous voyons le spectre du chômage dresser sa tête hideuse. En fait on ne dispose d'aucune statistique précise concernant le chômage, car nombre de sans-emploi négligent de s'inscrire au chômage. Cependant, on pense communément que le taux de chômage est actuellement de l'ordre de 2 p. 100. Certes, ce chiffre est faible lorsqu'on le compare à celui des Etats, mais il est beaucoup plus élevé que celui auquel nous étions accoutumés ou que nous serions disposés à accepter."

Travailleurs étrangers

54. En 1960, les étrangers composaient environ 20 p. 100 de la population. En 1968, ce pourcentage était passé à 30 p. 100 environ et l'on prévoit qu'avant 1975 les étrangers composeront environ 40 p. 100 de la population. Selon les données de 1969, les travailleurs étrangers représentent la moitié de l'ensemble de la main-d'oeuvre; ils travaillent surtout dans le secteur des services et dans les industries de construction. Les sommes d'argent envoyées à l'étranger par ces travailleurs en 1969 s'élevaient à environ 4,5 millions de dollars des Etats-Unis au total.

55. Entre mai 1970, date à laquelle le nouvel Alien Certification Office (Bureau d'immatriculation des étrangers) est entré en service, et février 1971, 10 352 permis de travail temporaires ont été accordés à des travailleurs étrangers dans le territoire. Sur ce nombre, 3 348 (32,3 p. 100) ont été obtenus par des travailleurs venus de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, 2 008 permis (19,4 p. 100) par des travailleurs venus d'Antigua et les autres permis par des travailleurs de la Trinité-et-Tobago (1 460), de Sainte-Lucie (1 369), de la Dominique (888), de la Grenade (300), des Antilles néerlandaises (202), de Montserrat (196), de Saint-Vincent (155), des îles Vierges britanniques (145), de la Guadeloupe (126), de la Jamaïque (78) et de la Barbade (77).

56. Au cours de la deuxième moitié de février 1971, le Federal Immigration and Naturalization Service des Etats-Unis a commencé, avec l'aide de la police locale, à expulser les travailleurs étrangers résidant et travaillant illégalement dans le territoire. A cet égard, la United Alien Association et l'Amalgamated Workers Union des îles Vierges ont accusé le service d'immigration et les fonctionnaires du Département local de la sécurité publique d'avoir traité de façon inhumaine, grossière et brutale les ressortissants étrangers expulsés et d'avoir utilisé des méthodes et des tactiques rappelant l'époque de l'esclavage; ces deux associations ont contacté un certain nombre de gouvernements, d'organisations, d'institutions et de particuliers pour les prier de procéder immédiatement à une enquête au sujet des mauvais traitements qui auraient été infligés aux ressortissants étrangers (voir également A/AC.109/PET.1176).

57. On a indiqué qu'à la suite des expulsions un certain nombre d'hôtels, de restaurants et d'autres industries qui employaient un grand nombre de travailleurs étrangers avaient été contraints de restreindre leurs activités.

58. Le Gouverneur du territoire aurait déclaré que son gouvernement n'était nullement responsable des expulsions et que cette décision avait été prise uniquement par le Federal Immigration and Naturalization Service. A cette même occasion, le Gouverneur a indiqué que les plaintes relatives aux traitements inhumains infligés aux expulsés étaient "sans fondement". Le Gouverneur a souligné qu'en ce qui concernait son administration, celle-ci ne tolérerait pas la présence d'un grand nombre de personnes qui violent la loi et séjournent illégalement aux îles Vierges.

59. Le Chef du Federal Immigration and Naturalization Service dans le territoire, M. Dante Rossi, a annoncé le 6 mars 1971 que, pendant les neuf premiers jours de l'opération, 1 162 ressortissants étrangers résidant illégalement dans le territoire avaient été dénombrés. Il a également déclaré que, pour cette opération, les fonctionnaires du service ne faisaient que s'acquitter de leurs fonctions en faisant preuve de sens humanitaire et de compréhension. Il a rejeté catégoriquement "les accusations selon lesquelles des innocents étaient brutalisés, traités de façon inhumaine et rassemblés comme du bétail". Il a ajouté qu'avant leur départ, les ressortissants étrangers avaient la possibilité de rassembler leurs effets personnels, de clore leur compte bancaire, de percevoir leur salaire et de s'occuper de questions personnelles touchant leur existence ou leur famille. Dans sa déclaration, M. D. Rossi a également mentionné l'augmentation de la criminalité dans le territoire, à laquelle contribuaient un certain nombre de ressortissants étrangers.

60. L'ambassade des Etats-Unis à Bridgetown (la Barbade) a également nié dans une déclaration qu'il ait été procédé à des expulsions massives et que des traitements inhumains aient été infligés aux expulsés. Il était souligné dans cette déclaration que, d'une manière générale, seuls les citoyens des Etats-Unis, les ressortissants étrangers à qui le statut de résident permanent avait été octroyé et les ressortissants étrangers admis en qualité de travailleurs temporaires non immigrants étaient autorisés à travailler dans le territoire; cependant, des employeurs engageaient parfois des ressortissants étrangers ne remplissant pas les conditions d'admission dans le territoire parce que ceux-ci acceptaient de travailler pour un salaire inférieur au salaire minimum. En outre, il était indiqué dans la déclaration que les travailleurs temporaires non immigrants qui se trouvaient légalement dans le territoire n'étaient pas concernés par l'opération actuelle et que, notamment, le chômage croissant qui sévissait dans le territoire avait contraint les autorités locales à prendre des mesures et à donner l'ordre aux ressortissants étrangers en situation illégale de quitter le territoire.

61. En réponse à une demande adressée par la United Alien Association et l'Amalgamated Workers Union des îles Vierges, un certain nombre de représentants des territoires des Antilles se sont rendus aux îles Vierges pour enquêter sur les plaintes relatives aux traitements inhumains infligés aux ressortissants étrangers. Le Premier Ministre de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, M. Robert Bradshaw, qui est arrivé aux îles Vierges le 7 mars 1971, a déclaré aux journalistes le 8 mars qu'il lui avait été prouvé que "les rumeurs lancées au sujet de traitements brutaux étaient sans fondement". D'après lui, "les rumeurs déformaient les faits" et les autorités étaient très désireuses qu'aucun acte de ce genre ne se produise. Le Premier Ministre de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla a déclaré à cette occasion que l'on avait des raisons de supposer qu'un certain nombre de ressortissants avaient peut-être été traités sans ménagement, selon les circonstances de leur arrestation ou leurs réactions. M. Bradshaw a également reconnu que des employeurs avaient effectivement aidé un certain nombre de ressortissants étrangers à rester dans le territoire après l'expiration de leur permis de séjour soit en les induisant en erreur, soit en leur disant "de ne pas s'inquiéter" du fait qu'ils étaient "sans papiers".

62. D'après des rapports de presse, le ministre des affaires intérieures d'Antigua, M. Donald Halstead, qui a également enquêté au nom du Gouvernement d'Antigua au sujet des accusations, a déclaré au début du mois de mars qu'aucune

plainte n'avait été formulée au sujet de l'expulsion de ressortissants séjournant illégalement dans le territoire, mais que l'on s'était inquiété des méthodes utilisées. M. Halstead a également noté qu'aucune mesure n'avait été prise à l'encontre des employeurs qui, d'après lui, avaient induit les travailleurs étrangers en erreur pour pouvoir leur verser un salaire inférieur au salaire minimum. Après l'enquête effectuée par le Ministre des affaires intérieures, le Premier Ministre d'Antigua, M. George Walter, est venu à Saint-Thomas le 13 mars 1971 accompagné du Ministre de l'éducation, M. Basil Peters. Lors de la réunion annuelle du Alien Interest Movement dans la salle de la paroisse de Saint-Andrew à Saint-Thomas, le Premier Ministre a déclaré le 15 mars à propos des accusations concernant les traitements brutaux infligés aux ressortissants étrangers qu'"il se pouvait que certaines personnes aient donné des proportions démesurées à cette affaire, mais que, néanmoins, les faits semblaient prouver qu'un certain nombre de gens avaient été traités avec brutalité". Il a ajouté que cela était regrettable, mais qu'il ne fallait pas "faire d'une taupinière une montagne". Il a blâmé les employeurs des travailleurs étrangers, disant notamment qu'il était également "fâcheux" que les grandes sociétés ne se rendent pas compte que leurs employés étrangers "ne travaillaient pas dans des conditions conformes à la loi".

63. Le 8 mars 1971, M. Austin Bramble, nouveau Premier Ministre de Montserrat, a adressé à l'ambassade des Etats-Unis à Bridgetown (la Barbade) un télégramme de protestation contre le traitement réservé aux ressortissants antillais dans les Îles Vierges américaines. Dans ce télégramme, le Premier Ministre déclarait notamment que le Gouvernement de Montserrat était horrifié, affligé et inquiet du traitement inhumain réservé aux Antillais par des services gouvernementaux qui, à son avis, devaient protéger les droits de l'homme et se montrer respectueux de la justice.

64. Le 13 mars 1971, la presse a indiqué que M. John Compton, premier ministre de Sainte-Lucie, avait annoncé que son gouvernement déposerait une protestation officielle contre ce qu'il appelait "les méthodes brutales" employées à l'occasion de l'expulsion de Sainte-Croix de plus de 400 ressortissants de Sainte-Lucie; le Premier Ministre a déclaré qu'il entendait maintenir sa protestation en dépit des démentis opposés par l'ambassade des Etats-Unis à la Barbade. Il a ajouté qu'une enquête avait prouvé qu'après avoir été pris dans une rafle les ressortissants de Sainte-Lucie et d'autres Antillais avaient été entassés dans des prisons où les installations sanitaires étaient précaires et où l'on manquait d'eau. Le Premier Ministre a également ajouté qu'on n'avait pas laissé le temps aux personnes expulsées de rassembler leurs affaires personnelles.

Coût de la vie

65. Le coût de la vie dans le territoire est resté élevé, ce qui s'explique notamment par le fait que la plupart des denrées de consommation courante doivent être importées des Etats-Unis. Une comparaison établie entre les prix des produits alimentaires aux Etats-Unis et aux Îles Vierges américaines a montré que ces prix étaient considérablement plus élevés dans le territoire. Des études sur les prix des denrées alimentaires sont faites chaque trimestre par le Bureau of Statistics and Economic Studies (Bureau des statistiques et des études économiques). La méthode employée est la même que celle utilisée aux Etats-Unis par le United States Bureau of Labor Statistics dans le cadre de son programme relatif à l'indice des prix à la consommation.

Habitation

66. La Puissance administrante a signalé qu'en 1969 et 1970 on avait commencé à construire plus de logements destinés aux personnes à revenu faible et moyen que jamais auparavant dans l'histoire des Îles Vierges. En particulier, le gouvernement et la Housing Corporation of America avaient passé des accords pour la réalisation de deux projets de logements destinés à des personnes à revenu moyen dont le coût atteignait plusieurs millions de dollars. Pour le premier projet (Estate Paradise Mill), les premiers coups de pioche avaient été donnés en mars 1970. Toutefois, la Puissance administrante a également signalé que, malgré la construction d'un nombre croissant de logements et leur attribution à des familles à revenu faible, modéré et moyen, la pénurie de logements restait encore aiguë, et que 50 p. 100 environ de l'ensemble des familles vivaient dans des logements qui ne répondaient pas aux normes.

Santé publique

67. Il existe deux hôpitaux généraux dans le territoire : le Charles Hardwood Memorial Hospital à Sainte-Croix, et le Knud Hansen Memorial Hospital à Saint-Thomas. L'Ingeborg Nesbit Clinic se trouve à Sainte-Croix.

68. Pendant l'année civile 1969, on a enregistré 2 529 naissances d'enfants vivants dans le territoire, contre 2 350 en 1968 et 2 272 en 1967. Le taux de natalité a été de 36,3 p. 1 000 en 1969, contre 37,4 p. 1 000 en 1968 et 41,7 en 1967.

69. Le taux de mortalité infantile est tombé à un niveau comparable à celui des Etats-Unis; le taux général de mortalité est même inférieur au taux correspondant aux Etats-Unis. En 1969, le taux de mortalité infantile a été de 27,7 p. 1 000 naissances d'enfants vivants, contre 28,6 en 1968 et 32,2 en 1967. Le taux de mortalité a été de 6,8 p. 1 000 en 1969, contre 7,5 en 1968 et 6,6 en 1967.

70. Selon les renseignements reçus de la Puissance administrante, la mortalité due à des maladies cardiaques, cancéreuses et respiratoires a notablement diminué. Le nombre des morts par accident a toutefois augmenté.

71. Les dépenses dans le domaine de la santé publique pendant la période considérée se sont élevées à 14,5 millions de dollars des Etats-Unis, contre 13,5 millions en 1968/69 et 11,4 millions en 1967/68.

5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT

72. Selon les renseignements communiqués par la Puissance administrante, un certain nombre de projets scolaires ont été lancés, achevés et mis en service en 1969/70. Les projets les plus importants de l'année concernaient l'agrandissement de la Tutu Elementary School à Saint-Thomas, et la construction de la Sion Farm Elementary School à Sainte-Croix qui avait été entreprise en novembre 1969 et a été terminée à la fin de 1970.

73. Le tableau ci-après indique le total des effectifs scolaires des écoles publiques et autres (privées et paroissiales) pour les années 1967/68 à 1969/70 :

	1967/68	1968/69	1969/70
Ecole publiques	11 497	13 654	15 105
Autres écoles	5 065	5 407	5 932
Total	16 562	19 061	21 037

74. Au début du premier trimestre de l'année scolaire 1970/71, on prévoyait que 3 000 nouveaux élèves environ, dont près de 1 500 enfants de familles étrangères, seraient admis dans toutes les classes des écoles publiques du territoire. La Puissance administrante a signalé que cette mesure avait été prise conformément aux décisions des tribunaux fédéraux et permettrait pour la première fois dans l'histoire des Îles d'accorder à tous les enfants la même possibilité de recevoir une instruction.

75. Selon les renseignements obtenus, les projections établis pour 1971/72 prévoient l'admission dans les écoles publiques de 19 642 enfants au total, répartis entre 29 écoles élémentaires et secondaires totalisant 700 salles de classe.

76. En 1969/70, 420 étudiants à plein temps et près de 1 000 étudiants à mi-temps étaient inscrits au Collège des Îles Vierges. Les chiffres correspondants de l'année précédente étaient de 332 étudiants à plein temps et de 1 000 étudiants à mi-temps.

77. Les dépenses dans le domaine de l'enseignement pendant la période considérée se sont élevées à 15 729 131 dollars des Etats-Unis, contre 12 718 085 en 1968/69 et 9 608 697 en 1967/68.

78. Le territoire est desservi par trois stations de radio, deux stations de télévision et quatre journaux, dont trois quotidiens.

ANNEXE II*

RAPPORT DU SOUS-COMITE III

Rapporteur : M. Mahmud Sultan Dean AZIZ (Trinité-et-Tobago)

A. Examen par le Sous-Comité

1. Le Sous-Comité a examiné la situation dans le territoire des îles Vierges américaines de sa 156ème à sa 163ème séance, tenues entre le 10 mai et le 30 juillet 1971 (voir A/AC.109/SC.4/SR.156 à 163).

2. Pour l'examen de cette question, le Sous-Comité était saisi d'un document de travail établi par le Secrétariat (voir annexe I au présent chapitre) contenant des renseignements sur les mesures prises antérieurement par le Comité spécial et par l'Assemblée générale et sur les faits récents concernant le territoire, ainsi que d'une pétition de M. Rufus Miller (United Alien Association, Inc.) (A/AC.109/PET.1176).

3. Conformément à la procédure établie, le représentant des Etats-Unis d'Amérique, Puissance administrante, a participé aux travaux du Sous-Comité à l'invitation du Président. Le Sous-Comité s'est félicité de cette participation.

B. Adoption du rapport

4. Après avoir examiné la situation dans les îles Vierges américaines et entendu les déclarations du représentant des Etats-Unis, au nom de la Puissance administrante, le Sous-Comité a adopté ses conclusions et recommandations a/ sur le territoire, à sa 163ème séance, le 30 juillet, compte tenu de certaines réserves exprimées par le représentant de la Suède.

5. Le Sous-Comité a examiné le présent rapport de sa 161ème à sa 163ème séance, du 16 au 30 juillet 1971 et l'a adopté à sa 163ème séance, le 30 juillet 1971.

---

* Texte publié précédemment sous la cote A/AC.109/L.730.

a/ Les conclusions et recommandations présentées par le Sous-Comité III à l'examen du Comité spécial ont été adoptées par ce dernier sans modification. Elles sont reproduites au paragraphe 10 du présent chapitre.

CHAPITRE XXIV

/A/8423/Add.7 (Troisième partie)/

BAHAMAS, BERMUDES, ILES VIERGES BRITANNIQUES, ILES CAIMANES, MONTSERRAT ET ILES TURQUES ET CAIQUES

TABLE DES MATIERES

		Paragraphes	Pages
A.	EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 9	82
B.	DECISIONS DU COMITE SPECIAL	10	83

ANNEXES

I.	DOCUMENTS DE TRAVAIL ETABLIS PAR LE SECRETARIAT	87
II.	NOTE DU PRESIDENT	171
III.	RAPPORT DU SOUS-COMITE III	174

CHAPITRE XXIV

BAHAMAS, BERMUDES, ILES VIERGES BRITANNIQUES, ILES CAIMANES, MONTSERRAT ET ILES TURQUES ET CAIQUES

A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL

1. A sa 784ème séance, le 25 mars 1971, le Comité spécial a adopté le 58ème rapport du Groupe de travail (A/AC.109/L.687), et ce faisant il a notamment décidé de renvoyer la question des Bahamas, des Bermudes, des îles Vierges britanniques, des îles Caïmanes, de Montserrat et des îles Turques et Caïques au Sous-Comité III pour examen et rapport.

2. Le Comité spécial a examiné la situation dans les territoires à sa 828ème séance, le 6 octobre 1971.

3. Lors de l'examen de la situation dans les territoires, le Comité spécial a tenu compte des dispositions pertinentes de la résolution 2621 (XXV) de l'Assemblée générale du 12 octobre 1970, contenant le programme d'action pour l'application intégrale de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et de la résolution 2708 (XXV), du 14 décembre 1970, sur l'application de la Déclaration. Au paragraphe 14 de la résolution 2708 (XXV), l'Assemblée générale a prié le Comité spécial "de continuer à accorder une attention particulière aux petits territoires et de recommander à l'Assemblée générale les méthodes les plus appropriées à appliquer ainsi que les mesures à prendre pour permettre aux populations de ces territoires d'exercer pleinement et sans retard leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance". Le Comité spécial a également tenu compte d'autres résolutions de l'Assemblée, notamment de la résolution 2709 (XXV) du 14 décembre 1970 relative à 25 territoires dont les Bahamas, les Bermudes, les îles Vierges britanniques, les îles Caïmanes, Montserrat et les îles Turques et Caïques; aux termes du paragraphe 8 de cette résolution, l'Assemblée générale a prié le Comité spécial "de continuer à accorder une attention spéciale à ces territoires et de faire rapport à l'Assemblée générale, lors de sa vingt-sixième session, sur l'application de la présente résolution".

4. Lorsqu'il a examiné la situation dans les territoires, le Comité spécial a été saisi de documents de travail établis par le Secrétariat (voir annexe I au présent chapitre) qui donnaient des renseignements sur les mesures prises antérieurement par le Comité spécial et par l'Assemblée générale, ainsi que sur les derniers événements intéressant les territoires.

5. En outre, le Comité spécial était saisi des pétitions écrites ci-après :

a) Lettre datée du 8 décembre 1970 émanant de M. Alan Steve McField, Cayman Independence Committee, concernant les îles Caïmanes (A/AC.109/PET.1161);

b) Une lettre non datée émanant de M. W. I. Trant, Président du Montserrat Overseas Peoples' Progressive Alliance (Londres), concernant Montserrat (A/AC.109/PET.1182).

6. En ce qui concerne l'objet de la pétition dont il est question au paragraphe 5 a) ci-dessus, le Comité spécial a décidé, à sa 789ème séance, le 7 avril, sur la recommandation de son sous-comité des pétitions (A/AC.109/L.693 et Corr.1) de transmettre le texte la communication à la Puissance administrante intéressée pour commentaires et observations. En conséquence, le Président a transmis le texte de la communication au représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies pour qu'il le porte à l'attention de son gouvernement. Le texte des observations reçues du Gouvernement du Royaume-Uni figure dans une note du Président (voir annexe II au présent chapitre).

7. A la 828ème séance, le 6 octobre, dans une déclaration au Comité spécial (A/AC.109/PV.828), le Président du Sous-Comité III a présenté le rapport du Sous-Comité sur les territoires (voir annexe III au présent chapitre).

8. A la même séance, le Comité spécial a adopté sans opposition le rapport et fait siennes les conclusions et recommandations qui y sont énoncées. Ces conclusions et recommandations sont reproduites dans le paragraphe 10 ci-après.

9. Le 7 octobre, le texte des conclusions et recommandations a été communiqué au représentant permanent du Royaume-Uni de l'Organisation des Nations Unies pour qu'il le porte à l'attention de son gouvernement.

B. DECISIONS DU COMITE SPECIAL

10. Le texte des conclusions et recommandations adoptées par le Comité spécial à sa 828ème séance, le 6 octobre, dont il est question au paragraphe 8 ci-dessus, est reproduit ci-après :

Conclusions et recommandations générales

1) Le Comité spécial rappelle et réaffirme ses conclusions et recommandations relatives aux Bahamas, aux Bermudes, aux îles Caïmanes, aux îles Vierges britanniques, aux îles Turques et Caïques et à Montserrat, en particulier celles qu'il a adoptées à sa session de 1970 et que l'Assemblée générale a approuvées à sa vingt-cinquième session.

2) Le Comité spécial réaffirme que la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux est pleinement applicable aux territoires mentionnés ci-dessus et reconfirme le droit inaliénable du peuple de ces territoires à l'autodétermination et à l'indépendance.

3) Pleinement conscient des circonstances particulières tenant à la situation géographique et aux conditions économiques, ainsi que d'autres facteurs spécifiques propres à ces territoires, le Comité spécial réaffirme l'opinion que les questions de dimension de population limitée et de ressources restreintes ne devraient en aucune manière retarder une application rapide de la Déclaration dans les territoires considérés.

4) Le Comité spécial regrette profondément qu'une fois de plus, la Puissance administrante n'ait, jusqu'à présent, pas appliqué les dispositions de la Déclaration et des autres résolutions pertinentes de l'Assemblée générale relatives aux territoires. Le Comité spécial demande une fois de plus à la Puissance administrante de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour le transfert de tous les pouvoirs à la population des territoires, sans conditions ni réserves, et d'encourager celle-ci à discuter ouvertement et librement les diverses possibilités qui lui sont offertes pour la réalisation de ses aspirations, conformément à leur volonté et à leurs voeux librement exprimés, afin de leur permettre de jouir d'une liberté et d'une indépendance complètes.

5) Le Comité spécial rappelle les termes de la résolution 2709 (XXV) adoptée par l'Assemblée générale le 14 décembre 1970, en particulier la décision figurant au paragraphe 7 de ladite résolution, selon laquelle "l'Organisation des Nations Unies devra prêter toute l'aide nécessaire aux peuples de ces territoires dans les efforts qu'ils déploient pour décider librement de leur statut futur". Compte tenu de ces dispositions, le Comité spécial réaffirme sa conviction qu'il est indispensable qu'il y ait présence et participation de l'Organisation des Nations Unies soit durant le processus d'exercice du droit à l'autodétermination, soit pendant la phase préalable, soit aux deux stades de l'opération, pour que les peuples des territoires puissent exercer leur droit inaliénable à l'autodétermination en toute liberté et sans aucune restriction, en pleine connaissance des diverses possibilités qui lui sont offertes.

6) Le Comité spécial, constatant que les renseignements dont il dispose ne lui permettent pas d'évaluer avec plus de précision la situation réelle dans les territoires, ni de déterminer jusqu'à quel point la population des territoires est informée de la possibilité qu'elle a d'exercer son droit de libre détermination, réaffirme l'importance vitale des missions de visite en tant que moyen de recueillir de première main les renseignements appropriés concernant la situation politique, économique et sociale dans les territoires dont il a besoin; en conséquence, le Comité spécial demande instamment à la Puissance administrante, une fois de plus, de suivre l'exemple d'autres puissances administrantes et de permettre à l'Organisation des Nations Unies d'envoyer des missions de visite dans les territoires et de leur offrir toute sa coopération et son assistance.

7) En outre, conscient du fait que des contacts directs entre le Comité spécial et les peuples de ces territoires permettent seuls de connaître les sentiments, les aspirations et les voeux véritables de ces peuples ainsi que la situation réelle qui règne dans ces territoires, le Comité spécial considère aussi qu'il serait utile et souhaitable d'inviter des représentants des divers groupes qui reflètent les différentes nuances d'opinion de chaque territoire à participer à ces réunions et aux réunions de ses sous-comités, afin de fournir à ces organes des renseignements détaillés de première main sur les faits d'actualité et sur d'autres questions importantes dans ces territoires.

8) Le Comité spécial s'inquiète, une fois de plus, du fait qu'il continue d'exister, dans certains de ces territoires, des entités économiques et financières séparées qui ne sont pas soumises à un contrôle adéquat du gouvernement et prie la Puissance administrante intéressée de prendre sans plus attendre des mesures efficaces pour garantir et sauvegarder le droit des habitants des territoires à disposer de leurs ressources et à devenir et rester à l'avenir maîtres de leur mise en valeur.

9) Le Comité spécial constate que nombre de projets continuent d'être exécutés dans certains des territoires sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. Il affirme qu'une telle assistance est utile au développement économique et social de ces territoires et il espère qu'elle sera encore accrue.

Conclusions et recommandations particulières

10) Le Comité spécial constate avec regret qu'aucun progrès sensible d'ordre constitutionnel en ce qui concerne la mise en oeuvre intégrale de la Déclaration n'a été accompli dans les territoires ci-dessus mentionnés depuis la dernière fois que le Comité spécial et l'Assemblée générale ont examiné la question.

11) Le Comité spécial, compte tenu de la Constitution de 1969 et de l'évolution politique récente aux Bahamas, espère que le territoire pourra, sans tarder, exercer pleinement son droit à l'autodétermination et accéder à l'indépendance.

12) Le Comité spécial s'inquiète des inégalités raciales et de la tension qui continuent de régner aux Bermudes et demande instamment à la Puissance administrante de prendre, sans plus tarder, des mesures efficaces pour faire en sorte que la population de ce territoire bénéficie sans distinction des mêmes possibilités. En outre, le Comité prie instamment la Puissance administrante de prendre sans tarder les mesures nécessaires pour que la Déclaration soit pleinement appliquée en ce qui concerne le territoire.

13) Le Comité spécial a examiné les changements constitutionnels intervenus récemment dans les Îles Vierges britanniques et a constaté avec regret qu'ils ne représentent pas de progrès constitutionnel appréciable qui ouvrirait la voie à une prompte application de la Déclaration en ce qui concerne le territoire.

14) Le Comité spécial a pris note de l'évolution constitutionnelle récente dans les Îles Caïmanes et espère que le processus actuel de consultation entraînera des progrès constitutionnels qui permettront l'application des dispositions correspondantes de la Déclaration en ce qui concerne le territoire.

15) Le Comité spécial exprime, une fois de plus, l'espoir que les débats qui se sont déroulés en 1970 concernant la possibilité d'envoyer une mission de visite à Montserrat comme il est signalé dans le paragraphe 11 17) du rapport du Comité spécial à l'Assemblée générale, lors de sa vingt-sixième session 1/, seront suivis d'engagements plus nets de la part de la Puissance administrante et de mesures pratiques qui aboutiront à l'envoi d'une mission de visite dans le territoire; à cet égard, le Comité spécial espère, une fois de plus, qu'en outre une telle mission favorisera notamment l'octroi d'une assistance de l'ONU au territoire.

16) Le Comité spécial s'inquiète de la situation économique et sociale difficile qui existe dans les Îles Turques et Caïques, et fait appel à la Puissance administrante pour qu'elle prenne, dans les domaines politique, économique et social, des mesures positives et efficaces qui permettront de réaliser pleinement les objectifs de la Déclaration en ce qui concerne le territoire.

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1, chap. XVIII, par. 11 17).

ANNEXE I

DOCUMENTS DE TRAVAIL ETABLIS PAR LE SECRETARIAT

TABLE DES MATIERES

		Pages
A.	BAHAMAS	88
B.	BERMUDES	108
C.	ILES VIERGES BRITANNIQUES	119
D.	ILES CAIMANES	132
E.	MONTSERRAT	144
F.	ILES TURQUES ET CAIQUES	158

A. BAHAMAS*

TABLE DES MATIERES

		Paragraphes
I.	MESURES PRISES ANTERIEUREMENT PAR LE COMITE SPECIAL ET PAR L'ASSEMBLEE GENERALE	1 - 4
II.	RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE	5 - 96
	1. GENERALITES	6 - 8
	2. EVOLUTION POLITIQUE ET CONSTITUTIONNELLE	9 - 36
	3. SITUATION ECONOMIQUE	37 - 82
	4. SITUATION SOCIALE	83 - 92
	5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT	93 - 96

* Texte publié précédemment sous la cote A/AC.109/L.700.

I. MESURES PRISES ANTERIEUREMENT PAR LE COMITE SPECIAL ET PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

1. La question des Bahamas est examinée par le Comité spécial depuis 1964 et par l'Assemblée générale depuis 1965. Les conclusions et recommandations du Comité spécial concernant le territoire sont consignées dans les rapports adressés par cet organe à l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session, et de sa vingt et unième à sa vingt-cinquième session a/. Les décisions de l'Assemblée générale concernant le territoire figurent dans les résolutions 2069 (XX) du 16 décembre 1965, 2232 (XXI) du 20 décembre 1966, 2537 (XXII) du 19 décembre 1967, 2430 (XXIII) du 18 décembre 1968 et 2592 (XXIV) du 16 décembre 1969.

2. Dans les recommandations et conclusions particulières qu'il a adoptées après avoir examiné la question des Bahamas en 1970, le Comité spécial a pris note "de la nouvelle Constitution qui a été introduite aux Bahamas en 1969" et a exprimé l'espoir que "elle serait suivie sans tarder de l'octroi de l'indépendance à ce territoire" b/.

3. Le Comité spécial a aussi adopté un certain nombre de conclusions et de recommandations générales relatives aux territoires des Caraïbes. Ces conclusions et recommandations figurent dans le rapport adressé par cet organe à l'Assemblée générale lors de sa vingt-cinquième session c/.

4. Par sa résolution 2709 (XXV) du 14 décembre 1970, qui concernait 25 territoires, y compris les Bahamas, l'Assemblée générale a notamment approuvé les chapitres du rapport du Comité spécial relatifs à ces territoires et a prié le Comité spécial de continuer d'accorder une attention particulière à ces territoires et de faire rapport à l'Assemblée générale à sa vingt-sixième session sur la suite donnée à la résolution.

---

a/ Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-neuvième session, Annexes, annexe No 8 (première partie) (A/5800/Rev.1), chap. XXIV, par. 133 et 134; ibid., vingt et unième session, Annexes, additif au point 23, document A/6300/Rev.1, chap. XXII, par. 469; ibid., vingt-deuxième session, Annexes, additif au point 23 de l'ordre du jour (troisième partie), document A/6700/Rev.1, chap. XXIII, par. 1033; ibid., vingt-troisième session, Annexes, additif au point 23, document A/7200/Rev.1, chap. XXVIII, sect. II.B; ibid., vingt-quatrième session, Supplément No 23 (A/7623/Rev.1), chap. XXVI, par. 9; ibid., vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), chap. XVIII, par. 11.

b/ Ibid., vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), chap. XVIII, par. 11 b) (B).

c/ Ibid., par. 11 a).

II. RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE[d/]

5. Des renseignements de base sur le territoire figurent dans le rapport que le Comité spécial a adressé à l'Assemblée générale lors de sa vingt-cinquième session e/. On trouvera ci-après des renseignements supplémentaires.

1. GENERALITES

6. Le territoire des Bahamas est un archipel qui comprend environ 700 îles, dont 30 habitées, et plus de 2 000 rochers et récifs, et qui s'étend sur plus de 800 km à partir de la côte américaine de Floride en direction du sud-est. Andros est l'île la plus grande (5 957 km^2 environ), mais New Providence, qui est relativement petite et où se trouve Nassau, la capitale, et la Grande Bahama, dont la ville principale est Freeport et qui est la quatrième par la superficie, sont les plus importantes. La superficie terrestre des Bahamas est de 13 897 km^2 au total.

7. Au dernier recensement, qui a eu lieu en 1970, la population du territoire était de 168 838 habitants, contre 130 220 au recensement de 1963. La population continue d'être très inégalement répartie. New Providence a une population totale de 101 182 habitants (soit environ les deux tiers de la population), contre 80 907 au recensement de 1963 (soit une augmentation de 25,1 p. 100). La croissance de la population est particulièrement frappante dans la Grande Bahama où, en 1970, il y avait 26 043 habitants contre 8 230 en 1963 (soit une augmentation de 216,4 p. 100); dans cette île, l'augmentation la plus forte a été enregistrée à Freeport où la population atteignait en 1970 15 298 habitants contre 3 012 en 1963 (soit une augmentation de 407,9 p. 100). Environ 80 p. 100 des habitants sont d'ascendance africaine.

8. Le nom du territoire a été modifié par la nouvelle Constitution. Le territoire, autrefois appelé "the Colony of the Bahama Islands", s'appelle désormais "the Commonwealth of the Bahama Islands".

2. EVOLUTION POLITIQUE ET CONSTITUTIONNELLE

Constitution

9. Le texte de la Constitution actuelle des Bahamas figure dans l'ordonnance de 1969 relative à la Constitution des Bahamas (Bahama Islands (Constitution) Order 1969)

---

d/ Les renseignements figurant dans cette section sont tirés de rapports publiés antérieurement et des renseignements que le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a communiqués au Secrétaire général, le 13 juillet 1970, conformément à l'Article 73 e de la Charte, renseignements qui concernent l'année 1969.

e/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), chap. XVIII.

qui est entrée en vigueur le 10 mai 1969 f/. L'adoption de la nouvelle Constitution avait été précédée par une conférence constitutionnelle qui avait eu lieu à Londres du 19 au 27 septembre 1968 g/.

10. En bref, la structure fondamentale du gouvernement, conformément à la nouvelle Constitution, est la suivante :

Gouverneur

11. Le Gouverneur est nommé par la Reine et exerce le pouvoir exécutif en son nom. Dans l'exercice de ses fonctions, le Gouverneur est constitutionnellement tenu "d'obtenir l'avis du Cabinet ou d'un ministre agissant en vertu d'une autorisation générale du Cabinet et d'agir conformément à cet avis". Cette disposition ne s'applique pas à l'exercice par le Gouverneur des responsabilités en ce qui concerne les questions relevant des affaires étrangères, de la défense, de la sécurité intérieure ou de toute autre fonction qui lui est conférée par la Constitution.

Législature

12. La législature se compose de deux chambres, le Sénat et la Chambre d'assemblée. Le pouvoir législatif est exercé par la législature. Les lois doivent être votées par les deux chambres et approuvées par la Reine ou par le Gouverneur au nom de la Reine. Le Sénat, qui a le pouvoir de retarder l'adoption d'une loi, se compose de 16 membres, dont 9 sont nommés par le Gouverneur sur l'avis du Premier Ministre, 4 sur l'avis du chef de l'opposition et 3 après consultation du Premier Ministre et de toute autre personne que le Gouverneur juge bon de consulter. La Chambre d'assemblée se compose de 38 membres élus au suffrage universel des adultes.

Cabinet

13. Le Cabinet assure la direction générale et la surveillance de l'administration du territoire et est collectivement responsable devant les chambres. Il comprend le Premier Ministre et au moins huit autres ministres nommés par le Gouverneur.

Conseil de sécurité

14. La Constitution prévoit la constitution d'un Conseil de sécurité (Security Council) composé du Gouverneur (qui le préside), du Premier Ministre, d'un autre ministre, et de toute autre personne désignée ou nommée par le Gouverneur. Le Conseil de sécurité a pour attributions de "procéder à des consultations et à des échanges de données d'information sur les questions de politique générale concernant les affaires extérieures, la défense, la sécurité intérieure et la force de police".

---

f/ Pour la Constitution, voir ibid., annexe I.A, par. 8 à 41, et pour la Constitution précédente, voir ibid., vingt-quatrième session, Supplément No 23 (A/7623/Rev.1), chap. XXVI, annexe I, par. 8 à 18.

g/ Pour des renseignements plus détaillés, voir ibid., par. 19 à 52.

Organisation judiciaire

15. Le Procureur général (Attorney-General) des îles Bahamas est nommé par le Gouverneur sur la recommandation de la Commission juridique et judiciaire. La Cour suprême et la Cour d'appel des îles Bahamas ont "les attributions et la juridiction que leur accorde la législation" en vigueur sur le territoire. La Cour suprême est formée du Chief Justice et de juges assesseurs dont le nombre est fixé par la législature. La Cour d'appel est formée du Président et de juges dont le nombre (en aucun cas inférieur à deux) est fixé par la législature.

Commissions

16. La Constitution prévoit la constitution d'une Commission juridique et judiciaire, d'une Commission de la fonction publique, d'une Commission d'appel de la fonction publique et d'une Commission de la police.

Fonction publique

17. A la fin de 1969, il y avait aux Bahamas 7 938 fonctionnaires (contre 4 318 en 1966). Ce chiffre comprend 870 fonctionnaires non autochtones (400 en 1966), dont environ la moitié (451) étaient attachés au Ministère de l'éducation.

18. Selon les renseignements communiqués par la Puissance administrante, "on ne dispose pas de données sur la composition raciale du personnel local, mais la grande majorité des fonctionnaires locaux est composée de non-Blancs".

Relations avec les îles Turques et Caïques

19. Depuis 1965, le Gouverneur des Bahamas est également Gouverneur des îles Turques et Caïques. La Cour d'appel des Bahamas est compétente pour connaître en appel des décisions des tribunaux des îles Turques et Caïques, conformément à la législation en vigueur dans ces îles.

Statut futur du territoire

20. Le Gouvernement du Royaume-Uni estime que la Constitution de 1969 représente "en fait la dernière étape avant la pleine autonomie ou l'indépendance" h/.

21. A la fin de février 1970, le Premier Ministre, M. Lynden O. Pindling, a déclaré à la presse au cours d'une interview que "les Bahamas seront indépendantes avant trois ans". Lors du congrès du Progressive Liberal Party (PLP), qui s'est tenu dans le courant du mois d'octobre 1970, M. Pindling a informé les membres du parti que la question de l'indépendance devait être soumise aux Bahamiens à une date se situant entre 1972 et 1974. Le Premier Ministre, tout en ne doutant pas que le territoire pourra être "tout à fait" prêt pour l'indépendance dans deux ans, a estimé qu'il ne serait pas opportun "pour des considérations d'ordre politique, pratique et économique que les Bahamas accèdent directement à l'indépendance".

---

h/ Voir par exemple A/AC.109/SC.4/SR.125.

22. En janvier 1971, le Premier Ministre a déclaré au cours d'une interview radiodiffusée qu'à son avis "les prochaines élections générales ne devraient pas se dérouler autour du thème de l'indépendance". Plus tard, à la fin du mois de février 1971, il a déclaré notamment : "Il ne serait pas opportun, pour des considérations d'ordre politique et économique, que les Bahamas accèdent directement à l'indépendance. Il nous reste encore beaucoup à faire. Je ne doute toutefois pas que nous ne serons pas tout à fait prêts dans deux ans".

23. Selon certains renseignements, le Ministre d'Etat du Royaume-Uni, M. Joseph Godber, a déclaré au mois de janvier 1971, à l'occasion de sa visite dans le territoire, que le Gouvernement du Royaume-Uni considère l'indépendance pour les Bahamas comme "parfaitement logique". Il aurait aussi déclaré notamment : "Si les Bahamas en sont arrivées au point où elles désirent être indépendantes, nous n'y voyons pas de difficultés particulières; mais si cette question ne fait pas l'unanimité dans le territoire, il importe alors que la Grande-Bretagne soit clairement informée des voeux du peuple des Bahamas". M. Godber n'a pas précisé s'il faisait allusion à un référendum. Il aurait fait toutefois auparavant des déclarations où il s'opposait à l'idée de référendum, sauf au cas où ce serait là le voeu explicite de la population des Bahamas.

Partis politiques

24. Il existe deux grands partis politiques dans le territoire : le Progressive Liberal Party (PLP) et le United Bahamian Party (UBP). Le PLP, actuellement au pouvoir, a pour chef le Premier Ministre, M. Lynden O. Pindling. Il bénéficie essentiellement de l'appui des habitants d'origine africaine. L'UBP, le parti de l'opposition, est soutenu principalement par la minorité d'origine européenne et est censé représenter les intérêts commerciaux et industriels du territoire.

25. En octobre 1969, on a annoncé la formation du Socialist Democratic Party (SDP). Son chef, M. G. A. Simms, a annoncé que le parti s'adressait à tous les Bahamiens, blancs et noirs. Dans la courant du second semestre de 1970, le Labour Party (LP) et le Commonwealth People's Party (CPP) ont fusionné pour former le Commonwealth Labour Party (CLP), dont le chef est M. Randal Fawkes. Il existe également un autre parti, le National Democratic Party (NDP), qui a été constitué en 1965 par un groupe d'anciens membres du PLP.

26. Au mois de février 1971, le groupe des anciens membres du PLP qui avaient été exclus du parti au mois de décembre 1970 (voir le paragraphe 33 ci-dessous) a annoncé qu'il prendrait pour nom Free PLP. Selon certains renseignements, le Free PLP et le NDP ont établi des contacts en vue d'une éventuelle fusion des deux partis.

Elections

27. Les dernières élections ont eu lieu le 10 avril 1968. Le PLP a remporté 29 sièges, l'UBP 7, le LP 1, et le siège restant est allé à un candidat indépendant. Les candidats du PLP ont obtenu 31 850 voix et ceux de l'UBP 12 966 voix. A la suite des élections, M. Pindling, le chef du PLP, a formé un nouveau gouvernement. Conformément à la Constitution, les prochaines élections devraient avoir lieu en 1973; le bruit court cependant qu'elles pourraient avoir lieu au cours des prochains mois.

28. Au milieu de 1969, la Chambre d'Assemblée a adopté une nouvelle loi électorale (Elections and Voting Act) abaissant de 21 à 18 ans l'âge minimum requis pour voter.

Accord de Hawksbill Creek

29. Au mois de septembre 1970, le gouvernement a créé une Commission royale, dirigée par sir Hugh Wooding, ancien président de la Haute Cour (Chief Justice) de la Trinité-et-Tobago, qui a été chargée d'examiner le Hawksbill Creek, Grand Bahama (Deep Water Harbour and Industrial Area) Act of 1955 i/ et de recommander éventuellement des modifications à cette loi. La Commission a eu pour mandat :

"D'examiner de près le développement de la zone portuaire depuis la date où le premier Hawksbill Creek Agreement de 1955 est entré en vigueur et, compte tenu de la situation économique et sociale actuelle et eu égard aux autres considérations que les membres de la Commission pourraient juger pertinentes, de faire des recommandations :

- Sur la mesure dans laquelle il est souhaitable, le cas échéant, dans l'intérêt de l'ensemble des Bahamas, que l'administration et le développement de la zone portuaire soient régis et contrôlés par les dispositions de l'accord, tel qu'il a été modifié par la suite, en 1960 et en 1966, compte tenu notamment de l'échange de lettres auquel ont procédé le gouvernement et la Port Authority aux mois d'août et de septembre 1968.

- Sur les modifications qu'il conviendrait le cas échéant d'apporter aux dispositions du Hawksbill Creek Agreement et des amendements de 1960 et de 1966 susmentionnés.

- Sur la façon dont la zone portuaire et son développement devraient d'une manière générale être gérés et sur les contrôles auxquels ils devraient être assujettis de manière à assurer la paix, l'ordre et une administration efficaces dans l'ensemble des Bahamas."

30. Formulant des observations sur le traité en vertu duquel la zone de Freeport a été établie, le Premier Ministre a déclaré, en septembre 1970, que"Freeport ne relève pas entièrement de l'autorité du gouvernement du pays". Il a également précisé : "Mon gouvernement s'est enquis auprès de personnes particulièrement compétentes et objectives de la façon dont il pourrait maintenir les privilèges dont jouit Freeport tout en l'intégrant à la vie politique, économique et sociale du Commonwealth of the Bahama Islands".

---

i/ Pour d'autres détails, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), chap. XVIII, annexe I.A, par. 49 à 54.

Exploitation de casinos

31. En août 1969, la législature a adopté une loi sur l'imposition des casinos (Casino Tax Act) fixant les nouveaux taux de l'impôt sur les casinos. D'après les renseignements communiqués, le Ministre des finances du territoire a déclaré en décembre 1970 que selon les données les plus récentes, les bénéfices des casinos étaient de 4 160 683 dollars bahamiens f/ et il a ajouté : "Je ne puis dire toutefois dans quelle mesure ce chiffre est à jour". On avait estimé que les recettes des casinos s'élèveraient en 1970 à 4,5 millions de dollars bahamiens.

Autres faits nouveaux dans le domaine politique

32. Le 23 octobre 1970, le Ministre de l'éducation, M. Cecil Wallace-Whitfield, a annoncé qu'il démissionnait du gouvernement; il a déclaré que son départ était motivé par la suppression d'une opposition raisonnable et la "violation des principes de liberté, de démocratie et de vérité". Le 27 octobre 1970, le Dr Curtis McMillan a démissionné de ses fonctions de Ministre de la santé; il a publié un communiqué dans lequel il déclarait que "un ministre assume ses fonctions tant qu'il a confiance dans le chef du gouvernement. Lorsque cette confiance n'existe plus, la seule chose honorable qui lui reste à faire est de démissionner c'est ce que j'ai fait".

33. Le 19 novembre 1970, le gouvernement a été pris à partie par la Chambre d'assemblée; l'UBP et le LP ont présenté une motion de censure à l'égard du Premier Ministre, mais cette motion a été repoussée par 19 voix contre 15. Huit membres du PLP ayant appuyé la motion et voté contre le Premier Ministre ont ensuite été rayés du parti pour une période de deux ans. La suspension a été suivie de rumeurs selon lesquelles le conflit pourrait aboutir à la constitution d'une nouvelle organisation politique dans le territoire (voir également par. 26 ci-dessus).

34. En février 1971, on a publiquement annoncé que les fonctions du Cabinet du gouverneur ayant trait aux affaires étrangères, qui étaient confiées jusque là au Secrétaire du gouverneur, avaient été transférées au Ministère des affaires étrangères.

Activités et installations militaires

35. La plus grande base militaire des Bahamas est le Centre atlantique d'expérimentation et d'évaluation sous-marine (AUTEC) situé dans l'île Andros; c'est un centre expérimental qui a été créé en vertu d'un accord conclu le 11 octobre 1963 entre le Gouvernement du Royaume-Uni et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique.

---

f/ Un dollar bahamien (dollar B) équivaut à un dollar des Etats-Unis.

L'armée de l'air des Etats-Unis a mis en service dans le territoire deux stations de poursuite d'engins qui font partie du Eastern Missile Test Range (Base orientale d'essais d'engins), qui est associé à la Patrik Air Force Base de Cap Kennedy. Il y a des installations de gardes-côtes et de la marine des Etats-Unis dans plusieurs îles périphériques.

36. En août 1970, les Etats-Unis ayant immergé 1 260 fusées à gaz neurotoxique mortel au large de la côte de Floride - et à 150 milles de l'île d'Abaco - le Gouvernement des Bahamas a vigoureusement protesté auprès des Etats-Unis et blâmé le Royaume-Uni de n'avoir pas procédé "aux consultations appropriées" prévues par la Constitution du territoire.

3. SITUATION ECONOMIQUE

Généralités

37. Selon les renseignements communiqués par la Puissance administrante, le territoire "a connu un développement et une croissance économique constante et la situation dans le domaine social et de l'enseignement s'est considérablement améliorée en 1969". Toutefois, on a vu apparaître en 1970, pour la première fois en 20 ans, les premiers symptômes de graves difficultés économiques, qualifiées dans certains milieux de "récession économique"; il n'est pas possible à l'heure actuelle de déterminer l'étendue de cette "récession", car on ne dispose pas encore de renseignements officiels détaillés sur les tendances de l'économie en 1970.

38. Le principal facteur de l'expansion économique en 1969 a été l'industrie touristique. La Puissance administrante a cité comme autres indices de la croissance économique constante en 1969 la création de plusieurs projets d'aménagement de caractère touristique et résidentiel; l'accroissement du nombre des véhicules appartenant à des particuliers (32 p. 100 depuis 1968), l'augmentation de la valeur des permis de construction accordés, l'augmentation en valeur des exportations, notamment du sucre non raffiné et du sel en cristaux, le plein emploi, en dépit de l'accroissement de la main-d'oeuvre, et l'expansion des établissements bancaires et financiers.

39. Les principales régions touristiques étant concentrées autour de Nassau, dans l'île de New Providence et à Freeport, dans la Grande Bahama, des disparités régionales sont apparues en ce qui concerne le taux de croissance économique et celui du développement. Compte tenu de ces différences, le gouvernement a alloué 15 millions de dollars bahamiens en 1969 pour l'équipement des îles périphériques où plusieurs nouvelles stations touristiques ont été ouvertes.

40. En novembre 1970, le Gouvernement du territoire a annoncé qu'un accord avait été conclu avec la North American Rockwell Corporation for Engineering Studies, qui pourrait, selon certains renseignements, permettre d'aménager sur deux îles de pêche bien connues - celles de Bimini-Nord et Bimini-Sud - des centres de loisirs et de vacances d'une valeur de plusieurs millions de dollars. Pour mener à bien ce projet, il faudrait créer à East Wells Inlet un nouveau port où pourraient mouiller de grands navires de croisière.

Freeport

41. En 1969, 497 600 touristes environ se sont rendus à Freeport, soit une augmentation de 61 p. 100 par rapport à 1968. En 1970, toutefois, le nombre total de touristes n'a été que de 458 655, soit une baisse de 7,8 p. 100.

42. Dans son rapport annuel pour 1969, paru en avril 1970, la Société Benguet Consolidaded Inc., a indiqué qu'en février 1970 "Benguet International contrôlait 50 p. 100 de Intercontinental Realty Ltd. et Bahama Realty Corporation, deux sociétés qui ont un réseau mondial de 140 agents immobiliers et qui sont les seuls représentants autorisés pour les ventes de Grand Bahama Development Co., Ltd., et de Benguet International". Au cours de ce mois, un porte-parole de la Société a déclaré qu'en 1969 les bénéfices étaient estimés à 1,05 dollar des Etats-Unis par action (contre 0,77 dollar des Etats-Unis en 1968) et a indiqué que plus de 90 p. 100 de ces bénéfices provenaient des opérations foncières effectuées par la Société Grand Bahama Port Authority. Les bénéfices réels indiqués dans le rapport de la Société pour 1969, ont été légèrement supérieurs aux estimations; les dividendes par action, avant déduction des dépenses imprévues, sont passés de 0,73 dollar des Etats-Unis en 1968 à 1,08 dollar des Etats-Unis en 1969 et les bénéfices nets sont passés de 16 211 984 dollars des Etats-Unis à 21 737 131 dollars des Etats-Unis.

43. En janvier 1971, la Société britannique Wand C. French (Bahamas) Ltd. a annoncé qu'elle projetait d'entreprendre un projet de mise en valeur de Beachway Drive d'un montant de 2,75 millions de dollars des Etats-Unis.

Tourisme

44. Le tourisme est toujours l'industrie la plus importante du territoire. En 1969, il a représenté 90 p. 100 environ du produit national brut du territoire (contre 80 p. 100 en 1968) et il emploie directement ou indirectement, les deux tiers environ de la main-d'oeuvre.

45. Le nombre total des touristes qui se sont rendus dans le territoire en 1969 a été de 1 332 396, contre 1 072 213 en 1968, soit une augmentation de 24,3 p. 100. Les touristes ont dépensé en 1969, 235 149 203 dollars bahamiens, contre 180 392 926 dollars bahamiens en 1968, soit une augmentation de 30,3 p. 100. Le gouvernement a reçu, sous forme de droits de douane et de taxes de départ, un peu moins du tiers des sommes dépensées par les touristes en 1969; ces recettes sont l'une des principales sources de financement des services sociaux et du développement de l'infrastructure. En 1970, le territoire a reçu 1 298 344 touristes, soit 2,6 p. 100 de moins qu'en 1969; le nombre des touristes arrivés par avion a baissé de 5,6 p. 100, tombant à 916 479, tandis que le nombre de ceux qui sont arrivés par mer a augmenté de 5,5 p. 100, passant à 381 865.

46. Le 1er février 1971, le Hotels Act 1970 (loi sur l'hôtellerie) est entré en vigueur. Il réglemente le fonctionnement des hôtels du territoire, et contient notamment des dispositions sur les normes d'entretien, les impôts, etc. Aux termes de cette loi, un hôtel doit, pour fonctionner, obtenir une licence de l'Hotels Licensing Board.

Ressources minières

47. En avril 1969, le gouvernement du territoire a signé un contrat à long terme avec la Ocean Industries, Inc. (U.S.A.), contrat qui accorde à cette société le droit d'extraire, de traiter et de vendre l'aragonite des Bahamas, forme naturelle de calcaire extraite du fond de l'océan. (Ocean Industries, Inc. est une filiale de la Dillingham Corporation de Honolulu, Hawaï à laquelle elle appartient entièrement). La principale zone calcaire est située au large de la côte nord de l'Île Andros. L'on apprenait, en novembre 1970, que de l'aragonite avait déjà été expédiée à la Trinité (pour la fabrication du verre); aux Etats-Unis (pour les cimenteries); et vers la Guyane (pour fertiliser les champs de canne à sucre). Le Gouvernement des Bahamas compte que le fonctionnement de cette compagnie lui rapportera, par la suite, des redevances s'élevant à plus de 500 000 dollars bahamiens par an. La demande mondiale d'aragonite est estimée à deux milliards de tonnes par an; les réserves des Bahamas sont évaluées à 50 milliards de tonnes.

48. Au cours de 1969, six sociétés pétrolières, qui détenaient des concessions à terre ainsi qu'au large des côtes, ont procédé à un certain nombre d'examens géologiques et géophysiques. En septembre 1970, on a annoncé que la Bahama Gulf Oil Company en liaison avec la Bahamas California Oil Company avait commencé vers la fin juin des opérations de forage au large de Clarence Town, Long Island. Ce serait la première fois qu'une des compagnies pétrolières serait passée du stade des études générales au stade de la prospection d'une région définie. Le permis qu'a obtenu cette compagnie lui permet de rechercher du pétrole et du gaz naturel dans une zone située à environ 1/2 mille au large de Clarence Town.

49. L'industrie du sel à Inagua et à Ragged Islands a connu un recul grave en 1969 du fait de conditions climatiques défavorables (le sel est extrait de l'eau de mer par radiations solaires). En conséquence, en 1969, la valeur des exportations de sel est tombée à 624 937 dollars bahamiens (contre 1 241 755 dollars bahamiens en 1967 et 1 900 693 dollars bahamiens en 1966).

Activités immobilières, ressources hydrauliques et énergétiques

50. D'importants capitaux privés ont été consacrés à l'achat de terrains à aménager et le prix des terrains, surtout à proximité des plages, est maintenant très élevé.

51. Il n'y a ni cours d'eau ni lac d'eau douce, et l'un des problèmes majeurs du territoire est le manque d'eau. Un programme global d'expansion des ressources en eau de New Providence, qui a coûté 7 232 115 dollars bahamiens en tout, a été mis en route en 1969. Les premiers résultats de l'étude sur les ressources foncières, effectuée en 1970, ont montré qu'Abaco pourrait avoir d'importantes ressources d'eau douce.

52. En 1969, les diverses centrales de la Bahamas Electricity Corporation ont produit en tout 247 544 050 kW d'électricité, soit 20 792 050 kW (9,2 p. 100) de plus qu'en 1968. Le réseau dessert 24 322 consommateurs soit 9 p. 100 de plus qu'en 1968. On estime que la demande d'électricité quadruplera au cours de la prochaine décennie. Afin de faire face à cette demande, la Bahamas Electricity Corporation poursuit un vaste programme de construction de centrales et d'extension de son réseau de transmission et de distribution.

Agriculture et élevage

53. Au cours de la dernière décennie, le pourcentage de la population active travaillant dans l'agriculture a beaucoup diminué. Cependant, de tous temps, l'agriculture n'a assuré aux exploitants qu'un revenu de subsistance et n'a contribué que marginalement à l'économie locale. En 1969, on estimait que 40 000 acres de terres arables étaient cultivés; il y avait également environ 3 500 acres de pâturages améliorés. A Ambros, plus de 3 000 acres, et à Abaco, plus de 19 000 acres de "terres à pins" ont été consacrés à la culture de la canne à sucre, de l'ananas et aux cultures maraîchères par des sociétés "extérieures".

54. Les produits des entreprises agricoles et piscicoles du territoire étaient évalués pour 1969 à 12 285 000 dollars bahamiens contre 13 millions de dollars bahamiens pour 1968. La valeur totale des exportations de fruits, de légumes et de produits de la mer s'élevaient à 2 752 000 dollars bahamiens contre deux millions de dollars bahamiens en 1968.

55. En ce qui concerne les produits de l'aviculture, le territoire satisfait largement à la consommation intérieure et pour ce qui est du lait frais, il y suffit partiellement.

Sylviculture

56. Les îles occidentales comprennent environ 800 000 acres de forêts; la plupart des forêts qui couvraient originellement les îles orientales ont été abattues et maintenant on n'y trouve plus que des glands. Les travaux de reboisement se sont limités jusqu'ici à de petites parcelles expérimentales sur deux de ces îles. Il y a des forêts de pins exploitables sur les îles de la Grande Bahama, de la grande Abaco et d'Andros. La production des régions exploitées en 1969 était de 118 928 cordes de pulpe de bois, évaluée à 3 180 536 dollars bahamiens, contre 168 000 cordes évaluée à 3 600 000 dollars bahamiens en 1968. La plus grande partie de la production est exportée aux Etats-Unis.

Pêche

57. La pêche demeure une source importante d'aliments et de revenus pour la population locale. On évalue à 2 000 ou 3 000 le nombre de personnes exerçant un emploi dans cette branche d'activité et l'on compte une centaine d'embarcations pourvues d'un moteur auxiliaire. La plupart des pêcheries sont situées dans le groupe d'îles du nord-ouest - New Providence, Abaco, Grande Bahama, Andros et îles Berry. Les langoustes, les tortues de mer et les coquillages comestibles sont exportés, principalement aux Etats-Unis; les autres produits de la mer comprennent les éponges, les carapaces de tortues, les coquillages des plages et les curiosités marines. En 1969, les exportations de langoustes se sont élevées à 1 434 500 dollars bahamiens.

58. Le gouvernement a pour politique de réserver aux ressortissants des Bahamas l'exercice de toutes les activités relevant de l'industrie du poisson et il n'y a aucune pêcherie étrangère dans le territoire. Le Fisheries Act (loi sur la pêche), adopté en 1969, étend les droits de pêche aux Bahamas à 12 milles au large des côtes. Les pêcheurs de Floride ont protesté vigoureusement contre cette loi qui les prive de leurs principales zones de pêche. D'après les informations reçues, le Gouvernement des Etats-Unis s'est élevé contre la nouvelle législation et des négociations ont été engagées avec le Gouvernement des Bahamas, mais n'ont abouti à aucun accord.

59. Une autre loi, adoptée par le Parlement en mai 1970, étend la juridiction des Bahamas sur tout le plateau continental jusqu'à une profondeur de 600 pieds. Cette zone comprend toutes les eaux séparant les 700 îles du territoire et englobe les eaux séparant les îles distantes de plus de 24 milles, qui seraient restées eaux internationales en vertu de la loi de 1969. D'après les estimations du gouvernement, les incursions des pêcheurs de Floride dans les eaux des Bahamas où pendant une période de cinq ans, leurs prises se sont élevées à 10 millions de livres en ne comptant que les homards, ont représenté une perte de revenu de 20 millions de dollars bahamiens pour le territoire.

Industrie

60. En novembre 1970, une nouvelle raffinerie de pétrole est entrée officiellement en service à Freeport. Elle a été construite par la Bahamas Oil Refinery Company (BORCO) qui appartient à la New England Petroleum Corporation (65 p. 100 du capital) et à la Standard Oil Company of California (35 p. 100 du capital) et a coûté 77 millions de dollars bahamiens. La capacité journalière de la raffinerie est de 250 000 barils de mazout à faible teneur en soufre.

61. En juillet 1970, on apprenait que la Port Authority de la Grande Bahama avait signé un contrat de 29 millions de dollars des Bahamas avec la Société BORCO pour l'achat de 486 acres de terrain à destination industrielle sur une période de deux ans. L'achat portait sur un terrain qu'à l'origine la Société BORCO avait loué lorsqu'elle avait commencé la construction de la raffinerie et sur 245 acres adjacents.

62. La Bahama Cement Company, filiale de la United States Steel Coportation, ayant une capacité de production annuelle de cinq millions de barils de ciment et la Syntex Corporation, grande usine de produits pharmaceutiques, sont toutes les deux situées à Freeport. Une nouvelle sucrerie ayant une capacité de 50 000 tonnes de sucre brut par an a été construite à Snake Cay, dans l'île de Great Abaco; elle est exploitée par la Bahamas Agricultural Industries, Ltd. (qui est une filiale de la Owens - Illinois, Inc. des Etats-Unis d'Amérique). Le sel est extrait par évaporation solaire à Inagua et à Long Island.

63. Parmi les autres industries, il y a lieu de citer la production de préparations chimiques, de boissons alcoolisées et non alcoolisées, de produits laitiers, de meubles, d'étoffes et de vêtements, de confiserie, de produits de l'artisanat, etc. En 1968 et 1969, on a assisté à la renaissance de l'industrie de l'éponge qui avait connu une crise très grave plus de 10 ans auparavant. En tout, il y avait 80 industries environ dans le territoire à la fin de 1969.

64. En 1969 et 1970, des efforts suivis ont été faits pour attirer des industries légères dans le territoire, dans le cadre de la politique du gouvernement visant à diversifier l'économie. Après l'adoption de la loi d'encouragement aux industries ("Industries Encouragement Act") en mars 1970, plus de 20 sociétés (brasseries, fabrication de peinture, meunerie, traitement des crevettes, etc.) auraient demandé à bénéficier des conditions de faveur prévues dans cette loi. Aux termes de cette loi, tout bénéfice ou dividende réalisé par une usine ayant commencé à fonctionner avant la fin de 1975 sera exempté de tout impôt jusqu'à 1990, y compris l'impôt foncier, des droits de patente et des droits de timbre. En outre, toutes les machines et les matières premières, le matériel de construction et les matériaux nécessaires à la construction seront exemptés de droits à l'importation. Les usines commençant à fonctionner après 1975 seront exemptées d'impôts pendant 15 ans.

Industrie du bâtiment

65. Tous les plans doivent être approuvés par le Ministère des travaux publics et le Town Planning Department (Département de l'urbanisme). Au milieu de 1969, le gouvernement a annoncé que, jusqu'à nouvel ordre, il n'accorderait plus à des non-autochtones le droit de fonder des agences immobilières pour la vente ou la location de maisons ou d'appartements à Freeport. Au total, 1 942 permis de construire ont été délivrés au cours des 11 premiers mois de 1970 contre 2 052 au cours de la même période en 1969. La valeur des travaux visés par ces permis de construire a été de 79 483 322 dollars bahamiens en 1970, contre 82 124 719 dollars bahamiens en 1969.

66. En mai 1970, le Ministre du développement a annoncé que la First National Mortgage Bank (Bahamas) Ltd., offrait un prêt de deux millions de dollars des Etats-Unis pour la construction sous garantie du gouvernement de logements à bon marché sur le territoire et l'octroi d'un crédit hypothécaire permanent pour ces logements. La First National Mortgage Bank (Bahamas) Ltd. appartient à la First National Bank of Miami, à la National Bulk Carriers, à la Butlers Bank, Ltd., et à la Mercantile Bank and Trust Co., Ltd.

Transports et communications

67. Il y a environ 250 miles de routes carossables à New Providence et 400 miles environ dans les autres îles. Des routes sont en cours de construction à Andros et dans un certain nombre de petites îles où il n'y avait auparavant que des pistes grossières. Actuellement, il y a 534 miles de routes à revêtement dans d'autres îles périphériques (Out Islands). Il y avait 55 713 véhicules à moteur immatriculés en 1969 contre 42 000 en 1968.

68. Les principaux ports de mer sont Freeport (Grande Bahama), Nassau (New Providence) et Mathew Town (Inagua). Deux mille neuf cent cinquante quatre navires de croisière et cargos sont entrés dans des ports du territoire en 1969. Les navires de croisière ont amené 362 071 visiteurs, soit 43 p. 100 de plus qu'en 1968 (253 219), les cargos ont déchargé 857 426 tonnes de marchandises.

69. Les principaux aéroports sont situés à Nassau (New Providence), où sont assurés des services aériens internationaux; à Freeport et West End, tous les deux sur la Grande Bahama; et à Andros Sud. Il y a une cinquantaine de petits aéroports et terrains d'atterrissage conçus pour faciliter les services entre les îles périphériques (Out Islands). Treize seulement des terrains d'atterrissage du territoire appartiendraient à l'Etat. Les aéroports de l'armée de l'air des Etats-Unis sont situés à la Grande Bahama, à San Salvador, à Mayaguana et à Eleuthera.

70. La Bahamas Airways Ltd. (BAL), qui est la compagnie d'aviation la plus importante du territoire et assure à la fois des services nationaux et des services internationaux a annoncé le 11 octobre 1970 qu'elle déposait son bilan. Cette compagnie employait 900 personnes environ, dont 600 Bahamiens. D'après un communiqué officiel de cette société, la compagnie avait fait faillite en raison de la récession survenue aux Etats-Unis et de ses répercussions sur le tourisme.

La compagnie qui dépendait du groupe Swire de Londres avait eu des entretiens avec des représentants du gouvernement du territoire, sans qu'un accord puisse être réalisé. Selon certains, le gouvernement du territoire avait offert d'acquérir 51 p. 100 des actions de la société, mais avait été prié de subventionner les opérations sans intervenir dans les politiques de la compagnie aérienne pendant les 18 premiers mois et de garantir des dettes envers la Lloyds Bank de Londres. Quatre compagnies d'aviation ont accepté de coopérer pour maintenir toutes les liaisons de la BAL : la Eastern Airlines et la Pan American Airways se sont chargées des liaisons internationales tandis que la Colony Airlines et la Out Island Airways se sont chargées des liaisons entre les îles. Dans une déclaration faite en janvier 1971, le premier ministre, M. Pindling, a déclaré que la catastrophe la plus grave pour les Bahamas en 1970 "avait été la fermeture de la BAL".

71. A la suite de la déconfiture de la BAL, le gouvernement a chargé la R. Dixon Speas Associates, société américaine d'experts conseils spécialisée dans le domaine de l'aviation, d'établir un plan concernant un réseau de transports aériens qui répondrait aux besoins à long terme du territoire en matière de transports nationaux et internationaux.

72. Les compagnies d'aviation commerciale assurant des services internationaux vers le territoire comprennent (outre Eastern Airlines et Pan American Airways) Air Canada, Britsh Overseas Airways Corporation, Northeast Airlines, Qantas Empire Airways, Ltd., et Sharonee Airlines. En juin 1970, Air Jamaica a inauguré des vols quotidiens de Chicago à Nassau. En 1969, les services aériens (services militaires et nationaux non compris) ont amené 970 000 visiteurs, ce qui représente un accroissement de 18,5 p. 100 par rapport aux 818 994 visiteurs de 1968.

73. La Bahamas Telecommunications Corporation (BTC) a continué à assurer tous les types de services commerciaux télégraphiques et radiophoniques, y compris le télex et l'ensemble des services téléphoniques. A la fin de 1969, 35 513 abonnés étaient reliés au réseau de téléphone automatique de la BTC contre 31 054 en 1968. Une expansion et une amélioration massives des services téléphoniques dans les Bahamas a été annoncée par la BTC en juillet 1970. Les plans comprennent un réseau de câbles sous-marins destinés à relier Nassau, la Grande Bahama et West Palm Beach (Floride) et la mise en place progressive d'un système direct d'appel automatique sur grandes distances permettant aux standardistes des Bahamas d'appeler toutes les parties du continent nord-américain en composant les numéros directement.

Commerce

74. Le tableau suivant indique la valeur totale des exportations et des importations pour les années 1967 à 1969 :

	1967	1968	1969
		(En dollars bahamiens)	
Exportations	32 270 861	52 500 000	51 781 802
Importations	165 568 351	185 000 000	179 986 823

75. D'après les rapports préliminaires, la valeur totale des importations pour les neuf premiers mois de 1970 a été d'environ 240,2 millions de dollars bahamiens, tandis que les exportations se sont élevées à quelque 33,9 millions de dollars bahamiens.

76. Les principales exportations sont le ciment, le bois à pâte, les langoustes, les éponges, le rhum, le sel, le sucre, les ananas et les légumes. Parmi les importations, on trouve notamment de la quincaillerie, des voitures et des camions, du fer et de l'acier, des machines, de l'appareillage électrique, du mazout, du bois de construction, des vêtements, des meubles, des denrées alimentaires, des biens de consommation et des médicaments. La majeure partie du commerce du territoire se fait avec les Etats-Unis, le Royaume-Uni et le Canada; en 1969, l'importation de matériels destinés à la construction de la raffinerie de pétrole des Bahamas, située à Freeport, a entraîné une nette augmentation des importations en provenance d'Italie; cette tendance a continué à se manifester en 1970, année au cours de laquelle les exportateurs italiens ont expédié aux Bahamas une quantité considérable de machines de force.

Finances publiques

77. La Bahamas Monetary Authority, créée en 1968, est chargée de rassembler des données en vue de la planification économique et du contrôle monétaire et assure la liaison en matière financière entre le gouvernement et le public. La monnaie officielle du territoire est le dollar bahamien, qui a été réévalué le 2 février 1970 et qui a désormais la même valeur que le dollar des Etats-Unis.

78. Le tableau suivant indique le montant total des recettes et des dépenses de 1967 à 1970 :

	Recettes	Dépenses
	(En dollars bahamiens)	
1967	57 249 859	53 374 994
1968	65 589 362	64 791 972
1969 (prévisions approuvées)	78 705 619	78 249 643
1970 (prévisions)	97 552 171	97 030 221

79. Les droits de douane constituent la principale source de recettes, les licences et permis divers et les recettes fiscales venant au deuxième rang. Le seul impôt direct faisant l'objet d'une perception généralisée frappe la propriété foncière; il est fondé sur la valeur marchande imposable des propriétés. Le seul autre impôt direct est perçu sur les établissements de jeu qui, en 1969, ont versé au gouvernement environ quatre millions de dollars bahamiens (voir

également par. 33 ci-dessus). Il existe un droit de douane général de 20 p. 100 ad valorem; un droit extraordinaire, de 7,5 p. 100 dans la plupart des cas, frappant les marchandises importées des Etats-Unis; et un droit préférentiel de 10 p. 100, appliqué aux marchandises provenant des pays membres du Commonwealth.

80. A la fin de l'année 1970, 151 banques étaient autorisées à offrir au public, à l'intérieur et à l'extérieur du territoire, des services bancaires et des services de gestion de portefeuille reconnus par la loi. Sur ces établissements, 16 étaient de grandes banques autorisées à se livrer dans le territoire à des opérations concernant l'or et les monnaies étrangères. Il y avait en outre 12 compagnies de gestion de portefeuille titulaires de licences sans limitations. En novembre 1970, la Wellington Bank (Canada) a suspendu ses opérations en raison d'un "manque de liquidités".

81. Dans son numéro de janvier 1969, l'Economic Review, publiée par le Ministère du développement en collaboration avec la Direction de la statistique, indiquait notamment qu'"en ce qui concerne le nombre de personnes employées et le volume d'affaires traitées, il semble, d'après la contribution générale apportée par les différents secteurs à l'économie, que le secteur bancaire et financier soit, après notre industrie touristique, le plus important de l'économie bahamienne".

Assistance technique des Nations Unies

82. L'Organisation des Nations Unies fournit une assistance technique aux Bahamas depuis 1965. A la fin de 1968, l'assistance fournie au territoire s'élevait approximativement à l'équivalent de 36 000 dollars des Etats-Unis. Pour la période 1969-1972, l'objectif approuvé par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en matière d'assistance au territoire représente l'équivalent de 50 000 dollars des Etats-Unis par an.

4. SITUATION SOCIALE

Main-d'oeuvre

83. Bien qu'en 1969 la situation prévalant dans le territoire fût proche du plein emploi (les deux tiers de la main-d'oeuvre totale, estimée à 65 000 personnes, étant employée dans l'industrie du tourisme), le ralentissement de l'industrie du tourisme en 1970, ainsi que d'autres facteurs, ont eu pour conséquence une augmentation du chômage, et en novembre 1970 on estimait que 4 p. 100 de la main-d'oeuvre était en chômage. D'août à novembre 1970, à New Providence seulement, on a évalué à 1 000 le nombre des personnes (toutes syndiquées) mises en chômage, dont 600 étaient d'anciens employés de la Bahamas Airways; les autres travaillaient pour la Bacardi Rhum Company (en partie détruite par un incendie), l'industrie du bâtiment et l'industrie hôtelière.

84. En 1969, d'après les renseignements dont on disposait, 90 p. 100 de la population gagnaient moins de 100 dollars bahamiens par semaine et 50 p. 100 entre 30 et 60 dollars bahamiens.

85. En 1968, il y avait dans le territoire 14 syndicats et 7 associations patronales agréées. En février 1969, un groupe de 120 syndicalistes a rompu avec la Bahamas Transport, Agricultural, Distributive Allied Workers Union et a créé l'Abako Agricultural and Allied Workers' Union. En mars 1969, une nouvelle Petroleum and Utility Workers' Union a été créée à Freeport. Selon les informations, en septembre 1970, le gouvernement a invalidé une fusion qui avait eu lieu récemment entre la United Brotherhood of Longshoremen et la Airport, Airline and Allied Workers' Union.

86. Le 1er mars 1971, est entré en vigueur un nouveau Bahamas Industrial Relations Act (loi des Bahamas relative aux relations dans l'industrie). Aux termes de cette loi, adoptée lors de la session de 1969 de la Législature, malgré les protestations énergiques des syndicats, les grèves syndicales sont interdites dans toutes les industries considérées comme "services indispensables"; et lorsque l'intérêt public l'exige, cette loi permet de mettre fin immédiatement aux grèves dans les autres industries.

Coût de la vie

87. Le coût de la vie qui, selon la Puissance administrante, était plus élevé qu'au Royaume-Uni et que dans la plupart des Etats des Etats-Unis, a continué à s'élever en 1969, entraînant des revendications salariales dans de nombreux secteurs. La situation est particulièrement grave en raison de la dépendance du Territoire à l'égard des importations de produits primaires et d'articles de première nécessité. Afin d'améliorer la situation, le gouvernement a diminué les droits de douane pour un grand nombre de ces produits.

88. Selon les chiffres publiés par le Ministère des finances, le coût de la vie dans le territoire a augmenté en 1970 de 4,7 p. 100. Au cours du dernier trimestre de 1970, l'indice des prix de détail était de 135, pour un indice de 129 au cours du même trimestre de 1969. L'indice des prix des produits alimentaires a augmenté de 1 p. 100 pendant le dernier trimestre de 1970, l'indice des vêtements et chaussures de 1,6 p. 100, et les prix des autres produits et services ont

augmenté de 1,8 p. 100. Au cours de cette période, l'augmentation la plus importante a été enregistrée pour les combustibles, l'électricité et les appareils ménagers dont le prix s'est élevé de 5,4 p. 100 pendant ce trimestre.

Santé publique

89. Selon les renseignements, il n'y a pas de maladies tropicales dans le territoire et l'état de santé des habitants est généralement satisfaisant. Les dispensaires publics assurent la vaccination contre la variole, la diphtérie, la coqueluche, le tétanos et la poliomyélite, et ces vaccinations constituent une condition à l'inscription des enfants dans les écoles primaires.

90. En 1969, les hôpitaux publics étaient dotés de 800 lits, et ils employaient 75 médecins et dentistes, 450 infirmiers ou infirmières et 55 techniciens. Les cliniques privées disposaient de plus de 200 lits; 80 médecins et dentistes et plus de 70 techniciens et infirmiers ou infirmières travaillaient pour la clientèle privée.

91. En 1969, le Princess Margaret Hospital, dans l'île de New Providence, le plus grand hôpital du Territoire, a traité 14 062 patients, contre 9 307 en 1960. En 1969, l'hôpital disposait de 482 lits.

92. En 1969, environ 10 p. 100 du montant total des dépenses publiques ont été consacrés à la santé publique.

5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT

93. L'enseignement est obligatoire pour les enfants âgés de 5 à 14 ans; il est gratuit dans les écoles publiques. On estime que le taux d'alphabétisation est de 80 p. 100. La Puissance administrante signale que le Ministère de l'éducation continue à se heurter aux problèmes suivants : manque de personnel enseignant, en particulier dans les écoles secondaires; besoin accru d'installations et de matériel; recrutement et formation des enseignants; nécessité de réviser le programme des études.

94. En 1969, il y avait 196 écoles primaires publiques comptant au total 565 enseignants et 25 911 élèves; et 62 écoles primaires privées et confessionnelles qui avaient au total 302 enseignants et 9 651 élèves. Le nombre d'écoles secondaires publiques s'élevait à 137; elles avaient 493 enseignants et étaient fréquentées par 12 422 élèves. Il y avait également 21 écoles secondaires privées et confessionnelles, avec 229 enseignants et 6 873 élèves. En 1969, les cours du soir du collège technique et du centre technique de Nassau étaient suivis par 1 360 élèves.

95. En 1969, le Gouvernement du territoire a accordé 256 bourses d'études, 10 bourses d'autres types et 3 Colonial Development and Welfare Aids destinées aux études à l'étranger. Selon les estimations, les étudiants des Bahamas faisant leurs études à l'étranger au cours de l'année universitaire 1968-69 se répartissaient comme suit : 447 aux Etats-Unis, 84 à l'Université des Indes occidentales, 83 au Royaume-Uni, 4 dans d'autres pays européens, 42 au Canada et 2 en Afrique.

96. En 1969, 20 p. 100 environ du montant total des crédits budgétaires (contre 18 p. 100 en 1968 et 11 p. 100 en 1966) ont été alloués au Ministère de l'éducation et de la culture.

B. BERMUDES*

TABLE DES MATIERES

		Paragraphes
I.	MESURES PRISES ANTERIEUREMENT PAR LE COMITE SPECIAL ET PAR L'ASSEMBLEE GENERALE	1 - 4
II.	RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE	5 - 42
	1. GENERALITES	6
	2. EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE	7 - 17
	3. SITUATION ECONOMIQUE	18 - 29
	4. SITUATION SOCIALE	30 - 39
	5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT	40 - 42

* Texte publié précédemment sous la cote A/AC.109/L.712.

I. MESURES PRISES ANTERIEUREMENT PAR LE COMITE SPECIAL ET PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

1. La question des Bermudes est examinée par le Comité spécial depuis 1964 et par l'Assemblée générale depuis 1965. Les conclusions et recommandations du Comité spécial concernant le territoire sont consignées dans les rapports de cet organe à l'Assemblée générale, à sa dix-neuvième session et de sa vingt et unième à sa vingt-cinquième session a/. Les décisions de l'Assemblée générale concernant le territoire figurent dans les résolutions 2069 (XX) du 16 décembre 1965, 2232 (XXI) du 20 décembre 1966, 2357 (XXII) du 19 décembre 1967, 2430 (XXIII) du 18 décembre 1968 et 2592 (XXIV) du 16 décembre 1969.

2. Après avoir examiné la question des Bermudes en 1970, le Comité spécial a adopté certaines conclusions et recommandations concrètes et a notamment fait les déclarations suivantes b/ :

> "12) Le Comité spécial constate avec regret qu'aucun progrès sensible d'ordre constitutionnel en ce qui concerne la mise en oeuvre intégrale de la Déclaration n'a été accompli dans les territoires des Bermudes, des îles Caïmanes, des îles Vierges américaines, des îles Vierges britanniques et de Montserrat depuis la dernière fois que le Comité spécial et l'Assemblée générale ont examiné la question.
>
> ...
>
> 14) Le Comité spécial s'inquiète une fois de plus des inégalités raciales qui continuent de régner aux Bermudes et demande instamment à la Puissance administrante de prendre des mesures efficaces pour faire en sorte que la population de ce territoire bénéficie sans distinction des mêmes possibilités. En outre, le Comité prie instamment la Puissance administrante de prendre sans tarder les mesures nécessaires pour que la Déclaration soit pleinement appliquée en ce qui concerne le territoire."

---

a/ Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-neuvième session, Annexes, Annexe No 8 (première partie) (A/5800/Rev.1), chap. XXIV, par. 133 et 134; ibid., vingt et unième session, Annexes, additif au point 23 de l'ordre du jour, document A/6300/Rev.1, chap. XXII, par. 469; ibid., vingt-deuxième session, Annexes, additif au point 23 de l'ordre du jour (troisième partie), document A/6700/Rev.1, chap. XXIII, par. 1033; ibid., vingt-troisième session, Annexes, additif au point 23 de l'ordre du jour, document A/7200/Rev.1, chap. XXVIII, section II B; ibid., vingt-quatrième session, Supplément No 23 (A/7623/Rev.1), chap. XXVI, par. 11; ibid., vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), chap. XVIII, par. 11 b).

b/ Ibid., vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), chap. XVIII, par. 11 b).

3. En outre, le Comité spécial a adopté un certain nombre de conclusions et de recommandations générales concernant tous les territoires des Antilles dont le cas avait été examiné en 1970. Ces conclusions et recommandations figurent dans le rapport que le Comité a présenté à l'Assemblée générale à sa vingt-cinquième session c/.

4. Dans sa résolution 2709 (XXV) du 14 décembre 1970, qui concernait 25 territoires dont les Bermudes, l'Assemblée générale a notamment approuvé les chapitres du rapport du Comité spécial relatifs à ces territoires et prié le Comité spécial de continuer à leur accorder une attention spéciale, et de faire rapport à l'Assemblée générale à sa vingt-sixième session sur l'application de ladite résolution.

II. RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE d/

5. Le rapport du Comité spécial à l'Assemblée générale lors de sa vingt-cinquième session contient des renseignements de base sur les Bermudes. On trouvera ci-après des renseignements complémentaires.

1. GENERALITES

6. D'après le recensement officiel de 1970, la population totale du territoire s'élève à 53 000 personnes (dont les militaires en poste dans l'île), les deux tiers environ de la population étant de souche africaine ou mélangée et le dernier tiers de souche européenne. Le recensement officiel de 1970 a fait apparaître une augmentation de la population de plus de 8 000 personnes par rapport au recensement officiel de 1960 (44 617 personnes, y compris les militaires). Le nombre des militaires est tombé de 10 500 à un peu plus de 3 000 en dix ans.

2. EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE

Constitution

7. Comme on l'a déjà indiqué, en vertu de la Constitution qui est entrée en vigueur le 8 juin 1968 (Bermuda Constitution Order, 1968) e/ il existe un gouverneur nommé par la reine, une législature à deux chambres et un Conseil exécutif. Le pouvoir

---

c/ Ibid., par. 11 a).

d/ Les renseignements qui figurent dans cette section sont tirés de rapports publiés antérieurement. On a également utilisé les renseignements que le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a communiqués au Secrétaire général le 29 juillet 1970, conformément à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte, pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1969.

e/ Pour plus de détails sur la Constitution, se reporter aux Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1) chap. XVIII, annexe I.B, par. 6 à 13.

exécutif est exercé par le Gouverneur, qui est tenu d'agir conformément à l'avis du Conseil exécutif, sauf pour certaines questions touchant les affaires extérieures, la défense, la sécurité intérieure et la police, qui lui sont réservées et pour lesquelles il a toute latitude pour agir. Dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont réservés, le Gouverneur doit tenir le Conseil exécutif informé "de toutes questions pouvant mettre en jeu les intérêts économiques et financiers des Bermudes ou appeler l'adoption de lois par la législature".

8. Dans la pratique, le Conseil exécutif, qui est issu de la législature et est collectivement responsable devant elle, administre donc les affaires courantes du territoire. Le Conseil comprend le chef du gouvernement et un certain nombre d'autres membres, soit six au moins et douze au plus. Le Gouverneur nomme chef du gouvernement le membre de la Chambre d'Assemblée qui à son avis est le mieux désigné pour rallier la confiance et la majorité de la Chambre. La nomination des autres membres du Conseil, de même que l'attribution des portefeuilles et la nomination des secrétaires parlementaires sont effectuées sur les conseils du chef du gouvernement. Deux membres au plus sont choisis parmi les membres du Conseil législatif, les autres parmi les membres de la Chambre d'Assemblée. Le Conseil exécutif est présidé par le Gouverneur.

9. En dehors du Gouverneur et du chef du gouvernement, le Conseil exécutif compte actuellement douze membres dont onze ont la responsabilité de diriger des départements ministériels déterminés; le douzième est membre sans portefeuille mais s'occupe tout particulièrement des activités pour les jeunes. Des secrétaires parlementaires ont été nommés pour les finances, l'éducation et l'aviation. Le secrétaire du Conseil exécutif est également le chef de la fonction publique.

10. La législature comprend un Conseil législatif de onze membres ou Chambre haute et une Chambre d'Assemblée de 40 membres élus. Le Conseil législatif a le pouvoir de différer l'adoption des lois, de présenter et de modifier des projets de lois sauf dans le domaine financier. Le Gouverneur doit prendre l'avis du chef du gouvernement pour la nomination de quatre des membres du Conseil législatif, celui du chef de l'opposition pour la nomination de deux autres et il a toute latitude pour nommer les cinq derniers. Les membres de la Chambre d'Assemblée sont élus au suffrage universel des adultes, tous les citoyens ayant 21 ans révolus et le statut bermudien ou ayant résidé dans le territoire au cours des trois années précédentes pouvant prendre part au vote. Le chef du gouvernement et le chef de l'opposition sont nommés par le Gouverneur parmi les membres de la Chambre d'Assemblée.

Elections et partis politiques

11. Aux élections à la Chambre d'Assemblée qui ont eu lieu le 22 mai 1968, le United Bermuda Party (UBP) a obtenu 30 sièges (21 346 voix) et le Progressive Labour Party (PLP) 10 sièges (12 951 voix). En 1969, le PLP qui réclame l'indépendance du territoire vis-à-vis du Royaume-Uni et l'introduction d'un système d'impôts directs a adopté pour tactique de voter contre toutes les mesures prises en application de la nouvelle Constitution, y compris celles qui concernent l'éducation, l'habitation et l'amélioration des services sociaux.

12. En 1970, le PLP a continué à accuser le gouvernement de racisme, en particulier dans les pratiques en matière d'emploi dans l'enseignement et les forces de la police où un grand nombre de Blancs originaires du Royaume-Uni, en particulier, détiennent les postes de responsabilité. En juillet 1970, au cours d'un débat à la Chambre d'Assemblée, le chef de file du PLP à la Chambre a déclaré que le gouvernement n'avait pas tenu sa promesse de réduire le nombre des membres de la police recrutés au Royaume-Uni, de s'attacher essentiellement à la formation et d'encourager les autochtones à s'engager en plus grand nombre dans les forces de la police et a déclaré que les membres de la police qui étaient des Blancs expatriés étaient avantagés, au détriment des Noirs, par l'administration de la police.

Fonction publique

13. En novembre 1970, le Management Service Office, nouveau service créé par le gouvernement, est entré en fonctionnement. Il doit s'efforcer avant tout "d'intensifier le programme de formation des Bermudiens pour leur permettre d'occuper des postes à tous les niveaux dans la fonction publique". Le budget de la première année d'activité s'élevait à 69 327 dollars des Bermudes et a été porté à 131 000 dollars des Bermudes pour 1971 f/.

Autres événements politiques

14. En octobre 1970, des troubles ont éclatés à Hamilton - il s'agissait notamment d'incendies volontaires et de coups de feu isolés - avant la visite du Prince de Galles qui devait avoir lieu du 20 au 22 octobre, et 16 personnes ont été arrêtées. Le 11 octobre, après une semaine d'émeutes, les troupes du régiment des Bermudes ont été envoyées sur les lieux mais le couvre-feu n'a pas été décrété et le gouvernement a décidé que la situation ne justifiait pas la proclamation de l'état d'urgence. Le gouvernement a fait une déclaration dans laquelle il a accusé les émeutiers d'essayer "de détruire l'économie, d'appauvrir le pays et de paralyser le gouvernement". La majorité des émeutiers, dont le nombre atteignait parfois 500 environ, aurait été des jeunes; un membre du groupe d'opposition PLP à la Chambre d'Assemblée était au nombre des personnes arrêtées.

15. Le 15 octobre, M. L. Frederick Wade, porte-parole du PLP chargé des relations avec la presse a déclaré que les députés PLP n'assisteraient à aucune des manifestations auxquelles le Prince de Galles serait présent. Ce boycott avait pour but de faire connaître "la position du PLP au sujet du colonialisme et de l'impérialisme britanniques".

16. Dans son discours du trône inaugurant la nouvelle session de la législature, le 22 octobre 1970, le Prince de Galles a dit qu'il convenait de s'attaquer aux problèmes qui étaient à l'origine des émeutes et de maintenir l'ordre public. Le gouvernement accorderait une attention particulière à la formation et au

---

f/ En 1969, la monnaie consistait en pièces et coupures de 10, 5 et 1 livres bermudiennes émises par le gouvernement des Bermudes. Une livre bermudienne équivalait à une livre sterling, soit approximativement 2,40 dollars des Etats-Unis. Le 6 février 1970, la monnaie a été changée et consiste actuellement en pièces et coupures de 50, 10, 5 et 1 dollars des Bermudes émises par la Bermuda Monetary Authority. Le dollar des Bermudes vaut 100 pennies ou 8 shilling 4 pence.

développement des jeunes, sur place et à l'étranger, dans l'espoir que la communauté tout entière pourrait tirer parti des possibilités offertes et créerait également de nouvelles installations pour les loisirs et les jeux, en particulier dans les régions fortement peuplées.

Installations militaires

17. Il existe deux bases américaines sur le territoire (la base aérienne de Kindley et la base navale de King's Point) qui représentent au total une superficie de 2,97 miles carrés. Aux termes d'un accord conclu le 24 février 1948 entre le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et le Gouvernement du Royaume-Uni, l'aérodrome militaire de Kindley a été ouvert aux aéronefs civils. En 1968, l'armée de l'air a restitué aux Bermudes 20,42 acres (soit 8,16 hectares) pris sur le terrain d'aviation militaire pour agrandir l'aérogare civile.

3. SITUATION ECONOMIQUE

Généralités

18. L'économie des Bermudes continue de reposer, dans une large mesure, sur le tourisme qui fournit environ 90 p. 100 de son revenu total. L'agriculture et l'industrie locale jouent un rôle négligeable, la première alimentant uniquement la consommation locale, et la deuxième se limitant à la réparation des navires, à la construction de petites unités navales et aux industries légères. Comme il faut importer les quatre cinquièmes des produits alimentaires et pratiquement tous les produits manufacturés et autres, y compris l'essence et le pétrole, la balance commerciale des échanges visibles est toujours déficitaire mais l'équilibre est largement rétabli grâce au tourisme et autres entrées invisibles, y compris les réparations de navires, les services fournis dans les bases des Etats-Unis, les investissements de capitaux britanniques dans les affaires locales, les activités des sociétés financières internationales et les activités de Freeport, dans l'île Ireland.

19. Le Conseil du développement industriel (Industrial Development Council) créé en 1968 pour aider à diversifier l'économie du territoire, n'a pas été prorogé en 1971. Dans une lettre adressée aux membres du Conseil, pour leur notifier la décision du gouvernement, le membre du Conseil exécutif responsable du tourisme et du commerce a déclaré que s'il demeurait nécessaire de diversifier l'économie, en ce qui concernait l'industrie légère tout au moins, l'insuffisance et le coût des terrains et de la main-d'oeuvre, le coût croissant des transports, ces dimensions trop restreintes du marché local et le manque de ressources naturelles diminuaient les possibilités d'investissement rentable dans des industries autres que le tourisme dans un avenir proche. Le gouvernement a ainsi décidé de ne pas proroger le Conseil en 1971 et a chargé l'économiste attaché au cabinet du Secrétaire aux finances de veiller à ce que les plans futurs tiennent compte de la nécessité de diversifier l'économie.

Tourisme

20. Le tourisme continue à se développer aux Bermudes. En 1969 et en 1970, le nombre des touristes qui ont visité le territoire est passé de 370 920 à 390 000, et on estime que les recettes du tourisme sont passées de 63 à 65 millions de dollars bermudiens environ. En 1969, on estimait à 6 250 le nombre des lits d'hôtel disponibles sur le territoire. D'après le Département développement du tourisme et du commerce, un total de 1 000 nouveaux lits d'hôtels serait disponible en 1971, 800 autres en 1972 et 400 en 1973. Compte tenu des projets d'agrandissement de diverses installations existantes environ 3 000 nouveaux lits d'hôtels seraient disponibles en 1975, ce qui porterait à 10 000 le nombre total de lits d'hôtel.

Agriculture, élevage et pêche

21. L'agriculture joue un rôle négligeable dans l'économie du territoire. Etant donné les superficies réservées aux terrains de jeux, de golfe et au logement, la surface des terres cultivables et des pâturages n'a cessé de diminuer et en 1969 elle ne représentait que 296 hectares, dont 228 hectares cultivés principalement en pommes de terre, agrumes et bananes; 58 hectares étaient utilisés comme pâturages. Six hectares étaient consacrés aux fourrages et 4 hectares étaient en friches. Environ 80 p. 100 des terres cultivées sont louées à ferme, généralement en petites parcelles de moins de 4 hectares chacune. Les lys blancs (Easter lillies) sont la seule culture destinée à l'exportation. En 1969, les recettes provenant de leur vente se sont élevées à 7 168 dollars bermudiens. Les Bermudes produisent de la viande et des produits laitiers uniquement pour la consommation locale. De même la pêche joue un rôle secondaire dans l'économie; la valeur totale des recettes tirées de la pêche était de 720 000 dollars bermudiens en 1969.

Industrie

22. Parmi les principales activités industrielles il faut citer la réparation des navires, la construction de petites unités navales, le travail du bois de cèdre, et notamment la fabrication d'objets décoratifs et de souvenirs, la distillation de parfums, la fabrication de meubles, les produits pharmaceutiques, la production d'aromates et les eaux minérales. Il existe également une carrière appartenant à l'Etat dont on a extrait 29 870 tonnes de pierres en 1969, utilisées pour la fondation des routes et pour le bâtiment. La valeur des exportations de produits manufacturés s'élevait à 1 072 910 livres bermudiennes en 1969.

Commerce

23. En 1969, la valeur totale des importations s'est élevée à 35,6 millions de livres bermudiennes, à l'exclusion des importations à destination de Freeport, dans l'île Ireland, évaluées à 26,5 millions de livres bermudiennes. Les exportations représentaient au total 27,9 millions de livres bermudiennes, dont 26,9 millions de livres bermudiennes de marchandises réexportées et 1,1 million de livres bermudiennes de produits destinés à l'exportation locale. Les principales exportations étaient les essences aromatiques (991 629 livres bermudiennes), les fleurs coupées (7 168 livres bermudiennes), les produits pharmaceutiques

(8 280 livres bermudiennes) et les produits de beauté (73 000 livres bermudiennes). Les importations consistaient essentiellement en matériel électrique (2,1 millions de livres bermudiennes), viande de boeuf (1,4 million de livres bermudiennes), vêtements en coton (1,4 million de livres bermudiennes), meubles (1,1 million de livres bermudiennes) et lainages (1,1 million de livres bermudiennes).

24. Compte tenu des recettes provenant des invisibles, surtout du tourisme, la balance commerciale était excédentaire.

Finances publiques

25. En 1969, il a été décidé d'adopter comme exercice financier pour les finances publiques, une année fiscale allant du 1er avril au 31 mars, au lieu de l'année civile de sorte qu'un budget supplémentaire a dû être adopté pour couvrir la période du 31 décembre 1969 au 1er avril 1970.

26. Les recettes et les dépenses pour les années 1969-1971/72, y compris les dépenses renouvelables et les dépenses d'équipement, s'établissaient comme suit :

	Recettes (millions)	Dépenses (millions)		
		Total	Dépenses renouvelables	Dépenses d'équipement
1969	11,8 livres bermudiennes a/	11,3 livres bermudiennes	-	-
1970/71	30,5 dollars bermudiens	38,8 dollars bermudiens b/	30,1 dollars bermudiens c/	5,6 dollars bermudiens c/
1971/72 (chiffre estimatif)	39,6 dollars bermudiens d/	40,9 dollars bermudiens	33 dollars bermudiens	8 dollars bermudiens

a/ Plus une somme de 3 825 960 livres bermudiennes pour la période allant du 31 décembre 1969 au 1er avril 1970.

b/ Dont 3,1 millions de dollars bermudiens au titre du budget complémentaire.

c/ Crédit voté initialement.

d/ Y compris les recettes de la vente de logements subventionnés par l'Etat.

27. Les recettes des douanes demeurent la principale source de revenus, représentant traditionnellement plus de 50 p. 100 des recettes totales, suivies par les droits de timbre, les impôts fonciers, les droits perçus sur l'immatriculation des automobiles et les permis de conduire, les services d'omnibus et les impôts sur les sociétés. Il n'y a pas d'impôt sur le revenu. Les principaux postes de dépenses s'établissaient comme suit :

	1969	1970/71 (chiffre estimatif)	1971/72 (chiffre estimatif)
	(Livres bermudiennes)	(Dollars bermudiens)	
Enseignement	2 608 269	7 454 638	8 600 000
Travaux publics	1 309 173	4 924 783	non communiqué
Développement du tourisme et du commerce	1 171 027	3 197 399	3 500 000
Santé et protection sociale	869 414	3 000 536	2 427 909
Hôpitaux	587 825	1 968 000	2 943 404

28. Une Bourse des valeurs négociant uniquement les valeurs locales, a été ouverte en février 1971. Ce sont les quatre banques opérant sur le territoire à savoir la Bank of Bermuda, la Bank of N. T. Butterfield, la Bermuda Provident Bank (Barclays D.C.O.) et la Bermuda National Bank (Bank of Nova Scotia) qui avaient décidé de créer une Bourse des valeurs.

29. En 1970, près de 2 000 sociétés internationales avaient leur siège aux Bermudes. Désignées sous le nom de sociétés exonérées, elles ne sont pas autorisées à opérer sur le territoire et elles sont exonérées d'impôts sur le revenu et de l'impôt sur le bénéfice des sociétés. On signale, cependant, que les sommes acquittées sous forme de taxes dues par les sociétés (droits d'enregistrement) et les droits de timbre, ainsi que les biens et services consommés localement, constituent un apport direct ou indirect non négligeable pour l'ensemble de l'économie.

4. SITUATION SOCIALE

Main-d'oeuvre

30. A la fin de 1969, on estimait que 24 700 personnes au total occupaient un emploi - non compris les citoyens des Etats-Unis employés dans des bases militaires - dont 2 301 étrangers se répartissent comme suit : Royaume-Uni et Commonwealth, 1 361; Etats-Unis, 189; Açores, 293; autres (principalement Européens), 498. Six cent cinquante-cinq travailleurs étrangers étaient employés dans des hôtels et des pensions de famille. Les principaux emplois, par ordre d'importance numérique étaient les suivants : employés de bureau (4 337), domestiques employés chez des particuliers et dans les hôtels (3 338), commis de magasin (2 021) et manoeuvres (1 147).

31. Le principal problème affectant la main-d'oeuvre, à savoir le manque de main-d'oeuvre locale qualifiée susceptible d'occuper les emplois non pourvus, n'a pu être résolu. Selon une déclaration du Ministre de l'immigration et du

travail, cette situation s'explique par deux facteurs : l'augmentation de l'activité de l'industrie du bâtiment et l'expansion de l'industrie hôtelière, et le report de la fin de la scolarité à l'âge de seize ans.

32. En 1969, les syndicats se sont principalement occupés de problèmes d'organisation et de négociations collectives. On n'a enregistré qu'une interruption de travail lorsque les éboueurs ont débrayé pendant 16 jours à la suite d'un conflit relatif à l'augmentation des salaires et aux congés annuels. Le travail a repris étant entendu que le problème serait soumis à un arbitrage.

Coût de la vie

33. En 1970, le coût de la vie dans le territoire s'est élevé de 7,1 p. 100. L'augmentation la plus importante, soit 8,5 p. 100 était celle des dépenses de ménage et des dépenses personnelles, suivie d'une augmentation de 7,1 p. 100 pour les loyers et de 6,8 p. 100 pour les produits alimentaires.

Habitation

34. En 1970, le gouvernement du territoire a inauguré un vaste programme de construction destiné à pallier au manque de logements. Au cours de la première phase de ce programme, qui devrait être terminé à la fin de 1971, on devait construire 152 logements familiaux individuels dont le coût représentait 4 millions de dollars bermudiens. Les modalités de financement envisagées prévoient pour chaque logement le paiement d'un accompte représentant 10 p. 100 du prix total et le versement de mensualités de 176 dollars bermudiens pendant vingt-cinq ans. On n'a pas encore décidé qui aurait le droit d'acquérir ces maisons mais on espère que le cas des familles vivant actuellement dans des logements trop exigus sera examiné; toutefois, on estime que des mensualités de 176 dollars bermudiens sont trop élevées pour des familles entrant dans la catégorie des revenus inférieurs.

35. On indiquait que la construction dans le secteur privé aurait pris une extension spectaculaire en 1970, 380 unités d'habitation étant en voie de construction moyennant un coût de 13 752 000 dollars bermudiens, non compris le prix des terrains.

36. En mars 1970, des règlements régissant l'achat de maisons par des étrangers sont entrés en vigueur. Aux termes de ces règlements, les étrangers qui travaillent dans le territoire depuis au moins trois années ne sont pas autorisés à acheter une maison coûtant moins de 42 000 dollars bermudiens et ceux qui n'ont pas le statut de Bermudien et qui n'ont pas d'emploi rémunéré, tels que les retraités ou les personnes désirant acquérir des résidences secondaires, doivent payer au minimum 72 000 dollars bermudiens. Ces règlements ont pour but de réserver autant de terres que possible pour les Bermudiens.

Santé publique

37. Ainsi qu'on l'a indiqué dans le rapport précédent, il y a quatre hôpitaux dans le territoire, un hôpital général, King Edward VII memorial Hospital doté de

230 lits; le Prospect Hospital, hôpital gériatrique; St. Brenden's Hospital, hôpital psychiatrique; et Lefroy House pour le traitement des maladies de la vieillesse. Tous ces hôpitaux tirent leurs revenus du règlement des frais hospitaliers par les malades, de contributions volontaires et des subventions du gouvernement.

38. On indiquait qu'en 1971, le personnel médical du territoire se composait de 16 médecins généralistes, 17 spécialistes, 4 médecins, 2 anesthésistes, un radiologiste, un pathologiste et deux psychiâtres.

39. Un Hospital Insurance Act (loi sur les assurances médicales) instituant la gratuité des soins médicaux pour les enfants âgés de moins de 16 ans et le règlement à 80 p. 100 des frais médicaux des retraités, devait entrer en vigueur en avril 1971. En vertu de ce système, les frais hospitaliers dus par toute personne hospitalisée dans un hôpital public et ayant souscrit volontairement une assurance et acquittant une cotisation d'environ 0,70 dollar bermudien par semaine, seraient également couverts en totalité. On estime que la plupart des travailleurs seraient assurés automatiquement moyennant le versement d'une cotisation égale à la moitié de cette somme étant donné que toute personne employant trois personnes ou davantage serait tenue d'assumer 50 p. 100 des cotisations.

5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT

40. En 1970, il y avait 7 598 élèves dans les écoles primaires et 3 880 dans les écoles secondaires. Il y avait 652 enseignants dont 90 p. 100 étaient qualifiés, soit une moyenne de 18 élèves par enseignant.

41. Les écoles sont classées en écoles "partiellement subventionnées" et écoles "totalement subventionnées". Les premières sont gérées par des comités locaux ou des conseils d'administration auxquels le gouvernement verse des subventions annuelles, tandis que les dernières sont directement administrées par le Département de l'enseignement. En 1970, 3 000 élèves en moyenne fréquentaient les sept écoles partiellement subventionnées tandis que 8 500 élèves en moyenne fréquentaient les écoles totalement subventionnées. Parmi ces dernières se trouvait une école pour les enfants physiquement diminués, une école pour les enfants présentant des troubles affectifs et trois écoles maternelles.

42. En février 1971, le gouvernement a adopté un plan d'intégration obligatoire pour les écoles primaires du territoire. Selon ce système, les 25 écoles primaires totalement subventionnées fusionneraient pour former 17 écoles, et les trois écoles primaires partiellement subventionnées seraient supprimées en tant que telles; l'admission se ferait selon le lieu de résidence. Des conseils scolaires seraient créés dans chacune des nouvelles écoles et seraient consultés par le Département d'enseignement pour la nomination des directeurs d'école et des autres enseignants. On espérait que ce nouveau système pourrait entrer en vigueur en septembre 1971. La somme de 2 029 200 dollars bermudiens a été affectée à la construction de nouvelles salles de classe et d'autres installations et une somme supplémentaire de 500 000 dollars bermudiens a été prévue à d'autres fins, dans le cadre du plan d'intégration.

C. ILES VIERGES BRITANNIQUES*

TABLE DES MATIERES

		Paragraphes
I.	DECISIONS PRISES ANTERIEUREMENT PAR LE COMITE SPECIAL ET PAR L'ASSEMBLEE GENERALE	1 - 4
II.	RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE	5 - 57
	1. GENERALITES	6 - 7
	2. EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE	8 - 15
	3. SITUATION ECONOMIQUE	16 - 46
	4. SITUATION SOCIALE	47 - 54
	5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT	55 - 57

* Texte publié précédemment sous la cote A/AC.109/L.716.

I. DECISIONS PRISES ANTERIEUREMENT PAR LE COMITE SPECIAL ET PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

1. La question des îles Vierges britanniques est examinée par le Comité spécial depuis 1964 et par l'Assemblée générale depuis 1965. Les conclusions et recommandations du Comité spécial concernant le Territoire sont consignées dans les rapports qu'il a adressés à l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session et de la vingt et unième à la vingt-cinquième session a/. Les décisions de l'Assemblée générale concernant le Territoire figurent dans les résolutions 2069 (XX) du 16 décembre 1965, 2232 (XXI) du 20 décembre 1966, 2357 (XXII) du 19 décembre 1967, 2430 (XXIII) du 18 décembre 1968 et 2592 (XXIV) du 16 décembre 1969.

2. Dans les conclusions et recommandations particulières qu'il a adoptées à l'issue de la discussion consacrée en 1970 au Territoire des îles Vierges britanniques, le Comité spécial a notamment déclaré ce qui suit b/ :

> "12) Le Comité spécial constate avec regret qu'aucun progrès sensible d'ordre constitutionnel en ce qui concerne la mise en oeuvre intégrale de la Déclaration n'a été accompli dans les territoires des Bermudes, des îles Caïmanes, des îles Vierges américaines, des îles Vierges britanniques et de Montserrat depuis la dernière fois que le Comité spécial et l'Assemblée générale ont examiné la question.
>
> ...
>
> 15) Le Comité spécial espère que les consultations auxquelles on procède actuellement dans les îles Vierges britanniques amèneront un progrès important sur le plan constitutionnel et que celui-ci mènera à une application rapide des dispositions de la Déclaration."

---

a/ Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-neuvième session, Annexes, annexe No 8 (première partie) (A/5800/Rev.1), chap. XXV, par. 308 à 312, 322 à 326, 332 et 333; ibid., vingt et unième session, Annexes, additif au point 23 de l'ordre du jour, document A/6300/Rev.1, chap. XXII, par. 469; ibid., vingt-deuxième session, Annexes, additif au point 23 de l'ordre du jour (troisième partie), document A/6700/Rev.1, chap. XXIII, par. 1033 B; ibid., vingt-troisième session, Annexes, additif au point 23 de l'ordre du jour, document A/7200/Rev.1, chap. XXVIII, section II B; ibid., vingt-quatrième session, Supplément No 23 (A/7623/Rev.1), chap. XXX, par. 10; ibid., vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), chap. XVIII, par. 11.

b/ Ibid., vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), chap. XVIII, par. 11, alin. b).

3. En outre, le Comité spécial a adopté un certain nombre de conclusions et de recommandations générales sur tous les territoires de la région des Antilles dont il a examiné le cas en 1970. Ces conclusions et recommandations sont consignées dans le rapport du Comité à la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale c/.

4. Dans sa résolution 2709 (XXV) du 14 décembre 1970, qui concerne 25 territoires dont les îles Vierges britanniques, l'Assemblée générale a notamment approuvé les chapitres du rapport du Comité spécial relatifs à ces territoires, et elle a prié le Comité de continuer à accorder une attention spéciale à ces territoires et de lui faire rapport, lors de sa vingt-sixième session, sur l'application de ladite résolution.

---

c/ Ibid., chap. XVIII, par. 11, alin. a).

II. RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE d/

5. Des données de base sur le Territoire figurent dans le rapport du Comité spécial à la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale. **On trouvera ci-après des renseignements supplémentaires.**

1. GENERALITES

6. Les îles Vierges britanniques comprennent une soixantaine d'îles et d'îlots dont 16 sont habités. Elles sont situées à 96 kilomètres (60 miles) à l'est de Porto Rico et à 224 kilomètres (140 miles) au nord-ouest de Saint-Christophe et se composent de quatre groupes d'îles : un premier groupe situé au sud se termine **à l'île Virgin Gorda (8,25 miles carrés, soit 21 kilomètres carrés); un** autre groupe qui lui est parallèle comprend Great Thatch, Tortola (la plus étendue de toutes les îles avec une superficie d'environ 21 miles carrés, soit 54 kilomètres carrés) et l'île de Beef; les Tobago Cays et la grande et la petite Jost Van Dyke (environ 3,25 miles carrés, soit 8 kilomètres carrés) forment un troisième groupe au nord-ouest; et la quatrième unité est l'île d'Anegada (15 miles carrés, soit 39 kilomètres carrés), située à environ 48 kilomètres (30 miles) au nord de Virgin Gorda. Toutes ces îles à l'exception d'Anegada ont un relief vallonné, la colline la plus haute (1 710 pieds, soit 521 mètres environ) se trouvant sur l'île de Tortola.

7. En 1970, la population du Territoire était estimée à environ 13 000 habitants (contre 11 000 en 1969 et 7 340 au recensement de 1960), pour la plupart d'origine africaine. Les estimations de 1969 indiquent qu'environ 9 320 personnes vivent à Tortola, 1 100 à Virgin Gorda, 300 à Anegada et 250 à Jost Van Dyke. La capitale est Road Town qui est située dans la partie sud-est de Tortola et compte environ 2 000 habitants (contre 891 au recensement de 1960).

2. EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE

Constitution

8. En vertu de la Constitution actuelle, entrée en vigueur le 18 avril 1967, l'Administrateur est le chef de l'exécutif; il existe un Conseil exécutif (dirigé par le Ministre principal) chargé du contrôle et de la direction générale du gouvernement et un Conseil législatif composé principalement de membres élus e/.

---

d/ Les renseignements contenus dans la présente section sont tirés de rapports publiés et des renseignements communiqués au Secrétaire général par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, en vertu de l'alinéa **e de** l'Article 73 de la Charte, les 26 juin et 8 septembre 1970, pour l'année se terminant le 31 décembre 1969.

e/ Pour plus amples détails sur la Constitution, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), chap. XVIII, **annexe** I.C, par. 6 à 9.

Modifications apportées à la Constitution

9. Lors de la Conférence constitutionnelle tenue à Londres en 1966, il a été décidé que l'évolution constitutionnelle du Territoire ferait l'objet de nouvelles discussions dans les quatre ans. Conformément à cette décision, le gouvernement du Territoire a préparé des propositions tendant à modifier la Constitution de 1967, qu'il a présentées au Conseil législatif en août 1970, ces propositions portaient notamment sur les points suivants :

a) Le nombre de membres nommés du Conseil législatif serait porté de 1 à 2; le nombre total des membres du Conseil demeurerait cependant inchangé, car on a proposé parallèlement que le Trésorier ne fasse plus partie du Conseil.

b) Avant que la Reine nomme un nouvel Administrateur, le Ministère des affaires étrangères et des affaires du Commonwealth devrait tenir des consultations avec le gouvernement du Territoire.

c) Les autres modifications avaient trait à des questions financières, au pouvoir de disposer de terres et aux qualifications exigées des candidats aux élections au Conseil et des électeurs.

10. Les recommandations proposées par le gouvernement ont été approuvées par la législature et soumises à la Puissance administrante.

11. En décembre 1970, le Gouvernement du Royaume-Uni a promulgué le Virgin Islands (Constitution) (Amendment) Order, 1970, (décret portant modification de la Constitution des îles Vierges) modifiant la Constitution Order, 1967, en ce qui concerne les conditions à remplir pour être élu membre du Conseil législatif et pour être électeur. Aux termes de l'amendement, le nombre d'années de résidence sur le Territoire requis pour les candidats au Conseil législatif a été porté de un an à une période de "cinq années sur les sept années" précédant immédiatement la date de présentation de la candidature; pour ce qui est des électeurs, le nombre d'années de résidence requis a été porté de un an à trois ans, "ces trois ans devant précéder immédiatement la date à laquelle les conditions requises pour être électeur sont remplies".

Statut du Territoire

12. Selon certaines informations, le Ministre principal aurait déclaré au mois de juillet 1970 que "les pressions locales exercées pour établir une association plus étroite entre les îles Vierges américaines voisines ont décru étant donné la situation qui règne dans ces dernières", et aurait exprimé l'avis que "les îles Vierges britanniques établiraient dans l'avenir des liens plus étroits avec d'autres territoires du Commonwealth de la région des Antilles".

Partis politiques et élections

13. Jusqu'au début de l'année 1971, il y avait dans le Territoire trois partis politiques : le United Party (UP), qui était au pouvoir; le Democratic Party (DP) et le People's Own Party (POP). Lors des élections du 14 avril 1967, le UP avait remporté quatre sièges, le DP deux et le POP un; à la suite de ces élections,

M. H. Lavity Stoutt, chef de l'UP, a été nommé Ministre principal du Territoire.

14. Au cours du premier semestre de l'année 1971, une campagne électorale active a été menée en vue des nouvelles élections générales et, à cette occasion, on a procédé à une réforme du système des partis politiques existants. Les trois partis initiaux ont été remplacés par trois nouveaux partis politiques : le Virgin Islands Party (VIP), ayant à sa tête le Ministre principal, M. H. Lavity Stoutt, le Democratic Party (DP) - parti de l'opposition - dirigé par M. Q. William Osborne; et le United Party (UP), dirigé par M. Conrad Maduro. Ces trois partis ont pris part aux élections générales au Conseil législatif, qui ont eu lieu le 2 juin 1971; quatre autres candidats indépendants se sont également présentés.

15. Il ressort de rapports préliminaires que près de 2 900 électeurs sur les 3 832 inscrits sur les listes électorales ont participé aux élections. M. Lavity-Stoutt a été réélu, et seul un autre membre de son parti - le VIP - a été élu au Conseil, ce qui fait que le VIP a obtenu deux sièges. Le parti de l'opposition - le DP - a obtenu trois sièges (dont un remporté par le chef du parti, M. Osborne). L'UP a remporté un siège, celui qu'a obtenu le chef du parti, Conrad Maduro. Le septième siège au Conseil a été remporté par un candidat indépendant, M. Willard Wheatley, qui bénéficiait de l'appui du DP. Le 4 juin 1971, M. Wheatley a été nommé Ministre principal du Territoire.

3. SITUATION ECONOMIQUE

Généralités

16. La Puissance administrante a indiqué qu'en 1969 "le taux de croissance, aux îles Vierges britanniques, avait été phénoménal et qu'il était imputable au tourisme, à la construction et à la mise en valeur des terres, toutes activités qui étaient liées". La Puissance administrante a ajouté que "les conséquences sociales de cette croissance rapide se manifestaient dans le mécontentement suscité par les contrats relatifs à la mise en valeur d'Anegada et Wickham's Cay".

17. D'après les rapports, l'industrie du bâtiment et de la construction a continué d'être le principal élément de l'économie et a absorbé plus de la moitié de l'ensemble des investissements.

18. Les plans de mise en valeur que le gouvernement a élaborés pour 1970, dont le coût d'exécution a été estimé à 5 102 867 f/ dollars des Etats-Unis, prévoyaient la construction de bureaux du gouvernement et de logements pour les fonctionnaires, de postes de police et d'incendie, d'écoles primaires, ainsi que l'agrandissement et la modernisation de l'hôpital et du foyer des infirmières; la construction de routes, l'aménagement d'aérogares convenables à l'aéroport de Virgin Gorda, et la construction du poste de mouillage en eau profonde à Road Town; des systèmes d'adduction d'eau et d'évacuation des eaux usées étaient également prévus.

19. En 1969, le gouvernement a décidé, en vertu du Protection of Trees and Conservation of Soil and Water Ordinance (Décret relatif à la protection des arbres

---

f/ Pour une explication concernant la monnaie utilisée localement, voir paragraphe ci-après.

et à la conservation des sols et des eaux), de réserver 450 acres de terres à Virgin Gorda pour faire un parc national.

Les contrats concernant Anegada et Wickham's Cay g/

20. Pendant la deuxième quinzaine de juin 1970, une délégation des îles Vierges britanniques, dirigée par le Ministre principal et comprenant le chef de l'opposition, s'est rendue à Londres afin de s'entretenir avec des représentants du Gouvernement du Royaume-Uni et des exploitants. Les entretiens ont dû être ajournés pour permettre, notamment, un complément d'enquête sur les caractéristiques et la valeur des terrains défrichés de Wickham's Cay. A la fin de juillet 1970, le Ministre principal, faisant rapport sur les négociations, s'est déclaré convaincu que l'on parviendrait à un accord qui serait équitable pour les sociétés de Wickham's Cay et d'Anegada tout en répondant aux voeux et aux intérêts du peuple du Territoire. Il a, en outre, déclaré que son gouvernement avait l'intention d'acquérir les actions des deux sociétés et de créer dans le Territoire une société de développement placée sous les auspices du gouvernement et responsable de tout ce qui toucherait désormais à ces deux projets. Le Ministre principal ne pensait pas qu'il serait très difficile d'obtenir les fonds nécessaires pour indemniser financièrement les deux sociétés; il n'a pas précisé quel serait le montant total des fonds nécessaires à cette fin, mais il a indiqué qu'il "serait de l'ordre de plusieurs millions de dollars". Il a également déclaré que les questions relatives à Anegada et Wickham's Cay "devaient être réglées en même temps".

21. Les entretiens de Londres ont repris en novembre 1970 et ont duré plusieurs semaines. Dans une déclaration publiée le 23 décembre 1970, la délégation du Territoire a dit notamment :

> "M. Stoutt et la délégation qu'il conduisait, se fondant sur les faits qui leur avaient été communiqués, ont estimé que l'offre de 4,8 millions de dollars des Etats-Unis était tout à fait équitable et raisonnable. Cette offre n'a pas été acceptée par M. Bates qui s'est néanmoins engagé à fournir des renseignements qui, selon lui, justifieraient le versement d'une indemnité plus élevée. Il a été convenu que ses conseillers donneraient ces renseignements lors d'un entretien avec le Gouvernement britannique... Ni le Gouvernement britannique ni le Gouvernement des îles Vierges britanniques ne sont en aucune manière tenus d'effectuer un paiement supérieur à celui qui a déjà été proposé."

On a, par ailleurs, annoncé que les conditions définitives auxquelles le Royaume-Uni prêterait son appui financier pour l'achat des sociétés seraient fixées quand on aurait "procédé à un examen approfondi de l'économie des îles Vierges britanniques et de ses perspectives de développement".

22. Les entretiens se sont poursuivis lorsque M. Joseph Godber, ministre d'Etat pour les affaires étrangères et les affaires du Commonwealth, s'est rendu dans le Territoire entre le 23 et le 25 janvier 1971.

---

g/ Pour de plus amples renseignements voir ibid., chap. XVIII, annexe I.C, par. 25 à 33.

23. En avril 1971, la presse a annoncé que le Gouvernement du Royaume-Uni devait remettre 5,8 millions de dollars des Etats-Unis au gouvernement du Territoire pour lui permettre d'acquérir les avoirs des deux sociétés.

Ressources minières

24. Il existe des gisements de molybdène et de cuivre dans le Territoire, en particulier à Virgin Gorda. Plusieurs concessions ont été délivrées, mais jusqu'ici, on n'a pas extrait de quantités considérables de minerai.

Terres

25. Le 28 juillet 1970, le Conseil législatif a adopté le Restricted Persons (Commonwealth Citizens) Land Holding Regulation Ordinance, 1970. L'Ordonnance, qui est entrée en vigueur le 29 juillet, a étendu la portée du Alien Land Holding Regulation Act de façon à soumettre également les citoyens du Commonwealth qui ne sont pas considérés ressortissants des îles Vierges et les sociétés contrôlées par lesdits citoyens du Commonwealth au régime foncier en vigueur dans le Territoire. A l'origine, le loi ne s'appliquait qu'aux personnes qui n'étaient pas citoyennes du Commonwealth. En vertu de l'Ordonnance, il est maintenant nécessaire d'obtenir une licence de l'Administrateur avant de pouvoir acquérir des terres dans le Territoire.

26. Le 11 août 1970, le Conseil législatif a rédigé le Land and House Tax (Amendment) Bill; les objectifs de cette loi, ainsi qu'ils ont été énoncés par le gouvernement, sont, notamment : de classer les terres aux fins d'impôts fonciers selon qu'elles appartiennent à un habitant des îles Vierges britanniques ou à un étranger, tels qu'ils sont définis dans la loi, et d'octroyer un droit d'appel en cette matière; de fixer différents taux d'impôts sur les terres selon les différents titres de propriétés et les différentes catégories de propriétaires; et de prévoir des dispositions relatives à l'imposition sur la location des terres de la Couronne.

27. La loi susmentionnée définit deux catégories de personnes aux fins d'imposition : les "habitants des îles Vierges britanniques" et les "étrangers" (expatriate). Le terme "habitant des îles Vierges britanniques" s'applique à :

a) Une personne considérée comme ressortissante des îles Vierges aux termes de l'Immigration and Passport Ordinance de 1969.

b) Une société ou groupement des îles Vierges britanniques.

c) Une personne ayant été propriétaire foncier, sans interruption, pendant une période d'au moins 20 ans, immédiatement avant la date d'entrée en vigueur de l'Ordonnance.

Est un "étranger" "toute personne qui n'est pas ressortissante des îles Vierges britanniques, ou une société ou groupement ne relevant pas des îles Vierges britanniques". (Voir également le paragraphe 44 ci-après.)

Ressources hydrauliques et énergie

28. Il n'y a pas de rivières dans le Territoire. Ce n'est que dans la capitale que l'eau est amenée par conduites; cependant, cette eau n'est pas traitée. La population des autres parties de Tortola et des autres villes doit s'approvisionner à des puits ouverts peu profonds ou utiliser l'eau recueillie sur les toits et emmagasinée par les particuliers.

29. En 1969, la production totale d'électricité était de 4,2 millions de kilowatts, contre 2,1 millions de kilowatts en 1968 et 1,5 million de kilowatts en 1967. Le nombre des consommateurs est passé de 667 en 1967 à 847 en 1968 et à 1 499 en 1969.

Agriculture, élevage et pêche

30. Selon les renseignements communiqués par la Puissance administrante, l'agriculture continue à décliner du fait de l'augmentation rapide des salaires et des prix des terrains. Les principaux produits agricoles locaux sont la canne à sucre, les limes, les noix de coco, les bananes, les légumes et les cultures vivrières.

31. Les exportations de cheptel vers les îles avoisinantes ont continué à baisser au cours des années 1969 et 1970.

32. La quantité de poissons offerts sur le marché a augmenté en 1969, laissant un excédent notable dont la plus grande partie a été exportée aux îles Vierges américaines.

Industrie

33. Le Territoire a besoin de développer d'urgence son industrie légère, mais celle-ci est tributaire d'une alimentation suffisante en énergie électrique bon marché. A la fin de 1969, le gouvernement avait décidé de fermer ses installations d'entreposage réfrigéré au cours des deux années suivantes; on prévoyait que l'industrie privée reprendrait les opérations de réfrigération. La demande élevée de matériaux de construction a amené en 1970 la création d'une nouvelle usine de fabrication de blocs de béton ayant une capacité de production de plus de 12 000 blocs de six pouces (15 cm) par jour.

Transports et communications

34. Le Territoire compte environ 64 km de routes carrossables. En 1969, les dépenses de construction de routes se sont élevées à 158 000 dollars des Etats-Unis environ. En 1969, 1 500 véhicules environ ont été immatriculés, contre 795 en 1967 et 627 en 1966.

35. Le 12 avril 1969, l'aéroport nouvellement reconstruit de Beef Island a été ouvert officiellement, et l'aéroport d'Anegada a été inauguré le 19 juillet 1969. Il existe également une piste d'atterrissage à Virgin Gorda.

36. Au milieu de 1971, s'est achevée la construction du nouveau quai en eau profonde de la zone de Purcell, à Road Harbour. Le projet, entrepris en commun par le gouvernement et des investisseurs privés, comportait l'assèchement de 17,6 hectares de terres, et la construction d'un quai de 240 mètres. Les travaux d'assèchement ont été effectués par la Interbeton Ltd., société néerlandaise qui avait déjà procédé aux travaux d'assèchement et de mise en valeur de Wickham's Cay. Les sociétés J.R. O'Neal Ltd. et Purcell Cement Ltd. se sont chargées de la construction du quai.

37. En 1969, cinq lignes maritimes ont fait régulièrement escale à Tortola. Au milieu de 1970, la Fyffes Lines a inauguré un service mensuel de transport de marchandises entre Tortola et Southampton.

38. La société Cable and Wireless, Ltd. continue d'assurer les communications téléphoniques et télégraphiques dans le Territoire. Le Territoire est relié par télex et par téléphone à toutes les parties du monde, et a des lignes directes avec le Royaume-Uni, les Etats-Unis d'Amérique et le Canada.

Tourisme

39. Selon les renseignements communiqués par la Puissance administrante, la balance des paiements a enregistré en 1969, un excédent encourageant, imputable surtout au fait que le nombre des touristes qui visitent les îles a augmenté de 25 à 30 p. 100 par an. En 1969, le nombre de touristes entrés dans le Territoire a dépassé 30 000.

40. Au milieu de 1970, la British Virgin Island Hotel and Tourist Association a été constituée, et remplace la Hotels Association. La nouvelle association comprend des représentants de tous les types d'entreprises du Territoire qui contribuent directement ou indirectement à l'industrie touristique.

41. Le poisson et le bétail et, dans une moindre mesure, les fruits et les légumes, représentent le plus gros du commerce d'exportation du Territoire. Les principales importations sont les produits alimentaires, les biens de consommation, les machines, les appareils techniques, le ciment, les véhicules à moteur et le bois. On trouvera ci-après un tableau faisant apparaître les importations, exportations et réexportations du Territoire pour les années 1966 à 1969.

	1966	1967	1968	1969
	(En dollars des Etats-Unis)			
Importations	3 143 000	3 890 025	6 598 669	8 099 208
Exportations	100 914	87 835	144 854	49 754
Réexportations	56 975	12 072	8 732	12 774

Finances publiques

42. La principale source de recettes sont les droits d'importation. Le tableau ci-après indique les recettes et les dépenses pour les exercices 1968 et 1969 :

	1968	1969
	(En dollars des Etats-Unis)	
RECETTES :		
Courantes	1 737 516	2 145 926
D'investissement	820 945	786 001
	2 558 461	2 931 927
DEPENSES :		
Courantes	1 726 274	2 542 314
D'investissement	1 450 191	1 130 044
	3 176 465	3 672 358

43. Les subventions octroyées par le Royaume-Uni se sont élevées à 210 000 dollars des Etats-Unis en 1969, contre 266 400 dollars des Etats-Unis en 1968.

44. Aux termes du Land and House Tax (Amendment) Bill, adopté par le Conseil législatif en août 1970 (voir le paragraphe 27 ci-dessus), les ressortissants des îles Vierges britanniques doivent verser un impôt foncier d'un montant de trois dollars des Etats-Unis sur le premier acre ou la portion d'acre de terre qu'ils possèdent, et d'un dollar des Etats-Unis par acre ou portion d'acre supplémentaires. Lorsque la terre appartient à un étranger, l'impôt perçu est de 1 p. 100 de la valeur désignée de la terre. La loi prévoit en outre la perception d'un impôt annuel sur la propriété bâtie au taux de 1 p. 100 de la valeur de la propriété.

45. Quatres banques internationales fonctionnent sur le Territoire : la Virgin Islands National Bank, la Barclays Bank D.C.O., la Bank of Nova Scotia et la Chase Manhattan Bank. Au début de 1970, la Provident Trust Company (Tortola) Ltd. a été établie sur le Territoire.

46. En matière de monnaie, la situation du Territoire a ceci de particulier que, bien que les îles Vierges britanniques appartiennent à la zone sterling, la seule monnaie qui y a cours légal est le dollar des Etats-Unis d'Amérique. Il n'existe pas de contrôle des changes et les sommes en dollars peuvent être librement transférées à l'intérieur du Territoire et hors de celui-ci; les investisseurs britanniques peuvent changer librement des livres sterlings en dollars, pour les projets d'investissement sérieux dans le Territoire.

4. SITUATION SOCIALE

Emploi

47. Selon les renseignements communiqués par la Puissance administrante, l'administration, la construction et l'industrie mécanique, les services commerciaux et

de distribution, l'industrie hôtelière, les transports, la pêche, l'industrie manufacturière et les finances constituaient les principales sources d'emploi en 1969. Il a été signalé que les entreprises commerciales avaient des difficultés à recruter le personnel qualifié dont elles avaient besoin sur le plan local.

48. En 1969, il s'est produit dans le Territoire un afflux de travailleurs étrangers et, à la fin de l'année, le nombre de permis de travail délivrés s'élevait à 1 486, contre 703 de 1966 à 1968. Selon certaines informations, le nombre des permis de travail délivrés en 1970 a atteint 2 530.

49. En 1970, la Non-Belonger Ordinance, 1969, (ordonnance sur les étrangers) a été modifiée par la Non-Belongers (Restriction as to Employment or Occupation) (Amendment) Ordinance de 1970 (ordonnance sur les étrangers, restriction en ce qui concerne l'emploi, amendement). Cet amendement stipule notamment que seules les personnes qui résidaient dans le Territoire avant 1962 peuvent être dispensées de permis de travail.

50. A l'exception des fonctionnaires, des employés de bureau et des gens de maison, tous les travailleurs manuels reçoivent un salaire journalier et travaillent huit heures par jour. Les travailleurs n'ont droit qu'à une semaine de congé payé pour la première année d'emploi.

51. Il n'existe personne, dans le Territoire, qui ait le pouvoir de mener des négociations collectives dans le domaine du travail. C'est le Labour Commissioner (Commissaire du travail), nommé en application des dispositions de la Labour Ordinance, qui joue le rôle de conciliateur dans les conflits du travail. En 1969 il y a eu 76 différends en matière de travail (10 qualifiés de différends juridiques et 66 de différends économiques). En 1970, il y a eu environ 70 différends en matière de travail.

Coût de la vie

52. Le coût de la vie est relativement élevé, et cela tient en particulier au fait que peu de produits sont cultivés sur place et que la plupart des produits alimentaires et des biens de consommation sont importés. Selon **la Puissance administrante, les îles Vierges britanniques ont cependant connu une nette amélioration du niveau de vie due à la brusque poussée qui a accéléré le développement du Territoire.**

Santé publique

53. La population du Territoire dispose de sept centres de santé et de l'hôpital Peebles dans la capitale. Cet hôpital offre 30 à 40 lits pour les services de médecine, de chirurgie et de maternité. Des dispensaires gratuits pour les indigents fonctionnent régulièrement dans la capitale et dans les postes extérieurs. Les enfants des écoles et les indigents reçoivent des soins dentaires gratuits.

54. En 1969, le montant total des dépenses effectuées au titre des services médicaux et des services de santé a été de 248 743 dollars des Etats-Unis, contre 173 960 dollars des Etats-Unis en 1968 et 151 430 dollars des Etats-Unis en 1967.

5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT

55. L'enseignement relève du Chief Minister (Ministre principal) qui est conseillé par le Board of Education (Conseil de l'enseignement). Le Chief Education Officer est responsable de l'application de la politique du gouvernement en matière d'enseignement. L'enseignement est gratuit et obligatoire jusqu'à l'âge de 15 ans.

56. En 1969, les écoles primaires comptaient 2 005 élèves inscrits et 88 enseignants et la nouvelle école secondaire comptait 612 élèves et 18 professeurs, ce qui constituait un total de 2 617 élèves et 106 enseignants. Les chiffres correspondants pour les années précédentes étaient les suivants : 2 716 élèves et 131 enseignants en 1968 et 2 546 élèves et 101 enseignants en 1967.

57. En 1969, les dépenses de fonctionnement au titre de l'enseignement se sont élevées à 448 955 dollars des Etats-Unis, contre 367 943 dollars des Etats-Unis en 1968 et 360 915 dollars des Etats-Unis en 1967.

D. ILES CAIMANES*

TABLE DES MATIERES

		Paragraphes
I.	DECISIONS PRISES ANTERIEUREMENT PAR LE COMITE SPECIAL ET PAR L'ASSEMBLEE GENERALE	1 - 4
II.	RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE	5 - 55
	1. GENERALITES	6 - 7
	2. EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE	8 - 17
	3. SITUATION ECONOMIQUE	18 - 45
	4. SITUATION SOCIALE	46 - 52
	5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT	53 - 55

* Texte publié précédemment sous la cote A/AC.109/L.711.

I. DECISIONS PRISES ANTERIEUREMENT PAR LE COMITE SPECIAL ET PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

1. La question des îles Caïmanes est examinée par le Comité spécial depuis 1964 et par l'Assemblée générale depuis 1965. Les conclusions et recommandations du Comité spécial concernant le territoire sont consignées dans les rapports de cet organe à l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session et de la vingt et unième à la vingt-quatrième session a/. Les décisions de l'Assemblée générale concernant le territoire figurent dans les résolutions 2069 (XX) du 16 décembre 1965, 2232 (XXI) du 20 décembre 1966, 2357 (XXII) du 19 décembre 1967, 2430 (XXIII) du 18 décembre 1968 et 2592 (XXIV) du 16 décembre 1969.

2. Après avoir examiné la question des îles Caïmanes en 1970, le Comité spécial, dans les conclusions et recommandations qu'il a adoptées pour ce territoire, a souligné, notamment : b/

> "12) Le Comité spécial constate avec regret qu'aucun progrès sensible d'ordre constitutionnel en ce qui concerne la mise en oeuvre intégrale de la Déclaration n'a été accompli dans les territoires des Bermudes, des îles Caïmanes, des îles Vierges américaines, des îles Vierges britanniques et de Montserrat depuis la dernière fois que le Comité spécial et l'Assemblée générale ont examiné la question."
>
> ...
>
> "16) Le Comité spécial constate que, dans les îles Caïmanes, un comité comprenant tous les membres élus de l'Assemblée législative a été créé pour faire des recommandations en vue du progrès constitutionnel. Il rappelle que les membres élus de l'Assemblée législative avaient estimé en 1967 qu'ils n'avaient pas reçu à l'époque de la population un mandat les autorisant à recommander un changement et demande vivement qu'aux prochaines élections, il soit donné aux habitants du territoire la possibilité d'exprimer leurs vues concernant leur avenir."

---

a/ Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-neuvième session, Annexes, annexe No 8 (première partie) (A/5800/Rev.1), chap. XXIV, par. 133 et 134; ibid., vingt et unième session, Annexes, additif au point 23 de l'ordre du jour, document A/6300/Rev.1, chap. XXII, par. 469; ibid., vingt-deuxième session, Annexes, additif au point 23 de l'ordre du jour (troisième partie), document A/6700/Rev.1, chap. XXIII, par. 1033; ibid., vingt-troisième session, Annexes, additif au point 23 de l'ordre du jour, document A/7200/Rev.1, chap. XXVIII, sect. II B; ibid., vingt-quatrième session, Supplément No 23 (A/7623/Rev.1), chap. XXVIII, par. 9; ibid., vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), chap. XXVIII, par. 11.

b/ Ibid., vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), chap. XVIII, par. 11 b).

3. En outre, le Comité spécial a adopté les conclusions et recommandations générales concernant tous les territoires des Antilles examinés en 1970. Ces conclusions et recommandations sont consignées dans le rapport de cet organe à l'Assemblée générale à sa vingt-cinquième session c/.

4. Dans sa résolution 2709 (XXV) du 14 décembre 1970, concernant 25 territoires dont les îles Caïmanes, l'Assemblée générale a notamment approuvé les chapitres du rapport du Comité spécial relatifs à ces territoires et elle a prié le Comité spécial de continuer à accorder une attention spéciale à ces territoires et de faire rapport à l'Assemblée générale, lors de sa vingt-sixième session, sur l'application de la résolution.

II. RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE d/

5. Des renseignements de base sur les îles Caïmanes figurent dans le rapport du Comité spécial à l'Assemblée générale à la vingt-cinquième session. Des renseignements supplémentaires sont donnés ci-dessous.

1. GENERALITES

6. Le groupe des Caïmanes comprend trois îles : la Grande Caïmane, Cayman Brac et la Petite Caïmane (ces deux dernières également connues sous le nom de Petites Caïmanes). La superficie totale du territoire est de 259 kilomètres carrés (100 miles carrés). George Town (Grande Caïmane) en est la capitale.

7. En 1970, la population totale du territoire était de 10 652 habitants. La population comprend 20 p. 100 environ d'éléments d'origine africaine, 20 p. 100 d'éléments d'origine européenne et 60 p. 100 de métis.

2. EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE

Constitution

8. La Constitution actuelle, entrée en vigueur le 5 novembre 1965, confie le pouvoir exécutif à un administrateur conseillé et secondé par un conseil exécutif et une assemblée législative.

---

c/ Ibid., par. 11 a).

d/ Les renseignements figurant dans cette section proviennent des rapports déjà publiés et des renseignements communiqués le 12 juin 1970 au Secrétaire général par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, conformément à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte, pour l'année se terminant le 31 décembre 1969.

Evolution constitutionnelle

9. A la fin de 1969, l'Assemblée législative a créé une commission d'enquête, composée de tous ses membres élus, qui était chargée d'étudier la Constitution actuelle en vue de formuler des recommandations au Gouvernement du Royaume-Uni concernant la forme que pourrait prendre l'évolution constitutionnelle. En 1970, l'Assemblée, sur la base du rapport de la Commission d'enquête, a demandé formellement au Gouvernement du Royaume-Uni de désigner un commissaire constitutionnel qui se rendrait dans le territoire et donnerait son avis sur l'évolution constitutionnelle.

10. En janvier 1971, le Gouvernement du Royaume-Uni a désigné, à la demande de l'Assemblée législative, un commissaire constitutionnel (Lord Oxford and Asquith) "pour examiner les recommandations, et pour faire rapport sur la forme d'évolution constitutionnelle qui conviendrait le mieux aux îles Caïmanes". Le commissaire s'est rendu dans le territoire en février 1971; d'après les renseignements communiqués, il s'est entretenu avec des représentants nombreux et variés de la population des îles Caïmanes, recevant toutes les personnes qui voulaient exprimer leur opinion sur les besoins constitutionnels du territoire.

Le pouvoir judiciaire

11. Le 22 septembre 1969, la nouvelle Legal Practitioners Law (loi sur les auxiliaires de la justice) est entrée en vigueur. Cette loi, qui d'une manière générale s'inspire de la législation des Bermudes et d'autres membres du Commonwealth, institue un corps d'auxiliaires de la justice pour les îles Caïmanes et stipule que tous les hommes de loi (avocats, avoués, conseillers juridiques) bénéficient du même régime et reçoivent le titre d'attorney-at-law.

Réglementation de l'immigration

12. Selon les renseignements fournis par la Puissance administrante, "toute personne peut obtenir un visa provisoire d'entrée de courte durée, et ce visa peut être prorogé tout d'abord par un fonctionnaire du Service de l'immigration et par la suite à la discrétion de l'Administrateur. Après une période de cinq ans à compter de la première date d'entrée, le droit de résidence permanente peut être accordé à la discrétion de l'Administrateur". (Voir A/AC.109/SC.4/SR.146, p. 2.)

Les partis politiques

13. En 1960, deux partis politiques ont été créés dans le territoire [le Christian Democratic Party (CDP) et le Cayman National Democratic Party (CNDP)]; à l'heure actuelle, toutefois, ils n'ont plus aucune activité.

14. Les dernières élections dans le territoire ont eu lieu le 7 novembre 1968, et les partis politiques n'y ont pas participé en tant que tels. Selon les renseignements fournis par la Puissance administrante, les principales questions qui ont été abordées par l'ensemble des candidats à cette élection concernaient

surtout le développement social, économique et général du territoire; contrairement à ce qui a eu lieu en 1965, il a été peu question d'un changement constitutionnel, et les candidats n'ont pas mis l'accent sur les mesures qui conduiraient à l'autonomie interne (voir A/AC.109/SC.4/SR.141, p. 6). Vingt-trois candidats se disputaient 12 sièges. Dans l'une des six circonscriptions, le district de George Town, le scrutin a dû être interrompu pour "préserver le calme et l'ordre", à la suite de certaines plaintes selon lesquelles le nom de certains électeurs ne figurait pas sur les listes électorales. Après rectification, un nouveau scrutin a été organisé le 24 janvier 1969. Les prochaines élections générales doivent avoir lieu en novembre 1971.

Statut du territoire

15. A la quinzième Conférence parlementaire du Commonwealth, tenue à Trinidad en octobre 1969, le représentant des îles Caïmanes a dit que le territoire "ne souhaite pas l'indépendance car il manque de ressources naturelles" et que "le territoire n'envisage pas non plus un statut d'association".

16. D'après les renseignements communiqués, le chef de la délégation des îles Caïmanes à la septième Conférence générale des Antilles, tenue à Grenade en juin 1970, a déclaré qu'il était possible que le territoire n'accède jamais à l'indépendacce totale, mais qu'un statut d'association avec le Royaume-Uni pouvait être envisagé.

Autres faits politiques

17. En avril 1970, des manifestations ont eu lieu dans le territoire contre la réglementation prise conformément à la Land Development (Interim Control) Law de 1969 [loi sur la mise en valeur des terres (contrôle intérimaire)] (voir également par. 21 ci-dessous). Le 27 avril 1970, la frégate britannique "HMS Sirius" arrivait à la Grande Caïmane; le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth a qualifié cette initiative de "mesure de précaution".

3. SITUATION ECONOMIQUE

Généralités

18. L'économie du territoire dépend principalement de l'industrie du tourisme, qui est en expansion rapide, et des bénéfices que procurent les activités des entreprises étrangères, qui s'établissent dans le territoire parce qu'elles y jouissent de l'immunité fiscale. Elle repose également en grande partie sur les envois de fonds des marins originaires des îles Caïmanes embarqués sur des navires des Etats-Unis; cependant, cet apport diminue.

19. On estime que le produit national brut s'est accru de 21,5 p. 100 par an entre 1964 et 1967, et de 29 p. 100 par an entre 1967 et 1970. Selon les estimations, le revenu annuel par habitant varie actuellement entre 800 et 1 000 dollars jamaïquains e/, c'est-à-dire qu'il est l'un des plus élevés des Antilles (il n'y a pas de statistiques donnant une ventilation des revenus par secteur de la population).

20. En 1970, le gouvernement a annoncé un programme de développement quinquennal comprenant la construction d'un port, d'un hôpital, d'une école secondaire complète, d'un système d'approvisionnement d'eau, un aéroport amélioré et élargi, un ensemble de bâtiments administratifs et des routes améliorées.

Questions foncières

21. La Land Development (Interim Control) Law de 1969 /loi sur la mise en valeur des terres (contrôle intérimaire)/ est entrée en vigueur le 17 avril 1969; cette loi vise à assurer "une mise en valeur systématique et judicieuse des îles et à empêcher que des travaux de construction ou des activités de mise en valeur qui pourraient nuire à l'intérêt public ne soient entrepris au hasard". En avril 1970, une nouvelle réglementation a été prise conformément à cette loi; cette réglementation définit les conditions, énonce les règles de procédure, détermine les droits et fixe les limitations de la mise en valeur des terres dans le territoire. La réglementation, cependant, a rencontré une forte opposition de la part des résidents locaux, et a entraîné des manifestations publiques en avril 1970 (voir par. 17 ci-dessus). Pour satisfaire l'opinion publique, le règlement a été suspendu et un nouveau règlement est en cours d'élaboration.

22. On signale que des investisseurs étrangers achètent continuellement des terres dans le territoire et que beaucoup de transactions foncières ont un caractère spéculatif. Le prix des terres a atteint des niveaux alarmants, spécialement pour les propriétés situées au bord de la mer et pour les terres en bordure de canal. Alors qu'il y a quelques années il était possible d'acheter une parcelle d'une grandeur raisonnable, sur la plage de Seven-Mile, à la Grande Caïmane, pour quelques milliers de livres, la terre sur le front de mer atteint actuellement un prix de

---

e/ Deux dollars jamaïquains équivalent à une livre sterling ou à 2,40 dollars des Etats-Unis. Voir également par. 41 ci-dessous.

500 à 1 000 dollars jamaïquains par pied, avec un prix moyen d'environ 700 dollars jamaïquains par pied. Il y aurait un fort courant en faveur de l'adoption d'une loi tendant à rendre la mise en valeur des terres acquises obligatoire dans un délai déterminé.

Agriculture, élevage, sylviculture et pêche

23. Les activités agricoles dans le territoire sont assez limitées, principalement parce que les terres de bonne qualité n'existent que par lopins isolés, séparés par de grandes étendues de rocaille et de marécages. La main-d'oeuvre agricole qualifiée est restreinte, en raison des débouchés qui sont ouverts aux travailleurs dans des secteurs d'activité plus recherchés.

24. D'après les renseignements communiqués par la Puissance administrante, la production agricole s'est accrue en 1968, en particulier en ce qui concerne le boeuf de boucherie, la volaille et les fruits tropicaux; on a également enregistré une augmentation de la production des cultures vivrières. La production agricole a continué à s'accroître en 1969.

25. Grâce à l'importation de vaches Holstein et Suisse brune en 1969, du lait frais pasteurisé et homogénéisé avec le matériel le plus récent, est maintenant disponible. Un projet d'horticulture a été entrepris en 1969 et le territoire dispose maintenant de quantités limitées de légumes, notamment de tomates, de laitues, de concombres et de melons.

26. Les principaux produits forestiers sont l'acajou et la palme de l'espèce Thrinaz avec laquelle on fabrique des cordages. Le territoire n'a aucune politique bien arrêtée en matière de sylviculture.

27. Le 17 avril 1969, la Turtle Protection Law (Loi sur la protection des tortues) de 1969 est entrée en vigueur. Elle contient des dispositions visant à réintroduire l'industrie de la tortue dans le territoire. La pêche traditionnelle à la tortue dans les eaux du Nicaragua, qui a pris fin en 1968, est remplacée par une entreprise d'élevage; à la fin de 1969, celle-ci a fourni plus de 10 000 petites tortues nourries d'aliments importés et d'herbe à tortue. A la mi-1970, environ 800 000 dollars jamaïquains avaient été consacrés à la réintroduction de cette industrie dans le territoire.

Energie et ressources hydrauliques

28. Il y a deux compagnies d'électricité dans le territoire : la Carribean Utilities Co. Ltd. et la Cayman Brac Power and Light Company Ltd., dans l'île de Cayman Brac. Il n'y a pas encore de service public d'approvisionnement en eau dans le territoire et on utilise principalement l'eau provenant des puits et des citernes de récupération installées sur les toits. En 1970, un groupe de dessalinisation, qui produit 1 250 gallons par jour, a été installé à la ferme laitière de Bodden Town.

Tourisme

29. L'industrie touristique constitue actuellement le secteur le plus important de l'économie. C'est le Cayman Islands Tourist Board, organisme dont la composition et le financement relèvent du gouvernement, qui est chargé de favoriser le développement du tourisme; il existe aussi un bureau du tourisme fonctionnant à plein temps à Miami (Floride), aux Etats-Unis. Le budget de cet organisme, qui à l'origine était de 2 500 livres, est passé par la suite à 38 500 livres en 1968 et à 75 075 livres en 1969. En décembre 1970, on a annoncé que cet organisme serait remplacé à la fin de 1971 par un nouveau département gouvernemental du tourisme.

30. En 1969, le territoire comptait seize hôtels ou clubs résidentiels, en plus des pensions et des maisons particulières mises en location. Le nombre total de lits, dans les hôtels, les maisons particulières, les pensions et les clubs était d'environ 950. Le nombre total de touristes et de visiteurs en 1969 s'est élevé à 19 441, contre 14 460 en 1968, 10 278 en 1967 et 8 244 en 1966. Environ 80 p. 100 des touristes viennent des Etats-Unis.

31. En 1970, le territoire a reçu le dix-neuvième congrès annuel général de la Caribbean Travel Association, auquel ont assisté environ 200 délégués.

Industrie

32. En 1969, la fabrication de cordages (à partir de palmes de l'espèce Thrinax) qui était autrefois l'industrie principale du territoire, a été pratiquement nulle car la main-d'oeuvre s'est dirigée vers des secteurs d'activité plus recherchés, en particulier ceux qui relèvent de l'industrie touristique.

Transports et communications

33. Il y a environ 96 miles de routes carrossables dans la Grande Caïmane et 25 dans Cayman Brac; la Petite Caïmane est desservie par des pistes carrossables pour jeeps et des sentiers. En 1969, il y avait environ 2 000 voitures particulières et autres véhicules dans le territoire.

34. Les installations de l'aéroport de George Town ont été améliorées de nouveau en 1969, mais on signale qu'il faudra les agrandir encore afin de répondre aux besoins d'une circulation aérienne en expansion. En 1969, on a compté plus de 6 186 mouvements d'avions, qui ont transporté un total de 65 687 passagers, dont 13 137 étaient en transit.

35. George Town est le port principal ainsi que le port d'immatriculation de 44 navires dont le tonnage brut total est de 19 300 tonnes. Il devient urgent d'installer un quai en eau profonde; d'après une déclaration faite par l'Administrateur le 16 décembre 1969, un nouveau port capable de recevoir des navires de gros tonnage doit être construit à la fin de 1971.

36. Un réseau de téléphone automatique fonctionne dans la Grande Caïmane et à Cayman Brac, avec un circuit d'appel manuel pour la Petite Caïmane. Il existe un service téléphonique international et un système Telex international qui assurent

la liaison entre le territoire et la plupart des pays. Le fonctionnement du réseau téléphonique et télégraphique est assuré par la Cable and Wireless (West Indies) Limited, qui en est propriétaire.

Finances publiques

37. Le tableau suivant indique les recettes et les dépenses depuis 1967 :

Exercice financier	Recettes (Livres jamaïquaines)	Dépenses
1967	522 577	507 146
1968	696 134	597 664
1969	766 869	733 568
1970	1 172 000	1 156 000

Les recettes proviennent essentiellement des droits d'importation (en moyenne 20 p. 100 par an), de la vente de timbres poste et des droits sur les ventes de terrains. En 1969, ces recettes ont représenté 70 p. 100 environ des recettes annuelles (les droits d'importation se sont élevés à 50 p. 100 cette année-là).

38. Il n'y a dans le territoire, ni impôt sur le revenu, sur les gains de capital, sur la fortune, sur les ventes ou sur les sociétés, ni impôt foncier ou droit de succession ou de mutation. George Town, dans la Grande Caïmane, est en train de devenir un centre international important pour les transactions financières. En 1970, il y avait environ 1 500 sociétés et de 500 à 600 trusts enregistrés à George Town.

39. Environ 32 banques et trust compagnies sont enregistrées dans le territoire, bien qu'elles n'aient pas toutes l'autorisation d'effectuer des opérations. Les principales trust compagnies installées dans la Grande Caïmane sont la Bank of Nova Scotia Trust Company (Cayman), Ltd., la Canadian Imperial Bank of Commerce Trust Company (Cayman), Ltd., la Cayman International Trust Company, Ltd. (dont la Barclays détient une partie du capital) et la Royal Bank of Canada Trust Company (Cayman), Ltd. D'autres trust companies exercent leurs activités par l'intermédiaire de représentants. La banque Barclays, la Royal Bank of Canada, la Bank of Nova Scotia, la Canadian Imperial Bank of Commerce et la Mercantile Bank sont très actives dans le territoire. Le 1er juillet 1970, la Sterling Bank and Trust Co Limited (qui est la première banque privée entièrement caïmanne) a commencé à fonctionner; elle a pris à son compte les hypothèques et les billets de la Union Savings and Loan Association (Cayman) Ltd., à laquelle l'Administrateur a retiré l'autorisation de fonctionner en 1969.

40. L'événement le plus important de 1969 dans le domaine financier a été l'installation dans le territoire de deux fonds mutuels souscrits à l'extérieur. Deux importants fonds britanniques, l'Atlantic Exempt Fund et le Target Offshore Fund ont commencé de fonctionner; d'autres fonds qui ont fixé leur siège dans le territoire sont l'Australian and General Exempt Fund, le Middle East Financial Services, l'Eastbrook Real Estate Development Trust, l'American International Real Estate Fund et le First American Investsment Fund.

41. Le 8 septembre 1969, avec l'introduction de la monnaie jamaïquaine décimale, le dollar jamaïquain a remplacé la livre jamaïquaine. A la mi-1970, l'Assemblée législative a accepté les recommandations du Currency Committee pour l'émission d'une monnaie des îles Caïmanes rattachée à la livre sterling, dont la valeur serait de 8 shillings et 4 pence au dollar. On pense que cette nouvelle monnaie sera émise au début de 1972.

Aide au développement

Aide du Royaume-Uni

42. L'aide du Royaume-Uni au territoire pour l'exercice 1969-1970 s'est élevée à 163 000 livres sterling, dont 125 000 livres sous forme de capitaux, 10 000 livres sous forme de dépenses au titre des programmes d'assistance technique et 28 000 livres utilisées pour rémunérer du personnel supplémentaire.

Assistance technique des Nations Unies

43. Les Nations Unies fournissent une assistance technique aux îles Caïmanes depuis 1965. A la fin de 1968, les dépenses approuvées au titre de l'assistance accordée au territoire s'élevaient à environ 58 000 dollars des Etats-Unis. Le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement a approuvé, pour l'assistance au territoire, un objectif équivalant à une somme annuelle d'environ 25 000 dollars des Etats-Unis pour la période 1969-1972 (une somme de 30 000 dollars a été approuvée pour 1970).

Commerce

44. La valeur des importations et des exportations pour la période allant de 1966 à 1969 a été la suivante :

Année	Importations (Livres jamaïquaines)	Exportations (Livres jamaïquaines)
1966	1 490 914	23 717
1967	1 711 408	23 791
1968	2 675 706	8 123
1969	2 923 492 a/	...

a/ Dollars jamaïquains.

45. En dépit de la disproportion qui existe entre les importations et les exportations, il ne semble pas qu'il y ait un problème de balance des paiements, principalement grâce aux devises étrangères qui arrivent dans le territoire.

4. SITUATION SOCIALE

Main-d'oeuvre

46. Aucun service administratif n'est chargé des activités gouvernementales en ce qui concerne l'inspection des conditions de travail, l'arbitrage des différends et les relations avec les syndicats.

47. La majorité des hommes adultes sont employés sur des navires et le niveau relativement élevé des salaires maritimes a provoqué une pénurie de main-d'oeuvre dans les îles. Selon les renseignements communiqués, on craint de plus en plus que cette pénurie de main-d'oeuvre ne constitue l'obstacle principal au développement économique futur du territoire. A la mi-1970, le gouvernement a commencé une étude sur la main-d'oeuvre afin d'évaluer les besoins présents et futurs de l'économie du territoire.

48. Quatre syndicats - la Cayman taxi Cab Association, la Cayman All Trade Union, la Cayman Alliance Association et la Global Seaman's Union sont enregistrés dans le territoire. La Global Seaman's Union, constituée en 1959, est le plus grand de ces syndicats, et presque tous les marins originaires des îles qui sont employés sur des navires des Etats-Unis en font partie. Ce syndicat compte au total 6 000 adhérents environ, qui ne sont pas tous originaires des îles Caïmanes.

Coût de la vie

49. Le coût de la vie est élevé car la plupart des produits alimentaires doivent être importés et la plupart des importations sont soumises à des droits de douane élevés. Entre 1966 et 1969, on estime que les prix ont augmenté de 30 p. 100. En février 1970, le gouvernement a commencé une étude sur les budgets des ménages, sur la base de laquelle on établira un indice pour mesurer le mouvement des prix moyens. L'indice précédent, établi d'après une étude effectuée à la Jamaïque en 1953, avait été appliqué au territoire sans qu'on ait tenu compte de la structure de la consommation locale.

Santé publique

50. Les services médicaux du territoire sont dirigés par le Directeur des services médicaux. La Grande Caïmane dispose d'un hôpital de 35 lits qui peut assurer les soins médicaux ordinaires et d'urgence, et Cayman Brac doit avoir un hôpital en 1971. Il y a quatre médecins et un dentiste de l'administration.

51. En 1970, un groupe de consultants britanniques a été nommé pour étudier la question des hôpitaux et des services médicaux dans le territoire; le coût de cette étude sera couvert par le Fonds d'assistance technique du Royaume-Uni.

52. L'un des problèmes principaux du territoire est celui que pose la présence des moustiques, notamment pendant les mois d'été. En janvier 1966, le gouvernement, avec l'aide du Ministry of Overseas Development (Ministère du développement d'outre-mer) du Royaume-Uni a créé un centre de recherche et de lutte contre les

moustiques à la Grande Caïmane. En 1968, le centre comptait 24 employés (y compris trois étudiants travaillant à titre bénévole). En 1969, le centre a élargi ses activités et créé un petit laboratoire résidentiel à Cayman Brac.

5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT

53. L'enseignement primaire est gratuit et obligatoire pour tous les enfants âgés de 5 à 16 ans. En 1969, on comptait neuf écoles primaires publiques, deux écoles secondaires modernes et une école secondaire classique. Il existait en outre quatre écoles primaires confessionnelles dont deux avaient une section d'enseignement secondaire. Selon les renseignements communiqués, quelques-unes de ces écoles sont installées dans des locaux insuffisants et surpeuplés, et nombre des enseignants sont peu qualifiés ou sont même dépourvus de toute qualification.

54. Comme la population est peu nombreuse, il n'existe pas d'établissement d'enseignement supérieur dans le territoire. Les jeunes gens désireux de faire des études supérieures doivent se rendre à l'extérieur, et le territoire verse une contribution à l'Université des Indes occidentales.

55. Les dépenses courantes dans le domaine de l'enseignement pendant la période 1966-1969 ont été les suivantes :

Année	Montant (Livres jamaïquaines)	Pourcentage des dépenses courantes
1966	56 437	18,8
1967	62 988	21,6
1968	89 868	14,0
1969	99 525 a/	13,0

a/ Dollars jamaïquains.

E. MONTSERRAT*

TABLE DES MATIERES

		Paragraphes
I.	DECISIONS PRISES ANTERIEUREMENT PAR LE COMITE SPECIAL ET PAR L'ASSEMBLEE GENERALE	1 - 4
II.	RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE	5 - 60
	1. GENERALITES	6 - 7
	2. EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE	8 - 19
	3. SITUATION ECONOMIQUE	20 - 49
	4. SITUATION SOCIALE	50 - 56
	5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT	57 - 60

---

* Texte publié précédemment sous la cote A/AC.109/L.713.

I. DECISIONS PRISES ANTERIEUREMENT PAR LE COMITE SPECIAL ET PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

1. La question de Montserrat est examinée par le Comité spécial depuis 1964 et par l'Assemblée générale depuis 1965. Les conclusions et recommandations du Comité spécial concernant le territoire sont consignées dans les rapports qu'il a adressés à l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session et de la vingt et unième à la vingt-cinquième session a/. Les décisions de l'Assemblée générale concernant le territoire figurent dans les résolutions 2069 (XX) du 16 décembre 1965, 2232 (XXI) du 20 décembre 1966, 2357 (XXII) du 19 décembre 1967, 2430 (XXIII) du 18 décembre 1968 et 2592 (XXIV) du 16 décembre 1969.

2. Dans les conclusions et recommandations particulières qu'il a adoptées à l'issue de la discussion consacrée en 1970 au territoire de Montserrat, le Comité spécial a notamment déclaré ce qui suit b/ :

> "12) Le Comité spécial constate avec regret qu'aucun progrès sensible d'ordre constitutionnel en ce qui concerne la mise en oeuvre intégrale de la Déclaration n'a été accompli dans les territoires des Bermudes, des îles Caïmanes, des îles Vierges américaines, des îles Vierges britanniques et de Montserrat depuis la dernière fois que le Comité spécial et l'Assemblée générale ont examiné la question.
>
> ...
>
> 17) Le Comité spécial se félicite de l'assentiment à recevoir une mission de visite donné par le Gouvernement de Montserrat. Il prend note de la déclaration du représentant du Royaume-Uni selon laquelle sa délégation ne voudrait pas que l'on puisse croire que d'une manière générale, il serait donné une suite favorable aux propositions relatives à l'envoi de missions de visite 'bien qu'il ne soit pas question d'exclure catégoriquement et à tout jamais la possibilité de recevoir une mission de visite dans un territoire donné'. Le Comité spécial espère que

---

a/ Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-neuvième session, Annexes, annexe No 8 (première partie) (A/5800/Rev.1), chap. XXV, par. 308 à 312, 322 à 326 et 333; ibid., vingt et unième session, Annexes, additif au point 23 de l'ordre du jour, document A/6300/Rev.1, chap. XXII, par. 469; ibid., vingt-deuxième session, Annexes, additif au point 23 de l'ordre du jour (troisième partie), document A/6700/Rev.1, chap. XXIII; ibid., vingt-troisième session, Annexes, additif au point 23 de l'ordre du jour, document A/7200/Rev.1, chap. XXVIII; ibid., vingt-quatrième session, Supplément No 23 (A/7623/Rev.1), chap. XXIX, par. 9; ibid., vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), chap. XVIII, par. 11.

b/ Ibid., vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), chap. XVIII, par. 11, alin. b). Voir également par. 18 et 19 ci-dessous.

déclaration du Royaume-Uni sera suivie d'engagements plus nets à admettre une mission de visite dans le territoire. Le Comité spécial exprime l'espoir qu'une telle mission favoriserait également l'octroi d'une nouvelle assistance de l'ONU au territoire."

3. En outre, le Comité spécial a adopté un certain nombre de conclusions et de recommandations générales sur tous les territoires de la région des Antilles dont il a examiné le cas en 1970. Ces conclusions et recommandations sont consignées dans le rapport du Comité à la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale c/.

4. Dans sa résolution 2709 (XXV) du 14 décembre 1970, qui concerne 25 territoires, dont Montserrat, l'Assemblée générale a notamment approuvé les chapitres du rapport du Comité spécial relatifs à ces territoires, et elle a prié le Comité de continuer à accorder une attention spéciale à ces territoires et de lui faire rapport, lors de sa vingt-sixième session, sur l'application de ladite résolution.

II. RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE d/

5. Des données de base sur le territoire figurent dans le rapport du Comité spécial à la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale. On trouvera ci-dessous des renseignements supplémentaires.

1. GENERALITES

6. Montserrat est situé à 43,5 km au sud-ouest d'Antigua et à quelque 60 km au nord-ouest de la Guadeloupe. Sa longueur maximum est de 17,7 km et sa largeur de 11,3 km. Sa superficie est de 102,3 km^2.

7. D'après les recensements effectués en mars 1970, la population du territoire est de 12 302 habitants. Plymouth, la capitale, compte environ 3 500 habitants.

2. EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE

Constitution

8. En vertu de la Constitution actuelle qui est en vigueur depuis 1960, l'Administrateur est le chef de l'exécutif; il existe un conseil exécutif

---

c/ Ibid., par. 11, alin. a).

d/ Les renseignements contenus dans la présente section sont tirés de rapports publiés et des renseignements communiqués au Secrétaire général par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, en vertu de l'alinéa e) de l'Article 73 de la Charte, le 21 juillet 1970, pour l'année se terminant le 31 décembre 1969.

(dirigé par le ministre principal) responsable du contrôle et de la direction générale du gouvernement et un conseil législatif composé principalement de membres élus e/.

Partis politiques

9. Il y a trois partis politiques dans le territoire, le Progressive Democratic Party (PDP), le Montserrat Labour Party (MLP) et le Montserrat Workers Progressive Party (MWPP). Les objectifs déclarés du PDP consistent à "promouvoir le progrès et le développement ainsi que le bien-être de la population et à cet effet créer des moyens d'éducation et de formation appropriés, des possibilités d'emploi suffisantes pour tous, encourager l'industrie et le commerce et offrir des logements décents et une assistance appropriée à ceux qui sont dans le besoin". Le MLP a pour objectif de "promouvoir le développement économique et industriel, d'améliorer l'enseignement, le logement, l'agriculture et les services médicaux". Le MWPP, de son côté, a pour objectifs "d'améliorer les conditions de travail et les services de protection sociale ainsi que de promouvoir le développement agricole et industriel".

Elections

10. Lors des élections de 1966, le MLP a obtenu quatre des sept sièges du Conseil législatif pourvus par voie d'élections et a donc conservé le pouvoir. Le chef du MLP, M. William R. H. Bramble, a été à nouveau nommé Ministre principal (le MWPP avait obtenu deux sièges et un indépendant, un siège).

11. En novembre 1970, M. P. Austin Bramble, chef du parti d'opposition, le PDP, (et fils du Ministre principal) a été relevé de ses fonctions de Ministre des services sociaux pour avoir attaqué avec véhémence la politique du Ministre principal. Peu de temps après, le Ministre principal a conseillé à l'Administrateur de dissoudre le Conseil législatif; de nouvelles élections ont été fixées au 15 décembre 1970.

12. Lors de la campagne électorale, considérée comme la plus dure et la plus âpre qui ait jamais été menée à Montserrat, le Ministre principal a accusé son fils de "dénigrer publiquement la politique gouvernementale" et de tenter "de jeter le discrédit sur les autres membres du Cabinet", tandis que l'ancien Ministre des services sociaux accusait son père "de manquer de jugement et de tout faire de son propre chef à la manière d'un dictateur".

13. Le PDP exhortait les électeurs à confier la direction du territoire à une administration plus jeune tandis que le MLP préconisait le maintien au pouvoir de dirigeants expérimentés. Dans un manifeste en dix points, le PDP a notamment

---

e/ Pour plus amples détails sur la Constitution, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), chap. XVIII, annexe I.E, par. 6 à 9.

proposé la création d'un nouveau comité des comptes, la distribution de repas de midi gratuits aux enfants des familles nécessiteuses dans les écoles primaires, la création d'un service d'information d'Etat et le plein emploi pour tous les habitants de Montserrat. Dans son manifeste, le MLP préconisait notamment la continuation de la politique du gouvernement et l'amélioration des services publics du territoire. Il s'opposait en outre à toute modification du statut du territoire. Les deux partis étaient d'accord sur la nécessité de continuer les efforts pour encourager les investissements étrangers.

14. Le 15 décembre 1970, le PDP a obtenu sept sièges, soit la totalité, au Conseil législatif, battant ainsi le MLP qui était au pouvoir depuis plus de 15 ans. Le corps électoral a voté à environ 83 p. 100. A la suite de ces élections, M. P. Austin Bramble, chef du PDP a été nommé ministre principal.

Statut du territoire

15. Le 4 mai 1970, le représentant du Royaume-Uni a rappelé au Sous-Comité III du Comité spécial que "le Gouvernement du Royaume-Uni avait déclaré année après année qu'il était disposé à envisager les modifications à apporter à la Constitution lorsque les partis politiques locaux feraient savoir qu'ils étaient prêts à le faire" (voir A/AC.109/SC.4/SR.141).

16. Dans une lettre datée du 15 mai 1970, le représentant du Royaume-Uni a transmis un message émanant du Ministre principal alors en fonctions, M. William R. H. Bramble (voir A/AC.109/351/annexe), message dans lequel ce dernier déclarait notamment ce qui suit :

> "Montserrat est une petite île qui manque de ressources naturelles. Elle est déjà largement tributaire de l'assistance financière qu'elle reçoit du Royaume-Uni, et une augmentation de cette assistance serait la bienvenue. L'île ne peut pas subsister dans un état d'indépendance véritable, c'est pourquoi ni le gouvernement ni le peuple ne la demandent. Je suis persuadé que, si nous décidons un jour d'opter pour l'indépendance, le Royaume-Uni n'y mettra aucun obstacle, quel que soit le moment choisi.
>
> A l'heure actuelle, sauf en ce qui concerne la défense et les affaires étrangères, le pouvoir appartient déjà aux représentants élus de la population de Montserrat. Nos problèmes sont donc d'ordre économique et non politique."

17. Le 9 février 1971, le nouveau Ministre principal du territoire, M. P. Austin Bramble, a déclaré qu'il avait fait savoir à M. Joseph Godber, ministre des affaires étrangères et des affaires du Commonwealth du Royaume-Uni,

que "le peuple de Montserrat désirait que son Administrateur reste Brésident du Conseil législatif". Il a ajouté que son gouvernement "ne tenait pas à ce que le statut constitutionnel de l'île soit modifié en quoi que ce soit".

Mission de visite

18. En mai 1970, le Ministre principal alors en fonctions, M. William R. H. Bramble avait notamment déclaré ce qui suit :

> "Sous réserve de l'accord de la Puissance administrante, je serais heureux d'accueillir une mission de visite des Nations Unies, pourvu que l'on nous donne l'assurance qu'il en résulterait une assistance tangible des Nations Unies en vue de résoudre nos problèmes économiques."

19. Le 12 juin 1970, le représentant du Royaume-Uni a fait au Sous-Comité III du Comité spécial la déclaration suivante :

> "Si la délégation du Royaume-Uni comprend le point de vue du Sous-Comité sur la question de l'envoi d'une mission de visite, elle ne veut pas donner à entendre cependant que le principe de l'envoi de mission de visite puisse être accueilli favorablement, encore qu'il ne soit pas question d'exclure catégoriquement et à tout jamais la possibilité de recevoir une mission de visite dans un territoire donné."

Le représentant du Royaume-Uni a ajouté qu'en ce qui concernait Montserrat, il se bornerait au stade actuel à indiquer que "son gouvernement examinerait bien entendu de façon approfondie toute recommandation formulée par le Sous-Comité, compte dûment tenu de l'opinion exprimée par le Ministre principal" (voir A/AC.109/SC.4/SR.146; voir également par. 2 ci-dessus).

3. SITUATION ECONOMIQUE

Généralités

20. Selon les renseignements communiqués par la Puissance administrante, l'économie du territoire a continué de se développer de façon satisfaisante entre 1967 et 1969; actuellement le tourisme et la construction sont de loin les secteurs les plus importants de l'économie. Cependant, la détérioration du secteur agricole s'est poursuivie de façon extrêmement décourageante.

21. Le tableau suivant indique les variations du produit intérieur brut au cours des cinq dernières années et ses principaux éléments constitutifs :

Secteur	1965	1966	1967	1968	1969
	(En milliers de dollars des Antilles orientales) a/				
Cultures d'exportation	196	271	53	211	151
Autres cultures, élevage et pêche	1 210	1 193	1 241	1 291	1 343
Bâtiments et travaux publics	1 242	1 335	1 291	1 608	1 955
Hôtels	268	357	379	459	681
Services	110	114	118	123	128
Fabrication	88	100	101	109	152
Distribution	756	908	1 083	1 186	1 280
Transports	56	91	87	94	101
Location de bâtiments	291	345	404	469	534
Total partiel	4 217	4 714	4 757	5 550	6 325
Secteur public	1 395	1 661	1 828	1 950	2 130
TOTAL	5 612	6 375	6 585	7 500	8 455

a/ Un dollar des Antilles orientales vaut 0,50 dollar des Etats-Unis.

Ressources naturelles

22. En 1969, deux compagnies ont prospecté des gisements de soufre sans en découvrir en quantités suffisantes pour justifier l'exploitation.

Terres

23. La conservation des terres pose un problème difficile; en effet, le coton représente la principale culture d'exportation et les cotonniers doivent être détruits chaque année pendant l'intersaison. De plus, bien qu'aux termes de

la Trespass and Pound Ordinance, le fait de laisser divaguer les chèvres et autres animaux soit un délit, les chèvres demeurent à l'origine de l'accélération de l'érosion de terres de qualité médiocre. L'absence de couverture végétale qui en résulte, particulièrement à flanc de colline, tend à accélérer l'érosion des sols, particulièrement en cas de pluies d'orages violentes. Pour remédier à ces problèmes, des travaux de protection de sols ont été effectués au cours de la période considérée, grâce à des fonds fournis au titre du Colonial Development and Welfare Scheme.

Energie et ressources hydrauliques

24. Le ler mars 1970, la gestion du service de l'électricité du territoire a été transférée à une nouvelle société, la Montserrat Electricity Services, Limited, dont le gouvernement et la Commonwealth Development Corporation sont actionnaires.

25. A la fin de 1969, le Gouvernement canadien a alloué 3,6 millions de dollars des Antilles orientales de crédits en vue de l'amélioration du système d'approvisionnement en eau du territoire. Ce projet quinquennal devrait permettre de mettre en place un nouveau système de stockage et de distribution d'eau.

Agriculture

26. Le Ministère de l'agriculture et des questions foncières est responsable des activités gouvernementales intéressant l'agriculture et l'élevage; c'est le Département de l'agriculture qui est chargé de l'exécution des programmes du Ministère. On cultive principalement les tomates, les concombres, les carottes, les oignons, les patates douces, les aubergines, les poivrons et le coton.

27. Le tableau ci-dessous indique les quantités exportées de certains légumes pour lesquels on dispose de statistiques :

(Livres)	1965	1966	1967	1968	1969
Carottes	4 269	...	...	295	2 993
Tomates	230 000	60 000	40 000	24 766	35 770
Echalotes	3 819	969	...	400	-
Mangue (à la pièce)	45 159	16 360	25 064	23 876	15 900
Piments	17 493	17 273	43 721	42 149	15 171

28. La culture du coton sea island - autrefois principale culture du territoire - continue à fléchir, qu'il s'agisse des superficies plantées ou des rendements, du fait de divers facteurs économiques, agronomiques et climatiques; cette diminution est illustrée par le tableau suivant :

Année	Superficie plantée (en acres)	Quantité de coton égrené (en livres anglaises)	Coton égrené, rendement à l'acre (en livres anglaises)
1966/67	1 180	57 867	49, -
1967/68	690	105 832	153,39
1968/69	512	108 263	211,40
1969/70	280	34 000	121,40

La valeur totale de la récolte pour 1969/1970 a été de 43 129 dollars des Antilles orientales, contre 130 886 en 1968/1969, 133 850 en 1967/1968 et 77 047 en 1966/1967.

29. En 1969 un groupe de consultants a été chargé d'établir un rapport dans lequel ils ont présenté un certain nombre de recommandations en vue d'améliorer la production et la commercialisation du coton sea island dans la région des Antilles; l'avenir de ce produit à Montserrat serait étroitement lié aux mesures que doivent prendre, à la lumière de ce rapport, certains grands territoires des Antilles.

30. La production de canne à sucre a maintenant cessé et la distillerie de rhum de Farrells, qui n'était pas rentable, a été fermée. Le déclin des plantations de limettiers s'est poursuivi; un projet qui tendait à développer cette culture n'a pas abouti.

Cheptel et produits laitiers

31. Selon les estimations, à la fin de 1969, le cheptel comptait 6 500 bovins, 6 000 ovins et caprins et 3 500 porcins, il y avait également 10 000 volailles. La production d'oeufs suffit maintenant à alimenter la consommation intérieure et de petites quantités sont exportées vers les îles voisines; mais la production locale de viande est encore insuffisante. On dispose maintenant de lait pasteurisé en faible quantité et l'on se propose d'en accroître la production.

Sylviculture

32. Les forêts s'étendent sur environ 2 000 hectares au total. Le principal objectif de la sylviculture dans le territoire est la conservation des espèces, la protection des principaux bassins de réception des eaux et la prévention de l'érosion.

Pêche

33. En 1969, le poids total de poisson pêché s'est élevé à 186 722 livres contre 169 427 en 1968 et 148 026 en 1967.

Industrie

34. Les industries, qui sont de dimensions modestes, se bornent généralement à traiter les produits locaux; il s'agit notamment d'usines d'égrenage du coton, de traitement de jus et d'huile de limette, de production et de mise en bouteille d'eau gazeuse, de préparation d'alcool par coupage, de fabrication de glace, de photogravure et d'imprimerie, ainsi que d'ateliers d'artisanat.

35. L'usine de rechapage de pneus d'automobile de l'Allied Services, Limited, à Plymouth, a fermé le 28 novembre 1969 en raison de difficultés financières; les intérêts de cette société s'étendaient également à une usine de blanchissage et de nettoyage à sec, à une petite distillerie de rhum, à une huilerie ainsi qu'à la récolte des limettes. En 1970, une nouvelle société locale, la Montserrat Industries, Limited, au capital déclaré de 250 000 dollars des Antilles orientales, a été constituée pour reprendre l'usine de rechapage de pneus et les installations industrielles de l'Allied Services.

36. D'après les renseignements communiqués, le bâtiment et les travaux publics demeureraient des secteurs très actifs.

Transports et communications

37. Il y a environ 250 km de routes ouverts à la circulation, dont 144 km environ accessibles aux véhicules automobiles. En 1970, le nombre de véhicules immatriculés était de 1 163, contre 901 en 1969, 816 en 1968 et 768 en 1967.

38. En mai 1968, le Gouvernement canadien et le Gouvernement du Territoire ont signé un accord pour l'agrandissement des installations de l'aéroport de Blackburne, au titre du Commonwealth Caribbean Assistance Programme. Les travaux des nouvelles installations de l'aérogare, qui ont coûté 480 000 dollars des Antilles orientales, étaient financés conjointement. Les nouvelles installations ont été inaugurées officiellement en août 1969.

39. En 1969, il y a eu 2 060 atterrissages, contre 1 775 en 1968; le nombre des arrivées de passagers s'est élevé à 12 503 (12 406 en 1968) et celui des départs à 12 238 (12 137 en 1968).

40. En ce qui concerne la construction d'un port en eau profonde dans le Territoire, le Ministre du développement des territoires d'outre-mer du Gouvernement britannique a déclaré à la Chambre des communes en mars 1970 : "La question de l'aménagement portuaire fait l'objet de discussions entre le Gouvernement de Montserrat et la Division du développement aux Antilles du Gouvernement britannique. La proposition étudiée actuellement consiste à mettre à jour les conclusions du rapport des consultants engagés il y a quelque temps au titre du programme d'assistance technique britannique en vue de réviser les plans de réaménagement des quais de Plymouth".

41. Le tableau suivant indique les mouvements de marchandises de 1967 à 1969 :

	1967	1968	1969
Nombre de navires ayant fait escale	440	465	445
Marchandises débarquées (tonnes)	21 026	21 845	23 199
Marchandises embarquées (tonnes)	336	695	301

42. En 1969, la société Cable and Wireless (West Indies), Ltd., a mis en place 825 installations téléphoniques contre 609 en 1968 et 518 en 1967.

Tourisme

43. En 1969, 7 953 touristes ont séjourné dans le Territoire, contre 7 125 en 1968, 6 181 en 1967 et 7 314 en 1966. La durée moyenne de leur séjour dans le territoire est estimée à sept jours. En 1969 les touristes ont dépensé environ 2,33 millions de dollars des Antilles orientales dans le Territoire.

44. En mars 1971, l'Office du tourisme de Montserrat a décidé de se retirer de l'Association des offices du tourisme des Antilles orientales par suite de manque de fonds; il a été décidé de consacrer toutes les ressources disponibles à une promotion touristique directe.

Commerce

45. En 1968, les importations représentaient au total 5 647 306 dollars des Antilles orientales, contre 5 095 170 en 1967. Les importations les plus importantes étaient les produits manufacturés, les matériaux de construction et les machines.

46. La valeur des exportations s'élevait à 100 010 dollars des Antilles orientales en 1969, contre 117 891 en 1968 et 49 157 en 1967; il s'agissait presque exclusivement de produits agricoles.

Finances publiques

47. Les recettes et les dépenses, de 1966 à 1969, se décomposaient comme suit :

Recettes

	1966	1967	1968	1969
	(En dollars des Antilles orientales)			
Recettes courantes				
Total des recettes locales (de base) a/	1 719 852	2 045 402	2 719 903	3 180 066
Subventions du Royaume-Uni	689 896	632 200	609 600	650 000
Autres subventions, y compris celles du Colonial Development and Welfare	111 280	218 558	125 848	66 365
Total des recettes courantes	2 521 028	2 896 160	3 455 351	3 896 431
Recettes au titre du budget d'équipement				
Excédents	-	-	92 562	-
Subventions du Royaume-Uni	130 104	63 000	-	-
Autres subventions, y compris celles du Colonial Development and Welfare	606 126	391 708	197 144	531 800
Recettes diverses	766 402	211 863	142 401	184 400
Total des recettes au titre du budget d'équipement	1 502 632	666 571	432 107	716 200
Total des recettes	4 023 660	3 562 731	3 887 488	4 612 631

Dépenses

	1966	1967	1968	1969
	(En dollars des Antilles orientales)			
Dépenses courantes				
Total des dépenses locales (de base)	2 486 217	2 777 724	3 539 602	3 645 341
Autres dépenses, y compris celles du Colonial Development and Welfare	165 113	180 934	14 225	59 512
Total des dépenses courantes	2 651 330	2 958 658	3 553 827	3 704 853
Total des dépenses au titre du budget d'équipement	1 616 211	1 110 820	526 747	786 525
Total des dépenses	4 267 541	4 069 478	4 080 574	4 491 378

a/ Cabinet du Ministre principal, Ministère des finances, Ministère des communications et des travaux publics, Ministère du commerce et de la production, Ministère des services sociaux et services juridiques et judiciaires.

48. Trois banques sont établies sur le Territoire; elles se trouvent toutes trois à Plymouth. Ce sont la Barclays Bank, D.C.O., la Royal Bank of Canada et la Government Savings Bank. En 1969, le Territoire comptait 47 sociétés d'investissement contre 21 en 1969 et 14 en 1967.

Assistance technique des Nations Unies

49. Les Nations Unies fournissent une assistance technique à Montserrat depuis 1965; à la fin de 1968, l'assistance fournie au Territoire s'élevait approximativement à l'équivalent de 114 000 dollars des Etats-Unis. Pour la période 1969-1972, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a fixé à l'équivalent de 35 000 dollars des Etats-Unis par an l'objectif à atteindre en matière d'assistance au territoire.

4. SITUATION SOCIALE

Travail

50. Le Département du travail est l'organisme administratif responsable des activités du gouvernement en ce qui concerne la main-d'oeuvre et l'emploi. Selon les renseignements communiqués par la Puissance administrante, il n'y a eu ni grèves, ni lock-outs importants en 1969. Seuls des différends mineurs entre employeurs et employés ont été signalés au Département et ils ont été réglés soit par des négociations directes soit par l'intermédiaire des services de conciliation du Département.

51. En 1969, la situation de l'emploi dans le Territoire était sensiblement la même que les années précédentes; les principaux emplois étaient les suivants :

	Hommes	Femmes	Total
Entreprises publiques			
Département des travaux publics	205	-	205
Département de l'agriculture	40	19	59
Médecine et santé	43	44	87
Electricité	17	-	17
Total	305	63	368
Principaux services et industries			
Petites industries	65	39	104
Construction électrique et mécanique	128	-	128
Produits alimentaires et boissons	63	30	93
Construction	527	-	527
Agriculture (à temps partiel)	1 247	1 851	3 098
Transport et communications	221	25	246
Distribution	184	172	356
Services	155	79	234
Divers	56	41	97
Total	2 646	2 237	4 883

Coût de la vie

52. On estime que les prix augmentent d'environ 4 à 5 p. 100 par an; on ne dispose pas de statistiques détaillées à ce sujet.

Santé publique

53. Il y a un hôpital général d'environ 60 lits, plus 11 dispensaires de district répartis entre trois zones géographiques, dont chacune est sous la responsabilité d'une infirmière de la santé publique. Il y a également une infirmerie comportant 35 lits prise en charge par le gouvernement.

54. En 1970 il y avait cinq médecins fonctionnaires dans le Territoire : un médecin principal, un chirurgien, deux médecins de district et un chirurgien-dentiste. Il y avait également quelques médecins ayant une clientèle privée.

55. En 1969, le nombre de naissances d'enfants nés vivants s'est élevé à 264, soit 18,17 p. 1 000 du chiffre total estimatif de la population, contre 322, soit 21,92 p. 1 000, en 1968 et 363, soit 25,09 p. 1 000, en 1967. Il y a eu 138 décès, soit 9,43 p. 1 000, en 1969, contre 115, soit 7,83 p. 1 000, en 1968 et 148, soit 10,22 p. 1 000 en 1967. Le taux de mortalité infantile était de 37,9 p. 1 000 enfants nés vivants, contre 43,48 p. 1 000 en 1968 et 71,63 p. 1 000 en 1967.

56. Le montant total des dépenses courantes des services médicaux et des services de santé s'est élevé à 299 882 dollars des Antilles orientales en 1970, contre 311 660 en 1969.

5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT

57. L'enseignement primaire est gratuit pour tous les enfants de 5 à 15 ans. En 1969, il y avait 13 écoles primaires publiques et une école secondaire de l'Etat. Il y avait également une école primaire subventionnée, une école primaire non subventionnée et deux écoles primaires privées.

58. En 1969, 2 542 élèves fréquentaient l'école primaire, et l'on comptait 114 instituteurs contre 2 969 élèves et 109 instituteurs en 1968 et 2 908 élèves et 103 instituteurs en 1967. Deux cent dix-huit élèves fréquentaient l'école secondaire (contre 263 en 1968 et 268 en 1967), le nombre des professeurs étant de 18 (il y en avait 18 en 1968 et 16 en 1967).

59. Une école commerciale donne des cours gratuits d'une durée de deux ans, qui portent surtout sur la sténo-dactylographie et la comptabilité. La formation des professeurs se fait à l'Ecole normale des îles Leeward à Antigua.

60. En 1970, les dépenses courantes pour l'enseignement primaire se sont élevées à 262 771 dollars des Antilles orientales (contre 266 973 en 1969), et pour l'enseignement secondaire à 91 179 dollars des Antilles orientales (contre 96 521 en 1969).

F. ILES TURQUES ET CAIQUES*

TABLE DES MATIERES

		Paragraphes
I.	MESURES PRISES ANTERIEUREMENT PAR LE COMITE SPECIAL ET PAR L'ASSEMBLEE GENERALE	1 - 4
II.	RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE	5 - 59
	1. GENERALITES	6 - 7
	2. EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE	8 - 16
	3. SITUATION ECONOMIQUE	17 - 51
	4. SITUATION SOCIALE	52 - 54
	5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT	55 - 59

* Texte publié précédemment sous la cote A/AC.109/L.702.

I. MESURES PRISES ANTERIEUREMENT PAR LE COMITE SPECIAL ET PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

1. La question des îles Turques et Caïques est examinée par le Comité spécial depuis 1964 et par l'Assemblée générale depuis 1965. Les conclusions et recommandations du Comité spécial concernant le territoire sont consignées dans les rapports de cet organe à l'Assemblée générale à la dix-neuvième session, et de la vingt et unième à la vingt-cinquième session a/. Les décisions de l'Assemblée générale concernant le territoire figurent dans les résolutions 2069 (XX) du 16 décembre 1965, 2232 (XXI) du 20 décembre 1966, 2357 (XXII) du 19 décembre 1967, 2430 (XXIII) du 18 décembre 1968 et 2592 (XXIV) du 16 décembre 1969.

2. Après avoir examiné la situation dans le territoire des îles Turques et Caïques en 1970, le Comité spécial a adopté des conclusions et des recommandations spécifiques dans lesquelles il a pris note de la "nouvelle constitution" et a demandé instamment à la Puissance administrante de "prendre, sans délai, les mesures nécessaires pour réaliser pleinement les objectifs de la Déclaration" b/.

3. Le Comité spécial a également adopté un certain nombre de conclusions et de recommandations générales relatives à tous les territoires des Antilles dont il a examiné la situation en 1970. Ces conclusions et ces recommandations sont consignées dans le rapport présenté par le Comité à l'Assemblée générale lors de sa vingt-cinquième session c/.

4. Dans sa résolution 2709 (XXV) du 14 décembre 1970, concernant 25 territoires, dont les îles Turques et Caïques, l'Assemblée générale a approuvé entre autres les chapitres du rapport du Comité spécial concernant ces territoires et a prié le Comité spécial de continuer à leur accorder une attention spéciale et de faire rapport à l'Assemblée générale, lors de sa vingt-sixième session, sur l'application de cette résolution.

---

a/ Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-neuvième session, Annexes, Annexe No 6 (première partie) (A/5800/Rev.1), chap. XXIV, par. 133 et 134; ibid., vingt et unieme session, Annexes, additifs au point 23 de l'ordre du jour, document A/6300/Rev.1, chap. XXII, par. 469; ibid., vingt-deuxième session, Annexes, additifs au point 23 de l'ordre du jour (troisième partie), document A/6700/Rev.1, chap. XXIII, par. 1053; ibid., vingt-troisième session, Annexes, additifs au point 23 de l'ordre du jour, document A/7200/Rev.1, chap. XXVIII, section II.B; ibid., vingt-quatrième session, Supplément No 23 (A/7623/Rev.1), chap. XXVII, par. 9; ibid., vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), chap. XVIII, par. 11.

b/ Ibid., vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), chap. XVIII, par. 11 b).

c/ Ibid., par. 11 a).

II. RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE d/

5. Le rapport présenté par le Comité spécial à l'Assemblée générale lors de sa vingt-cinquième session e/ contient les renseignements essentiels sur le Territoire. On trouvera ci-dessous les renseignements supplémentaires.

1. GENERALITES

6. Géographiquement, les îles Turques et Caïques font partie des îles Bahamas. Elles se composent de deux groupes d'îles séparées par un chenal d'eau profonde, d'une largeur de 20 miles environ, connu sous le nom de Passage des îles Turques. Les îles Turques se trouvent à l'est du Passage, les îles Caïques à l'ouest. Les îles Turques se composent de deux îles habitées, la Grande Turque et la Caye de sel, de six cayes inhabitées et d'un grand nombre de récifs. Les principales îles du groupe des Caïques sont la Caïque du sud, la Caïque orientale, la Grande Caïque ou Caïque du milieu, la Caïque du nord, Providenciales (la plus développée du point de vue touristique connue localement sous le nom de Blue Hills) et la Caïque occidentale; la Caïque orientale et la Caïque occidentale sont actuellement inhabitées. On évalue leur superficie à 166 miles carrés; on peut y ajouter de grandes étendues de lagunes et de marais salants qui pourraient être asséchés et mis en valeur.

7. Au recensement de 1960, on a dénombré 5 669 habitants, dont 3 468 vivaient dans les centres de production de sel de Grand Turk, Salt Cay et de Cockburn Harbour et 2 200 dans les îles Caïques. En 1970, on évaluait la population à 6 000 habitants, auxquels s'ajouteraient de 3 000 à 6 000 personnes originaires des îles Turques et Caïques et vivant ailleurs, aux Bahamas principalement.

2. EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE

Constitution

8. Le texte de la Constitution actuelle figure dans le Turks and Caicos Islands (Constitution) Order de 1969 qui est entré en vigueur le 10 juin 1969. La création d'un Conseil d'Etat composé d'une majorité de membres élus, qui remplace l'ancien Conseil exécutif et l'ancienne Assemblée législative f/ constitue la principale caractéristique de la nouvelle Constitution.

---

d/ Les renseignements figurant dans ce chapitre proviennent de rapports déjà publiés et de renseignements communiqués le 13 juillet 1970 au Secrétaire général par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, conformément à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte, pour l'année se terminant le 31 décembre 1969.

e/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), chap. XVIII.

f/ Pour plus amples détails au sujet de la Constitution, voir Ibid., chap. XVIII, annexe I.F, par. 7 - 14.

9. Depuis 1965, le Gouverneur des Bahamas est aussi le Gouverneur des îles Turques et Caïques. Il peut être fait appel des décisions des tribunaux des îles Turques et Caïques devant la Cour d'appel des Bahamas.

Fonction publique

10. En 1969, la fonction publique comptait 250 fonctionnaires environ, dont 20 étaient des ressortissants du Royaume-Uni (des enseignants pour la plupart), et 10 avaient été recrutés ailleurs dans la région des Antilles.

Partis politiques

11. Il n'y a pas de parti politique organisé dans le Territoire.

Elections

12. Des élections générales ont lieu en vue d'élire les membres du Conseil d'Etat "4 ans et 9 mois au moins et 5 ans au plus après la date à laquelle le Conseil a été formé pour la dernière fois". Les dernières élections ont eu lieu le 2 septembre 1967. Le Conseil comprend actuellement 9 membres élus et la Constitution prévoit que d'autres membres peuvent lui être adjoints selon que de besoin.

Autres faits nouveaux dans le domaine politique

13. Le rapport qui a été établi au début de 1970 par la Société Transport and Tourism Technicians Ltd. (TTT) à la demande du Ministère du développement des territoires d'outre mer (voir également par. 22 à 24 ci-dessous) est parvenu notamment à la conclusion que les îles peuvent être développées en tant que territoire indépendant et non simplement en tant que groupe d'îles des Bahamas.

Bases militaires

14. Il y a deux installations militaires des Etats-Unis d'Amérique dans la Grande Turque : la base d'engins téléguidés de l'armée de l'air des Etats-Unis et une station navale de la marine des Etats-Unis. Il y a aussi, dans la Caïque du sud, une station de garde-côte des Etats-Unis. En 1970, 80 habitants des îles environ étaient employés dans les bases.

15. Le Territoire ne tire aucun revenu des installations militaires des Etats-Unis. Au cours d'une conférence de presse donnée en octobre 1969, l'Administrateur a déclaré que, selon le sentiment général, les Américains devraient faire un geste pour remercier les insulaires de leur céder les terrains qu'ils occupent, parmi les meilleurs de la Grande Turque. Il a également précisé que les autorités du Territoire avaient "entamé depuis quelques mois des négociations avec les Etats-Unis à l'échelon gouvernemental" pour régler cette question.

16. Le 4 mai 1970, à la Chambre des communes, on a demandé au Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth "s'il ferait une déclaration au sujet de la reprise des négociations concernant l'accord relatif aux bases des Etats-Unis et du Royaume-Uni dans les îles Turques et Caïques". En réponse à cette question, le Secrétaire d'Etat a fait la déclaration suivante :

"L'accord conclu ne fait pas l'objet de nouvelles négociations. En mai 1967, lors d'une réunion tenue à la Grande Turque, les représentants du Royaume-Uni et des Etats-Unis ont entrepris un nouvel examen de cet accord, conformément aux dispositions de l'article XXIV 2). On a introduit depuis un système assurant le versement d'indemnités en cas de congédiement et de mise à la retraite aux employés recrutés localement et travaillant à la base des Etats-Unis. D'autres questions examinées à la réunion de l'année dernière continuent à faire l'objet d'un échange de correspondance avec le Gouvernement des Etats-Unis. Nous espérons être en mesure de régler ces questions rapidement et d'une manière satisfaisante."

3. SITUATION ECONOMIQUE

Généralités

17. La situation économique du Territoire demeure précaire. Les ressources naturelles et humaines sont très limitées, le Territoire ne dispose pas d'un approvisionnement suffisant en eau et le degré de salinité des terrains est très élevé. Les îles sont également exposées aux cyclones. Le rapport Jakeway (voir par. 21 à 31 ci-dessous) décrit la situation générale dans les termes suivants :

"Les îles ne disposent pas de bois pouvant être utilisé pour la construction et possèdent peu de matériaux de construction, à part le sable et la chaux. A l'heure actuelle, l'agriculture est pratiquement inexistante; il n'y a pas d'industrie laitière, l'artisanat traditionnel est très peu développé et il n'y a pour ainsi dire pas d'industrie de transformation, à l'exception de la fabrication très limitée de blocs de ciment. La pêche est le seule industrie d'exportation fonctionnant actuellement sur une base plus ou moins rentable. Le Territoire exporte des langoustes et des conques. Les exportations de conques sont limitées étant donné que la conque est exportée séchée essentiellement vers Haïti, à des prix très bas. Les coquilles sont exportées et leurs prix sont en baisse."

18. Il existe un organisme officiel de la planification et du développement - un comité composé de conseillers d'Etat et d'autres fonctionnaires. Toute construction ou morcellement de terrain doit être approuvé par ce comité.

19. En février 1971, une société d'ingénieurs-conseils, la Shankland Cox a été chargée de préparer un avant-projet de plan de développement qui sera soumis au Gouvernement du Territoire. les travaux préparatoires ont déjà commencé.

Rapport Trevallion

20. A la suite du sérieux coup infligé à l'économie par l'effondrement de l'industrie du sel vers le milieu des années 60 (cette industrie était jusqu'à 1964 la principale source de recettes extérieures et d'emplois), le gouvernement s'est tourné vers le tourisme qu'il considérait comme la principale ressource pour l'avenir. En 1965, M. B.A.W. Trevallion a entrepris, sous les auspices du Ministère du développement d'outre-mer une étude du potentiel économique du Territoire à l'issue de laquelle il a vivement recommandé que l'on développe l'industrie touristique du territoire et que l'on crée une société de développement à cet effet les incidences du rapport Trevallion ont été évaluées comme suit dans le rapport Jakeway, dont il est question plus loin :

> "Il semble qu'à Londres on ait accordé peu d'attention à ce rapport et que l'on n'ait notamment pas donné suite à la proposition de créer une société de développement Les propositions spécifiques qu'il contenait ont cependant servi de guide au gouvernement du Territoire qui, abandonné à ses seules ressources (en dehors des subventions importantes, il est vrai, que le Gouvernement britannique lui accorde à titre d'aide) et sans autres directives, s'est lancé dans une politique tendant à encourager des entreprises privées à entreprendre de vastes travaux de mise en valeur et même à se charger de travaux publics qui incomberaient normalement à l'Etat, en échange de concessions de la seule richesse dont il dispose en abondance : les terres de la couronne".

Rapports TTT et Jakeway

21. En novembre 1969, l'Administrateur et deux membres du Conseil d'Etat se sont rendus à Londres pour discuter avec le Secrétaire d'Etat, lord Shepherd, et des fonctionnaires du Foreign Office et du Secrétariat aux affaires du Commonwealth de problèmes qui avaient surgi à propos des propositions concernant le développement économique et touristique du territoire. A la suite de cette visite, le Gouvernement du Royaume-Uni a décidé de créer une équipe de travail qu'il a placée sous la direction de l'ancien gouverneur des Fidji, sir Kereh Jakeway, et qu'il a chargée d'examiner les possibilités de développement du potentiel économique et touristique du territoire.

22. Pour préparer le travail que devait accomplir cette équipe, le Ministère du développement d'outre-mer a chargé la société Transport and Tourism Technicians Limited (TTT) d'étudier les ressources du territoire dans ce domaine et d'établir un rapport (voir également le paragraphe 17 ci-dessus). Le résumé du rapport de la TTT a été communiqué à l'équipe vers la fin de février 1970 et celle-ci a terminé ses travaux en mars 1970.

23. Dans son rapport, connu sous le nom de "rapport Jakeway", l'équipe a déclaré partager l'avis émis par la TTT, à savoir que le Territoire disposait "d'un potentiel de développement touristique et foncier considérable" et a conclu que "la meilleure perspective de développement économique accéléré du Territoire résidait dans l'exploitation judicieusement équilibrée de ces deux ressources"; cette équipe a également déclaré que "les propositions énoncées dans le rapport Trevallion de 1965 étaient tout à fait valables et encore réalisables aujourd'hui".

24. Dans le rapport de la TTT on proposait - à titre provisoire et à des fins de planification immédiate - de combiner le développement du tourisme et la construction de bâtiments résidentiels suivant un processus qui permettrait de parvenir en quinze ans à un point de saturation qui serait atteint lorsque le territoire recevrait 300 000 touristes et posséderait 15 000 unités résidentielles. Les auteurs du rapport Jakeway ont énoncé comme suit leur position sur ces projets de développement du Territoire :

"Nous sommes d'accord sur le fait qu'il sera ultérieurement possible de progresser à cette allure, mais nous estimons que pour les premières années ce programme est un peu ambitieux. Nous avons limité nos estimations de ce que nous considérons être un rythme de développement possible à la période 1970-1975 et nous sommes partisans d'une progression plus lente et à notre avis plus réaliste. Selon nos estimations, les objectifs suivants pourraient être visés pour 1975 :

a) Afflux de 15 000 touristes par an;
b) Construction de 570 chambres d'hôtel supplémentaires;
c) Achèvement de près de 1 300 nouvelles unités résidentielles;
d) Création de près de 4 000 nouveaux emplois dont environ la moitié dans l'industrie du bâtiment;
e) Equilibre entre les recettes et les dépenses courantes du gouvernement et élimination de l'aide budgétaire extérieure".

25. Les auteurs du rapport Jakeway concluaient qu'"un développement à cette échelle était possible mais que les autochtones n'en profiteraient au maximum que s'il se réalisait dans le cadre d'une politique globale de développement national comprenant l'expansion planifiée de l'infrastructure et des services sociaux (et en particulier de l'enseignement)".

26. A cet égard l'équipe jugeait nécessaire de souligner qu'il y avait "de sérieux inconvénients et de gros risques à s'en remettre excessivement au secteur privé", et citait l'exemple du projet Blue Caicos, entrepris sur les Providenciales (et abandonné par la suite). Les membres de l'équipe ajoutaient que :

"Etant donné l'actuel manque de ressources du gouvernement, un développement de l'ordre de celui envisagé dans le ... projet ... n'est pas sans attrait ... mais envisagé à cette échelle et suivant ces modalités il comporte cependant des risques à éviter. Ainsi il pourrait arriver qu'une société de développement immobilier contrôle une zone de quelque 10 000 acres (soit près de la moitié de l'île de Providenciales et en tout état de cause, une superficie excessive). Si l'accord envisagé entrait en vigueur sous sa forme actuelle, la société de développement assumerait un certain nombre de fonctions qui incombent normalement à l'Etat (par exemple celles concernant l'évaluation de la position financière et l'enregistrement des sociétés, ainsi que la délivrance de licences à ces sociétés, la direction des services postal et téléphonique, etc.); en fin de compte on arriverait à la création d'un 'Etat dans l'Etat'.

...

Il est vrai que le représentant de la société en question a indiqué qu'elle était prête à poursuivre les négociations concernant le projet d'accord et qu'elle n'insisterait pas pour exercer des fonctions revenant en principe au gouvernement si celui-ci s'en acquittait lui-même de manière efficace et expéditive et à l'échelle requise pour soutenir vraiment les opérations de la société. Toutefois, même dans ce cas l'auteur de la concession accordée à la société de développement tendrait à lui permettre d'exercer une influence excessive sur l'économie nationale".

27. L'équipe a conclu qu'en général "il [le gouvernement] ne disposait pas dans ses négociations avec les sociétés de développement de l'assistance d'experts et de consultants dont jouissait l'autre partie. Il risquait donc, pour cette raison et à cause de sa position d'infériorité dans l'affaire, de concéder à la société plus qu'il n'était nécessaire ou souhaitable".

28. Il était recommandé dans le rapport Jakeway de créer dans le territoire un "service du développement" financé à l'aide des fonds d'assistance technique du Royaume-Uni et composé d'experts (un chef de groupe, un spécialiste de l'aménagement du milieu, un ingénieur du génie civil, un expert chargé de la détermination des besoins et de la passation des marchés, un économiste spécialiste du développement et un statisticien). La création de ce service devrait répondre aux voeux du gouvernement "de recevoir dans l'immédiat un appui qui lui permettrait d'entreprendre l'élaboration d'un plan global de développement, de donner des avis autorisés au service de planification (Planning Authority) et de poursuivre les négociations avec les sociétés de développement immobilier à partir de positions plus fortes". Le rapport a également conclu qu'"il y a de solides raisons pour envisager la constitution d'une société de développement" dont la principale raison d'être serait de procéder à des investissements "susceptibles de produire des revenus raisonnables"; cette société pourrait également servir d'agent d'exécution pour les projets de l'Etat.

29. On a beaucoup insisté, dans le rapport Jakeway, sur les conséquences politiques et sociales "de très vaste portée" qu'aurait le développement sur une grande échelle du Territoire. Les auteurs du rapport ont déclaré notamment : "La population va augmenter et sa composition changer du fait du retour d'autochtones qui avaient quitté les îles, de la nécessité d'importer du personnel et de la main-d'oeuvre et de l'afflux de touristes et de nouveaux résidents (principalement d'Amérique du Nord). On compte que dans quinze ans le nombre des non-autochtones rejoindra celui des 'autochtones' et qu'ensuite, il le dépassera". Les auteurs du rapport ont estimé à ce propos, qu'il fallait faire l'observation suivante : "... certes, on ne relève à l'heure actuelle aucun signe de tension raciale dans le Territoire mais il est improbable qu'il continue d'en être ainsi s'il y a un afflux rapide et non contrôlé d'étrangers, surtout s'ils prennent tous les postes bien rémunérés."

30. Malgré certaines graves menaces qui pèsent sur l'avenir économique et touristique du Territoire, les auteurs du rapport ont estimé que leurs recommandations constituaient la seule solution pour "mettre fin à l'état actuel de stagnation, de pauvreté et de dépendance à l'égard de l'aide financière de la Grande-Bretagne."

31. Le rapport a souligné que les habitants des îles Turques et Caïques devaient être "les principaux bénéficiaires du développement, que des terres convenables devaient leur être réservées ainsi qu'aux autochtones qui reviennent de l'étranger, que les services devaient être fournis aux agglomérations existantes et non pas seulement aux nouveaux domaines et que les autochtones devraient avoir priorité en ce qui concerne les possibilités d'emplois qui s'offriraient à l'avenir (sans discrimination de salaire)". Le rapport a également indiqué "qu'il faudra contrôler l'immigration avec soin mais de façon judicieuse" et a recommandé "qu'aucun sujet britannique non-autochtone ne soit éligible aux élections au Conseil d'Etat ou n'ait le droit de vote avant d'avoir résidé dans le territoire pendant 10 ans".

Questions foncières

32. Le Land Registration and Survey Department a achevé en 1970 les opérations d'arpentage, de détermination et d'enregistrement des titres de propriété foncière du territoire, sauf en ce qui concerne Salt Cay et quelques questions litigieuses. Toutes les transactions immobilières doivent maintenant être enregistrées en vertu de la Registered Land Law.

Energie et approvisionnement en eau

33. Il existe un réseau limité de distribution d'électricité sur la Grande Turque et la Caïque du Sud.

34. Il ressort d'études préliminaires qu'il pourrait exister des ressources raisonnablement abondantes d'eau souterraine. Toutefois, la population continue à se servir, dans l'ensemble, de l'eau de pluie captée dans les réservoirs publics et les réservoirs installés sur les toits.

Tourisme

35. Bien qu'il n'ait pas officiellement et explicitement appuyé et commenté les conclusions contenues dans le rapport Trevallion (voir par. 20 ci-dessus), le gouvernement du Territoire s'est inspiré du contenu du rapport pour développer l'industrie touristique et il a procédé à des négociations relativement importantes engageant, à des degrés divers, 15 000 acres environ des terres de la Couronne à des fins de développement.

36. Dans la plupart des cas, le promoteur éventuel a dû s'engager à accomplir certains travaux précis et à instituer certains services avant de pouvoir devenir véritablement propriétaire du terrain en question; faute des fonds initiaux nécessaires, le gouvernement assure ainsi la mise en place des éléments fondamentaux de l'infrastructure et de certains services tels que routes, pistes d'atterrissage et installations électriques qu'il paie en terres et non en espèces (voir également par. 20 ci-dessus).

37. Le projet qui, à l'heure actuelle, est le plus avancé est celui de Blue Hills à Providenciales où une société américaine a construit un petit hôtel et est sur le point d'achever la construction d'une piste d'atterrissage et de routes reliant les principales agglomérations. En échange, elle deviendra propriétaire de 4 000 acres de terre.

38. En 1970, la société canadienne Axford and Associates qui a un bail assorti d'une clause de vente conditionnelle sur 1 500 acres de terrain situés le long du rivage a entamé les travaux afférents à la mise en valeur de Sandy Point dans la Caïque du Nord. La compagnie doit construire un hôtel et les installations nécessaires avant de devenir propriétaire du terrain.

39. Un projet qui coûtera deux millions de dollars des Etats-Unis est actuellement en cours à Pine Cay où la firme internationale Pine Cay Development Company, construit un club et un hôtel. Il y a également un certain nombre d'autres projets qui en sont à divers stades de préparation ou d'exécution.

Agriculture

40. Il n'existe pratiquement aucune agriculture dans les îles qui exploitent le sel. Les îles Caïques sont plus productives, mais les petites quantités de maïs, de haricots et d'autres denrées produites localement sont à peine suffisantes pour satisfaire les besoins des habitants. La production de sisal a cessé d'avoir une importance économique.

Pêche

41. On considère que la pêche est la seule industrie d'exportation rentable; les hauts-fonds de la rive des Caïques sont surtout riches en langoustes et en conques. Les conques séchées sont exportées vers Haïti à très bas prix; l'industrie de la langouste, qui a rapporté en 1969 137 322 dollars jamaïcains g/, soit plus d'un quart du revenu total du Territoire, est plus importante.

Industrie secondaire

42. Le gouvernement continue de subventionner une petite industrie de sel sur Salt Cay; cette industrie emploie environ 50 personnes et assure la subsistance des 450 habitants de l'île.

43. Il existe deux petites usines de traitement de la langouste et l'on s'efforce d'inciter de grandes sociétés à faire des offres en vue de la construction d'une troisième usine. Il y a également une petite industrie du bâtiment sur Providenciales.

---

g/ Le 8 septembre 1969, au moment de l'introduction du système monétaire décimal à la Jamaïque, le dollar jamaïcain a remplacé la livre jamaïcaine. Deux dollars jamaïcains équivalent à une livre sterling, soit approximativement 2,40 dollars des Etats-Unis.

Transports et communications

44. D'après les derniers renseignements reçus, les communications routières ont été améliorées et un contrôle constant est exercé sur le réseau de routes principales. Il existe un plan tendant à relier les îles Caïques entre elles au moyen d'une digue et de ponts.

45. Il y a un aéroport sur la Caïque du Sud et un autre sur la Grande Turque. Il y a également une piste d'envol non goudronnée de 5 000 pieds sur Providenciales, ainsi que quelques autres pistes d'envol provisoires. Le Air Caicos Company assure un service régulier entre le Territoire et Nassau (Bahamas). Elle assure également des liaisons aériennes internes entre toutes les îles habitées et assure un service de fret vers la Floride (Etats-Unis d'Amérique).

46. Le Territoire a trois petits ports : Grand Turk, Salt Cay et Cockburn Harbour; aucune des îles n'a de port ou de quai capables de recevoir de grands bateaux. A la Grande Turque, il existe un débarcadère, qui appartient au Gouvernement des Etats-Unis et où l'eau atteint une profondeur de cinq mètres environ.

47. La Royal Mail Lines et la Royal Netherlands Steamship Company organisent régulièrement des voyages à la Grande Turque, à partir du Royaume-Uni et des Pays-Bas; la Windward Shipping Company et la Carib Shipping Company assurent des services réguliers entre Miami en Floride (Etats-Unis) et le Territoire.

48. Un système téléphonique local limité est assuré sur Grand Turk par le gouvernement en collaboration avec le Cable and Wireless, Ltd. Des liaisons externes par radio et par câbles sont assurées par le Cable and Wireless, Ltd., avec relais à la Jamaïque.

Commerce

49. Les principaux produits d'importation sont les denrées alimentaires, les boissons, le tabac, les articles manufacturés et les matières premières. Les principaux produits d'exportation sont la langouste, les coquillages, le sel et le sisal. Les échanges commerciaux pour les années 1968 et 1969 ont été évalués comme suit :

	Importations		Exportations	
Produits	1968	1969 (estimations)	1968	1969 (estimations)
Poissons et langoustes			118 674	175 000
Sel			7 592	12 000
Denrées alimentaires, boissons, tabac	316 410			
Articles manufacturés	208 616	1 200 000		
Matières premières	23 694			
Articles non classés	47 354			
	746 074	1 200 000	126 266	187 000

50. Les droits de douane sont de 20 p. 100 pour les produits du Commonwealth et de 25 p. 100 pour les produits des autres pays. Les biens d'équipement des nouvelles industries pionnières agréées peuvent être exemptés de droits de douane.

Finances publiques

51. Les recettes estimatives pour 1970 s'élevaient à 446 750 dollars jamaïcains et les dépenses estimatives à 1 152 046 dollars jamaïcains. Les subventions du Royaume-Uni pour cette année se sont élevées à 596 000 dollars jamaïcains. Plus des trois-cinquièmes des recettes locales ordinaires proviennent des droits de douane. Il n'y a dans le Territoire ni impôt sur les sociétés, ni impôt sur les personnes, ni impôt sur le revenu prélevé à la source, et le gouvernement a déclaré qu'il n'y en aurait pas pendant au moins 20 ans.

4. SITUATION SOCIALE

Main-d'oeuvre

52. Les sources d'emploi sont limitées aux exploitations de sel de Salt Cay (voir également par. 20 ci-dessus) qui sont en régression, à la pêche à la langouste et à la conque (Caïque du Sud), aux deux bases américaines de la Grande Turque (voir par. 14 ci-dessus) et à diverses sociétés de transport maritime. Le développement du tourisme offre de nouvelles possibilités d'emploi Une fraction relativement élevée de la population émigre généralement aux Bahamas. (voir également par. 7 ci-dessus) en raison des possibilités d'emploi limitées et du faible niveau des salaires dans le territoire. Le seul syndicat des îles Turques et Caïques est le St. George's Trade Union.

Coût de la vie

53. Les prix des denrées alimentaires de base et autres produits d'alimentation sont excessivement élevés et, d'après les renseignements obtenus, ont continué à monter.

Santé publique

54. Il y a un hôpital de 20 lits à la Grande Turque et des dispensaires avec infirmières qualifiées dans trois des agglomérations, des dispensaires avec infirmières semi-qualifiées desservant la plupart des autres agglomérations. Il y a deux médecins officiels, un à la Grande Turque et l'autre dans la Caïque du Sud. En 1969, les dépenses ordinaires du gouvernement pour les services médicaux et la santé publique représentaient 7 p. 100 du total des dépenses.

5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT

55. L'enseignement est gratuit dans tout le Territoire et obligatoire pour les enfants de 6 à 16 ans à la Grande Turque, à Salt Cay et dans la Caïque du Sud; on encourage les enfants à entrer à l'école primaire à 5 ans.

56. Le territoire compte 13 écoles primaires publiques et une école primaire independante. Il semble que l'enseignement dispensé dans ces écoles soit généralement de qualité inférieure à celui donné dans les écoles similaires dans d'autres pays des Antilles.

57. Il y a une école secondaire publique à la Grande Turque elle est fréquentée par environ 120 élèves et reçoit chaque année environ 35 nouveaux élèves âgés de 12 ans. Il y a également une école secondaire privée dans la Caïque du Sud fréquentée par environ 50 élèves (dont 10 reçoivent des bourses du gouvernement).

58. En 1969, il y avait au total 1 642 enfants d'âge scolaire dans le Territoire, contre 1 770 en 1968 et 1748 en 1967. Sur ce nombre, 1 459 fréquentaient les 13 écoles primaires publiques, 12 l'école primaire indépendante, 121 l'école secondaire publique et 50 l'école secondaire privée.

59. En 1969, les dépenses ordinaires d'enseignement se sont élevées à 130 000 dollars jamaïcains soit 14 p. 100 du total des dépenses. De plus, les dépenses d'équipement (construction de nouveaux bâtiments pour l'enseignement primaire) se sont montées à 140 000 dollars jamaïcains.

ANNEXE II*

NOTE DU PRESIDENT

1. A sa 789ème séance, le 7 avril 1971, le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux a adopté le 156ème rapport du Sous-Comité des pétitions (A/AC.109/L.693 et Corr.1) et ce faisant il a décidé de transmettre le texte d'une communication relative aux îles Caïmanes (A/AC.109/PET.1161) à la Puissance administrante intéressée pour que celle-ci lui soumette ses commentaires ou ses observations.

2. Conformément à la décision du Comité spécial mentionnée ci-dessus, le Président, dans une lettre datée du 20 avril 1971, a transmis le texte de ladite communication au représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour qu'il la porte à l'attention de son gouvernement, en invitant celui-ci à lui présenter les commentaires ou les observations qu'il souhaiterait formuler à ce propos.

3. Dans une note datée du 25 juin 1971, le représentant permanent par intérim du Royaume-Uni a transmis au Président les observations de son gouvernement. Le texte de cette note est reproduit ci-après :

> "Le représentant permanent par intérim du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité spécial des Vingt-Quatre et se référant à la lettre de M. Nava Carrillo datée du 20 avril 1971 a l'honneur de lui remettre ci-joint le texte des observations du Gouvernement du Royaume-Uni au sujet de la communication publiée sous la cote A/AC.109/PET.1161."

---

* Texte publié précédemment sous la cote A/AC.109/372.

OBSERVATIONS DU GOUVERNEMENT DU ROYAUME-UNI AU SUJET DE LA PETITION EMANANT DE M. A. S. McFIELD CONCERNANT LES ILES CAIMANES (A/AC.109/PET.1161)

M. McField déclare présenter sa demande "au nom des ressortissants des îles Caïmanes résidant au Canada". Il y a trois ressortissants des îles Caïmanes au Canada, dont M. McField; les deux autres n'ont pas voulu appuyer la teneur de sa lettre.

Aucune requête n'a été adressée par M. McField ou par quiconque au Gouvernement des îles Caïmanes.

La déclaration concernant le système de gouvernement des îles Caïmanes, rapportée au second paragraphe de la lettre de M. McField, ne constitue absolument pas l'expression des vues du Gouvernement des îles Caïmanes. Il s'agit d'un passage extrait d'un article intitulé "As I see it", écrit par un journaliste du "Caymanian". Cet article a paru à la page 15 du journal, le 5 novembre 1970, et, comme le titre l'indique, il ne reflète que les opinions personnelles de l'auteur.

En ce qui concerne la situation constitutionnelle, un commissaire constitutionnel a été nommé par le Gouvernement du Royaume-Uni en janvier 1971, à la demande de l'Assemblée législative des îles Caïmanes (voir par. 10 du document A/AC.109/L.711) a/. Le Commissaire constitutionnel s'est entretenu avec les membres de l'Assemblée législative et d'autres organes des îles Caïmanes, s'est prêté à de nombreux entretiens avec des particuliers soit individuellement, soit en groupes, dans des centres de tous les districts du territoire. Son rapport sera examiné soigneusement par le Gouvernement du Royaume-Uni et dans les îles Caïmanes.

On trouvera ci-joint une note concernant les bourses d'enseignement supérieur. Il convient de noter qu'il n'y a pas d'exemple qu'un ressortissant qualifié des Caïmanes se soit vu refuser une assistance financière pour étudier dans un établissement d'enseignement supérieur reconnu.

Tout l'enseignement dans le territoire est absolument gratuit et une nouvelle école qui embrasse tous les niveaux d'enseignement vient d'être créée pour les enfants de ces îles. L'enseignement est obligatoire pour tous les enfants âgés de cinq à 15 ans, et un nombre croissant d'enfants continuent leurs études jusqu'au niveau "A" gratuitement.

---

a/ Voir l'annexe I, sect. D, au présent chapitre.

DISPOSITIONS QUI REGISSENT L'OCTROI DE BOURSES DANS LES ILES CAIMANES

Les bourses d'enseignement supérieur attribuées chaque année dans les îles Caïmanes sont alimentées par des fonds provenant à la fois des recettes locales et de l'assistance technique du Royaume-Uni.

Pendant la décennie qui a précédé les années 1970, le Gouvernement des îles Caïmanes a octroyé des bourses aux candidats qualifiés dans la limite des fonds disponibles.

En 1970 cependant, dans le contexte de l'expansion économique, le gouvernement a adopté une politique d'octroi de bourses sur une base non compétitive aux élèves de l'enseignement secondaire qualifiés, pour poursuivre des études supérieures à l'étranger. Les domaines d'études expressément ouverts aux boursiers couvrent la gamme entière des types de formation exigés pour entrer dans les services gouvernementaux et dans le secteur privé.

Des bourses ont récemment été offertes pour la nouvelle année universitaire à neuf élèves de l'enseignement secondaire, tandis qu'une assistance financière était accordée à trois étudiants actuellement inscrits dans des universités d'Amérique du Nord.

Pour l'année universitaire actuelle, on compte 23 étudiants qui font des études supérieures à l'étranger grâce à l'appui du gouvernement. Parmi les disciplines choisies figurent la formation pédagogique, la médecine, les humanités et les sciences sociales. Neuf de ces étudiants reçoivent une aide financière au titre de l'assistance technique du Gouvernement du Royaume-Uni et sont inscrits dans des établissements britanniques. Les autres étudiants, qui reçoivent des fonds provenant de recettes locales, sont inscrits à l'Université des Indes occidentales et dans des collèges universitaires à la Jamaïque; trois d'entre eux sont inscrits dans des universités d'Amérique du Nord.

Il n'existe pas d'exemple qu'une bourse ou une assistance financière ait jamais été refusée par le Gouvernement des îles Caïmanes à un ressortissant dûment qualifié pour s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur.

ANNEXE III*

RAPPORT DU SOUS-COMITE III

Président : M. Jamal SHEMIRANI (Iran)

BAHAMAS, BERMUDES, ILES CAIMANES, ILES VIERGES BRITANNIQUES, ILES TURQUES ET CAIQUES, MONTSERRAT

A. Examen par le Sous-Comité

1. Le Sous-Comité a examiné la situation dans les territoires des Bahamas, des Bermudes, des îles Caïmanes, des îles Vierges britanniques, des îles Turques et Caïques et de Montserrat de sa 157ème à sa 171ème séance, tenues entre le 24 juin et le 20 septembre 1971 (voir A/AC.109/SC.4/SR.157 à 171).

2. Pour l'examen de cette question, le Sous-Comité était saisi de documents de travail établis par le Secrétariat et contenant des renseignements sur les mesures prises antérieurement par le Comité spécial et par l'Assemblée générale et sur les faits récents concernant les territoires (voir l'annexe I au présent chapitre). Le Sous-Comité était également saisi d'une pétition de M. Alan Steve McField (A/AC.109/PET.1161) et d'une note du Président du Comité spécial (voir l'annexe II au présent chapitre), concernant toutes deux les îles Caïmanes et d'une pétition de M. W. I. Trant, président de la Montserrat Overseas Peoples' Progressive Alliance (Londres), concernant Montserrat (A/AC.109/PET.1182).

3. Le Sous-Comité regrette profondément l'attitude du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Puissance administrante, qui, en dépit de l'invitation qui lui avait été adressée par le Président, n'a pas jugé utile de participer aux travaux du Sous-Comité.

B. Adoption du rapport

4. Après avoir examiné la situation dans les territoires, le Sous-Comité a examiné et adopté ses conclusions et recommandations sur les territoires a/, compte tenu de certaines réserves formulées par le représentant de la Suède.

5. Le Sous-Comité a examiné le présent rapport à ses 172ème et 173ème séances, tenues le 24 septembre et le 1er octobre 1971 et l'a adopté à sa 173ème séance, le 1er octobre.

---

* Texte publié précédemment sous la cote A/AC.109/L.748.

a/ Les conclusions et recommandations présentées par le Sous-Comité III à l'examen du Comité spécial ont été adoptées par ce dernier sans modification. Elles sont reproduites au paragraphe 10 du présent chapitre.

CHAPITRES XXV ET XXVI

/A/8423/Add.7 (Quatrième partie)/

ILES FALKLAND (MALVINAS) ET HONDURAS BRITANNIQUE

TABLE DES MATIERES

Chapitres		Paragraphes	Pages
XXV.	ILES FALKLAND (MALVINAS)		
	A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 7	176
	B. DECISION DU COMITE SPECIAL	8	177
	ANNEXE : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT		179
XXVI.	HONDURAS BRITANNIQUE		
	A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 4	189
	B. DECISION DU COMITE SPECIAL	5	189
	ANNEXE : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT		191

CHAPITRE XXV

ILES FALKLAND (MALVINAS)

A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL

1. A sa 784ème séance, le 25 mars 1971, le Comité spécial, en approuvant le cinquante-huitième rapport du Groupe de travail (A/AC.109/L.687), a décidé, notamment, d'examiner la question des îles Falkland (Malvinas) en tant que point distinct de son ordre du jour et de procéder à cet examen au cours de ses séances plénières.

2. Le Comité spécial a examiné la question à sa 830ème séance, le 21 octobre.

3. Lors de cet examen, le Comité spécial, ayant présent à l'esprit le fait que l'Assemblée générale avait décidé, à sa vingt-cinquième session, de remettre à plus tard l'examen de la question des îles Falkland (Malvinas), a tenu compte des dispositions pertinentes de la résolution 2708 (XXV) de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1970, concernant l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Au paragraphe 11 de cette résolution, l'Assemblée générale priait le Comité spécial "de continuer à rechercher des moyens appropriés d'assurer l'application immédiate et intégrale de la Déclaration dans tous les territoires qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance et, en particulier, de formuler des propositions précises pour l'élimination des manifestations persistantes du colonialisme, en tenant pleinement compte des dispositions pertinentes du programme d'action pour l'application intégrale de la Déclaration".

4. Pour cet examen, le Comité spécial était saisi d'un document de travail établi par le Secrétariat (voir l'annexe au présent chapitre) et contenant des renseignements sur les mesures prises antérieurement par le Comité spécial ainsi que par l'Assemblée générale et sur les faits les plus récents intéressant le territoire.

5. Lors de cet examen, le Comité spécial a également tenu compte des lettres ci-après émanant des représentants permanents de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies :

a) Lettre datée du 12 août 1971, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/8368);

b) Lettre datée du 12 août 1971, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/8369).

6. Le Comité spécial a été en outre saisi d'une pétition écrite, en date du 17 février, émanant de M. Ernesto H. Bereta et se rapportant au territoire (A/AC.109/PET.1162).

7. Le représentant de l'Argentine a participé aux travaux du Comité spécial pendant que ce dernier examinait la question.

B. DECISION DU COMITE SPECIAL

8. A sa 830ème séance, le 21 octobre, après avoir entendu des déclarations des représentants de l'Argentine et de l'Equateur et de son Président (A/AC.109/PV.830), le Comité spécial, notant avec satisfaction les renseignements fournis par le représentant de l'Argentine, a décidé, sans opposition, de transmettre à l'Assemblée générale le document de travail mentionné au paragraphe 4 ci-dessus, afin de faciliter l'examen de la question par la Quatrième Commission et d'examiner la question à sa session suivante, sous réserve de toutes directives que l'Assemblée générale pourrait donner à cet égard.

ANNEXE*

DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT

TABLE DES MATIERES

		Paragraphes
A.	MESURES PRISES ANTERIEURFMENT PAR LE COMITE SPECIAL ET PAR L'ASSEMBLEE GENERALE	1
B.	RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE	2 - 28
	1. Généralités	3
	2. Evolution constitutionnelle et politique	4 - 13
	3. Conditions économiques	14 - 21
	4. Conditions sociales	22 - 25
	5. Situation de l'enseignement	26 - 28

* Texte publié précédemment sous la cote A/AC.109/L.750.

A. MESURES PRISES ANTERIEUREMENT PAR LE COMITE SPECIAL ET PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

1. Le Comité spécial examine la question du territoire des îles Falkland (Malvinas) depuis 1964 et l'Assemblée générale depuis 1965. Les conclusions et recommandations du Comité spécial ainsi que les textes d'accords et les décisions concernant le territoire figurent dans les rapports du Comité spécial à l'Assemblée générale à ses dix-neuvième et vingt et unième à vingt-cinquième sessions a/. Les décisions de l'Assemblée générale figurent dans la résolution 2065 (XX) du 16 décembre 1965, dans les textes de consensus adoptés le 20 décembre 1966, le 19 décembre 1967 et le 16 décembre 1969, et dans la décision adoptée le 14 décembre 1970 b/.

B. RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE c/

2. Les renseignements de base sur les territoires figurent dans le rapport dont le Comité spécial a saisi l'Assemblée générale lors de sa vingt-cinquième session. Des renseignements supplémentaires sont fournis ci-après.

a/ Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-neuvième session, Annexes, annexe No 8 (première partie) (A/5800/Rev.1), chap. XXIII, par. 59; ibid., vingt et unième session, Annexes, additif au point 23 de l'ordre du jour, (A/6300/Rev.1), chap. XXII, par. 469 d); ibid., vingt-deuxième session, Annexes, additif au point 23 de l'ordre du jour (troisième partie) (A/6700/Rev.1), chap. XXIII, par. 1033 E; ibid., vingt-troisième session, Annexes, additif au point 23 de l'ordre du jour (A/7200/Rev.1), chap. XXX, par. 7; ibid., vingt-quatrième session, Supplément No 23 (A/7623/Rev.1), chap. XXXI, par. 6; ibid., vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), chap. XIX, par. 6.

b/ Ibid., vingt et unième session, Annexes, point 23 de l'ordre du jour, document A/6628, par. 13; ibid., vingt-deuxième session, Supplément No 16 (A/6716), "Autres décisions", point 23, p. 59; ibid., vingt-quatrième session, Supplément No 30, (A/7630), "Autres décisions", point 23, p. 79; ibid., vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023 et Corr.1), "Autres décisions", point 23, p. 110.

c/ Les renseignements donnés dans le présent document sont extraits de rapports déjà publiés et de renseignements pour l'année terminée le 31 décembre 1970, communiqués au Secrétaire général le 23 juin 1971 par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, conformément à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte.

1. GENERALITES

3. La population des îles Falkland (Malvinas), dépendances non comprises, était estimée, au 31 décembre 1969, à 2 098 habitants, presque tous de souche européenne, et, pour la plupart, d'origine britannique. La population des dépendances varie selon la saison de pêche à la baleine.

2. EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE

Constitution

4. Comme il a été signalé précédemment d/, des entretiens entre les délégations de l'Argentine et du Royaume-Uni se sont déroulés à Londres du 14 au 23 juillet 1970; la délégation du Royaume-Uni comprenait également des représentants du territoire. Dans le communiqué de presse publié le 24 juillet 1970, il était dit notamment :

> "Les deux délégations ont procédé à l'examen de diverses propositions et formules tendant à faciliter la liberté des communications. Elles se sont entretenues de problèmes touchant la circulation des personnes dans les deux sens, la mise en place d'un réseau de communications maritimes et aériennes, les services des postes et télécommunications, le développement du commerce et la promotion des échanges culturels.
>
> Les deux parties ont été d'accord en principe pour reconnaître qu'il semblait exister un vaste champ d'action pour la promotion de la liberté des communications et qu'aucun effort ne serait épargné pour essayer de s'entendre sur les mesures pratiques à adopter à cette fin. Les entretiens se sont déroulés dans un climat d'amitié et de coopération.
>
> Les deux parties sont convenues que ces entretiens devaient se poursuivre par la voie diplomatique habituelle, que des réunions analogues à celles qui venaient de se terminer à Londres devaient avoir lieu ultérieurement, à des dates à fixer d'un commun accord, que la prochaine réunion se tiendrait à Buenos Aires et qu'une autre aurait lieu ensuite à Port Stanley."

5. Le Secrétaire d'Etat britannique aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth, M. J. Godber, a déclaré par la suite à la Chambre des communes, le 16 novembre 1970, que les deux parties avaient "été d'accord en principe pour reconnaître qu'il semblait exister un vaste champ d'action pour la promotion de la liberté des communications et qu'aucun effort ne serait épargné pour essayer de s'entendre sur les mesures pratiques à adopter à cette fin".

---

d/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), chap. XIX, annexe, par. 21.

6. A la 1854ème séance plénière de l'Assemblée générale, le 30 septembre 1970 e/, le Ministre des affaires étrangères de la République Argentine a mentionné que son gouvernement avait décidé de procéder à des négociations avec le Royaume-Uni au sujet du différend concernant la souveraineté sur les îles. Il a déclaré :

"En agissant ainsi, nous avons interprété l'esprit et la lettre de la résolution 2065 (XX) et, en même temps, nous avons fait connaître notre décision irrévocable, approuvée par tout le peuple argentin, de faire en sorte que les îles Malvinas soient restituées à notre patrimoine territorial.

...

Pendant la période qui s'est écoulée depuis la fin de la dernière session de l'Assemblée générale, des négociations se sont poursuivies sur le plan diplomatique. C'est avec grand intérêt que nous avons poursuivi les entretiens relatifs au problème des communications entre les îles et l'Argentine continentale, car nous pensons qu'il s'agit là d'un premier pas vers la solution du différend."

7. Dans une lettre adressée au Secrétaire général et datée du 15 octobre 1970, le représentant permanent du Royaume-Uni s'est référé à la déclaration susmentionnée du Ministre des affaires étrangères de la République Argentine et a rappelé que la position du Gouvernement du Royaume-Uni relative à la souveraineté sur les îles demeurait celle qui était décrite dans la lettre qui avait été adressée au Secrétaire général le 26 septembre 1969 f/.

8. En novembre 1970, une délégation du territoire, composée de trois membres, s'est rendue dans des ports atlantiques dans la partie sud de l'Argentine. Selon les informations reçues, il était entendu que les membres de la délégation considéraient que leur mission n'avait aucun objectif politique et visait essentiellement à établir des contacts avec les commerçants, les administrateurs des ports et autres fonctionnaires argentins, de façon que les habitants des îles et les Argentins puissent ensuite envisager les négociations commerciales de façon plus concrète.

9. Le 11 décembre 1970, les représentants permanents de l'Argentine et du Royaume-Uni ont adressé au Secrétaire général des lettres g/ l'informant que "des entretiens particuliers relatifs aux communications et aux déplacements dans les deux sens" entre l'Argentine continentale et les îles avaient eu lieu à Londres "cette année" dans le cadre général des négociations entamées en vue de résoudre le différend concernant le territoire. Au cours de ces entretiens, les gouvernements ont étudié "plusieurs propositions et idées relatives aux mesures pratiques à prendre en vue d'établir des communications par mer et par air, de faciliter les déplacements des personnes dans les deux sens et de nouer des liens

---

e/ A/PV.1854.

f/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, annexes, point 9 de l'ordre du jour, document A/7691.

g/ Ibid., vingt-cinquième session, annexes, point 23 de l'ordre du jour, documents A/8234 et A/8235.

économiques, commerciaux et culturels entre le continent et les îles". Les deux gouvernements ont exprimé l'espoir qu'à la suite des entretiens particuliers qui avaient eu lieu à Londres, "des mesures positives pour l'établissement et l'expansion des communications et des déplacements libres /résulteraient/ des entretiens qui devaient s'ouvrir à Buenos Aires".

10. Par des lettres identiques datées du 12 août 1971, les représentants permanents de l'Argentine et du Royaume-Uni ont informé le Secrétaire général h/ que de nouveaux entretiens avaient eu lieu à Buenos Aires du 21 au 30 juin 1971 entre les délégations argentine et britannique, dont la seconde comptait des insulaires parmi ses membres. Ces entretiens avaient abouti à l'adoption par les deux gouvernements d'un ensemble de mesures pratiques qui, lorsqu'elles seraient mises en oeuvre, faciliteraient les déplacements dans les deux sens des personnes et des marchandises entre le territoire continental argentin et les îles et favoriseraient l'établissement de liens culturels, sociaux et économiques.

11. Des copies de notes échangées entre les deux gouvernements et d'une déclaration commune publiée à l'issue des entretiens étaient jointes en annexe à ces lettres. Dans les notes, les deux parties déclaraient d'un commun accord qu'aucun terme contenu dans la déclaration commune ne devait être interprété comme signifiant que l'un ou l'autre gouvernement renonçait à un droit quelconque de souveraineté territoriale sur les îles ou qu'il reconnaissait ou appuyait la position de l'autre gouvernement en ce qui concernait cette souveraineté territoriale et, en outre, qu'aucun acte ni aucune activité entreprise conformément à la déclaration commune ne pourrait être invoqué pour affirmer, appuyer ou contester la position de l'un ou l'autre gouvernement en ce qui concernait la souveraineté territoriale sur les îles.

12. Parmi les mesures qu'il a été convenu d'adopter au cours des entretiens figurent les suivantes :

---

h/ A/8368 et A/8369.

i) En vue de résoudre les problèmes auxquels peuvent donner lieu l'établissement et le développement des communications, y compris les problèmes concernant les déplacements de personnes, il sera établi un comité permanent, composé de représentants du Ministère argentin des relations extérieures et de l'Ambassade du Royaume-Uni, dont le siège sera à Buenos Aires.

ii) Le Gouvernement argentin délivrera, sans considération de nationalité, aux résidents des îles désireux de se rendre en Argentine continentale, un document spécial les autorisant à se déplacer librement sur le territoire. Le même document, délivré par le Gouvernement argentin, sera la seule pièce exigée des personnes résidant en Argentine continentale pour se rendre dans les îles.

iii) Le Gouvernement argentin exonérera les résidents des îles de tout droit et de tout impôt, ainsi que de toute autre obligation qui pourrait résulter d'activités exercées dans les îles. En outre, les résidents des îles se rendant en Argentine continentale pour la prestation de services relatifs aux communications, seront exonérés de tout impôt sur les traitements et autres émoluments qui leur seront versés par des employeurs britanniques. Le Gouvernement britannique n'exigera des personnes résidant en Argentine continentale et qui, dans le cadre d'activités relatives aux communications, fournissent des services dans les îles, le paiement d'aucun impôt sur les traitements et autres émoluments qui leur seront versés par des employeurs argentins.

iv) Le Gouvernement argentin prendra les mesures pratiques nécessaires pour que les bagages que peuvent normalement transporter des personnes résidant dans les îles et voyageant entre les îles et l'Argentine continentale dans les deux sens, ne donnent lieu au paiement d'aucun droit ou impôt. Les résidents des îles seront exonérés du paiement de tous droits ou impôts argentins en raison de bagages, de mobilier ou de véhicules automobiles leur appartenant et passant directement à travers l'Argentine continentale à destination des îles ou passant à travers l'Argentine continentale à destination de l'étranger. Le Gouvernement britannique prendra les mesures nécessaires pour que les bagages que peuvent normalement transporter des personnes résidant en Argentine continentale et voyageant entre l'Argentine continentale et les îles dans les deux sens, ne donnent lieu au paiement d'aucun droit ou impôt.

v) Le Gouvernement argentin prendra les mesures nécessaires pour que tout résident des îles établissant son domicile en Argentine continentale puisse y apporter, une fois seulement en franchise de tous droits et impôts, tous ses effets personnels, son mobilier et un véhicule automobile. De même, le Gouvernement britannique prendra les mesures nécessaires pour que tout résident de l'Argentine continentale établissant son domicile dans les îles puisse apporter, une fois seulement en franchise de tous droits et impôts, tous ses effets personnels, son mobilier et un véhicule automobile.

vi) Les Gouvernements britannique et argentin faciliteront, dans les îles et en Argentine continentale respectivement, le passage, la résidence et les activités des personnes directement intéressées par les mesures pratiques adoptées en vue d'établir et de développer les communications et les déplacements.

vii) Le Gouvernement britannique prendra les mesures nécessaires en vue de la création d'une ligne maritime régulière pour le transport des passagers, du fret et du courrier entre les îles et l'Argentine continentale.

viii) Le Gouvernement argentin prendra les mesures nécessaires en vue de la création d'une ligne aérienne régulière assurant à raison d'un vol par semaine le transport des passagers, du fret et du courrier entre l'Argentine continentale et les îles.

ix) En attendant l'achèvement de la construction de l'aérodrome de Port Stanley, le Gouvernement argentin assurera temporairement au moyen d'aéronefs amphibies le transport des passagers, du fret et du courrier entre l'Argentine continentale et les îles. Il sera procédé de temps en temps à un réexamen de ce service compte tenu des progrès accomplis dans la construction de l'aérodrome susmentionné.

x) Les deux gouvernements coopéreront pour simplifier les pratiques administratives, la réglementation et les documents exigés en matière de transports maritimes et aériens en tenant compte de la nécessité de développer et d'accélérer les communications.

xi) Afin de faciliter les déplacements de personnes nées dans les îles, le Gouvernement argentin prendra les mesures nécessaires pour les exempter de toutes obligations relatives à la conscription et au service militaire. Le Gouvernement britannique déclarera qu'il n'existe aucune obligation relative à la conscription et au service militaire dans les îles.

xii) Les deux gouvernements procéderont à des études et à des échanges de vues sur les mesures de nature à faciliter le commerce et à permettre un meilleur déroulement des opérations commerciales.

xiii) Les Gouvernements britannique et argentin prendront les mesures nécessaires pour rendre les communications postales, télégraphiques et téléphoniques entre l'Argentine continentale et les îles, dans les deux sens, aussi efficaces et rapides que possible.

xiv) Les tarifs pour les communications postales, télégraphiques et téléphoniques entre l'Argentine continentale et les îles, dans les deux sens, seront les mêmes que les tarifs intérieurs du lieu d'origine desdites communications.

xv) Les timbres-poste apposés sur le courrier échangé entre l'Argentine continentale et les îles, dans les deux sens, seront oblitérés avec un cachet mentionnant la déclaration commune des deux gouvernements. Les sacs postaux porteront la même oblitération.

xvi) Le Gouvernement argentin sera prêt à coopérer dans les domaines de la santé, de l'instruction, de l'agriculture et de la technique si la demande lui en est faite. Le Gouvernement argentin prendra les mesures nécessaires pour fournir aux enfants des résidents des îles des places dans des écoles situées en Argentine continentale et offrira des bourses dont la liste sera publiée périodiquement et dont le nombre sera fixé en fonction des besoins locaux.

13. Les deux gouvernements ont déclaré qu'ils continueraient à procéder à des échanges de vues sur ces questions. Il a été convenu au cours des entretiens que les entretiens se poursuivraient par la voie diplomatique ordinaire et que la prochaine réunion se tiendrait à Port Stanley, îles Falkland (Malvinas) en 1972.

3. CONDITIONS ECONOMIQUES

Généralités

14. L'économie du territoire est presque entièrement tributaire de l'industrie de la laine. Pratiquement toutes les recettes proviennent indirectement de l'élevage du mouton.

15. Une équipe de conseillers agricoles envoyés par le Royaume-Uni a étudié la situation dans le territoire de septembre 1969 à avril 1970. On escomptait que le rapport établi par ces derniers et les recommandations y figurant seraient disponibles en juin 1971.

Elevage des moutons

16. La superficie totale consacrée à la production de laine est d'environ 2,9 millions d'acres. La Falkland Islands Company, enregistrée au Royaume-Uni, possède 6 des 29 exploitations, soit au total 1,3 million d'acres, ou encore 46 p. 100 des terres utilisées pour l'élevage du mouton. Cette société contrôle également les transports maritimes réguliers vers le territoire et possède le plus grand magasin de Port Stanley. Une autre société, la Lovegrove Waldron, possède une exploitation de 173 000 acres.

Commerce international

17. Les exportations de laine du territoire se sont élevées au total à 4 618 337 livres sterling en 1970 et les exportations de peaux à 279 540 livres. Les chiffres relatifs au commerce extérieur pour les années 1965 à 1968 se sont établis comme suit :

(En milliers de livres sterling)

Année	Exportations totales	Exportations de laine	Importations
1965	990	968	514
1966	1 038	998	697
1967	802	783	711
1968	842	811	599

18. Le Royaume-Uni et d'autres pays du Commonwealth absorbent la quasi-totalité des exportations du territoire et lui fournissent la plus grande partie de ses produits d'importation.

Finances publiques et fiscalité

19. En 1969/70, les recettes se sont élevées au total à 474 703 livres sterling (y compris 20 129 livres provenant du Colonial Development and Welfare Fund), contre 479 567 livres sterling (y compris 18 939 livres provenant du Colonial Development and Welfare Fund) en 1968/69. Les dépenses se sont élevées au total à 543 410 livres sterling en 1969/70, contre 537 140 livres l'année précédente. Les recettes proviennent en majeure partie de l'impôt sur les sociétés, de l'impôt sur le revenu, des droits de douane, de la vente d'énergie électrique, de la vente des timbres-poste et du revenu des investissements. Les principaux éléments de dépenses sont l'éducation, la santé publique et les postes et télécommunications.

20. Le taux moyen de l'impôt sur le revenu est de 7 shillings. Un impôt sur les bénéfices est également perçu lorsque les bénéfices dépassent 2 000 livres; l'impôt sur les sociétés est de 7 shillings par livre. Les droits à l'importation frappent uniquement les spiritueux, les tabacs et les allumettes. Il n'y a pas de droits à l'exportation pour le suif et les cuirs et peaux.

21. Les îles ne possèdent aucune banque commerciale mais les fonds peuvent être envoyés à l'extérieur par l'intermédiaire des services du Trésor, ou par celui des succursales de deux banques commerciales du Royaume-Uni, la Lloyds Bank Limited et la Hambros Bank.

4. CONDITIONS SOCIALES

Travail

22. L'élevage des moutons occupait environ 500 personnes en 1969. A Stanley, la plupart des habitants sont employés dans les services de l'administration et les services d'utilité publique, dans le commerce et dans les transports maritimes. On n'a signalé aucun chômage non plus que l'existence de travailleurs itinérants.

23. A la fin de 1970, les travailleurs non qualifiés de Stanley recevaient 11 livres 12 shillings 6 pence par semaine, les travailleurs qualifiés recevaient entre 12 livres 3 shillings 9 pence et 13 livres 13 shillings 9 pence par semaine et les artisans recevaient 14 livres 5 shillings par semaine. La semaine de travail était de 45 heures.

24. Bien qu'elle n'ait pas de statut légal, la Sheepowners' Association jouit d'une large audience tant auprès des pouvoirs publics que des employeurs. La Falkland Islands General Employees' Union est enregistrée en vertu de la Trade Unions and Disputes Ordinance.

Santé publique

25. Le Département de la santé publique disposait en 1969 d'un médecin-chef, de trois médecins, de deux dentistes et de neuf infirmières. L'hôpital général de Stanley dispose de 32 lits. Les sommes consacrées à la santé publique ont été de 54 102 livres sterling (soit 11,8 p. 100 du total des dépenses ordinaires) en 1969/70, contre 54 986 livres sterling (11,8 p. 100 des dépenses ordinaires) l'année précédente.

5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT

26. Dans le territoire, l'enseignement est obligatoire et gratuit pour les enfants âgés de 5 à 15 ans. Les seuls établissements existants sont des écoles primaires. En 1969, il y en avait six, où enseignaient 38 instituteurs et où étaient inscrits 372 élèves au total.

27. Deux bourses d'études en moyenne sont accordées chaque année à des élèves jugés dignes de poursuivre leurs études au Royaume-Uni et en Uruguay. Le Gouvernement du Royaume-Uni accorde des bourses à des élèves qui suivent un cours de formation pédagogique d'une durée de trois ans.

28. Les sommes consacrées à l'enseignement se sont élevées au total à 60 738 livres sterling en 1969/70 (soit 13,1 p. 100 du total des dépenses ordinaires), contre 58 979 livres sterling (soit 12,4 p. 100 du total des dépenses ordinaires) en 1968/69.

CHAPITRE XXVI

HONDURAS BRITANNIQUE

A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL

1. A sa 784ème séance, le 25 mars 1971, le Comité spécial, en approuvant le cinquante-huitième rapport de son Groupe de travail (A/AC.109/L.687), a décidé, notamment, d'examiner la question du Honduras britannique en tant que point distinct de son ordre du jour et de procéder à cet examen au cours de ses séances plénières.

2. Le Comité spécial a examiné la question à sa 828ème séance, le 6 octobre.

3. Lors de cet examen, le Comité spécial a tenu compte des dispositions pertinentes de la résolution 2708 (XXV) de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1970, concernant l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Au paragraphe 11 de cette résolution, l'Assemblée générale priait le Comité spécial "de continuer à rechercher des moyens appropriés d'assurer l'application immédiate et intégrale de la Déclaration dans tous les territoires qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance et, en particulier, de formuler des propositions précises pour l'élimination des manifestations persistantes du colonialisme, en tenant pleinement compte des dispositions pertinentes du programme d'action pour l'application intégrale de la Déclaration".

4. Pour cet examen, le Comité spécial était saisi d'un document de travail établi par le Secrétariat (voir l'annexe au présent chapitre) et contenant des renseignements sur les mesures prises antérieurement par le Comité spécial et sur les faits les plus récents intéressant le territoire.

B. DECISION DU COMITE SPECIAL

5. A sa 828ème séance, le 6 octobre, après avoir entendu une déclaration de son président (A/AC.109/PV.828), le Comité spécial a décidé, sans opposition, de transmettre à l'Assemblée générale le document de travail mentionné au paragraphe 4 ci-dessus, afin de faciliter l'examen de la question par la Quatrième Commission et d'examiner la question à sa session suivante, sous réserve de toutes directives que l'Assemblée générale pourrait donner à cet égard.

ANNEXE

DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT

TABLE DES MATIERES

		Paragraphes
A.	EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL ET L'ASSEMBLEE GENERALE ..	1
B.	RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE	2 - 35
	1. Généralités	3 - 4
	2. Evolution politique et constitutionnelle	5 - 12
	3. Situation économique	13 - 26
	4. Situation sociale	27 - 33
	5. Situation de l'enseignement	34 - 35

A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL ET L'ASSEMBLEE GENERALE

1. En 1970, le Comité spécial a décidé de transmettre à l'Assemblée générale le document de travail sur le territoire a/ et, sous réserve des directives que pourrait lui donner l'Assemblée générale, d'examiner la question à sa session suivante.

B. RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE b/

2. Les renseignements de base sur le territoire sont contenus dans le rapport du Comité spécial à l'Assemblée générale à sa vingt-cinquième session c/.

1. GENERALITES

3. En août 1970, il ressortait des résultats provisoires du recensement effectué dans le territoire que la population s'élevait à 119 645 habitants, soit 29 524 habitants ou 32,8 p. 100 de plus qu'en 1960. La ville de Belize, ancienne capitale, était la zone la plus peuplée (39 257 habitants) et le district de Tolédo la moins peuplée (8 954 habitants).

4. Comme il l'a déjà été signalé, le siège du gouvernement du territoire a été officiellement transféré à Belmopan et le Cabinet s'est réuni pour la première fois dans la nouvelle capitale le 4 août 1970.

2. EVOLUTION POLITIQUE ET CONSTITUTIONNELLE

Constitution

5. La Constitution actuelle, qui a pris effet le 6 janvier 1964, est restée en vigueur au cours de la période considérée. On trouvera un résumé des principales dispositions de cette constitution dans le rapport du Comité spécial à l'Assemblée générale à sa vingt-cinquième session d/.

---

a/ Document officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), chap. XX, par. 5.

b/ Les renseignements présentés dans la présente section sont tirés de rapports publiés ainsi que de renseignements que le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a communiqués au Secrétaire général, en vertu de l'alinéa e) de l'Article 73 de la Charte, les 29 juillet et 5 novembre 1970, pour l'année ayant pris fin le 31 décembre 1969.

c/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1) chap. XX, par. 1 à 57.

d/ Ibid., par. 4 à 10.

6. On peut rappeler brièvement ce qui suit : le Gouverneur nommé par la Reine, est tenu de suivre les avis des ministres. Certains domaines lui sont réservés aux termes de la Constitution, à savoir la défense, les affaires extérieures, la sécurité intérieure et la fonction publique. Le Cabinet comprend le Premier Ministre et d'autres ministres nommés par le Gouverneur sur avis du Premier Ministre. La Constitution prévoit également un conseil de sécurité et une commission consultative des affaires extérieures, ayant tous deux un rôle consultatif. La législature, appelée Assemblée nationale, comprend deux Chambres, le Sénat et la Chambre des représentants.

Partis politiques

7. Il existe dans le territoire quatre partis politiques : le People's United Party (PUP), qui a pour chef M. George Price, le Premier Ministre; le National Independance Party (NIP); le People's Development Movement (PDM) et l'United Black Association for development (UBAD).

8. L'UBAD a été constitué en parti politique en août 1970. A la fin de l'année, le parti a adopté le programme suivant pour "venir à bout du problème croissant de la misère, de l'ignorance et de la maladie" : "contrôle, par le peuple, des écoles et de Radio-Belize, fin de la discrimination raciale, interdiction de vendre des terres aux étrangers, seules les locations sont autorisées, service militaire et enseignement possibles à tout âge; financement par l'Etat des programmes agricoles; contrôle des industries locales par les travailleurs; fin de la discrimination dans les lois sur l'impôt sur le revenu; nationalisation des églises (aucun étranger ne devra se trouver à la tête d'une église quelconque du Honduras britannique) et droit de vote pour tous les citoyens âgés de [illegible] 70 ans".

Elections

9. Les dernières élections générales ont eu lieu le 5 décembre 1969. Le parti majoritaire, le PUP, a obtenu 17 des 18 sièges à la Chambre des représentants, le NIP a été le seul parti de l'opposition à remporter un siège.

Statut du territoire

10. En mars 1970, M. J. Godber, Secrétaire d'Etat du Royaume-Uni aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth a répondu ce qui suit à une question posée à la Chambre des communes : "... l'indépendance est reconnue en tant qu'aspiration naturelle et légitime de la population du Honduras britannique. Lorsque des propositions constitutionnelles détaillées seront présentées par le Gouvernement du Honduras britannique, nous les examinerons".

11. En mai 1970, il a été demandé à M. Godber, à la Chambre des communes "s'il était satisfait des propositions visant à sauvegarder l'intégrité du Honduras britannique lorsque ce pays accéderait à l'indépendance". Il a répondu que la question "serait sans aucun doute examinée lors de toute conférence sur l'indépendance qui serait organisée"; il a ajouté qu'il était "trop tôt" pour parler de ces propositions. Lorsqu'il lui a été demandé si le Gouvernement guatémaltèque avait accepté de reconnaître la souveraineté du Honduras britannique lorsque celui-ci accéderait à l'indépendance, il a déclaré : "étant donné qu'aucune date n'a été encore fixée pour l'indépendance, la question de la reconnaissance de la souveraineté de ce pays après l'indépendance ne se pose pas encore".

12. En septembre 1970, le Premier Ministre du territoire aurait déclaré que son gouvernement "n'avait pas l'intention de s'engager vers l'indépendance sans avoir établi des plans détaillés avec le plus grand soin et tant que la question du différend anglo-guatémaltèque ne serait pas résolue". En avril 1971, le Premier Ministre a réitéré le point de vue de son gouvernement selon lequel "il ne mènera pas Belize vers l'indépendance sans avoir obtenu du Royaume-Uni et du plus grand nombre de nations amies possible des garanties suffisantes".

3. SITUATION ECONOMIQUE

Généralités

13. L'économie du territoire repose sur la production agricole (en particulier sur le sucre et les agrumes), qui représente environ les deux tiers de la valeur des exportations.

Agriculture, industrie forestière et pêcheries

14. Le sucre continue à être le produit agricole le plus important et les exportations de sucre représentent la plus grande partie des recettes d'exportations. Bien que la production de 1969 (52 100 tonnes) ait été de 18 p. 100 inférieure à celle de 1968 (63 588 tonnes), les cours du sucre ont monté presque suffisamment pour compenser la baisse de la production et la valeur à l'exportation des récoltes des deux années a représenté environ 9 millions de dollars du Honduras britannique e/. La société Belize Sugar Industries Ltd., filiale de de la Tate and Lyle Ltd., exploite deux sucreries dans le territoire.

15. La production d'agrumes (pamplemousses et oranges) a été de 988 000 caisses en 1969, contre 954 000 en 1968 et 934 000 en 1967. Une grande partie de la récolte est traitée, à des fins d'exportation dans deux usines locales. En 1969, 6 800 acres étaient plantés en orangers et 2 400 en pamplemoussiers.

16. En 1969 les exportations de concombres ont représenté 5 513 tonnes d'une valeur de 76 484 dollars du Honduras britannique. Les exportations de bananes ont cessé au début de 1969 à la suite de difficultés de transports et de problèmes créés par la présence de parasites.

17. Parmi les cultures destinées principalement à la consommation locale on peut citer le maïs, le riz et les haricots. En 1969, 17 549 acres étaient plantés en maïs, contre 16 360 en 1968. L'Office de commercialisation a acheté au total 120 298 livres de maïs en 1969. En 1969, 4 159 acres étaient plantés en riz,

---

e/ Le dollar du Honduras britannique ($BH) unité monétaire, équivaut à 0,25 livre sterling ou 0,66 dollar des Etats-Unis environ.

soit approximativement la même superficie qu'en 1968. Au cours des deux années la production de riz non décortiqué s'est élevée à 6 millions de livres. En 1969, l'Office de commercialisation a acheté 4,44 millions de livres de riz non décortiqué. Le territoire continue d'importer environ 3 millions de livres par an, soit 40 p. 100 de sa consommation de riz, bien que les pouvoirs publics et des investisseurs locaux et étrangers se livrent à des essais pour parvenir à la culture mécanisée du riz. En 1969, 7 035 acres étaient plantés en haricot d'Espagne et l'Office en a acheté 124 638 livres.

18. La Puissance administrante a indiqué qu'à la suite de mesures prises à la fin de 1968, on comptait 32 000 têtes de bétail en 1969, contre 30 000 en 1968. Les bases économiques de cette industrie ont été améliorées grâce à l'adoption d'un régime moins sévère de contrôle des prix de détail et à l'organisation, dans les zones productrices, de ventes de bétail aux enchères.

19. A l'exception d'un petit pourcentage de terres qui sont classées comme "réserves protégées", la plupart des forêts sont exploitées pour le bois, le chiclé et les semis. En 1969, la production de bois a été estimée à 10 millions de pieds planche dont 3,5 millions ont été exportés. La valeur totale des exportations de produits forestiers a été d'environ 1 360 000 dollars du Honduras britannique.

20. Près de 95 p. 100 des produits de la pêche sont exportés vers les Etats-Unis. En 1969, les exportations de queues de homards se sont élevées à 408 562 livres, soit une valeur de 1 200 679 dollars du Honduras britannique; cette année-là aucun homard entier n'a été exporté. Les exportations de crevettes se sont élevées à 106 961 livres représentant une valeur de 110 964 dollars du Honduras britannique. Les autres exportations de produits de la pêche (poisson frais, séché ou salé, conque et chair de tortue) étaient estimées à 391 532 dollars du Honduras britannique.

Minerais et industries

21. Bien qu'à l'heure actuelle la prospection de pétrole ne joue pas un rôle important dans l'économie, plusieurs sociétés sont détentrices de permis de prospection de pétrole dans le territoire. D'après la Puissance administrante, la Belize Chevron Oil Company détient des permis de prospection pour une superficie de près de 1 856 000 acres au large du littoral nord du pays. Les sociétés Ariel et Ajax Petroleum ont des permis de prospection pour le reste de la zone au large des côtes du pays, soit une superficie d'environ 982 000 acres. L'Anschutz Corporation a demandé des permis de prospection pour 2 773 000 acres dans la zone située au large de la côte nord du Honduras britannique, alors que la Harding Brothers Gas and Oil Co. International a demandé des concessions pour près de 1 376 000 acres dans la zone située au large des côtes méridionales du pays.

22. En 1968/1969 des concessions ont été octroyées à des fins de développement, en vue de créer la première brasserie du territoire, un petit laminoir secondaire pour l'acier, une minoterie et une usine de fabrication de peinture. Deux demandes portant sur des concessions pour des usines de mélange d'engrais étaient

à l'étude. La société Williamson Industries, filiale de la Williamson Dixie de Fort Worth (Etats-Unis d'Amérique), seule société fabriquant pour l'exportation, employait 215 personnes pour monter des bleus de travail destinés à être envoyés aux Etats-Unis et des blue jeans destinés à être exportés au Royaume-Uni.

Transports

23. D'après le rapport du Département des travaux publics pour 1966 (paru en mai 1970), le territoire comptait 920,5 miles de routes dont 127 miles de routes asphaltées et 577 miles de routes avec revêtement. En 1969, sur un budget de 22,28 millions de dollars du Honduras britannique, 3,11 millions ont été dépensés pour les routes. En août 1970, le Premier Ministre du territoire a annoncé que son gouvernement dépenserait 2,14 millions de dollars pour construire ou améliorer les routes au cours de l'année. Il a été également indiqué que le Conseil municipal de Belize avait décidé de consacrer 350 000 dollars du Honduras britannique à la réfection des rues de la ville.

Tourisme

24. Les arrivées de touristes par avion, bien qu'encore peu nombreuses, ont augmenté régulièrement et les recettes tirées du tourisme en 1969/1970 ont été estimées à 2 millions de dollars du Honduras britannique environ, ce qui fait que l'industrie du tourisme du territoire est la troisième source de devises étrangères du territoire après le sucre et les agrumes. Environ 100 chambres supplémentaires ont été construites pour la saison 1969/1970, la plupart groupées par hôtels de 12 à 16 chambres situés sur les plages de la côte sud ou dans des îles au large de cette côte.

Commerce et finances publiques

25. La valeur des importations s'est élevée en 1969 à environ 49 millions de dollars du Honduras britannique, contre 44,2 millions en 1968. La valeur des exportations a été de 25,19 millions de dollars du Honduras britannique en 1969 (dont 20 millions de dollars du Honduras britannique pour les exportations de produits du pays) contre 20,46 millions en 1968. Les principaux partenaires commerciaux du territoire étaient toujours les Etats-Unis et le Royaume-Uni.

26. En 1969, les recettes du territoire se sont élevées à 22,84 millions de dollars du Honduras britannique (dont 7,83 millions provenant des Colonial development and Welfare funds) contre 24,42 millions en 1968. Les droits d'importation et les impôts intérieurs sont les principales sources du revenu national. La plupart des recettes en capital du territoire proviennent de dons et de prêts du Royaume-Uni. En 1969, les dépenses totales ont été de 22,28 millions de dollars du Honduras britannique contre 25,15 millions en 1968. En 1969, les dépenses faites pour la construction de la nouvelle capitale de Belmopan se sont élevées au total à 7,51 millions de dollars du Honduras britannique.

4. SITUATION SOCIALE

Main d'oeuvre

27. D'après les estimations faites en 1967, environ 40 p. 100 de la population active travaille dans l'agriculture. Les chiffres estimatifs de la répartition des salariés selon les principaux secteurs d'activité étaient les suivants : agriculture, sylviculture et pêcheries : 4 225; industrie : 2 743; construction : 1 316; affaires et commerces : 1 502.

28. On ne dispose d'aucune statistique de l'emploi qui soit digne de foi. D'après des rapports, il existe une pénurie de travailleurs agricoles et une pénurie aiguë de main-d'oeuvre qualifiée, dues à l'absence d'enseignement technique dans le territoire. A Belize, le chômage constitue un problème particulièrement sérieux.

29. A la fin de 1969 il y avait neuf syndicats enregistrés groupant 7 008 membres.

Santé publique

30. Le principal hôpital général, qui compte 162 lits, se trouve à Belize où il existe également deux hôpitaux privés comptant 33 lits. Il y a un hôpital de 30 lits dans le district de Toledo et des hôpitaux plus petits dans chacun des autres districts (151 lits au total). Il y a un dispensaire public et un hôpital psychiatrique à Belize et un petit sanatorium temporaire dans la banlieue de l'ancienne capitale. Vingt-deux dispensaires fixes et centres de consultations mobiles dépendant du gouvernement et des missions desservent les régions les plus reculées.

31. En 1969, on comptait 25 médecins inscrits employés par le gouvernement et 13 médecins inscrits ayant une clientèle privée dans le territoire (contre 21 et 14 en 1968). Soixante-cinq des 79 infirmières diplômées travaillaient pour le gouvernement en 1969 (contre 63 et 70 en 1968).

32. Les dépenses publiques consacrées aux services médicaux et de santé se sont élevées en 1969 à 1 409 174 dollars du Honduras britannique contre 1 209 621 en 1968.

33. D'après les renseignements dont on dispose, il n'existerait dans le territoire, presque aucune maladie endémique. Toutefois, en août 1970, le Ministre de l'intérieur et de la santé du territoire a annoncé quatre décès à la suite d'une épidémie de dysenterie bacillaire. Les analyses ont montré que l'eau distribuée par les services publics n'était pas contaminée; les autorités du territoire sont en rapport avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) afin de se tenir au courant de l'évolution de l'épidémie dans la région.

5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT

34. L'enseignement est obligatoire pour les enfants de 6 à 14 ans. L'enseignement primaire est gratuit. En 1969, 29 676 élèves étaient inscrits dans les 161 écoles primaires publiques et les 11 écoles primaires indépendantes. On comptait au total 1 208 enseignants.

35. Les écoles secondaires étaient au nombre de 18, dont un collège agricole, une école professionnelle et le Collège technique de Belize et le nombre des enseignants s'élevait à 243. Il y avait 3 278 élèves inscrits dans ces écoles. Il existe également une école normale publique qui comptait 99 élèves en 1969.

CHAPITRE XXVII

(A/8423/Add.8/Rev.1)

RENSEIGNEMENTS SUR LES TERRITOIRES NON AUTONOMES COMMUNIQUES EN VERTU DE L'ALINEA e DE L'ARTICLE 73 DE LA CHARTE

TABLE DES MATIERES

	Paragraphes	Pages
A. EXAMEN DE LA QUESTION PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 6	200
B. DECISION DU COMITE SPECIAL	7	201
ANNEXE : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL		203

CHAPITRE XXVII

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TERRITOIRES NON AUTONOMES, COMMUNIQUES EN VERTU DE L'ALINEA e DE L'ARTICLE 73 DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES

A. EXAMEN DE LA QUESTION PAR LE COMITE SPECIAL

1. Le Comité spécial a examiné la question des renseignements relatifs aux territoires non autonomes, communiqués en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, ainsi que les questions connexes à sa 828ème séance, le 6 octobre 1971.

2. Au cours de l'examen de cette question, le Comité spécial s'est inspiré des dispositions pertinentes de la résolution 2621 (XXV) en date du 12 octobre 1970 contenant le programme d'action pour l'application intégrale de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et la résolution 2708 (XXV) en date du 14 décembre 1970 se rapportant à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Le Comité spécial a également tenu compte des dispositions pertinentes d'autres résolutions de l'Assemblée générale concernant les renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiquées en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte et des questions connexes, notamment la résolution 1970 (XVIII) du 16 décembre 1963, qui, entre autres décisions, a dissous le Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes et transféré certaines de ses fonctions au Comité spécial et du paragraphe 7 de la résolution 2701 (XXV) du 14 décembre 1970 aux termes duquel le Comité spécial était prié d'étudier, conformément aux procédures qu'il avait établies en 1964 1/, les renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte.

3. Au cours de l'examen de la question, le Comité spécial était saisi du rapport du Secrétaire général (voir l'annexe au présent chapitre) qui indiquait les dates auxquelles les renseignements relatifs aux territoires non autonomes intéressés, demandés conformément à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte, avaient été communiqués pour les années 1969 et 1970.

4. Un projet de résolution sur cette question (A/AC.109/L.746) présenté par les représentants de l'Afghanistan, de l'Equateur, de l'Ethiopie, de l'Inde, de l'Irak, du Mali, de la République arabe syrienne, de la République-Unie de Tanzanie, de la Sierra Leone, de la Tunisie et de la Yougoslavie a été distribué le 1er octobre.

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-neuvième session, Annexes, annexe No 8 (première partie) (A/5800/Rev.1), chap. II.

5. A sa 828ème séance, le 6 octobre, le Comité spécial a examiné puis adopté, sans objection, le projet de résolution (voir par. 7 ci-dessous), étant bien entendu que les réserves exprimées par le représentant de la Suède seraient consignées dans le compte rendu de la séance (A/AC.109/PV.828).

6. Le 7 octobre, le texte de la résolution (A/AC.109/385) a été communiqué aux représentants permanents des puissances administrantes pour qu'ils le portent à la connaissance de leurs gouvernements.

B. DECISION DU COMITE SPECIAL

7. Voici le texte de la résolution (A/AC.109/385) que le Comité spécial a adoptée à sa 828ème séance, le 6 octobre, comme il est dit plus haut au paragraphe 5.

Le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux,

Rappelant la résolution 1970 (XVIII) de l'Assemblée générale du 16 décembre 1963, par laquelle l'Assemblée a prié le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux d'étudier les renseignements communiqués au Secrétaire général en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies et d'en tenir pleinement compte lors de l'examen de la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration,

Rappelant également la résolution 2701 (XXV) du 14 décembre 1970 de l'Assemblée générale par laquelle celle-ci a prié le Comité spécial de continuer à s'acquitter des fonctions qui lui ont été confiées aux termes de la résolution 1970 (XVIII), conformément aux procédures établies,

Rappelant en outre les dispositions du paragraphe 5 de la résolution 2701 (XXV) par lesquelles l'Assemblée générale a invité instamment les puissances administrantes intéressées à communiquer, ou à continuer de communiquer au Secrétaire général les renseignements demandés à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte, ainsi que des renseignements aussi complets que possible sur l'évolution politique et constitutionnelle dans les territoires en question,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur ce point 2/,

1. Déplore que, malgré les recommandations répétées de l'Assemblée générale et du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et

---

2/ Voir annexe au présent chapitre.

aux peuples coloniaux, certains Etats Membres qui ont la responsabilité d'administrer des territoires non autonomes n'aient toujours pas communiqué de renseignements en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte, aient transmis des renseignements insuffisants ou encore aient communiqué des renseignements trop tardivement;

2. Condamne énergiquement le Gouvernement portugais pour son refus persistant de communiquer des renseignements en ce qui concerne les territoires coloniaux sous sa domination en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte, au mépris flagrant des dispositions des nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Comité spécial au sujet de ces territoires;

3. Déplore profondément le refus du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de communiquer les renseignements voulus sur Antigua, la Dominique, la Grenade, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, Sainte-Lucie et Saint-Vincent;

4. Invite à nouveau instamment les puissances administrantes intéressées à communiquer, ou à continuer de communiquer, au Secrétaire général les renseignements demandés à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte ainsi que des renseignements aussi complets que possible sur l'évolution politique et constitutionnelle dans les territoires en question;

5. Demande à nouveau aux puissances administrantes intéressées de communiquer ces renseignements aussitôt que possible et, au plus tard, dans un délai maximum de six mois après l'expiration de l'année administrative dans les territoires non autonomes en question;

6. Décide, sous réserve de toute décision que l'Assemblée générale pourrait prendre à ce sujet, de continuer à s'acquitter des fonctions qui lui ont été confiées aux termes de la résolution 1970 (XVIII) de l'Assemblée générale, conformément aux procédures établies.

ANNEXE*

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

Communication des renseignements visés à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte

1. Le précédent rapport du Secrétaire général sur ce sujet a/ donnait les dates auxquelles les renseignements visés à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte avaient été communiqués au Secrétaire général pour la période allant jusqu'au 4 août 1970. Le tableau figurant à la fin du présent rapport indique les dates auxquelles ces renseignements ont été communiqués, pour les années 1969 et 1970 au 28 septembre 1971.

2. Les renseignements communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte suivent en général le schéma approuvé par l'Assemblée générale et portent sur la géographie, l'histoire, la population, les conditions économiques et sociales et la situation de l'enseignement. Dans le cas des territoires administrés par l'Australie, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, la France, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, les rapports annuels sur les territoires, qui contiennent également des renseignements sur des questions constitutionnelles, ont été communiqués. Des renseignements supplémentaires concernant l'évolution politique et constitutionnelle des territoires administrés par l'Australie, les Etats-Unis d'Amérique et la Nouvelle-Zélande sont également communiqués par les représentants de ces pays. En outre, des renseignements complémentaires concernant les territoires administrés par le Royaume-Uni sont communiqués par ce pays.

3. Le Secrétaire général n'a reçu aucun renseignement sur les territoires administrés par le Portugal que l'Assemblée générale, dans sa résolution 1542 (XV) du 15 décembre 1960, a déclarés non autonomes au sens du Chapitre XI de la Charte. Le Secrétaire général n'a reçu non plus aucun renseignement sur Antigua, la Dominique, la Grenade, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, Sainte-Lucie et Saint-Vincent. A propos de ces territoires, le représentant du Royaume-Uni a déclaré à la 1752ème séance de la Quatrième Commission, le 15 décembre 1967, qu'ayant accédé au statut d'Etats associés, ces territoires étaient devenus "pleinement autonomes" et qu'il ne serait plus communiqué, à l'avenir, de renseignements à leur sujet. Le représentant du Royaume-Uni a fait une déclaration analogue à propos de Saint-Vincent, à la 1867ème séance de la Quatrième Commission, le 10 décembre 1969 b/.

---

* Publié antérieurement sous la cote A/AC.109/379 et Add.1 et 2.

a/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), chap. XXI, annexe.

b/ Voir également les documents A/AC.109/341, A/C.4/725 et A/AC.109/PV.762 et Corr.1 en ce qui concerne la Dominique et Saint-Vincent.

Etude des renseignements communiqués en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte

4. En application des dispositions du paragraphe 5 de la résolution 1970 (XVIII) du 16 décembre 1963, du paragraphe 4 de la résolution 2109 (XX) du 21 décembre 1965, du paragraphe 4 de la résolution 2233 (XXI) du 20 décembre 1966, du paragraphe 5 de la résolution 2351 (XXII) du 19 décembre 1967, du paragraphe 7 de la résolution 2422 (XXIII) du 18 décembre 1968, du paragraphe 8 de la résolution 2558 (XXIV) du 12 décembre 1969 et du paragraphe 7 de la résolution 2701 (XXV) du 14 décembre 1970, par lesquels l'Assemblée générale priait le Comité spécial d'étudier les renseignements communiqués au titre de l'alinéa e de l'Article 73, et conformément à la procédure approuvée par le Comité spécial en 1964, le Secrétariat a continué à utiliser les renseignements qui lui ont été communiqués pour établir, à l'intention du Comité spécial, des documents de travail relatifs à chaque territoire.

TABLEAU

Dates de communication des renseignements visés à l'alinéa e de l'Article 73 pour 1969 et 1970

Le tableau ci-après comprend tous les territoires énumérés dans la première partie, à l'annexe II du rapport que le Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes a présenté à la dix-huitième session de l'Assemblée générale a/, à l'exception d'Aden, de la Barbade, du Bassoutoland, du Betchouanaland, du Bornéo du Nord, de la Gambie, de la Guinée équatoriale (Fernando Póo et Rio Muni), de Fidji, de la Guyane britannique, d'Ifni, des îles Cook, de la Jamaïque, du Kenya, de Malte, de Maurice, du Nyassaland, de l'Ouganda, de la Rhodésie du Nord, du Sarawak, de Singapour, du Souaziland, de la Trinité-et-Tobago et de Zanzibar.

	1969	1970
AUSTRALIE (1er juillet-30 juin) b/		
Iles Cocos (Keeling)	3 juin 1970	30 avril 1971
Papua	22 juin 1970	13 juillet 1971
ESPAGNE (année civile)		
Sahara espagnol	1er juillet 1970	30 juin 1971
ETATS-UNIS D'AMERIQUE (1er juillet-30 juin) b/		
Guam	1er avril 1970	15 juin 1971
Iles Vierges américaines	1er avril 1970	23 avril 1971
Samoa américaines	30 juin 1970	23 avril 1971
FRANCE (année civile)		
Archipel des Comores c/	-	-
Territoire français des Afars et des Issas c/ d/	-	-
Nouvelles-Hébrides (Condominium avec le Royaume-Uni)	30 décembre 1970	-

---

a/ Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-huitième session, Supplément No 14 (A/5514), première partie, annexe II.

b/ Période allant du 1er juillet de l'année précédente au 30 juin de l'année indiquée.

c/ Le 27 mars 1959, le Gouvernement français a informé le Secrétaire général que ce territoire avait accédé à l'autonomie interne et que, par conséquent, la communication des renseignements le concernant avait cessé à partir de 1957.

d/ Le nouveau nom du territoire est le Territoire français des Afars et des Issas (Bulletin de terminologie No 240 (ST/CS/SER.F/240) du 15 avril 1968).

	1969	1970
NOUVELLE-ZELANDE (1er avril-31 mars) e/		
Iles Tokélaou	31 août 1970	24 septembre 1971
Nioué	31 août 1970	24 septembre 1971
PORTUGAL		
Angola	-	-
Archipel du Cap Vert	-	-
Guinée, dite Guinée portugaise	-	-
Macao et dépendances	-	-
Mozambique	-	-
São Tomé, Príncipe et dépendances	-	-
Timor (portugais) et dépendances	-	-
ROYAUME-UNI (année civile)		
Antigua	-	-
Bahamas	13 juillet 1970	10 août 1971
Bermudes	29 juillet 1970	-
Brunéi	3 août 1970	13 juillet 1971
Dominique	-	-
Gibraltar	30 juillet 1970 i/	23 juin 1971 j/
Grenade	-	-
Honduras britannique	29 juillet 1970 f/	11 août 1971
Hong-kong	26 juin 1970	23 juin 1971
Iles Caïmanes	12 juin 1970	24 juin 1971
Iles Falkland (Malvinas)	9 juin 1970 h/	23 juin 1971
Iles Gilbert et Ellice	26 juin 1970 k/	26 septembre 1971
Iles Salomon	5 juin 1970	24 juin 1971
Iles Turques et Caïques	13 juillet 1970	23 juillet 1971
Iles Vierges britanniques	26 juin 1970 g/	25 juin 1971
Montserrat	21 juillet 1970	-
Nouvelles-Hébrides (Condominium avec la France)	29 juin 1970	-

---

e/ Période allant du 1er avril de l'année indiquée au 31 mars de l'année suivante.

f/ Des renseignements complémentaires pour 1969 ont été communiqués le 5 novembre 1970.

g/ Des renseignements complémentaires pour 1969 ont été communiqués le 8 septembre 1970.

h/ Des renseignements complémentaires pour 1969 ont été communiqués le 18 septembre 1970.

i/ Des renseignements complémentaires pour 1969 ont été communiqués les 5 mars et 15 avril 1971.

j/ Des renseignements complémentaires pour 1970 ont été communiqués le 13 septembre 1971.

k/ Des renseignements complémentaires pour 1969 ont été communiqués le 4 août 1970.

	1969	1970
ROYAUME-UNI (suite)		
Pitcairn	26 juin 1970	31 mai 1971
Rhodésie du Sud	29 juin 1970	-
Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla	-	-
Sainte-Hélène	26 juin 1970 l/	8 juillet 1971 m/
Sainte-Lucie	-	-
Saint-Vincent	-	-
Seychelles	30 juillet 1970 n/	24 juin 1971 o/

---

l/ Des renseignements complémentaires pour 1969 ont été communiqués le 15 mars 1971.

m/ Des renseignements complémentaires pour 1970 ont été communiqués le 26 août 1971.

n/ Des renseignements complémentaires pour 1969 ont été communiqués le 18 février 1971.

o/ Des renseignements complémentaires pour 1970 ont été communiqués le 14 juillet 1971.

كيفية الحصول على منشورات الامم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الامم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع انحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الامم المتحدة ،قسم البيع في نيويورك او في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

Litho in United Nations, New York

Price: $U.S. 9.00
(or equivalent in other currencies)

33948—May 1975—850